Centre international de Recherche sur le Cancer

Organisation mondiale de la Santé

RECUEIL DES RESOLUTIONS

DU CONSEIL DE DIRECTION DU

CENTRE INTERNATIONAL

DE RECHERCHE SUR LE CANCER

Vingt-cinquième Edition
(1965–2022)

Centre international de Recherche sur le Cancer
Lyon, France

Septembre 2022

PREFACE

Cette Vingt-cinquième édition du Recueil des Résolutions du CIRC couvre la période allant de la première session du Conseil de Direction, en 1965, à la soixantième-quatrième session, en mai 2022. Elle contient toutes les résolutions adoptées par le Conseil de Direction. Lorsqu'une résolution traite de plusieurs sujets, des renvois sont indiqués dans le texte. Afin de faciliter la consultation du Recueil on y a inclus une table des matières et un index numérique. On trouvera à la page suivante le numéro de série correspondant à chaque session du Conseil de Direction.

La Vingt-cinquième édition du Recueil des Résolutions du CIRC est également disponible sur internet, à la page Gouvernance (https://governance.iarc.fr/fr/).

Il est prévu d'adjoindre le texte complet des futures résolutions du Conseil de Direction jusqu'à ce qu'une édition mise à jour du Recueil contenant ces nouvelles résolutions soit publiée.

DATES DES SESSIONS DU CONSEIL DE DIRECTION

(avec le numéro de série des résolutions correspondant à chaque session)

Première session	Lyon, 23–24 septembre 1965	GC/1/R-
Deuxième session	Lyon, 25–26 avril 1966	GC/2/R-
Troisième session	Lyon, 27–28 avril 1967	GC/3/R-
Quatrième session	Lyon, 2–3 novembre 1967	GC/4/R-
Cinquième session	Lyon, 29–30 octobre 1968	GC/5/R-
Sixième session (Extraordinaire)	Lyon, 29–30 mai 1969	GC/6/R-
Septième session	Lyon, 28–29 octobre 1969	GC/7/R-
Huitième session	Lyon, 19–20 octobre 1970	GC/8/R-
Neuvième session	Lyon, 18–20 octobre 1971	GC/9/R-
Dixième session (Extraordinaire)	Genève, 12 mai 1972	GC/10/R-
Onzième session	Lyon, 16–18 octobre 1972	GC/11/R-
Douzième session	Lyon, 3–4 mai 1973	GC/12/R-
Treizième session	Lyon, 2–3 mai 1974	GC/13/R-
Quatorzième session	Lyon, 8–9 mai 1975	GC/14/R-
Quinzième session	Lyon, 29–30 avril 1976	GC/15/R-
Seizième session	Lyon, 28–29 avril 1977	GC/16/R-
Dix-septième session	Lyon, 4–5 mai 1978	GC/17/R-
Dix-huitième session	Lyon, 3–4 mai 1979	GC/18/R-
Dix-neuvième session	Lyon, 2 mai 1980	GC/19/R-
Vingtième session	Lyon, 29–30 avril 1981	GC/20/R-
Vingt et unième session (Extraordinaire)	Lyon, 16 octobre 1981	GC/21/R-
Vingt-deuxième session (Extraordinaire)	Lyon, 16 octobre 1981	GC/22/R-
Vingt-troisième session	Lyon, 29–30 avril 1982	GC/23/R-
Vingt-quatrième session	Lyon, 28–29 avril 1983	GC/24/R-
Vingt-cinquième session	Lyon, 3–4 mai 1984	GC/25/R-
Vingt-sixième session	Lyon, 2–3 mai 1985	GC/26/R-
Vingt-septième session	Lyon, 29–30 avril 1986	GC/27/R-
Vingt-huitième session	Lyon, 29–30 avril 1987	GC/28/R-
Vingt-neuvième session	Lyon, 28–29 avril 1988	GC/29/R-
Trentième session	Lyon, 4–5 mai 1989	GC/30/R-
Trente et unième session	Lyon, 3–4 mai 1990	GC/31/R-
Trente-deuxième session	Lyon, 2–4 mai 1991	GC/32/R-
Trente-troisième session	Lyon, 29–30 avril 1992	GC/33/R-
Trente-quatrième session	Lyon, 28–30 avril 1993	GC/34/R-
Trente-cinquième session	Lyon, 28–29 avril 1994	GC/35/R-
Trente-sixième session	Lyon, 27–28 avril 1995	GC/36/R-
Trente-septième session	Lyon, 16–17 mai 1996	GC/37/R-
Trente-huitième session	Lyon, 1–2 mai 1997	GC/38/R-
Trente-neuvième session	Lyon, 7–8 mai 1998	GC/39/R-

DATES DES SESSIONS DU CONSEIL DE DIRECTION (suite)

(avec le numéro de série des résolutions correspondant à chaque session)

Quarantième session	Lyon, 13–14 mai 1999	GC/40/R-
Quarante et unième session	Lyon, 11–12 mai 2000	GC/41/R-
Quarante-deuxième session	Lyon, 10–11 mai 2001	GC/42/R-
Quarante-troisième session	Lyon, 9–10 mai 2002	GC/43/R-
Quarante-quatrième session	Lyon, 15–16 mai 2003	GC/44/R-
Quarante-cinquième session	Lyon, 13–14 mai 2004	GC/45/R-
Quarante-sixième session (Extraordinaire)	Lyon, 4–5 novembre 2004	GC/46/R-
Quarante-septième session	Lyon, 12–13 mai 2005	GC/47/R-
Quarante-huitième session	Lyon, 18–19 mai 2006	GC/48/R-
Quarante-neuvième session	Lyon, 10–11 mai 2007	GC/49/R-
Cinquantième session	Lyon, 14–16 mai 2008	GC/50/R-
Cinquante et unième session	Lyon, 14–15 mai 2009	GC/51/R-
Cinquante-deuxième session	Lyon, 13–14 mai 2010	GC/52/R-
Cinquante-troisième session	Lyon, 12–13 mai 2011	GC/53/R-
Cinquante-quatrième session	Lyon, 17–18 mai 2012	GC/54/R-
Cinquante-cinquième session	Lyon, 16–17 mai 2013	GC/55/R-
Cinquante-sixième session	Lyon, 15–16 mai 2014	GC/56/R-
Cinquante-septième session	Lyon, 13–14 mai 2015	GC/57/R-
Cinquante-huitième session	Lyon, 19–20 mai 2016	GC/58/R-
Cinquante-neuvième session	Lyon, 18–19 mai 2017	GC/59/R-
Soixantième session	Lyon, 16–18 mai 2018	GC/60/R-
Soixante et unième session	Lyon, 16–17 mai 2019	GC/61/R-
Soixante-deuxième session *(téléconférence)*	Lyon, 11–12 mai 2020	GC/62/R-
Soixante-troisième session *(téléconférence)*	Lyon, 17–18 mai 2021	GC/63/R-
Soixante-quatrième session *(téléconférence)*	Lyon, 12–13 mai 2022	GC/64/R-

CREATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER

Résolution WHA18.44 de la Dix-huitième Assemblée mondiale de la Santé :

La Dix-huitième Assemblée mondiale de la Santé :

Attendu que l'Article 18 de la Constitution prévoit, notamment, que l'une des attributions de l'Assemblée sera de créer, dans le domaine de la santé, toutes institutions qu'elle estimera désirables en vue de promouvoir et de conduire la recherche ;

Considérant que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont souscrit à l'initiative de créer un Centre international de Recherche sur le Cancer[1] et de participer à son fonctionnement selon les dispositions du Statut[2] ;

Considérant que de nombreux gouvernements ont manifesté leur sympathie pour la création d'un tel centre ; et

Vu la résolution WHA17.49 de la Dix-septième Assemblée mondiale de la Santé,

DECIDE de créer un Centre international de Recherche sur le Cancer qui exercera ses fonctions conformément aux dispositions de son Statut.

Douzième séance plénière, 20 mai 1965

---

[1] Actes off. Org. mond. Santé, 143, annexe 17

[2] Publié sous forme de brochure imprimée en mars 1966 ; amendé en mai 1972, mai 1974, mai 1976, mai 1978, mai 1980, mai 1982, mai 1984, mai 1986, mai 1988, mai 1990, mai 2003, mai 2011 et mai 2014.

TABLE DES MATIERES

PREFACE **3**

DATES DES SESSIONS DU CONSEIL DE DIRECTION **4**

CREATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER **6**

TABLE DES MATIERES **7**

1. PROGRAMME 13

1.1 DIRECTIVES GENERALES ET PRINCIPES DIRECTEURS 13

1.1.1 Programme général de travail 13

1.1.2 Priorités dans le choix des programmes du Centre 13

1.1.3 Critères destinés à établir les priorités dans le choix des programmes du Centre 14

1.1.4 Rôle du Centre dans le domaine des cancérogènes de l'environnement 14

1.1.5 Questions éthiques 15

1.1.6 Santé et sécurité 17

1.1.7 Etudes épidémiologiques et confidentialité 19

1.1.8 Cancer professionnel 19

1.1.9 Programme de bourses d'études 19

1.1.10 Programme des publications (financement) 20

1.1.11 Procédures d'audit scientifique 20

1.1.12 Education et formation 34

1.1.13 Indicateurs de performance (IP) pour le Centre 35

1.1.14 Politique de libre accès aux publications 35

1.1.15 Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques [FENSA] 36

1.2 RELATIONS ENTRE LE CENTRE ET LES AUTRES ORGANISATIONS DANS LE DOMAINE DU CANCER 37

1.2.1 Développement d'une coopération entre les organismes nationaux et internationaux 37

1.2.2 Coopération entre le Centre et l'OMS 39

1.3 RAPPORTS DU DIRECTEUR/DE LA DIRECTRICE SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI AU CENTRE 42

1.3.1 Remplacement du rapport annuel par un rapport biennal 42

1.3.2 Rapports du CIRC (intérimaires, annuels, biennaux) 42

1.3.3 Rapports du Directeur/de la Directrice 49

1.3.4 Rapports sur les activités de publication 53

1.3.5 Production des rapports statutaires 55

2. CONSEIL DE DIRECTION 57

2.1 REGLEMENT INTERIEUR 57

2.1.1 Adoption du Règlement intérieur 57

2.1.2 Amendements au Règlement intérieur 57

2.1.3 Procédures spéciales 58

2.2 STRATEGIE SCIENTIFIQUE 59

2.2.1 Evaluation des Stratégies à moyen terme 64

2.3 PROPOSITIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT D'UNE LIAISON PLUS ETROITE ENTRE LE CONSEIL DE DIRECTION ET LE CONSEIL SCIENTIFIQUE 72

2.4 ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE DIRECTION 72

2.5 DATE ET LIEU DES SESSIONS 72

3. CONSEIL SCIENTIFIQUE 79
3.1 REGLEMENT INTERIEUR 79
3.2 COMPOSITION 79
3.2.1 Durée du mandat 79
3.2.2 Augmentation du nombre des membres du Conseil scientifique 80
3.2.3 Nomination de membres du Conseil scientifique 81
3.3 RAPPORTS 96
3.3.1 Mise en place d'un Groupe de travail chargé d'examiner la liste des rapports statutaires 104
3.4 COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL SCIENTIFIQUE 104
3.5 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE 105
4. QUESTIONS BUDGETAIRES 111
4.1 PRESENTATION DES BUDGETS PROGRAMMES 111
4.1.1 Cycle triennal 111
4.1.2 Développement du programme du Centre 111
4.1.3 Financement à long terme 111
4.1.4 Nomination d'un Sous-comité de planification et de financement 112
4.1.5 Groupe de travail spécial sur les mécanismes de planification du Centre 112
4.1.6 Budget quinquennal 113
4.1.7 Présentation de budgets programme biennaux 114
4.1.8 Alignement des cycles du programme, du budget et de la Stratégie à moyen terme 115
4.2 IMPACT DES FLUCTUATIONS MONETAIRES SUR LE PROGRAMME ET LE BUDGET 117
4.2.1 Utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction 117
4.2.2 Mesures qui permettraient de pallier les effets de l'instabilité monétaire au cours de la mise en œuvre du budget-programme approuvé 118
4.3 CONSIDERATION ET APPROBATION DES PROJETS DE BUDGET PROGRAMME 119
4.3.1 Exercice se terminant le 31 décembre 1965 119
4.3.2 Exercice financier 1966 119
4.3.3 Exercice financier 1967 120
4.3.4 Exercice financier 1968 121
4.3.5 Exercice financier 1969 122
4.3.6 Exercice financier 1970 123
4.3.7 Exercice financier 1971 124
4.3.8 Exercice financier 1972 124
4.3.9 Exercice financier 1973 125
4.3.10 Exercice financier 1974 126
4.3.11 Exercice financier 1975 127
4.3.12 Période biennale 1976-77 128
4.3.13 Période biennale 1978-79 129
4.3.14 Période biennale 1980-81 130
4.3.15 Période biennale 1982-83 130
4.3.16 Période biennale 1984-85 131
4.3.17 Période biennale 1986-87 132
4.3.18 Période biennale 1988-89 133
4.3.19 Période biennale 1990-91 134
4.3.20 Période biennale 1992–1993 135

4.3.21 Période biennale 1994–1995 ... 136
4.3.22 Période biennale 1996–1997 ... 137
4.3.23 Période biennale 1998–1999 ... 138
4.3.24 Période biennale 2000–2001 ... 139
4.3.25 Période biennale 2002–2003 ... 140
4.3.26 Période biennale 2004–2005 ... 141
4.3.27 Période biennale 2006–2007 ... 142
4.3.28 Période biennale 2008–2009 ... 143
4.3.29 Période biennale 2010–2011 ... 144
4.3.30 Période biennale 2012–2013 ... 145
4.3.31 Période biennale 2014–2015 ... 146
4.3.32 Période biennale 2016–2017 ... 147
4.3.33 Période biennale 2018–2019 ... 148
4.3.34 Période biennale 2020–2021 ... 149
4.3.35 Période biennale 2022–2023 ... 150
5. QUESTIONS FINANCIERES ... 151
5.1 REGLEMENT FINANCIER DU CENTRE ... 151
5.1.1 Adoption du Règlement financier ... 151
5.1.2 Amendements au Règlement financier du Centre ... 151
a) Rapport financier et états financiers vérifiés des comptes du Centre ... 151
b) Autorisation de virement de fonds entre sections du budget ... 152
c) Biens et avoirs ... 153
d) Augmentation graduelle des contributions ... 155
5.1.3 Adoption de l'euro comme devise pour le budget, le calcul des contributions et la comptabilité ... 156
5.2 CONSEILS TECHNIQUES SUR LES QUESTIONS FINANCIERES ... 157
5.3 MODE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS ... 158
5.3.1 Détermination du niveau des contributions des Etats participants ... 158
5.3.2 Méthode de calcul des contributions – Création d'un système de groupes et d'unités ... 159
5.3.3 Révision du mode de calcul des contributions ... 160
5.3.4 Contribution de petits Etats participants ... 160
5.3.5 Nouveau mode de calcul : création de cinq groupes d'Etats participants ... 161
5.3.6 Augmentation progressive des contributions pour les nouveaux Etats participants ... 162
5.3.7 Versement des contributions annuelles ... 163
5.3.8 Utilisation de contributions non budgétisées ... 165
5.3.9 Contributions volontaires : Initiative COVID-19 et cancer du CIRC ... 165
5.4 AUTORISATION DE CONTRACTER DES EMPRUNTS ... 166
5.5 FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION ... 167
5.5.1 Financement du Fonds spécial du Conseil de Direction ... 167
5.5.2 Contributions spéciales des Etats participants au Fonds spécial du Conseil de Direction ... 167
5.5.3 Critères de financement des projets spéciaux par le Fonds spécial du Conseil de Direction ... 167
5.5.4 Utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction ... 168
5.5.5 Financement du programme des publications par le Fonds spécial du Conseil de Direction ... 184
5.5.6 Utilisation des revenus des ventes de publications ... 186
5.5.7 Démarrage d'activités financées par des fonds extrabudgétaires avant réception des fonds ... 187
5.5.8 Dispositif de financement d'urgence ... 187

5.6 FONDS DE ROULEMENT ... 188
5.6.1 Création d'un fonds de roulement ... 188
5.6.2 Versement au fonds de roulement ... 188
5.6.3 Proposition d'augmentation du niveau autorisé du fonds de roulement ... 189
5.7 COMPTE SPECIAL POUR LES DEPENSES DE SOUTIEN DES PROJETS ... 189
5.7.1. Création d'un compte spécial pour les dépenses de soutien des projets ... 189
5.7.2 Utilisation du compte spécial pour les dépenses de soutien des projets ... 189
5.8 COMPTE SPECIAL POUR CONTRIBUTIONS SANS OBJET SPECIFIE ... 190
5.8.1 Création d'un compte spécial pour contributions sans objet spécifié ... 190
5.8.2 Utilisation du compte spécial pour contributions sans objet spécifié ... 190
5.9 SOURCES DE RECETTES COMPLEMENTAIRES ... 196
5.9.1 Autorisation donnée au Directeur d'accepter les dons en espèces et en nature ... 196
5.9.2 Offre d'une donation de terrain au Centre ... 198
5.9.3 Acceptation des dons ... 199
5.9.4 Acceptation de subventions et contrats ... 206
5.9.5 Acceptation de fonds proposés par des industries ... 229
5.9.6 Versement des revenus d'intérêts aux subventions – autorisation permanente ... 231
5.9.7 Mobilisation des ressources ... 231
5.10 RAPPORTS SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DU CENTRE ... 232
5.11 COMPTE PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ... 240
6. QUESTIONS STATUTAIRES ET JURIDIQUES ... 241
6.1 ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ... 241
6.1.1 Lieu du Siège du Centre ... 241
6.1.2 Négociations et approbation de l'Accord de Siège ... 241
6.1.3 Convention avec la Ville de Lyon ... 241
6.2 STATUT, REGLES ET REGLEMENTS DU CENTRE (AMENDEMENTS) ... 243
6.2.1 Amendements au Statut ... 243
6.2.2 Amendements au Règlement intérieur du Conseil de Direction ... 243
6.2.3 Amendements au Règlement financier ... 244
6.3 ETATS PARTICIPANTS ... 245
6.3.1 Admission de nouveaux Etats participants ... 245
6.3.2 Retrait d'Etat participant ... 251
6.3.3 Contacts avec d'éventuels Etats participants ... 252
6.3.4 Admission au Centre de petits Etats ... 252
6.3.5 Groupe de travail sur les méthodes permettant d'augmenter le nombre d'Etats participants ... 252
6.3.6 Participation de la Fédération de Russie ... 253
6.3.7 Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants ... 255
a) Création et mandat ... 255
b) Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants ... 255
c) Conséquences financières de l'acceptation de nouveaux Etats participants ... 262

7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES 265
7.1 LOCAUX 265
7.1.1 Lieu du Siège du Centre 265
7.1.2 Locaux permanents du Centre 265
7.1.3 Rapports du Comité du bâtiment du Conseil de Direction 265
7.1.4 Bureaux et laboratoires temporaires 266
7.1.5 Rénovation et expansion du bâtiment du Centre 266
a) Renforcement du dispositif de sécurité 266
b) Modifications de l'installation de climatisation 266
c) Expansion du bâtiment du Centre 267
d) Elimination de l'amiante 268
e) Remplacement du système d'air conditionné 268
7.1.6 Groupe de travail pour examiner les projets d'infrastructure 269
7.1.7 Plan cadre d'infrastructure 269
7.1.8 Projet « Nouveau Centre » 271
7.2 EQUIPEMENT DU NOUVEAU BATIMENT 277
7.3 DIRECTEUR/DIRECTRICE DU CENTRE 278
7.3.1 Choix du Directeur/de la Directrice 278
7.3.2 Conditions d'emploi 280
7.3.3 Durée du mandat du Directeur/de la Directrice du CIRC 280
7.3.4 Nomination du Directeur/de la Directrice du Centre 280
7.3.5 Départ du Directeur du Centre 283
7.3.6 Comité exploratoire pour la nomination du Directeur en 1993 284
7.3.7 Comité exploratoire pour la nomination du Directeur en 2003 284
7.3.8 Mise en place d'un processus de sélection pour le poste de Directeur 285
7.4 PROCESSUS DE RECRUTEMENT 286
7.4.1 Autorisation pour le Directeur d'opérer des ajustements d'effectifs 286
7.4.2 Eviter le risque de conflit d'intérêts dans la gestion du Centre 286
8. DIVERS 287
8.1 VOTE DE REMERCIEMENTS AU MAIRE ET A LA MUNICIPALITE DE LYON 287
8.2 EMISSION D'UN TIMBRE-POSTE SPECIAL 287
8.3 EVENEMENTS SPECIAUX 287
8.4 ALLOCATIONS SPECIALES 289
8.4.1 Fondation Isabelle Decazes-de-Noüe 289
8.4.2 Création d'une conférence Professeur Sohier 289

1. PROGRAMME

1.1 DIRECTIVES GENERALES ET PRINCIPES DIRECTEURS

1.1.1 Programme général de travail

GC/1/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les recommandations des délégués des pays qui ont patronné la création du Centre (Voir annexe au document GC/1/9),

1. ESTIME que le Centre doit faire porter principalement ses efforts sur l'épidémiologie, la formation de chercheurs et l'appui à la recherche se rattachant directement à ces deux ordres d'activités, sous réserve des considérations et recommandations que pourra présenter le Conseil scientifique à sa première session ; et

2. PRIE le Directeur du Centre de préparer et de soumettre à la première session du Conseil scientifique un programme annuel pour l'exercice 1966.

Septembre 1965

Voir également les Résolutions **GC/33/R6** et **GC/39/R16** – Conseil de Direction (stratégie scientifique).

1.1.2 Priorités dans le choix des programmes du Centre

GC/9/R9 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le rapport de la septième session du Conseil scientifique (Document GC/9/4),

1. PREND NOTE des observations et suggestions du Conseil scientifique concernant les divers aspects du programme scientifique ;

2. REAFFIRME, à la lumière des vues exprimées par le Conseil scientifique, que les études comparatives sur le terrain, notamment dans le domaine épidémiologique, revêtent une importance particulière dans le programme du Centre, étant donné que nombre d'entre elles gagnent à être effectuées à l'échelon international plutôt que national ;

3. PRIE le Directeur de rassembler, pour la prochaine session du Conseil de Direction, les informations qui permettront à celui-ci d'examiner le degré de priorité à accorder au développement des divers aspects de l'activité du Centre ;

4. FELICITE le Conseil scientifique d'avoir présenté un rapport aussi excellent.

Octobre 1971

GC/12/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique (Document GC/12/4) et les observations du Directeur à ce sujet (Document GC/12/5),

REAFFIRME ses vues concernant les priorités pour les programmes actuels, telles qu'elles sont indiquées dans le document introductif du Directeur et résumées comme suit :

1) études épidémiologiques et autres études comparatives sur le terrain (concernant notamment les cancérogènes de l'environnement) avec l'aide de laboratoire nécessaire pour étudier les populations et leurs environnements, conformément aux directives de la résolution GC/9/R9 ;

2) travaux dans le domaine des cancérogènes de l'environnement, ce qui permet au Centre de jouer le rôle consultatif défini dans la résolution GC/9/R10 ;

3) bourses de formation à la recherche, suivant l'ordre de priorité ci-après :

   a) épidémiologie du cancer et cancérogènes de l'environnement ;

   b) autres domaines entrant dans le cadre du programme du Centre ;

   c) autres domaines de la recherche cancérologique.

Mai 1973

Voir également la Résolution **GC/28/R3** – Conseil scientifique (rapports).

1.1.3 Critères destinés à établir les priorités dans le choix des programmes du Centre

GC/12/R5 Le Conseil de Direction**,**

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique (Document GC/12/4) et les observations du Directeur à ce sujet (Document GC/12/5),

DECIDE d'établir les critères suivants pour le choix de programmes et projets dans le cadre de ses priorités.

Le projet ou programme doit :

1) promouvoir la prévention du cancer chez l'homme en identifiant et en neutralisant les facteurs cancérogènes ;
2) mettre à profit des variations géographiques tant de l'incidence du cancer que de l'exposition humaine aux facteurs de risque potentiels ;
3) réaliser une approche multi-disciplinaire du problème du cancer humain moyennant des programmes et projets reposant sur une collaboration multi-nationale ;
4) être important du point de vue de son utilité pour l'homme ;
5) être important sur le plan socio-économique ;
6) bénéficier d'une situation particulièrement favorable à la recherche et permettre l'établissement de principes étiologiques fondamentaux concernant le cancer humain ;
7) s'inscrire dans un domaine de recherche insuffisamment couvert par les efforts nationaux ou convenir particulièrement au rôle international du Centre ;
8) bénéficier de moyens adéquats et des techniques de base permettant d'escompter un succès.

Mai 1973

1.1.4 Rôle du Centre dans le domaine des cancérogènes de l'environnement

GC/8/R12 Le Conseil de Direction,

Réaffirmant qu'il incombe au Centre d'entreprendre des études sur le rôle du milieu en tant que cause du cancer ;

Prenant note des observations montrant que certains facteurs de milieu qui causent des cancers sont des polluants fabriqués par l'homme ;

Notant qu'il convient de tenir compte de la présence de ces polluants dans la mise sur pied d'études de longue durée,

1. PRIE le Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer d'inviter chaque Etat participant à fournir des renseignements techniques sur sa politique scientifique et sur les activités de recherche qu'il envisage en ce qui concerne la pollution du milieu et ses effets cancérogènes potentiels ; et

2. PRIE le Directeur de faire rapport sur les résultats de cette enquête à la neuvième session du Conseil de Direction.

Octobre 1970

GC/9/R10 Le Conseil de Direction,

Prenant note de l'opinion exprimée par le Conseil scientifique au paragraphe 4.6 du document GC/9/4, selon laquelle les gouvernements prennent de plus en plus conscience de l'importance de la pollution du milieu et sont amenés à adopter des mesures de contrôle ou d'interdiction plus strictes, fondées sur des considérations biologiques ;

Estimant que le Centre devrait jouer un rôle consultatif dans le domaine des cancérogènes du milieu et qu'il est très souhaitable que les autorités responsables appelées à prendre des décisions en la matière puissent disposer d'un avis scientifique compétent et indépendant,

DECIDE que ce but peut être atteint par deux moyens :

1) poursuite de l'élaboration de monographies sur l'évaluation de la cancérogénicité pour l'homme des substances chimiques ;
2) mise à la disposition des gouvernements, par le Centre, de toute la documentation qu'il a pu réunir sur les substances qui feront l'objet de demandes d'avis, des conclusions qu'il a estimé pouvoir tirer de cette documentation, ainsi que, le cas échéant, de ses avis concernant la méthodologie des études expérimentales et épidémiologiques.

Octobre 1971

1.1.5 Questions éthiques

Voir la Résolution **GC/42/R2** – Conseil scientifique (rapports).

GC/43/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport sur l'examen des questions éthiques établi au CIRC et présenté dans le Document GC/43/6 ;

1. ACCUEILLE avec satisfaction le rapport sur l'examen des questions éthiques au CIRC ;
2. PRIE le Directeur de faire rapport tous les deux ans sur les questions éthiques au Centre.

Mai 2002

GC/45/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le rapport du Comité d'Ethique du CIRC, tel qu'il figure au Document GC/45/6 ;

1. SE FELICITE du rapport du Comité d'Ethique du CIRC ;
2. NOTE que le Directeur a lancé un examen indépendant du processus ;
3. DEMANDE au Directeur de porter les résultats de cet examen à l'attention du Conseil de Direction lors de sa réunion en 2005 et de continuer à lui faire rapport tous les deux ans sur les questions éthiques concernant le Centre.

Mai 2004

GC/47/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Document GC/47/12 Rév.1, relatif aux résultats de l'examen du Comité d'Ethique du CIRC,

Notant le besoin d'un système nouveau, indépendant et transparent d'évaluation éthique au CIRC, pour garantir que les principes élémentaires de protection des volontaires humains ou des participants aux études sont respectés, surveillés et font partie d'un processus de responsabilité pour tout le Personnel,

1. FAIT SIENNE la proposition de mettre sur pied un nouveau système d'examen éthique au CIRC ;
2. DEMANDE au Directeur de procéder à la création du **Conseil institutionnel d'examen éthique du CIRC** (CIEE) et du **Comité d'éthique du CIRC** (CE) ;
3. DECIDE que la nomination des membres du CIEE et du CE sera faite par le Président du Conseil de Direction ;
4. DEMANDE au Directeur de préparer un rapport pour la prochaine réunion du Conseil de Direction reflétant la discussion qui a eu lieu à ce sujet lors de la 47ème Session du Conseil de Direction.

Mai 2005

GC/48/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le rapport sur les activités du Conseil institutionnel d'Ethique du CIRC (CIEE), et du Comité d'Ethique du CIRC (CE), tel qu'il figure dans le Document GC/48/13,

PREND NOTE de la révision de la structure et de la procédure d'examen éthique qui ont été mises en place et sont opérationnelles au CIRC depuis début 2006.

Mai 2006

Voir également la Résolution **GC/49/R13** – Sources de recettes complémentaires (acceptation de fonds proposés par des industries).

GC/49/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Comité d'éthique du CIRC (CE), tel qu'il figure au Document GC/49/15,

1. SE FELICITE du Rapport ;
2. DEMANDE au Directeur de continuer de faire rapport tous les deux ans sur les questions éthiques au Centre.

Mai 2007

GC/51/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (CE) pour 2007–2008, tel qu'il figure dans le Document GC/51/15,

1. SE FELICITE du Rapport ;
2. REMERCIE le Dr David Byrne, Président sortant du CE, de ce Rapport ;
3. NOTE que le Directeur proposera des changements au système actuel d'examen éthique à deux niveaux (CE/CIEE) au CIRC ; et
4. DEMANDE au Directeur de continuer de faire rapport tous les deux ans sur les questions d'éthique au Centre.

Mai 2009

GC/51/R14 Le Conseil de Direction,

Notant le besoin constant pour le CIRC de s'assurer qu'il respecte les normes éthiques les plus élevées dans le cours de ses recherches,

Notant en outre la demande du Conseil scientifique au Directeur de préparer des recommandations au Conseil de Direction pour adapter le processus d'examen éthique aux nouveaux besoins du Centre,

1. FAIT SIENNE la proposition du Directeur, telle qu'elle est décrite dans le Document GC/51/16, consistant à créer un seul comité, le "Conseil institutionnel d'examen éthique du CIRC (CIEE)", à la composition modifiée par rapport à l'actuel CIEE (à savoir 12 membres d'origine diverse : un Président et un Vice-Président indépendants (tous deux extérieurs), trois membres du personnel du CIRC et sept autres membres extérieurs au Centre) ;
2. DECIDE que la nomination des membres de ce nouveau CIEE sera faite par le Président du Conseil de Direction ;
3. DECIDE que la nouvelle structure du CIEE entrera en vigueur en janvier 2010 et que le dispositif actuel restera en place jusqu'à la fin de 2009 ; et
4. REMERCIE les membres sortants du "Comité d'éthique du CIRC (CE)" de leur rôle éclairé, de leurs avis et opinions pour assurer la conformité des projets à toutes les normes internationales en ce qui concerne l'approbation éthique.

Mai 2009

GC/53/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Conseil institutionnel d'Examen éthique du CIRC (CIEE) 2009–2010, tel qu'il figure au Document GC/53/12,

Rappelant sa Résolution GC/51/R14 dans laquelle il établissait un Comité unique, le « Conseil institutionnel d'Examen éthique du CIRC (CIEE) »,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Conseil institutionnel d'Examen éthique du CIRC (CIEE) 2009–2010 ;
2. REMERCIE le Président du Conseil, le Professeur Jean-Pierre Boissel, pour sa présentation du rapport ;
3. PREND NOTE de la décision du Comité de changer son nom de « Conseil institutionnel d'Examen éthique du CIRC (CIEE) » en « Comité d'éthique du CIRC (CEC) » ; et
4. PRIE le Directeur de continuer à faire rapport tous les deux ans sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

Mai 2011

GC/55/R19 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC (2011–2012), tel qu'il figure au Document GC/55/11,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC (2011–2012) ;
2. REMERCIE le Président du Comité, le Professeur Jean-Pierre Boissel, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à faire rapport tous les deux ans sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

Mai 2013

GC/57/R19 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC (2013–2014), tel qu'il figure au Document GC/57/17,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC (2013–2014) ;
2. REMERCIE le Professeur Béatrice Fervers, Présidente du Comité, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

Mai 2015

GC/59/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (2015–2016), tel qu'il figure au Document GC/59/10,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (2015–2016) ;
2. REMERCIE le Professeur Béatrice Fervers, Présidente du Comité, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

Mai 2017

GC/61/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2017–2018, tel qu'il figure au Document GC/61/9,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2017–2018 ;
2. REMERCIE le Professeur Samar Al-Homoud, Présidente du Comité, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE la Directrice de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

Mai 2019

GC/63/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2019–2020, tel qu'il figure au Document GC/63/16,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2019–2020 ; et
2. PRIE la Directrice de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

Mai 2021

1.1.6 Santé et sécurité

Voir la Résolution **GC/42/R2** – Conseil scientifique (rapports).

GC/43/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport du Centre sur la politique et les pratiques en matière d'hygiène et de sécurité figurant dans le Document GC/43/5,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné la nouvelle édition du Manuel de Sécurité du CIRC ;
2. APPROUVE les dispositions mises en place pour assurer l'hygiène et la sécurité du Personnel du Centre ;
3. DEMANDE au Directeur de faire rapport tous les deux ans sur les questions d'hygiène et de sécurité au Centre.

Mai 2002

GC/45/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport du Centre sur la Santé et la Sécurité au Travail tel qu'il figure dans le Document GC/45/5,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir passé en revue les travaux du Comité de Santé et de Sécurité au Travail du CIRC ;
2. APPROUVE les dispositions en place permettant d'assurer la santé et la sécurité des personnels du Centre ;
3. PRIE le Directeur de continuer à lui faire rapport tous les deux ans sur les questions de santé et de sécurité au Centre.

Mai 2004

GC/48/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport du Comité d'Hygiène et de Sécurité au travail du CIRC, tel qu'il figure dans le Document GC/48/14,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal du Comité d'Hygiène et de Sécurité au travail du CIRC ;
2. EXPRIME SA SATISFACTION devant les dispositions en place pour assurer l'hygiène et la sécurité du Personnel du Centre ;
3. DEMANDE au Directeur de continuer à faire rapport tous les deux ans sur les questions d'hygiène et de sécurité au Centre.

Mai 2006

GC/50/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du Comité d'Hygiène et Sécurité 2006–2007, tel qu'il figure dans le Document GC/50/6,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir passé en revue le Rapport biennal du Comité d'Hygiène et Sécurité du CIRC 2006–2007 ;
2. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs en place pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel du Centre ; et
3. DEMANDE au Directeur de continuer à faire rapport tous les deux ans sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail au Centre.

Mai 2008

GC/52/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail du CIRC 2008–2009, tel qu'il figure dans le document GC/52/15,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir passé en revue le Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail du CIRC, 2008–2009 ;
2. REMERCIE le Président sortant, le Dr Pierre Hainaut, de son travail au sein du Comité ;
3. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs en place pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel du Centre ; et
4. PRIE le Directeur de continuer à faire rapport tous les deux ans sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

Mai 2010

GC/54/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail du Centre pour 2010–2011, tel qu'il figure dans le Document GC/54/10,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail pour 2010–2011 ;
2. REMERCIE également le Président sortant, le Dr Robert Baan, de son travail au sein de ce Comité ;
3. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs mis en place pour assurer la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
4. PRIE le Directeur de continuer à faire rapport tous les deux ans sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

Mai 2012

GC/56/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail du Centre pour 2012–2013, tel qu'il figure dans le Document GC/56/11,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail pour 2012–2013 ;
2. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs en place pour assurer la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

Mai 2014

GC/58/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le « Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail, 2014–2015 », tel qu'il figure au Document GC/58/12,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail, 2014–2015 ;
2. NOTE que, conformément à la décision relative à la production des rapports statutaires (Résolution GC/58/R6), les rapports biennaux du Comité seront désormais présentés au Conseil de Direction seulement ;
3. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs en place pour assurer la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
4. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

Mai 2016

GC/60/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le « Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail (OHSC), 2016–2017 », tel qu'il figure au Document GC/60/10,

1. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs mis en place pour préserver la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
2. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

Mai 2018

GC/62/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le « Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail (OHSC), 2018–2019 », tel qu'il figure au Document GC/62/10,

1. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs mis en place pour préserver la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
2. PRIE la Directrice de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

Mai 2020

GC/64/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le « Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail (OHSC), 2020–2021 », tel qu'il figure au Document GC/64/8,

1. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs mis en place pour préserver la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et

2. PRIE la Directrice de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

Mai 2022

1.1.7 Etudes épidémiologiques et confidentialité

GC/20/R9 Le Conseil de Direction,

Notant que le Centre a pour tâche, conformément à la résolution GC/12/R1, de détecter les risques de cancer humain dus à l'environnement ;

Reconnaissant que, pour accomplir cette tâche de manière efficace, les chercheurs médicaux, tenus de respecter un code secret approprié, doivent avoir accès aux archives médicales et professionnelles individuelles, aux registres du cancer et aux certificats de décès ;

Se rendant compte que certaines des restrictions inutilement rigoureuses actuelles, qui limitent l'accès à ces archives, pourraient entraîner l'impossibilité d'effectuer certaines recherches et de détecter la présence de certains facteurs cancérogènes ; et

Conscient du fait que les études épidémiologiques publiées ne révèlent pas l'identité des personnes intéressées, et que les personnes pour lesquelles le secret serait levé seraient elles-mêmes soumises au secret,

1. PRIE INSTAMMENT les Etats participants de prendre, autant qu'il est nécessaire, des mesures juridiques et administratives qui tout en protégeant le caractère confidentiel des archives médicales et professionnelles, les rendent accessibles pour une approche épidémiologique efficace de la solution des problèmes de santé publique ;

2. EXPRIME le vœu que la présente résolution soit transmise au Directeur général de l'OMS pour qu'il en informe l'Assemblée mondiale de la Santé.

Avril 1981

1.1.8 Cancer professionnel

GC/14/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la proposition du Directeur tendant à inclure le domaine du cancer professionnel dans le programme actuel du Centre,

CONVIENT que cette mesure est souhaitable mais qu'elle ne doit pas compromettre les autres programmes approuvés par le Conseil.

Mai 1975

1.1.9 Programme de bourses d'études

GC/4/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le programme de bourses d'études ;

Notant que le Comité de Sélection des Boursiers est principalement composé de personnalités qui n'appartiennent pas au personnel du Centre ; et

Conscient du fait que le soin que ces spécialistes ont apporté à la tâche difficile de la sélection des candidats a contribué de manière inestimable au succès du programme,

TIENT A EXPRIMER sa satisfaction de l'aide précieuse que le Comité de sélection des Boursiers a apportée au Directeur et à remercier les membres du Comité.

Novembre 1967

Voir également les Résolutions **GC/24/R7, GC/30/R13, GC/34/R9** et **GC/58/R12** – Questions financières (compte spécial pour contributions sans objet spécifié).

1.1.10 Programme des publications (financement)

Voir les Résolutions **GC/11/R9, GC/13/R5, GC/14/R4, GC/15/R10, GC/17/R8, GC/19/R11, GC/23/R8, GC/43/R11, GC/44/R12, GC/45/R7, GC/50/R5, GC/51/R10**, **GC/52/R10** et **GC/55/R15** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

Voir également les Résolutions **GC/56/R12, GC/57/R10, GC/58/R10, GC/60/R13, GC/62/R11** et **GC/64/R11** – Programme (rapports sur les activités de publication).

1.1.11 Procédures d'audit scientifique

GC/47/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/47/13 Rév.1, relatif aux procédures d'audit scientifique du CIRC,

Notant l'importance d'un examen scientifique indépendant pour garantir la qualité la plus élevée en matière de science au CIRC,

1. ADOPTE la proposition de mener une évaluation scientifique détaillée de chaque Secteur de recherche pour juger de la qualité des travaux de ce Secteur et de la façon dont ils s'intègrent dans la mission et la stratégie globales du CIRC, telles qu'elles figurent dans le Document GC/47/Inf. Doc. No 1 Rév.1 ;

2. DECIDE EN OUTRE, afin de rendre ce processus d'examen plus rigoureux, de mettre sur pied un cycle quinquennal de revue couvrant chaque Secteur de recherche.

Mai 2005

Voir également les Résolutions **GC/47/R11** – Questions administratives (éviter le risque de conflit d'intérêts dans la gestion du Centre), **GC/49/R13** – Sources de recettes complémentaires (acceptation de fonds proposés par des industries) et **GC/50/R14** – Conseil scientifique (rôle et responsabilités du Conseil scientifique).

GC/50/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant considéré les Procédures d'audit scientifique du CIRC, telles qu'elles figurent dans le document GC/47/13 Rév.1 (daté du 13/05/2005), et

Ayant en outre considéré les recommandations du Sous-comité du Conseil de Direction sur le rôle et les responsabilités du Conseil scientifique concernant l'amendement de ces procédures, contenues dans le document GC/50/9,

1. ADOPTE la révision aux procédures d'audit scientifique du CIRC à l'Annexe 2 du document GC/50/9, ci-annexée, et approuve le supplément proposé à ces procédures, suggéré par le Conseil scientifique à l'Annexe A du rapport GC/50/7 ci-annexé ;

2. DEMANDE au Conseil scientifique de préparer pour sa prochaine session un document complet des Procédures d'audit scientifique du CIRC, prenant en compte les documents GC/50/9 et GC/50/7 pour considération par le Conseil de Direction lors de sa prochaine session ;

3. DEMANDE au Conseil scientifique et au Secrétariat de procéder au prochain audit conformément aux procédures révisées ci-annexées ; et

4. DEMANDE au Directeur de mettre à la disposition des Etats participants, sur demande, une copie des rapports d'audit des Secteurs de recherche, tout en respectant la nature confidentielle de toute information qui pourra y figurer.

Mai 2008

Annexe à la Résolution GC/50/R16

Document GC/50/9 (ANNEXE 2)

Révision du Document GC/47/13 Rév.1

(daté du 13/05/2005)

REVISION DES PROCEDURES D'AUDIT SCIENTIFIQUE DU CIRC

De l'importance d'un audit scientifique indépendant pour assurer la haute qualité scientifique du CIRC

Des mesures devraient être prises dans plusieurs domaines clés pour grandement renforcer la recherche scientifique du CIRC. Les choix de recherche devraient s'appuyer sur certains facteurs clés, notamment la pertinence et la qualité. La pertinence de toute activité de recherche doit être considérée dans le cadre de la stratégie globale du Centre, telle que le Conseil de Direction l'a définie (voir Documents GC/47/4, GC/47/Inf.Doc. No.1 Rév.1 et GC/47/Inf.Doc. No.2 Rév.1). Ceci reste subordonné à des audits et changements, à intervalles réguliers, reflétant les progrès accomplis dans les sciences en général, mais aussi les évolutions importantes dans les tendances des risques de cancer et des mesures de lutte contre celui-ci.

Un programme d'audit scientifique en profondeur est un des éléments essentiels dans un programme global : il vise à maintenir le niveau scientifique de l'Organisation et à en poursuivre l'amélioration. Pour rendre le processus d'audit du CIRC plus rigoureux, et y inclure les Groupes et les Equipes, un cycle d'audit quinquennal a été introduit à l'intérieur de chacun des Secteurs. L'examen complet d'un Secteur de recherche va permettre de connaître les performances passées et les projets à venir de chaque équipe, et d'offrir un conseil relatif à la stratégie globale du programme poursuivi et développé dans chaque Secteur.

La valeur de cet audit dépend dans une large mesure de la qualité du Groupe de revue. Dans l'idéal, les membres d'un tel Groupe de revue seront des chercheurs possédant une grande expérience du domaine audité, de remarquables antécédents en tant que chercheurs, et ne présenteront de conflits d'intérêt, ni avec les programmes audités, ni avec le programme global de recherche du CIRC. Une implication restreinte aux travaux du CIRC est acceptable mais exigera obligatoirement une déclaration préalable, en particulier lorsqu'un Secteur de recherche spécifique est en cours d'évaluation par le Conseil scientifique, ou lorsqu'un membre du Conseil scientifique est invité à prendre part à d'autres Groupes/commissions d'audit.

Les membres du Conseil scientifique du CIRC devraient jouer un rôle clé à l'intérieur de ces Groupes de revue chaque fois qu'ils le peuvent. La question de l'indépendance est, bien sûr, à nouveau un élément crucial pour le succès global du processus d'audit, en ce qui concerne la valeur de l'avis scientifique donné. Que les Groupes de revue soient composés de chercheurs aux plus hautes compétences et indépendants des programmes de recherche du Centre est particulièrement précieux.

On va ainsi assister à un renforcement du rôle central du Conseil scientifique qui formule des recommandations sur l'ensemble du programme du CIRC. Parce qu'il a l'opportunité de consacrer du temps pour réaliser, en détail, l'audit technique des Groupes et des Equipes de recherche, le Conseil scientifique aura la capacité de faire avancer la discussion et d'apporter ses suggestions et conseils au Directeur, en matière d'orientation de recherches comme de stratégies futures pour le Centre.

Un Président responsable de chaque Audit de Secteur de recherche sera nommé par le Conseil scientifique du CIRC lors de sa réunion, et ce, avant que la procédure d'audit ne débute. Le Président pourra être une personnalité extérieure au Conseil scientifique, et devra être indépendant du programme scientifique du Centre. Après discussion avec le Président du Conseil scientifique et le Directeur du CIRC, le Président du Groupe de revue fixera la composition du Groupe de revue, qui devra se composer d'au moins deux membres du Conseil scientifique possédant les compétences appropriées, ainsi que d'experts du domaine audité extérieurs au Conseil scientifique. Le Groupe de Revue se composera de 5 à 7 membres, en fonction des domaines de travail couverts par le Secteur de recherche. La sélection et l'invitation des membres du Groupe de revue aura lieu le plus tôt possible après le choix du Président du Groupe de revue, afin de réunir un Groupe de revue le plus compétent possible. Le Secrétariat restera en contact étroit avec le Président de ce Groupe de Revue. Toute documentation pertinente pour l'audit sera distribuée aux membres du Groupe de Revue deux mois au moins avant la visite du site audité.

Processus d'audit scientifique du CIRC

Le Conseil de Direction du CIRC a donné son accord pour que l'audit scientifique des Secteurs de recherche se tienne tous les cinq ans environ, afin de fournir au Centre une évaluation efficace de la qualité et de la valeur scientifique du travail en cours. Il permettra également d'analyser l'adéquation des méthodes d'organisation du travail avec la mission globale du CIRC. Lorsque ce sera nécessaire, des audits de Groupes ou d'Equipes de recherche pourront être menés entre les audits des Secteurs de recherche.

L'objectif de l'audit est de réaliser une étude détaillée des Equipes et des Groupes d'un Secteur de recherche, fondée sur les réalisations précédentes et les projets pour l'avenir, ainsi qu'une évaluation de l'adéquation du travail de ce groupe avec la mission et la stratégie globales du CIRC. L'audit comportera une évaluation du positionnement et de la production scientifique du chercheur principal, et une évaluation de la capacité du Chef de Groupe à diriger un Groupe de recherche. De plus, l'audit permettra de tenir le Directeur du CIRC informé quant à la stratégie des futures recherches dans le domaine couvert par ce Secteur de recherche.

Pour que ces objectifs puissent être atteints, le CIRC va solliciter l'aval de spécialistes scientifiques qui examineront les travaux conformément aux normes internationales les plus exigeantes. Le processus d'audit comportera une visite sur site menée par un Groupe de revue composé d'experts, afin d'évaluer les travaux passés et futurs des différents Groupes. Cet audit donnera lieu à la rédaction d'un compte rendu complet, incluant une Déclaration de consensus qui sera préparée par le Groupe de revue.

Les audits font partie intégrante de l'évaluation du financement et se concentrent principalement sur la performance des Chefs de Groupe et, dans certains cas, sur d'autres membres de l'encadrement dans le Groupe. Ces audits offrent aussi la possibilité, pour les personnels scientifiques d'encadrement, de réévaluer leurs propres objectifs et orientations de recherche.

Les argumentaires fournis par les Chefs de Groupe constituent le cadre de l'audit. Le temps discrétionnaire pour les présentations au Groupe de revue lors de la visite sur site étant limité, les documents papier devront fournir un panorama exhaustif du travail réalisé au cours des cinq dernières années, ainsi que des projets de recherche à venir du Groupe. Si les projets futurs sont à établir pour les cinq ans à venir, il sera cependant acceptable de fournir des plans détaillés concernant les deux premières années, tout en identifiant les objectifs à court, moyen et long terme. Les documents papier devront être suffisamment détaillés pour permettre au Groupe de revue d'évaluer les objectifs de recherche proposés, ainsi que le niveau de compétence du Groupe et ses capacités à atteindre ses objectifs.

Le compte rendu de chaque Equipe, comportera deux parties. La première partie sera principalement consacrée aux travaux des cinq dernières années et comprendra :

- une **Introduction** contenant un résumé clair du programme de travail ;
- un **Rapport de recherche** décrivant les activités centrales du Groupe au cours des cinq dernières années ;
- une **Liste des publications et de la littérature**, recensant les publications du Groupe au cours des cinq dernières années, organisées en sections distinctes pour : les publications dans des revues à comité de lecture, les chapitres de livres/recensions et synthèses, en indiquant par un astérisque les cinq publications les plus significatives ;
- une liste des conférences auxquelles les membres du Groupe ont participé en tant qu'**Orateurs invités** ;
- une liste du personnel actuel (incluant les étudiants et les visiteurs scientifiques) du Groupe, et du personnel associé au Groupe au cours de la période couverte par l'audit, en prenant soin de mentionner les dates pertinentes et les sources de financement ;
- un CV détaillé du Chercheur principal, et des CV abrégés des personnels postdoctorants et du personnel technique, des personnels administratifs et de tout nouveau personnel proposé (lorsque ce sera possible) ; seule une sélection des récents Articles pertinents devra figurer dans ces CV abrégés ;
- un exemplaire des deux publications clés, et pages de titre des autres publications majeures ;
- une liste des financements extérieurs, le cas échéant (origine et montant).

Un second document comprendra un Projet de recherches à venir.

Les Normes et Directives de présentation concernant le contenu, les grandes lignes, la longueur et la présentation des rapports sont revues et corrigées, si nécessaire, par le Cabinet après chaque audit. L'accent sera porté sur la clarté et la concision des documents.

Le Groupe de revue aura pour tâche l'audit de la recherche scientifique et devra évaluer dans quelle mesure le travail réalisé est en cohérence avec la mission et la stratégie du CIRC. Le Groupe de revue évaluera chacune des composantes du travail d'une Equipe de la manière suivante :

- il examine et note la qualité globale du travail réalisé dans le cadre du programme principal ;
- il examine et note chaque projet ou composante des propositions de recherche futures, et réalise un classement du projet du Groupe dans son ensemble ;
- il fournit une évaluation qui permette de constater à quel point les recherches bénéficient du statut unique du CIRC et dans quelle mesure ces recherches concordent avec la mission et la stratégie du CIRC.

L'audit se concentrera sur les performances du Chef de Groupe, qui sera responsable de la préparation et de la soumission des documents. Les Chefs d'Equipe et (à titre exceptionnel) d'autres Chercheurs principaux (CP-équivalent) ~~seront~~ pourront être invités par le Président du Groupe de revue à présenter oralement leur rapport, s'ils sont responsables de la totalité d'une activité autonome de recherche, et financée dans le cadre du programme principal. Toute proposition visant à accueillir des collaborateurs clés lors de la session scientifique devra avoir été discutée au préalable avec le Directeur et le Président du Groupe de revue.

Le Directeur du CIRC et le Coordinateur du Secteur de recherche seront en principe présents en tant qu'observateurs, pour les parties de l'audit où le Chef de Groupe est ~~également~~ présent. Le Directeur, le Coordinateur de Secteur et ~~les~~ chaque Chef~~s~~ de Groupe auront l'opportunité d'une rencontre confidentielle avec le Groupe de revue.

La présentation du programme de recherche sera brève et se concentrera sur les points forts des réalisations des cinq dernières années. Les membres du Groupe de revue auront déjà lu les éléments soumis, et le temps imparti ne permet pas les redites. La majeure partie de la présentation sera en revanche consacrée à un bref exposé des projets en cours et à venir. En règle générale, seul le Chef de Groupe et, dans de rares cas, d'autres personnels scientifiques confirmés assisteront à la réunion et feront une présentation orale. La Session scientifique offrira l'opportunité, pour le Groupe de Revue, de sonder les détails des propositions, ainsi que la capacité du Groupe à mettre en œuvre le programme.

Les personnels juniors du Groupe audité prépareront des posters qui seront affichés dans les espaces où seront pris le déjeuner et les pauses-café. Ceci offrira au Groupe de revue l'opportunité de formuler des commentaires quant à la qualité et au sérieux du Groupe audité, et permettra une interaction directe avec les étudiants et les postdoctorants au sujet de leur travail. La réaction du Groupe de revue sera également précieuse pour le CIRC, dans la mesure où elle permettra de contrôler les progrès accomplis dans les programmes de formation du CIRC destinés aux chercheurs de rang intermédiaire.

Après la Session scientifique, le Groupe de revue se réunira à huis clos afin de discuter de ses conclusions et d'identifier toute question nécessitant plus amples éclaircissements. Le Chef de Groupe sera ensuite invité à répondre aux éventuelles questions, et à débattre d'autres enjeux managériaux ou scientifiques pertinents. Un Chef de Groupe sera également reçu pour un bref rendez-vous informel avec le Groupe de revue, en l'absence du Directeur et de son personnel et sans compte rendu.

Le Groupe de revue conviendra alors de la notation des recherches passées et à venir, et évaluera dans quelle mesure ces recherches sont adaptées au statut unique et à la stratégie du CIRC. Le système de notation est décrit dans l'Appendice I. Lors de la réunion confidentielle finale, le Groupe de revue élaborera une Déclaration de consensus synthétisant ses résultats et ses conclusions sur le plan de la qualité scientifique et de l'impact des recherches, ainsi que sur l'originalité, la pertinence et la faisabilité des projets de recherche pour l'avenir. Les grandes lignes de la Déclaration de consensus se fonderont sur l'analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces pour chaque activité auditée.

A l'issue de chaque audit, le Chef de Groupe, en présence du Directeur du CIRC et du Coordinateur du Secteur de recherche, sera reçu par le Groupe de revue pour lui présenter un bref résumé de l'évaluation et l'informer des notations relatives aux diverses composantes du programme.

Un compte rendu des délibérations sera préparé par le Secrétariat du CIRC en collaboration avec le Président du Groupe de revue, et il inclura la Déclaration de consensus préparée par le Groupe de revue. Le compte rendu circulera entre tous les membres du Groupe de revue pour approbation. Le Chef de Groupe sera invité, d'une part à identifier toutes les inexactitudes **factuelles**, lesquelles seront corrigées et, s'il le souhaite, à formuler des commentaires et répondre au compte rendu et recommandations du Groupe de revue. Ces commentaires seront joints au compte rendu lorsqu'il sera soumis au Secrétariat du CIRC, et seront disponibles en tant que document officiel au sein du Conseil scientifique du CIRC lors de la réunion qui suivra l'audit.

Soumission au Conseil scientifique

Le compte rendu incluant la Déclaration de consensus du Groupe de revue sera un document du Conseil scientifique, discuté lors de la réunion suivante de ce Conseil. Le Président du Groupe de revue sera invité à la réunion du Conseil scientifique afin de présenter ce rapport. A cette réunion, le Conseil scientifique préparera un avis sur cet audit à l'attention du Directeur.

Afin de réduire le temps nécessaire au processus d'audit dans son ensemble, les visites de site par les Groupes de revue seront prévues pour la fin novembre/début décembre, avant la réunion du Conseil scientifique de début février. Les résultats seront transmis au Conseil de Direction, qui se tient en général pendant le mois de mai suivant le Conseil scientifique.

Processus résultant de l'audit scientifique

Dans le cas où le travail de recherche d'un Groupe, d'une Equipe ou d'un autre équivalent Chercheur principal est établi comme *non satisfaisant* en terme du contenu scientifique ou de sa contribution à la stratégie du CIRC, la recherche est susceptible d'être interrompue et le Groupe dissout. Dans une telle éventualité, le Statut et Règlement de l'OMS seront appliqués. Si le travail est considéré comme étant tout juste *bon*, alors l'Equipe concernée aura l'opportunité d'un second audit réalisé par les membres du même Groupe de revue, désignés par le Président du Groupe du revue, dans les douze mois suivants.

Dans les dix jours ouvrables qui suivent la réunion du Conseil scientifique, le Directeur du CIRC rencontrera individuellement chaque Equipe auditée, en présence du Coordinateur du Secteur de recherche et du Directeur de l'Administration et des Finances, afin de faire un bilan des résultats de l'audit.

Appendice I : Système de notation de la recherche du CIRC

~~Trois~~ Quatre éléments distincts du programme de recherche seront notés comme suit :

- une note unique sera attribuée aux recherches passées ;
- une note globale pour les recherches à venir : note pour chaque sous-ensemble de propositions futures, puis note globale des travaux futurs retenus ;
- **une note reflétant le bénéfice apporté par chaque projet à la stratégie et à la position unique du CIRC. Cette notation sera essentiellement fondée sur les projets à venir** ;
- **une note reflétant l'impact des travaux sur la santé publique**.

La classification suivante sera utilisée :

O (Outstanding) ***(Remarquable)***
Travail remarquable du plus haut niveau au plan international, pionnier et précurseur. Cette note sera attribuée uniquement à des programmes de recherche exceptionnels, et non pas pour leur caractère d'actualité ou parce qu'ils explorent un domaine sous-étudié.

F (Forefront) ***(De premier plan)***
Travail de premier plan au niveau international, pouvant être considéré comme ayant un impact important et substantiel.

C (Competitive) ***(Compétitif)***
Travail compétitif sur le plan international, qui apportera une contribution significative.

G (Good) ***(Bon)***
Travail satisfaisant.

NC (Not competitive) ***(Non compétitif)***
Travail considéré comme non compétitif.

U (Unsatisfactory) ***(Insuffisant)***
Travail non satisfaisant ou médiocre.

P (Preliminary) ***(Préliminaire)***
Travail trop préliminaire pour être noté.

Des notes intermédiaires comme **C/F** (Compétitif/De premier plan) par exemple, pourront être utilisées si nécessaire.

Appendice à la Résolution GC/50/R16
DOCUMENT GC/50/7 (ANNEXE A)
PROPOSITION D'UN SUPPLEMENT AUX
« PROCEDURES D'AUDIT SCIENTIFIQUE »

Les procédures établies pour le processus d'audit des travaux scientifiques du CIRC sont fixées par le Conseil de Direction comme décrites dans le document GC/47/13 Rév.1, daté du 13/05/2005. Récemment, un Sous-comité du Conseil de Direction a préparé une révision de ce document, lors d'une réunion à Londres les 5–6 septembre 2007 : voir Annexe 2 au document SC/44/5. Il est prévu une discussion au sujet de cette révision lors de la réunion 2008 du Conseil de Direction.

Se fondant sur l'expérience acquise lors des dernières évaluations de Secteurs de recherche, les docteurs Ron, Comber et Kiemeney proposent un supplément à la version révisée des « Procédures d'audit scientifique du CIRC », afin de fournir de plus amples détails pour les audits futurs.

I.1. Sélection des Groupes de revue

Il est crucial d'obtenir une bonne adéquation entre l'étendue de l'expertise des auditeurs et les recherches en cours ou à venir. Pour ce faire, il a été décidé :

- A 9–12 mois du rapport, les Chefs de Groupe et le Coordinateur de Secteur devraient fournir un court résumé (1–2 pages) de leurs futures propositions.
- Ce résumé est le point de départ de la sélection des auditeurs, réalisée conjointement par le Président du Groupe de revue (RG), le Président du Conseil scientifique et le Coordinateur scientifique du CIRC. Plusieurs noms de remplacement seront proposés afin de couvrir chaque domaine de recherche (y compris des membres du Conseil scientifique et des membres extérieurs), et un CV synthétique/une liste de publications devront être fournis au Président du Groupe de revue et au Président du Conseil scientifique par le Coordinateur scientifique du CIRC, et seront pris en compte en même temps que le résumé des propositions de recherche.
- Une liste des auditeurs retenus, incluant au moins deux noms par domaine de recherche, est préparée par le Groupe de revue, le Président du Conseil scientifique et le Coordinateur scientifique, et discutée par le Coordinateur Scientifique avec le Directeur, le Coordinateur du Secteur de Recherche et les Chefs de Groupe concernés. Le Directeur, le Coordinateur de Secteur scientifique et les Chefs de Groupe sont autorisés à émettre des objections à l'encontre de tout auditeur proposé, sur la base de critères de compétition ou de tout autre conflit d'intérêt. Les objections motivées sont transmises aux Présidents du Conseil scientifique et du Groupe de revue par le Coordinateur scientifique, suivie par une conférence téléphonique ou plus, afin d'aboutir à une liste définitive.
- Les invitations aux auditeurs devront être envoyées, et leur accord reçu, six mois au moins avant la date de la revue. Des conférences téléphoniques devraient avoir lieu afin d'identifier des auditeurs de remplacement si nécessaire, suivant la procédure mentionnée ci-dessus.

I.2. Les documents du Rapport

Les documents de l'étude doivent être mis en forme comme suit :

A. Introduction

- Description générale du secteur de recherche
  - Vision stratégique du secteur de recherche ;
  - Rôle du Secteur de recherche au sein du CIRC ;
  - Gestion opérationnelle du secteur de recherche.
- Description générale des différents Groupes
  - Vision stratégique de chaque Groupe ;
  - Rôle de chaque Groupe au sein du CIRC ;
  - Personnel scientifique actuel (indiquer le niveau) + personnel non scientifique (y compris les étudiants et les chercheurs en visite) ;
  - Postes à pourvoir ;
  - Personnels scientifiques (indiquer le niveau) ayant quitté le CIRC au cours des cinq dernières années ;
  - Gestion opérationnelle/mandat et responsabilités des Chefs de Groupe ;
  - CV synthétiques des personnels P4 et P5 ;
  - CV détaillés des Chefs de Groupe.
- Implication des secteurs de recherche dans les cours/programmes de formation
  - Les cours qui ont eu lieu ;
  - Localisation géographique ;
  - Participants ;
  - Formations informelles sous forme de rencontres avec…
- Recommandations faites au Groupe, par le Groupe de revue précédent

B. Rapport de checherche

- Réalisations antérieures de ce groupe
  - Globalement : étapes décisives/circonstances particulières ayant influencé les résultats ;
  - Liste de tous les projets significatifs des cinq dernières années.
- Pour chaque projet achevé ou en cours et de longue durée : résumé d'une page (maximum) selon le format suivant :
  - Chercheur principal ;
  - Rôle du Groupe : en tant qu'initiateur ou comme groupe collaborateur au projet ; nom et affiliation des principaux collaborateurs ;
  - Sources de financement + montant ;
  - Antécédents/motivation ;
  - Mission : objectif et méthodes ;
  - Résultats.
- Liste des publications, contenant les publications du Groupe sur les cinq dernières années, classées selon les publications dans des revues à comité de lecture, suivies par les chapitres d'ouvrage/recensions, et classant en tête les cinq publications les plus significatives
- Copies de deux publications clés, et pages de titre des autres publications importantes
- Une liste des congrès auxquels les membres du Groupe ont été invités en tant qu'intervenants

C. Proposition de recherche pour l'avenir

- Vision stratégique du Groupe pour les cinq prochaines années
  - Globalement
  - Objectifs à court, moyen et long terme
- Résumé en une page, pour chaque projet à venir ou à court terme actuel, et présentés comme suit :
  - En cours/à venir ;
  - Chercheur principal ;
  - Rôle du Groupe : soit comme initiateur, soit comme groupe collaborant au projet ;
  - Source de financement + montant/ Source du Budget requis ;
  - Antécédents/motivation ;
  - Conception et méthodes (suffisamment de détails seront fournis afin de permettre aux auditeurs de se faire une opinion quant à la faisabilité du travail proposé).
  - Résultats et impact attendus
  - Date d'achèvement attendue
  - Bien-fondé du projet par rapport aux objectifs du Groupe, et du CIRC dans son ensemble.
- Niveau de priorité des projets en cours et planifiés :
  - 4 Essentiel
  - 3 Souhaitable
  - 2 Utile
  - 1 Demandé par l'OMS ou par un autre groupe de recherche (préciser)

Le rapport sera envoyé aux auditeurs au moins deux mois avant l'étude.

I.3. L'Audit

D'expérience, le Groupe de revue considère disposer d'insuffisamment de temps lors du processus d'audit pour rédiger un rapport de consensus. La rédaction d'un projet de texte préalablement à la réunion s'avère de ce fait nécessaire. Ce projet est susceptible de composer la base du rapport à rédiger durant la réunion.

- Deux mois avant l'audit, le Président du Groupe de revue affecte trois membres du Groupe de revue à chaque groupe audité. Chaque membre se voit ainsi attribuer deux Groupes.
- Les membres du Groupe de revue réalisent un rapport provisoire sur les deux Groupes avant de venir à la réunion. Le format de ce rapport se présente comme suit :
  - Panorama du travail des cinq dernières années
  - Evaluation critique du travail des cinq dernières années
  - Performance globale du travail réalisé
  - Vue d'ensemble des projets futurs et vision stratégique
  - Evaluation critique des projets futurs
  - Degré de priorité de chaque projet (joindre un bref argumentaire)
  - Classement global des projets
  - Evaluation des forces du Groupe
  - Evaluation des faiblesses du Groupe
  - Evaluation des opportunités du Groupe
  - Evaluation des menaces pour le Groupe
- Les rapports devront être circulés à l'avance entre les auditeurs.
- Les auditeurs ont la possibilité de demander certains éléments du rapport à l'avance auprès du Responsable du Groupe audité. Toutes ces requêtes passent par l'intermédiaire du Président du Groupe de revue afin de s'assurer que tous les membres du Groupe de revue sont informés de ces requêtes et réponses.

Le calendrier du rapport devra être accepté à l'avance par le Président du Groupe de revue et le Coordinateur scientifique du CIRC. Voici les recommandations appropriées :

- Dans la mesure où le CIRC et les procédures de révision peuvent présenter un caractère de nouveauté pour certains des membres du Groupe de revue, ce groupe est accueilli par le Coordinateur scientifique/Directeur le soir précédant la réunion, et bénéficie d'une brève présentation du CIRC et des procédures d'audit.
- Le Groupe de revue se réunira une heure le premier soir, afin de s'accorder en ce qui concerne les processus, de discuter des procédures et de leur mandat, des tâches assignées, de l'audit et de l'emploi du temps. Cela est faisable, mais pas nécessairement, pendant le dîner (en l'absence du Personnel du CIRC).
- Présentation par le Coordinateur de Secteur de Recherche : vue d'ensemble, procédures organisationnelles, personnel, postes à pourvoir, budget, collaborations entre les Groupes et les Secteurs de recherche. Une heure (30 minutes de présentation et 30 minutes de Q&R)
- Présentation de chaque Groupe par le Responsable du Groupe : 15 minutes de présentaion ; une heure de discussion ; 15 minutes d'évaluation par le Groupe de revue, en l'absence du personnel du CIRC. La présentation couvrira uniquement les objectifs stratégiques du Groupe et la manière dont il pense les atteindre par le biais des projets préalablement décrits dans le rapport.
- Table ronde avec les chercheurs juniors/postdocs. Une heure.
- En fonction du groupe audité : visite des locaux. Une heure.
- Préparation du rapport : cinq heures. Pendant ce temps, n'importe quel membre du Groupe peut solliciter un entretien individuel avec le Groupe de revue.

- Pendant la rédaction du rapport, les points suivants sont ajoutés à celui-ci, et pour le Secteur de recherche dans son ensemble, et pour chacun des groupes :
  - Recommandations
  - Evaluation du niveau scientifique du Chercheur principal (CP)
  - Evaluation des compétences managériales du Chercheur principal (CP)
  - Classement global pour le CP. Tous les classements incluront les justifications et les recommandations pour les actions entreprises si besoin (par exemple pour la formation, le soutien)
- Le projet de rapport est remis au Directeur/Coordinateur scientifique et aux Chefs de Groupe. Cette étape est l'occasion, pour le Coordinateur du Secteur et pour les Chefs de Groupe ou les Chefs d'Equipe, d'effectuer une révision de la section du projet de rapport du Groupe de revue concernant leur Groupe uniquement, ainsi que de rencontrer le Groupe de revue au moment de la visite, et de permettre la correction d'erreurs factuelles ou de points de désaccord. Une heure.
- Présentation du résumé des conclusions du Groupe de revue et ré-évaluation, et avec chaque Chef de Groupe, dans le respect des propositions individuelles de ceux-ci, et avec le Directeur et le Coordinateur de Secteur pour tous les Chefs de Groupe ; mais ceci sans autre diffusion qu'aux Conseils scientifique et de Direction (30 minutes par groupe).
- Finalisation du rapport. Une heure.
- Durée totale en présence de quatre Groupes (hors temps de pause) : 18 heures. Ce qui signifie que pour le rapport concernant un secteur de recherche avec plus de trois groupes, deux jours et demi sont à prévoir au lieu de deux jours.

I.4. Présentation et discussion des résultats

Le rapport du Groupe de revue sera mis au format CIRC par le Secrétariat du Centre. Toute proposition de changement dans le texte devra être approuvée par au moins les deux tiers des membres du Groupe de revue. Le rapport, ainsi que les documents de l'audit, devront être mis à la disposition du Conseil scientifique au moins deux semaines avant la réunion de ce Conseil qui suit l'audit. Lors de cette session du Conseil scientifique, les Chefs des Groupes audités pourront être invités à répondre à des questions, sans que cela ne remette en cause le contenu de l'audit.

I.5. Suivi des préconisations

Au cours de la seconde réunion du Conseil scientifique suivant l'audit du Secteur de recherche, environ un an après l'audit, le Coordinateur du Secteur de recherche présente les actions entreprises suite aux préconisations.

Mai 2008

GC/51/R11 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/50/R16, dans laquelle il demandait au Conseil scientifique de préparer une synthèse des Procédures d'audit scientifique du CIRC,

Ayant examiné le Document GC/51/13, présenté à la suite de sa demande,

1. REMERCIE le Conseil scientifique et le Secrétariat de leurs efforts conjoints qui ont permis la préparation d'une synthèse des Procédures d'audit scientifique du CIRC ;

2. ADOPTE la révision des Procédures d'audit scientifique du CIRC, telle qu'elle est présentée dans les annexes 3, 4, 5 et 6 au Document GC/51/13, qui formera les nouvelles « Directives pour les Procédures d'audit scientifique du CIRC » à compter de 2009 ;

3. NOTE que la formulation des Directives permet une certaine flexibilité dans la façon de mener les audits et dans la présentation des résultats ; et

4. AUTORISE le Président du Conseil de Direction, à la demande du Président du Conseil scientifique, d'adapter les Directives à la lumière de l'expérience de ces audits. Toute adaptation sera présentée pour approbation à la session suivante du Conseil de Direction.

Mai 2009

Voir également les Résolutions **GC/52/R6** – Programme (indicateurs de performance), **GC/53/R5** et **GC/55/R6** – Conseil scientifique (rapports).

GC/55/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Conseil scientifique sur sa quarante-neuvième session (Document GC/55/4) et son Addendum (Document GC/55/4 Add.1),

1. APPROUVE le nouveau système de notation des audits collégiaux, tel qu'il est décrit dans le Document GC/55/4 Add.1 :

« Il est essentiel que, lors de la détermination de la note pour un travail particulier, les examinateurs prennent en compte les indications données pour chaque note.

La note devant refléter l'éventail complet de la recherche d'un Groupe ou d'une Section, le Groupe de revue peut alors choisir de combiner deux catégories (par exemple F/C) pour refléter l'hétérogénéité au sein d'un Groupe ou d'une Section.

En choisissant une note, les examinateurs doivent tenir compte du rôle de la recherche du CIRC dans le cadre de sa mission, notamment en réalisant des travaux dans les pays à ressources faibles et moyennes et une recherche difficile à mener pour des instituts ou des centres nationaux.

O (Remarquable) Un travail remarquable du plus haut niveau au plan international, pionnier et précurseur. Cette note ne sera donnée qu'aux programmes de travail exceptionnels et non parce que le programme est particulièrement d'actualité ou d'un domaine sous-étudié.

F (De premier plan) Un travail de premier plan au niveau international, pouvant être considéré comme ayant un impact important et substantiel.

C (Compétitif) Un travail compétitif sur le plan international, de haute qualité et qui apportera une contribution significative.

NC (Non compétitif) Un travail considéré comme non compétitif, ni de haute qualité et peu susceptible d'apporter une contribution significative.

U (Insuffisant) Un travail non satisfaisant ou de qualité médiocre.

P (Préliminaire) Un travail à un stade trop préliminaire pour être noté, qui doit être poursuivi et contrôlé/réévalué par le Directeur à court ou à moyen terme, avec réactualisation ultérieure auprès du Conseil scientifique. »

2. DEMANDE au Conseil scientifique de rendre compte au Conseil de Direction lors de sa 57ème session de son évaluation de l'utilité du nouveau système de notation.

Mai 2013

GC/57/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante et unième session (Document GC/57/4),

Rappelant sa résolution GC/55/R7 demandant au Conseil scientifique de présenter son évaluation de l'utilité du nouveau système de notation en 2015,

Notant les observations du Conseil scientifique (Document GC/57/4) suite à l'expérience tirée des deux sessions consécutives,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. DECIDE de maintenir le (nouveau) système de notation actuel suivant les recommandations du Conseil scientifique ;
3. NOTE avec satisfaction que le Conseil scientifique va continuer à suivre le système de notation et pourrait l'inclure dans l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session de janvier 2016 ;
4. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et
5. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante et unième session.

Mai 2015

GC/58/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/11 : « Mise à jour des directives pour les audits effectués au CIRC »,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné les nouvelles directives et d'avoir recommandé leur approbation ;

2. ADOPTE la mise à jour des directives relatives aux procédures d'audit scientifique du CIRC figurant aux annexes 1 et 2 du Document GC/58/11, ci-après ; et

3. PRIE le Conseil scientifique et le Secrétariat de mener les audits scientifiques à venir conformément à la procédure d'audit révisée, ci-après.

Mai 2016

Annexe à la Résolution GC/58/R8
Directives relatives aux procédures d'audit scientifique du CIRC
(revues par le Conseil scientifique en 2016)

En préambule à ce document, il convient de noter que la terminologie utilisée quant à la structure scientifique du CIRC est intentionnellement générale, pour pouvoir s'adapter aux changements de structure et de nomenclature qui pourraient survenir à l'avenir.

Section : composée d'un ou de plusieurs Groupes de recherche travaillant dans des domaines complémentaires et de ce fait, évalués par une seule et même équipe d'audit. La responsabilité globale de la Section est assurée par un Chef de Section, qui peut être secondé par un Sous-chef.

Groupe : comprend un certain nombre de chercheurs travaillant dans le même domaine scientifique, sur des sujets étroitement liés, sous la responsabilité d'un Chef de Groupe.

Chef : Chercheur de haut niveau ayant la fonction de Chef de Section, Sous-chef de Section ou Chef de Groupe.

Groupe d'audit : il s'agit du groupe qui effectue les évaluations collégiales périodiques au nom du Conseil scientifique. Il est composé de membres du Conseil scientifique et d'experts extérieurs. Les Groupes d'audit évaluent les Sections composées d'un seul groupe et, dans le cas où les Sections sont constituées de plusieurs Groupes, ils évaluent les différents Groupes aussi bien que la Section dans son ensemble.

Procédure d'audit scientifique du CIRC

A. But

1. Il est essentiel de mener des audits scientifiques indépendants pour s'assurer que la recherche effectuée au CIRC est de la plus haute qualité.

2. Il convient d'évaluer la pertinence des activités de recherche par rapport à la stratégie globale du CIRC telle qu'elle est définie dans la Stratégie à moyen terme approuvée par le Conseil de Direction.

3. Pour s'assurer que sa recherche est du plus haut niveau, le CIRC se soumettra à une évaluation collégiale conduite selon les normes internationales les plus élevées. La procédure d'audit impliquera une visite sur site d'un Groupe d'audit composé d'experts qui évalueront les travaux passés et les projets futurs des Sections et des Groupes qui les composent. Le Groupe d'audit fournira un rapport complet comprenant une Déclaration de consensus. Si le Groupe d'audit le juge nécessaire, des audits supplémentaires pourront avoir lieu entre les audits des Sections.

4. Les membres du Conseil scientifique du CIRC jouent un rôle primordial dans ces Groupes d'audit. Ils convient toutefois d'y adjoindre des chercheurs de réputation internationale extérieurs au Conseil scientifique.

B. Objectifs

5. L'objectif est de procéder à un examen scientifique détaillé des Sections et des Groupes, fondé sur les travaux réalisés et les projets futurs. Le Groupe d'audit évaluera la qualité et le mérite scientifique du travail, et comment il s'inscrit dans la mission et la stratégie globales du CIRC. Il prodiguera ses conseils au Directeur du CIRC sur la stratégie à suivre pour les recherches futures dans le domaine couvert par la Section. Ces évaluations fournissent également aux responsables scientifiques l'occasion de réévaluer les objectifs et les orientations de leur propre recherche.

Annexe à la Résolution GC/58/R8 (suite)

C. Sélection du Groupe d'audit

6. Les Groupes d'audit se réunissent durant les deux jours qui précèdent immédiatement la session du Conseil scientifique au cours de laquelle ils rendent compte de leur audit.

7. Directives pour la sélection des membres du Groupe d'audit :

a. Le Conseil scientifique du CIRC nomme un président pour chaque groupe d'audit lors de la réunion précédant l'audit. Sauf circonstances exceptionnelles, le Président doit faire partie du Conseil scientifique en exercice et être indépendant du programme scientifique du CIRC.

b. Le Groupe d'audit doit comprendre un nombre égal de membres qualifiés du Conseil scientifique et d'experts des domaines à évaluer ne faisant pas partie du Conseil scientifique.

c. Les membres de ces Groupes d'audits doivent être des scientifiques reconnus pour leur expérience dans les domaines de recherche considérés, pour la qualité de leur recherche, et ne pas avoir de conflit d'intérêt avec les programmes à évaluer. Il leur est permis d'être impliqués de façon limitée dans le travail du CIRC, mais il leur faut toujours le déclarer à l'avance en le précisant dans le formulaire de déclaration d'intérêts de l'OMS.

d. Comme chacun des Groupes de recherche sera examiné en détail par au moins deux membres du Groupe d'audit, la taille de ce dernier devra être suffisante pour que cela ne pose pas de problème.

e. L'identification et l'invitation des membres du Groupe d'audit doivent se faire le plus tôt possible après la sélection du Président.

f. Les membres du Groupe d'audit sont sélectionnés conjointement par le Président du Groupe d'audit, le Président du Conseil scientifique et le Directeur.

g. Après la réunion du Conseil scientifique, le Directeur, en concertation avec les Chefs de Section et de Groupe, devra fournir au Président du Groupe d'audit plusieurs noms de membres potentiels, avec leur CV abrégé et la liste de leurs publications, en essayant de couvrir tous les domaines de recherche (en tenant compte de l'expertise des membres du Conseil scientifique et de ceux de l'extérieur).

h. Le Président du Groupe d'audit, le Président du Conseil scientifique et le Directeur pourront discuter des experts extérieurs potentiels au cours d'une ou plusieurs conférence(s) téléphonique(s). Le Directeur et le Chef de Section peuvent s'opposer au choix de certains évaluateurs pour des raisons de conflit d'intérêt, à condition de s'en justifier auprès du Président du Groupe d'audit.

i. Il convient d'envoyer les invitations aux évaluateurs, et de recevoir leur acceptation au moins six mois avant la date de l'audit. Des conférences téléphoniques auront lieu si besoin pour identifier des suppléants selon la procédure décrite plus haut.

D. Documents servant à l'audit

8. Les documents rédigés par les chercheurs de chaque Groupe et Section de recherche forment la base de l'audit. Ces documents doivent décrire de façon équilibrée les résultats de leurs travaux et de leurs projets futurs, en donnant un large aperçu du travail réalisé au cours des cinq dernières années et des nouveaux projets de recherche prévus sur le court, moyen et long terme, et en indiquant comment ce travail s'inscrit dans la Stratégie à moyen terme et correspond à la mission du CIRC. Ces documents doivent être suffisamment détaillés pour que le Groupe d'audit puisse évaluer la qualité des projets de recherche, les compétences de la Section/du Groupe et leur capacité à atteindre les objectifs fixés.

9. Les documents servant à l'audit, qui font l'objet de discussions entre le Président du Groupe d'audit et le Directeur, doivent correspondre au format décrit plus loin dans l'Annexe 1. Quand une Section comporte deux ou plusieurs Groupes, il convient de préparer un court document de travail supplémentaire décrivant la Section dans son ensemble et exposant sa vision stratégique, son rôle au sein du CIRC et sa gestion opérationelle.

10. Les documents pertinents seront distribués aux membres du Groupe d'audit au moins deux mois avant leur visite sur site.

11. Les évaluateurs pourront à l'avance poser des questions sur certains éléments du rapport au Chef de Section. Toutes ces requêtes doivent passer par le Président du Groupe d'audit pour que tous les membres du Groupe soient informés des questions et des réponses.

E. L'audit

12. Le Groupe d'audit conduira une évaluation en profondeur des travaux passés et des activités prévues à l'avenir par les Sections et les Groupes et de la façon dont ils s'inscrivent dans la Stratégie à moyen terme du CIRC. L'audit fournira, outre une évaluation globale de la production scientifique, une évaluation des compétences managériales et des résultats des recherches des Chefs ou Sous-chefs de Section et des Chefs de Groupe. L'évaluation devrait aller au-delà des mesures académiques traditionnellement utilisées dans l'évaluation de la qualité de la recherche (découvertes scientifiques, publications, financements extrabudgétaires, etc.) et aussi prendre en compte les indicateurs associés à la mission particulière du CIRC, incluant la contribution à la création de réseaux de collaboration, la contribution à la formation et le renforcement des compétences dans les pays en développement ainsi que l'impact sur le développement de politiques de lutte contre le cancer. En résumé, le Groupe d'audit évaluera :

- la qualité du programme de recherche scientifique ;
- l'adéquation du programme de recherche avec la stratégie du CIRC ;
- la contribution de la Section/du Groupe de recherche à la mission du Centre.

Annexe à la Résolution GC/58/R8 (suite)

13. Quand la Section comporte deux ou plusieurs Groupes, le Président du Groupe d'audit assignera au moins deux membres à l'audit de chaque Groupe deux mois avant l'évaluation. Un membre du Groupe d'audit peut si nécessaire être affecté à plus d'un Groupe.

14. En raison des contraintes de temps lors de la réunion d'audit, une ébauche du rapport, constituant une partie de la Déclaration de consensus, pourrait être préparée avant la réunion par les membres du Groupe d'audit, à partir des documents dont ils disposent.

15. Cette version préliminaire du rapport devra être préparée selon le modèle de Déclaration de consensus figurant plus loin dans l'Annexe 2, mais il est possible de la modifier suite aux discussions entre les membres du Groupe d'audit. Cette version préliminaire du rapport devra être adressée à l'avance aux autres évaluateurs.

16. Le programme de l'audit sera décidé à l'avance par le Président du Groupe d'audit et le Directeur suite à la soumission d'une proposition par le Secrétariat.

17. Le Directeur, les Chefs et Sous-chefs de Section et les Chefs de Groupes pourront rencontrer individuellement le Groupe d'audit en privé.

18. Chacun des Chefs de Section/du Groupe fera un bref exposé (environ 30 minutes pour la présentation, 45 minutes pour la discussion et 30 minutes pour l'évaluation). La présentation et la discussion ont lieu en présence de l'ensemble du personnel de la Section, mais le Groupe d'audit effectue l'évaluation à huis clos. L'exposé doit porter sur le plan stratégique de la Section/du Groupe et sur la façon dont les projets décrits dans le document de travail vont permettre de le réaliser. L'accent sera mis sur les projets de recherche ; seules les activités marquantes des cinq dernières années seront présentées brièvement. Cette session permettra au Groupe d'audit d'obtenir des précisions sur les projets et la capacité à exécuter le programme.

19. Après chaque présentation, les membres du Groupe d'audit se réuniront à huis clos pour débattre de leurs observations et identifier les points qui ont encore besoin d'explications. Le Chef et le Sous-chef de la Section et les Chefs de Groupe peuvent alors être invités à répondre aux questions et à discuter de certains autres points pertinents.

20. Les membres du Groupe d'audit auront également des réunions informelles avec les chercheurs, les étudiants et les post-docs de la Section. Les jeunes chercheurs de la Section faisant l'objet de l'audit prépareront des posters qui seront présentés dans l'espace où seront servis les repas et les pauses. Le Groupe d'audit formulera des commentaires sur la qualité du cadre de formation.

F. Présentation et discussion des résultats

21. A la fin de l'audit, le Groupe d'audit fera un compte rendu au Chef et Sous-chef de la Section, aux Chefs de Groupe et au Directeur du CIRC. Ce compte rendu comprendra un bref résumé de l'évaluation du Groupe et la notation des divers éléments du programme.

22. Le Groupe d'audit rédigera une Déclaration de consensus résumant ses observations et ses conclusions selon le modèle figurant dans l'Annexe 2.

23. Les Chefs de Section/du Groupe sont invités à signaler d'éventuelles erreurs qui seront corrigées. S'ils le souhaitent, ils pourront apporter des réponses et faire des commentaires relatifs à la Déclaration de consensus. Le Groupe d'audit finalisera alors sa Déclaration de consensus pour la présenter au Conseil scientifique du CIRC.

G. Soumission au Conseil scientifique

24. La Déclaration de consensus du Groupe d'audit sera remise au Conseil scientifique du CIRC lors de la session suivant immédiatement l'audit.

25. Le Président du Groupe d'audit participera à la réunion du Conseil scientifique pour présenter le rapport.

26. Lors de cette session du Conseil scientifique, le Chef de la Section/du Groupe audité peut être invité à répondre aux questions ou à faire des commentaires sur l'évaluation, mais il ne s'agit pas de réévaluer certains éléments.

27. Le Directeur répondra aux conclusions du Groupe d'audit.

28. Le Conseil scientifique discute de la Déclaration de consensus, de la réponse du Directeur, finalise et adopte le « Rapport du Conseil scientifique sur l'audit de la Section » comme Document de travail du Conseil scientifique. Le Conseil scientifique résume les conclusions de l'audit qu'il inclut dans son rapport, lequel sera soumis au Conseil de Direction lors de la session suivant la réunion du Conseil scientifique.

H. Procédure résultant de l'audit

29. Si l'audit juge que le travail d'un Groupe, d'une Section ou d'un chercheur individuel n'est pas satisfaisant au plan scientifique ou ne correspond pas à la Stratégie du CIRC ou y contribue peu, il est possible de mettre fin à cette recherche et de dissoudre la Section ou le Groupe. On appliquera dans ce cas le Statut et le Règlement du personnel de l'OMS.

30. Suite à la réunion du Conseil scientifique, le Directeur du CIRC rencontrera le Chef et le Sous-chef de la Section et les Chefs des Groupes évalués pour résumer les conclusions de l'audit.

I. Suivi des recommandations

31. Au cours de la deuxième réunion du Conseil scientifique suivant l'audit, environ un an après l'évaluation, le Directeur présentera les actions qui auront été mises en place en réponse aux recommandations.

Annexe à la Résolution GC/58/R8 (suite)

ANNEXE 1

Modèle de document de travail préalable à l'audit (les modifications apparaissent en rouge)

On privilégiera la clarté et la concision.

Sections composées de deux ou plusieurs Groupes

i. Description générale de la Section
ii. Vision stratégique de la Section et contribution à la Stratégie à moyen terme (SMT) du CIRC
iii. Rôle de la Section au sein du CIRC
iv. Structure et gestion opérationnelle de la Section
v. Recommandations adressées à la Section par le(s) Groupe(s) d'audit précédent(s)

Sections intégrées et Groupes individuels faisant partie d'une Section

1. Introduction

1.1 Description générale de la Section/du Groupe
- 1.1.1 Vision stratégique de la Section/du Groupe et contribution à la SMT du CIRC
- 1.1.2 Rôle de la Section/du Groupe au sein du CIRC
- 1.1.3 Chercheurs de niveau professionnel (indiquer le niveau), autres membres du personnel (incluant les étudiants en doctorat) et chercheurs invités
- 1.1.4 Postes actuellement vacants
- 1.1.5 Chercheurs de niveau professionnel (indiquer le niveau) ayant quitté le CIRC au cours des 5 dernières années
- 1.1.6 Gestion opérationnelle/missions et responsabilités des chercheurs de niveau supérieur
- 1.1.7 Bref CV du personnel de niveau professionnel (P)
- 1.1.8 Programmes de formation/cours suivis par le personnel de la Section/du Groupe
- 1.1.9 CV détaillé du Chef de Section/du Groupe

1.2 Contribution de la Section/du Groupe à la mission du CIRC (le cas échéant)
- 1.2.1 Participation à la création et au développement de réseaux de collaboration
- 1.2.2 Participation à l'organisation de programmes/de cours de formation ou autres exemples de renforcement des compétences en recherche
- 1.2.3 Impact sur le développement des politiques de santé, des directives et/ou recommandations nationales ou internationales

1.3 Recommandations adressées à la Section/au Groupe par le(s) Groupe(s) d'audit précédent(s)

2. Rapport de recherche

2.1 Travail réalisé dans le passé par la Section ou le Groupe
- 2.1.1 Globalement : Résultats marquants/circonstances particulières ayant eu une influence sur le déroulement des recherches
- 2.1.2 Liste de tous les projets importants des cinq dernières années

2.2 Pour chaque projet terminé ou projet à plus long terme en cours : résumé d'une page (maximum) comme suit :
Titre du projet [possibilité d'en ajouter plusieurs si nécessaire]
- 2.2.1 Chercheur principal
- 2.2.2 Rôle de la Section/du Groupe : initiateur ou collaborateur, noms et affiliations des principaux collaborateurs
- 2.2.3 Source de financement et montant
- 2.2.4 Contexte/motivation
- 2.2.5 Succinctement : conception et méthodes
- 2.2.6 Résultats

2.3 Liste des publications incluant les publications de la Section/du Groupe au cours des cinq dernières années, classées en deux catégories selon qu'il s'agit d'articles publiés dans des revues à comité de lecture ou de chapitres de livres/articles de synthèse, en signalant les cinq papiers les plus significatifs par un astérisque.

2.4 Copies de deux publications phares ; pages de titre des autres publications importantes

2.5 Liste des conférences auxquelles les membres de la Section/du Groupe ont été invités à faire une présentation

3. Projets de recherche futurs

3.1 Vision stratégique de la Section/du Groupe pour les cinq prochaines années
- 3.1.1 Aperçu général
- 3.1.2 Objectifs à court, moyen et long terme
- 3.1.3 Contribution à la Stratégie à moyen terme du CIRC

3.2 Résumé d'une à deux pages pour chacun des projets à court terme en cours ou programmé, présenté comme suit :
Titre du projet [possibilité d'en ajouter plusieurs si nécessaire]
- 3.2.1 En cours/programmé
- 3.2.2 Chercheur principal
- 3.2.3 Rôle du Groupe : initiateur ou collaborateur
- 3.2.4 Source de financement et montant/budget demandé
- 3.2.5 Contexte/motivation
- 3.2.6 Conception et méthodes (fournir suffisamment de détails pour permettre aux évaluateurs de se former une opinion sur la faisabilité du travail proposé)
- 3.2.7 Résultats et impact escomptés
- 3.2.8 Date d'achèvement prévue
- 3.2.9 Pertinence du projet par rapport aux objectifs de la Section/du Groupe et du CIRC dans son ensemble

3.3 Degré de priorité des projets en cours et des projets programmés :
- 3.3.1 Essentiel
- 3.3.2 Désirable
- 3.3.3 Utile

Merci d'indiquer si des projets individuels résultent d'une demande ou d'une commande particulière (par exemple de l'OMS)

Annexe à la Résolution GC/58/R8 (suite)

ANNEXE 2

Modèle de Déclaration de consensus du Groupe d'audit

1. Travail de la Section/du Groupe réalisé dans le passé
- 1.1 Aperçu du travail réalisé au cours des cinq dernières années
- 1.2 Appréciation critique du travail réalisé au cours des cinq dernières années

2. Projets futurs de la Section/du Groupe
- 2.1 Aperçu des projets futurs et vision stratégique
- 2.2 Appréciation critique des projets futurs

3. Evaluation de la Section/du Groupe (analyse de cadrage)
- 3.1 Evaluation des forces (F)
- 3.2 Evaluation des faiblesses (F)
- 3.3 Evaluation des opportunités (O)
- 3.4 Evaluation des menaces (M)

4. Evaluation de la Section/du Groupe

Le travail réalisé dans le passé et les **projets futurs** de chaque Groupe et de la Section doivent être notés indépendamment pour leur **qualité** et leur **pertinence**, de la façon suivante :

a. Evaluation de la qualité scientifique (en utilisant le barème à six points décrit plus loin)

Une note unique sera attribuée pour le travail de chaque Groupe de recherche et de la Section dans son ensemble.
Pour leur notation, les évaluateurs devront tenir compte de l'explication fournie pour chaque note.
Comme la notation s'applique à l'ensemble du portefeuille de recherche du Groupe ou de la Section, le Groupe d'audit collégial peut choisir une combinaison de catégories pour refléter l'hétérogénéité au sein d'un Groupe ou d'une Section ; par exemple F/C.
En sélectionnant une notation, les évaluateurs devront tenir compte du rôle de la recherche du CIRC dans le cadre de sa mission (voir section 1.2, Annexe 1), notamment le travail dans les pays à revenu faible et intermédiaire et les recherches difficiles à réaliser dans le cadre des instituts ou des centres nationaux.

Notation – qualité scientifique :

O (Remarquable)	Travail remarquable, du niveau international le plus élevé, pionnier et innovant. Cette mention ne s'applique qu'aux programmes de travail exceptionnels, et non pas à ceux dont le mérite est d'être particulièrement d'actualité ou d'appartenir à des domaines de recherche sous-exploités.
F (De premier plan)	Travail de premier plan au niveau international et qui devrait avoir un impact important et substantiel.
C (Compétitif)	Travail compétitif au niveau international et qui devrait apporter une contribution significative.
NC (Non compétitif)	Travail qui n'est pas considéré comme compétitif ou de haute qualité et peu susceptible d'apporter une contribution significative.
U (Insuffisant)	Travail non satisfaisant ou de qualité médiocre.
P (Préliminaire)	Travail trop préliminaire, qui doit être poursuivi et faire l'objet d'une évaluation à court ou moyen terme par le Directeur, qui la transmettra au Conseil scientifique.

b. Evaluation de la pertinence des travaux par rapport à la mission du CIRC

Cette évaluation doit tenir compte de la façon dont le travail proposé bénéficie de la position unique du CIRC, de son adéquation à la mission et à la stratégie du CIRC et de l'impact qu'il pourrait avoir sur la santé publique et/ou les politiques de santé.
Une note unique sera attribuée pour le travail de chaque Groupe de recherche et pour la Section dans son ensemble.

Notation – pertinence par rapport à la mission :

Parfaite adéquation	Ce type de travail correspond parfaitement à la mission du CIRC.
Bonne adéquation	Ce type de travail correspond à la mission du CIRC.
Adéquation discutable	Pertinence incertaine.
Mauvaise adéquation	Travail à ne pas poursuivre.

Les mentions doivent s'accompagner si nécessaire de justifications et de recommandations sur les actions à mener.

5. Recommandations globales pour la Section/le Groupe

Mai 2016

1.1.12 Education et formation

GC/52/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les orientations proposées pour le programme d'éducation et de formation du CIRC (ETR), telles qu'elles sont décrites dans l'annexe au document GC/52/7,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir conseillé le Directeur sur les priorités et opportunités futures dans ce domaine clé (Document GC/52/4) ;

2. APPROUVE l'orientation à prendre par le CIRC dans l'élaboration du programme d'éducation et de formation du Centre, tel qu'il est décrit dans l'annexe au document GC/52/7 ; et

3. DEMANDE que l'audit d'ETR soit prévu pour la 48ème session du Conseil scientifique en 2012.

Mai 2010

Voir la Résolution **GC/54/R2** – Programme (rapports du Directeur).

GC/55/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport du Conseil scientifique sur sa quarante-neuvième session (Document GC/55/4) concernant les orientations futures du Groupe Education et formation (ETR) présentées au Conseil scientifique dans le Document SC/49/7,

1. CONSTATE avec satisfaction que le Conseil scientifique est heureux de la nouvelle direction et des activités et initiatives du Groupe ETR ; et

2. DEMANDE qu'un rapport biennal des activités du Groupe ETR soit fourni au Conseil scientifique à partir de 2015.

Mai 2013

GC/57/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport du Conseil scientifique sur sa cinquante et unième session (Document GC/57/4) concernant le Rapport biennal des activités du Groupe Education et formation (ETR), tel qu'il a été présenté au Conseil scientifique dans le Document SC/51/8,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal des activités du Groupe ETR ;

2. ACCEPTE que la production du Rapport biennal des activités du Groupe ETR soit alignée sur celle du Rapport biennal du CIRC ; et

3. NOTE que le prochain Rapport biennal du Groupe ETR devra couvrir les années 2016–2017.

Mai 2015

GC/60/R18 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport sur les activités du Groupe Education et formation (ETR) couvrant la période 2015–2017, tel qu'il est présenté dans le Document GC/60/18,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal sur les activités du Groupe ETR ;

2. FELICITE le Directeur et son équipe pour leur contribution au développement des compétences en matière de recherche sur le cancer au niveau international ; et

3. NOTE que les prochains Rapports biennaux sur les activités du Groupe ETR seront présentés uniquement au Conseil scientifique.

Mai 2018

Voir la Résolution **GC/61/R13** – Sources de recettes complémentaires (acceptation des dons).

1.1.13 Indicateurs de performance (IP) pour le Centre

GC/52/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/52/9 "Indicateurs de Performance (IP) du Centre" et les propositions qu'il formule,

Reconnaissant que la nature unique du mandat du CIRC implique la nécessité d'une approche large et souple de l'évaluation,

1. REMERCIE le Conseil scientifique de ses observations et recommandations sur les IP (Document GC/52/4) ;

2. PREND NOTE que le Conseil scientifique considère que le processus actuel d'examen collégial est une excellente méthode d'évaluation des performances pour la recherche menée dans le contexte particulier du Centre ;

3. SOUTIENT en outre la mise en œuvre et l'évaluation des IP initiaux tels qu'ils sont décrits par le Directeur dans son rapport GC/52/9, qui comprend une revue des publications scientifiques, de la diffusion de l'information et l'édition, des subventions et des contrats, et de l'éducation et de la formation (principalement les cours et les boursiers) ; des informations complémentaires peuvent être fournies en faisant rapport sur d'autres domaines spécifiques liés à la Stratégie à moyen terme ou à des activités fondamentales qui illustrent l'impact du Centre ; et

4. CONVIENT que le processus d'examen collégial soit maintenu et que le Directeur développe davantage les IP pour avis du prochain Conseil scientifique et discussion par le Conseil de Direction.

Mai 2010

Voir également les Résolutions de **GC/53/R3** à **GC/64/R2** – Rapports du Directeur/de la Directrice.

1.1.14 Politique de libre accès aux publications

GC/57/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/10 « Politique du CIRC en matière de libre accès aux publications dans les revues scientifiques »,

1. REAFFIRME que le Centre doit, ainsi qu'il est décrit dans son Statut, s'employer à diffuser ses recherches ;

2. APPROUVE la recommandation du Conseil scientifique d'adopter une approche nuancée qui tienne compte des réalités financières, en fonction desquelles le Centre définira les articles à publier prioritairement dans des journaux en libre accès ;

3. PRIE le Secrétariat de présenter au Conseil scientifique de 2017 un rapport et une évaluation de la mise en œuvre de sa politique de libre accès ; et

4. APPROUVE l'utilisation d'un montant maximal de 50 000€ par an pendant trois ans provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de soldes liquides suffisants disponibles, pour couvrir les frais de publication en libre accès d'articles dans les revues scientifiques.

Mai 2015

GC/60/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/8 « Rapport sur la politique de publication en libre accès du CIRC », et

Considérant le soutien du Conseil scientifique (Document GC/60/4),

1. APPROUVE l'attribution d'un montant maximum de 50 000€ par an pendant deux ans (2019 et 2020) pour les publications en libre accès, ce montant étant prélevé sur le Fonds spécial du Conseil de Direction sous réserve de liquidités suffisantes ; et

2. REMERCIE le Secrétariat pour son Rapport.

Mai 2018

GC/62/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/62/11 « Rapport biennal sur les activités de publication, 2018–2019 »,

APPROUVE l'attribution d'un montant maximum de 50 000€ par an pendant deux ans (2021 et 2022) pour les publications en libre accès, ce montant étant prélevé sur le Fonds spécial du Conseil de Direction sous réserve de liquidités suffisantes.

Mai 2020

1.1.15 Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques [FENSA]

GC/59/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/7 « Collaboration avec les acteurs non étatiques, notamment les entités du secteur privé, et efforts de mobilisation des ressources »,

1. PREND NOTE du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé dans sa Résolution WHA69.10 ;

2. NOTE que ce Cadre de collaboration remplace le Document GC/49/14 et la Résolution GC/49/R13 « Acceptation de fonds de sources industrielles » du Conseil de Direction ;

3. DECIDE d'établir un Groupe de travail chargé d'explorer la façon dont le CIRC pourrait mettre en application le Cadre de collaboration dans le contexte de son programme de travail et de recherche, et notamment en ce qui concerne l'acceptation de fonds provenant du secteur privé ;

4. DECIDE en outre que le Groupe de travail sera composé des représentants de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Maroc et des Pays-Bas, de quatre membres du Secrétariat (le Directeur, le Directeur de l'Administration et des Finances et deux chercheurs chevronnés du CIRC) et d'un membre de l'OMS ;

5. SOUTIENT les nouvelles initiatives du Secrétariat visant à mobiliser des ressources pour assurer un financement extrabudgétaire supplémentaire pour financer les sept projets prioritaires présentés dans le Document GC/59/6, en organisant entre autres une Conférence des partenaires ; et

6. PRIE le Groupe de travail de présenter ses conclusions et ses recommandations au Conseil de Direction lors de sa soixantième session de mai 2018.

Mai 2017

GC/60/R17 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/17 « Recommandations du Groupe de travail du Conseil de Direction relatives à la mise en application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA) »,

1. REMERCIE le Groupe de travail de ses recommandations ;

2. NOTE que le « Guide spécifique du CIRC relatif aux collaborations avec les acteurs non étatiques » (figurant en annexe au Document GC/60/17) sera utilisé par le CIRC pour mettre en œuvre le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques et RECONNAIT qu'il s'agit d'un document évolutif qui sera mis à jour régulièrement ; et

3. PRIE le Secrétariat de rendre compte chaque année au Conseil de Direction des collaborations du CIRC s'inscrivant dans le Cadre de collaboration décrit dans l'annexe mentionnée ci-dessus, en intégrant ce compte rendu dans le Rapport du Directeur.

Mai 2018

Voir les Résolutions **GC/61/R2, GC/62/R4, GC/63/R2** et **GC/64/R2** – Programme (rapports de la Directrice).

Voir également la Résolution **GC/62/R6** – Locaux (projet "Nouveau Centre").

1.2 RELATIONS ENTRE LE CENTRE ET LES AUTRES ORGANISATIONS DANS LE DOMAINE DU CANCER

1.2.1 Développement d'une coopération entre les organismes nationaux et internationaux

GC/9/R7 Le Conseil de Direction,

Soulignant la nécessité pour le Centre international de Recherche sur le Cancer de resserrer le plus possible ses liens avec les organismes nationaux et internationaux qui se consacrent à toutes les phases de la recherche cancérologique ;

Tenant compte des attributions du Centre telles qu'elles sont définies à l'Article II de son Statut,

PRIE le Directeur du Centre de présenter à la dixième session du Conseil de Direction, après avoir pris l'avis du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et du Conseil scientifique, un document exposant les moyens d'établir d'étroites relations de travail avec les organismes nationaux et internationaux qui s'occupent du problème du cancer.

Ce document devrait :

a) préciser les fonctions et responsabilités du Centre par rapport à celles des autres organismes nationaux et internationaux se consacrant à la cancérologie sous tous ses aspects ;

b) proposer des méthodes permettant d'améliorer la coordination et la coopération à l'échelon mondial et régional entre les organismes précités.

Octobre 1971

GC/12/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du document GC/12/6 Rév. 1 et entendu les explications du Directeur, selon lesquelles ce document concerne les domaines d'activité et de compétence du Centre approuvés par le Conseil de Direction ;

Considérant l'intérêt de valoriser sur le plan international les multiples efforts accomplis actuellement dans de nombreuses institutions nationales ;

Considérant qu'une coopération entre ces institutions pourrait contribuer au progrès de la lutte contre le cancer et de la recherche cancérologique, et que le Centre pourrait jouer un rôle utile dans la promotion de cette coopération,

DECIDE

1) de prier le Directeur de rechercher, en concertation avec les organisations nationales et internationales compétentes, les possibilités de coopération entre institutions nationales de recherche ;

2) de mettre à la disposition du Directeur une somme maximum de $ US 40 000 prélevés sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour 1973 ;

3) d'inviter le Directeur à faire rapport à la prochaine session du Conseil de Direction sur l'état d'avancement de l'étude et ses implications éventuelles.

Mai 1973

GC/13/R7 Le Conseil de Direction,

Se référant à la résolution GC/12/R6, par laquelle il a mis à la disposition du Directeur pour 1973 une somme maximum de $ US 40 000, prélevés sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de rechercher les possibilités de coopération entre institutions nationales de recherche,

Considérant que, conformément à l'esprit de cette résolution, il convient d'en prolonger la validité jusqu'au 31 décembre 1974,

DECIDE d'étendre de la fin de 1973 à la fin de 1974 l'autorisation accordée au Directeur d'utiliser $ US 40 000 à cette fin.

Mai 1974

GC/13/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance des propositions du Directeur (Document GC/13/8) concernant l'organisation d'une conférence-atelier en 1975 pour étudier :

a) la possibilité d'élaborer des mécanismes permettant aux registres du cancer de contribuer plus efficacement et plus rapidement, au niveau international, à la détection des risques cancérogènes dans l'environnement ;

b) des méthodes permettant de mettre plus rapidement à la disposition des gouvernements et de la communauté scientifique les informations recueillies par les registres ;

c) la possibilité de relier les registres du cancer aux registres et cohortes établis à d'autres fins ;

d) les moyens d'enregistrement disponibles dans chaque Etat participant et dans les autres pays et les lacunes à combler à cet égard,

AUTORISE le Directeur à utiliser pour la conférence-atelier précitée un montant de $ US 30 000 prélevé sur le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Mai 1974

GC/16/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la proposition du Directeur, telle qu'elle figure dans les documents GC/16/2 et GC/16/20, relative à des études de faisabilité pour la création d'un réseau international ;

Notant que le programme proposé a reçu un ferme appui du Conseil scientifique ;

Considérant l'importance d'un tel réseau ;

Estimant que le Centre a un rôle à jouer dans la coordination de ce programme,

1. APPROUVE la mise en œuvre d'études de faisabilité pour la création de ce réseau international ;

2. AUTORISE le Directeur à prélever à cette fin un montant total de $ US 231 300 sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour la période biennale 1978/79, sous réserve qu'au cours de la première année mentionnée les dépenses n'excèdent pas $ US 108 800 ;

3. CHARGE le Directeur de faire rapport au Conseil de Direction sur les résultats de ces études de faisabilité dès que les données obtenues lui en donneront la possibilité.

Avril 1977

GC/63/R17 Le Conseil de Direction,

Reconnaissant que, depuis sa création en 1965, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) contribue de manière significative à la lutte contre le cancer dans le monde, notamment grâce à sa capacité à rassembler au niveau mondial les personnes et les organisations partageant des valeurs et des objectifs communs,

Réaffirmant sa détermination à maintenir la position du CIRC comme un centre d'excellence scientifique promouvant une collaboration internationale pacifique et des avancées dans le domaine de la recherche sur le cancer,

Reconnaissant l'importance du travail du CIRC dans la collaboration internationale et la coopération technique avec des chercheurs et des partenaires du monde entier, notamment en matière de partage des données, de contribution aux publications sur l'épidémiologie du cancer et de soutien des registres du cancer,

1. REAFFIRME que l'objectif du CIRC, tel qu'indiqué dans l'Article I de son Statut, est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer en constituant le moyen par lequel les Etats participants et l'Organisation mondiale de la Santé, en liaison avec l'Union internationale contre le Cancer et d'autres organisations internationales intéressées, peuvent coopérer en vue de stimuler et de soutenir toutes les phases de la recherche en lien avec le problème du cancer ;

2. RECONNAIT l'importance de maintenir et d'améliorer la coopération technique existante avec les chercheurs et les partenaires du monde entier et de soutenir la coopération future avec ces acteurs, qu'ils se trouvent dans des Etats participants du CIRC ou dans d'autres pays ;

3. S'ENGAGE à promouvoir une collaboration internationale dans la recherche sur le cancer et une coopération scientifique inclusives avec les gouvernements, les agences nationales et les autres institutions ;

4. PRIE le Secrétariat du CIRC :

   4.1 de continuer à promouvoir la collaboration internationale, y compris *via* des publications conjointes avec des collaborateurs internationaux, et à rechercher des possibilités de développer les collaborations de recherche avec les gouvernements, les agences nationales et d'autres entités, dont les chercheurs individuels adhérant aux objectifs et aux valeurs du CIRC, y compris en respectant les normes les plus strictes en matière de transparence, de transmission et de qualité des données ;

   4.2 dans ce but, de maintenir et d'améliorer la participation actuelle des chercheurs et des partenaires du monde entier et de soutenir la participation future de ces acteurs, qu'ils se trouvent dans des Etats participants du CIRC ou dans d'autres pays ;

   4.3 de rendre compte au Conseil de Direction de toute proposition de modification des documents et des publications du CIRC concernant la référence à un institut universitaire ou de recherche avec lequel le CIRC collabore, ou la référence à l'affiliation d'un collaborateur individuel.

Mai 2021

1.2.2 Coopération entre le Centre et l'OMS

GC/13/R9 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de déclarer que le Centre et ses organes sont à la disposition de l'OMS pour donner au Directeur général de l'OMS des avis scientifiques sur la collaboration dans le domaine de la recherche sur le cancer ; et

2. EXPRIME le souhait d'être consulté sur tous les aspects scientifiques du programme de recherche cancérologique de l'OMS qui sont de sa compétence. Le Conseil de Direction examinera également les demandes présentées par l'OMS pour l'exécution de toute recherche dans les limites de sa compétence, de ses ressources disponibles, de ses possibilités et de l'expérience acquise.

Mai 1974

GC/13/R16 Le Conseil de Direction,

Considérant l'importance des informations histologiques sur le cancer, et l'opportunité d'obtenir de telles informations du plus grand nombre possible de régions du monde, en vue d'identifier de nouveaux facteurs cancérogènes de l'environnement,

1. PREND NOTE avec plaisir de la décision de l'Organisation mondiale de la Santé de fournir, pour être utilisé avec la 9ème Révision de la Classification internationale des Maladies, un système de codage histologique pouvant être internationalement appliqué ; et

2. EXPRIME l'espoir que l'Organisation mondiale de la Santé invitera instamment ses Etats Membres à utiliser cette classification histologique dans leurs bureaux nationaux de statistiques démographiques et leurs registres du cancer.

Mai 1974

GC/14/R9 Rév. Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la proposition du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant des discussions sur le rôle du Centre dans le programme international de recherche cancérologique,

1. DECIDE de créer à cette fin un groupe de travail du Conseil de Direction, composé de représentants à désigner par les Etats participants et le Directeur général, ainsi que du Président du Conseil scientifique, et dont le mandat sera établi par le Directeur général et le Directeur du Centre en accord avec les Etats participants ;

2. PRIE le groupe de travail de se réunir à la fin de 1975 et de présenter à la quinzième session du Conseil de Direction un rapport sur ses conclusions et recommandations.

Mai 1975

GC/15/R18 Le Conseil de Direction,

Prenant en considération le rapport (documents GC/15/4 et GC/15/WP1) du Groupe de travail du Conseil de Direction, qui s'est réuni à Lyon les 18 et 19 décembre 1975 ;

Notant que le programme du CIRC met pleinement en œuvre, dans le domaine de la recherche cancérologique dont le Centre s'occupe, les éléments du programme international en matière de cancer exposé dans le document A27/13 de la Vingt-septième Assemblée mondiale de la Santé et confirmé par la résolution WHA27.63 de cette Assemblée,

1. REAFFIRME que le Centre est à la disposition de l'OMS pour donner au Directeur général de l'OMS des avis scientifiques dans les domaines de recherche cancérologique de sa compétence ;

2. RECOMMANDE que la coopération entre le Centre et les Bureaux régionaux de l'OMS en matière de recherche sur le cancer soit développée le plus possible ; et

3. EXPRIME le souhait que l'OMS consulte le Centre à un stade précoce de la planification des activités de recherche, qu'elles soient liées directement ou indirectement au programme du Centre tel qu'il est défini par le Conseil de Direction.

Avril 1976

Voir également la Résolution **GC/17/R9** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

GC/17/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance des débats du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé et de la résolution EB61.R29 adoptée par celui-ci sur la planification à long terme de la coopération internationale en matière de recherche sur le cancer, et notamment des recommandations figurant dans les paragraphes 2, 3 et 5 sous le point 3 du dispositif,

1. PREND ACTE de cette résolution ;

2. SE FELICITE du désir de collaboration avec le Centre international de Recherche sur le Cancer qui s'est manifesté au sein du Conseil exécutif ;

3. EXPRIME à nouveau un désir analogue, sans renoncer pour cela aux prérogatives et aux attributions qui lui sont conférées par son Statut ;

4. RAPPELLE et CONFIRME les termes de sa résolution GC/15/R18 du 30 avril 1976.

Mai 1978

GC/36/R5 Le Conseil de Direction,

Conformément à l'Article 14 de son Règlement intérieur,

Ayant examiné le document GC/36/3 concernant le transfert du Service "Cancer et Soins palliatifs" de l'OMS au CIRC,

1. APPROUVE, en principe, le transfert du Service "Cancer et Soins palliatifs" de l'OMS au CIRC ;

2. DECIDE de former une sous-commission chargée de déterminer les conditions devant être satisfaites pour réaliser un tel transfert ;

3. DECIDE aussi, outre le Président du Conseil de Direction agissant *ès qualités,* de nommer les docteurs Evered, Hartgerink et Huttunen comme membres de cette sous-commission, le Président du Conseil de Direction diffusera les recommandations de la sous-commission à tous les membres du Conseil de Direction, pour obtenir leur approbation. Le Directeur du CIRC agira en qualité de secrétaire de cette sous-commission.

Avril 1995

GC/37/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/37/10,

1. APPROUVE les conditions du transfert du Programme de Lutte contre le Cancer à Lyon telles qu'elles sont décrites dans le Protocole d'accord, et

2. PRIE le Directeur de prendre les mesures nécessaires pour que ce transfert soit réalisé le 1er juillet 1996.

Mai 1996

GC/53/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/53/9 « Coopération entre le CIRC et l'OMS »,

1. REMERCIE le Directeur de sa revue des principaux aspects de la collaboration entre le CIRC et l'OMS ;

2. NOTE avec satisfaction qu'en vue de la Réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles des Nations Unies qui aura lieu en septembre 2011, le CIRC a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe OMS Maladies non transmissibles et Santé mentale afin de mettre au point les chapitres sur la prévention et la lutte contre le cancer dans le premier « Rapport sur la situation mondiale des maladies non transmissibles, 2010 » ;

3. RECOMMANDE que le Directeur :

   1) Etablisse un Groupe de Liaison CIRC-OMS sur le Cancer pour passer en revue les activités et décider des priorités à venir ;

   2) S'entretienne avec le Secrétariat de l'OMS en vue d'attribuer à un membre du personnel du Siège la responsabilité spécifique d'assurer la communication et de faciliter la coopération entre le CIRC et l'OMS selon un mandat prédéfini et des responsabilités clairement établies.

4. RECOMMANDE également que le Directeur étudie les possibilités de contributions volontaires des Etats participants pour le financement des projets de recherche appartenant à des domaines de priorités spécifiques de l'OMS ; et

5. ENCOURAGE le CIRC à poursuivre son étroite collaboration avec l'OMS pour permettre la transformation rapide des résultats de recherche du CIRC en conseils et politiques de santé publique par l'OMS.

Mai 2011

Voir également la Résolution **GC/59/R2** – Conseil scientifique (rapports).

GC/60/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/13 « Mécanismes de coordination et de communication entre le CIRC et l'OMS, tant au niveau opérationnel que de la direction »,

1. PREND NOTE des progrès réalisés en termes de collaboration entre le CIRC et l'OMS en vue de renforcer la coordination au niveau de l'évaluation des risques et du niveau de risque et au niveau de la communication de ces évaluations ;

2. APPROUVE la « Procédure opérationnelle standardisée provisoire », décrite dans le Document GC/60/13 (Annexe 1) comme base à la mise en place d'un processus de coordination entre le CIRC et l'OMS en matière d'évaluation des dangers et des risques, sachant toutefois qu'il s'agit d'un document évolutif qui sera mis à jour en fonction des nouvelles consultations et de l'expérience acquise dans son application ;

3. NOTE les nombreuses collaborations très positives entre le CIRC et l'OMS dans de nombreux domaines liés à la lutte contre le cancer ; et

4. APPUIE le Directeur dans les discussions stratégiques qu'il mène avec les responsables de l'OMS dans le but de renforcer la coopération dans les domaines de priorité mutuelle.

Mai 2018

Voir également les Résolutions **GC/61/R2, GC/62/R4, GC/63/R2** et **GC/64/R2** – Programme (rapports de la Directrice).

Voir également la Résolution **GC/64/R5** – Questions financières (contributions volontaires : Initiative COVID-19 et cancer du CIRC).

1.3 RAPPORTS DU DIRECTEUR/DE LA DIRECTRICE SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI AU CENTRE

1.3.1 Remplacement du rapport annuel par un rapport biennal

GC/27/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant pris note de la recommandation du Conseil scientifique, telle qu'elle figure dans les documents GC/27/3 et GC/27/Inf. Doc. 1,

1. DECIDE que l'usage actuel consistant à préparer un rapport annuel sur les activités du Centre sera remplacé par un rapport biennal ;
2. PRIE le Directeur de présenter alternativement deux types de rapport :
   a) les années paires, sera publié un rapport complet examinant tout l'éventail des activités au cours de la période biennale précédente ;
   b) les années de budget programme, sera distribué un rapport succinct mettant en relief les événements les plus importants de l'année précédente.

Avril 1986

Voir également la Résolution **GC/58/R6** – Programme (rapports du Directeur sur le travail accompli au Centre).

1.3.2 Rapports du CIRC (intérimaires, annuels, biennaux)

GC/3/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1966 (Document GC/3/3),

1. NOTE avec satisfaction la manière dont le programme a été conçu et exécuté en 1966 ; et
2. FELICITE le Directeur du travail qu'il a accompli.

Avril 1967

GC/4/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport provisoire du Directeur du Centre pour 1967 (Document SC/3/2),

1. PREND ACTE des progrès réalisés durant la période considérée dans ce rapport ;
2. EXPRIME sa satisfaction du nouveau format et de la nouvelle présentation du rapport annuel ;
3. FELICITE le Directeur de son rapport provisoire.

Novembre 1967

GC/5/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1968 (Document GC/5/2),

1. PREND ACTE des progrès réalisés durant l'année1968 ; et
2. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli.

Octobre 1968

GC/7/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1968,

1. EXPRIME sa satisfaction du nouveau format et de la nouvelle présentation du rapport annuel ;
2. PREND NOTE du rapport complémentaire du Directeur au Conseil de Direction (Document GC/7/2) ; et
3. ENREGISTRE avec satisfaction la manière dont les activités du Centre ont été développées.

Octobre 1969

GC/8/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1969,

1. EXPRIME sa satisfaction de la présentation du rapport annuel ;
2. PREND NOTE du rapport complémentaire du Directeur au Conseil de Direction (Document GC/8/2) ; et
3. ENREGISTRE avec satisfaction le développement et les progrès du Centre au cours de l'année 1969.

Octobre 1970

GC/9/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1970,

1. EXPRIME sa satisfaction de la présentation du rapport annuel ;
2. PREND NOTE du rapport complémentaire du Directeur au Conseil de Direction (Document GC/9/2) ; et
3. ENREGISTRE avec satisfaction le développement et les progrès du Centre au cours de l'année 1970.

Octobre 1971

GC/11/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1971,

1. EXPRIME sa satisfaction de la présentation du rapport annuel ;
2. PREND NOTE du rapport complémentaire du Directeur au Conseil de Direction (Document GC/11/2) ; et
3. ENREGISTRE avec satisfaction le développement et les progrès du Centre au cours de l'année 1971.

Octobre 1972

GC/13/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1972-1973,

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et
2. FELICITE le Directeur de son rapport annuel et de son rapport complémentaire (Document GC/13/2).

Mai 1974

GC/14/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1974,

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et
2. FELICITE le Directeur de son rapport annuel et de son rapport complémentaire (Document GC/14/2).

Mai 1975

GC/15/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1975,

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et
2. FELICITE le Directeur de son rapport annuel et de son rapport complémentaire (Document GC/15/2).

Avril 1976

GC/16/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1976,

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et
2. FELICITE le Directeur de son rapport annuel et de son rapport complémentaire (Document GC/16/2).

Avril 1977

GC/17/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1977,

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et
2. FELICITE le Directeur de son rapport annuel et de son rapport complémentaire (Document GC/17/2).

Mai 1978

GC/18/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1978 (Document GC/18/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et
2. FELICITE le Directeur de son rapport annuel.

Mai 1979

GC/19/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1979 (Document GC/19/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur de son rapport annuel.

Mai 1980

GC/20/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1980 (Document GC/20/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur du rapport annuel.

Avril 1981

GC/23/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur du Centre pour 1981 (Document GC/23/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur du rapport annuel.

Avril 1982

GC/24/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du CIRC pour 1982 (Document GC/24/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ;

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel ; et

3. REAFFIRME qu'à son avis les travaux doivent être poursuivis selon le principe de l'intégration des programmes appliqué par le Directeur et ses collaborateurs.

Avril 1983

GC/25/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel du CIRC pour 1983 (Document GC/25/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ;

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel.

Mai 1984

GC/26/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1984 (Document GC/26/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ;

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel.

Mai 1985

GC/27/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1985 (Document GC/27/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ;

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel.

Avril 1986

GC/28/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1986 (Document GC/28/3),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ;

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel intérimaire.

Avril 1987

GC/29/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport biennal du CIRC pour 1986-1987 (Document GC/29/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ;

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs de la haute qualité du rapport biennal.

Avril 1988

GC/30/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1988 (Document GC/30/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ;

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel intérimaire.

Mai 1989

GC/31/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport biennal du CIRC pour 1988-1989 (Document GC/31/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ;

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport biennal.

Mai 1990

GC/32/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1990 (Document GC/32/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ;

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport intérimaire.

Mai 1991

GC/33/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport biennal du CIRC pour 1990-1991 (Document GC/33/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ;

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport biennal.

Avril 1992

GC/34/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1992 (Document GC/34/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel intérimaire.

Avril 1993

GC/35/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport biennal du CIRC pour 1992-1993 (Document GC/35/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport biennal.

Avril 1994

GC/36/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1994 (Document GC/36/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel intérimaire.

Avril 1995

GC/37/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport biennal du CIRC pour 1994-1995 (Document GC/37/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport biennal.

Mai 1996

GC/38/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport intérimaire du CIRC pour 1996 (Document GC/38/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel intérimaire.

Mai 1997

GC/39/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport biennal du CIRC pour 1996/1997 (Document GC/39/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport biennal.

Mai 1998

GC/40/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1998 (Document GC/40/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel intérimaire.

Mai 1999

GC/41/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport biennal du CIRC pour 1998/99 (Document GC/41/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport biennal.

Mai 2000

GC/42/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport intérimaire du CIRC pour 2000 (Document GC/42/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli, et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel intérimaire.

Mai 2001

GC/43/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport biennal du CIRC pour 2000/2001 (Document GC/43/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli, et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du Rapport biennal.

Mai 2002

GC/44/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2002 (Document GC/44/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli, et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du rapport annuel intérimaire.

Mai 2003

GC/45/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport biennal du CIRC pour 2002/2003 (Document GC/45/2),

1. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli, et

2. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du Rapport biennal.

Mai 2004

GC/47/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2004 (Document GC/47/2),

1. EXPRIME sa satisfaction des progrès réalisés ; et

2. FELICITE le Directeur et son Personnel de ce Rapport annuel intérimaire.

Mai 2005

GC/48/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport biennal du CIRC pour 2004/2005 (Document GC/48/2),

1. NOTE la nouvelle présentation du Rapport (Première partie : Rapport des Groupes et Secteurs de Recherche du CIRC 2004-2005, et Deuxième Partie : Points forts de la Recherche 2004-2005) ;

2. EXPRIME sa satisfaction pour le travail accompli ; et

3. FELICITE le Directeur et ses collaborateurs du Rapport biennal.

Mai 2006

GC/49/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2006 (Document GC/49/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son Personnel de ce Rapport annuel intérimaire 2006.

Mai 2007

GC/50/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2006–2007 (Document GC/50/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport biennal.

Mai 2008

GC/51/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2008 (Document GC/51/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son Personnel pour le Rapport annuel intérimaire 2008.

Mai 2009

GC/52/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2008–2009 (Document GC/52/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport biennal.

Mai 2010

GC/53/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2010 (Document GC/53/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son Personnel pour le Rapport annuel intérimaire 2010.

Mai 2011

GC/54/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2010–2011 (Document GC/54/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport biennal.

Mai 2012

GC/55/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2012 (Document GC/55/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport annuel intérimaire 2012.

Mai 2013

GC/56/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2012–2013 (Document GC/56/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport biennal.

Mai 2014

GC/57/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2014 (Document GC/57/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport annuel intérimaire 2014.

Mai 2015

GC/58/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2014–2015 (Document GC/58/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport biennal.

Mai 2016

Voir également la Résolution **GC/58/R6** – Programme (production des rapports statutaires).

GC/60/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2016–2017 (Document GC/60/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport biennal.

Mai 2018

GC/62/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2018–2019 (Document GC/62/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE la Directrice et son personnel de ce Rapport biennal.

Mai 2020

GC/64/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2020–2021 (Document GC/64/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et

2. FELICITE la Directrice et son personnel de ce Rapport biennal.

Mai 2022

1.3.3 Rapports du Directeur/de la Directrice

GC/51/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Directeur (Document GC/51/3),

Notant la demande faite lors de la 50ème Session du Conseil de Direction que le Rapport du Directeur soit mis à la disposition des membres du Conseil avant le début de la session, étant donné la difficulté qu'il y a à répondre à un rapport d'une telle portée s'il est seulement présenté oralement,

1. EXPRIME sa satisfaction du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral ; et
2. DEMANDE que le Rapport du Directeur continue d'être présenté sous la forme d'un document du Conseil.

Mai 2009

GC/52/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Directeur (Document GC/52/3 et le corrigendum GC/52/3 Corr.1),

EXPRIME sa satisfaction du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2010

Voir également la Résolution **GC/52/R6** – Programme (indicateurs de performance).

GC/53/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Directeur (Document GC/53/3),

Rappelant sa Résolution GC/52/R11, par laquelle il demandait au Directeur de présenter un rapport sur les options retenues dans le cadre du séquençage d'ADN nouvelle génération,

NOTE la décision du Directeur, suite à l'évaluation par le Président et le Vice-président du Conseil scientifique et à l'approbation du Président du Conseil de Direction, d'acquérir l'équipement nécessaire au séquençage d'ADN nouvelle génération et de l'installer dans les laboratoires du Centre (Document GC/53/4).

Mai 2011

GC/53/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Directeur (Document GC/53/3),

1. REMERCIE le Directeur pour son Rapport et pour l'insertion d'un ensemble de données harmonisées à la fin de celui-ci (GC/53/3) ;
2. DEMANDE que le Rapport du Directeur continue d'être présenté sous la forme d'un document annuel ; et
3. EXPRIME sa satisfaction du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2011

GC/54/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/54/3),

Rappelant sa Résolution GC/52/R5, par laquelle il a demandé l'examen du programme d'Education et Formation (ETR) lors de la 48ème session du Conseil scientifique en 2012,

1. PREND NOTE de la décision du Directeur, dans l'attente du recrutement du Chef du Groupe ETR, de reporter l'examen à la 49ème session du Conseil scientifique en 2013 ; et
2. PRIE le Directeur de présenter un rapport sur l'examen de ce domaine d'activité essentiel lors de la 55ème session du Conseil de Direction en mai 2013.

Mai 2012

GC/54/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/54/3),

1. REMERCIE le Directeur pour son rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2012

GC/55/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/55/3),

1. REMERCIE le Directeur pour son rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2013

GC/56/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/56/3),

1. REMERCIE le Directeur pour son Rapport et pour les indicateurs de performance y figurant ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2014

GC/57/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/57/3),

1. REMERCIE le Directeur pour son Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2015

GC/58/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/58/3),

1. REMERCIE le Directeur pour son Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2016

GC/59/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/59/2),

1. REMERCIE le Directeur pour son Rapport et pour les indicateurs de performances qui y figurent ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2017

GC/60/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/60/3),

1. REMERCIE le Directeur pour le Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2018

Voir également la Résolution **GC/60/R17** – Programme (FENSA).

GC/61/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport de la Directrice (Document GC/61/2),

1. REMERCIE la Directrice pour le Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;

2. PREND NOTE avec satisfaction de la poursuite des efforts visant à renforcer la coordination et la communication entre le CIRC et l'OMS ;

3. REMERCIE le Secrétariat pour son compte rendu sur les collaborations du CIRC s'inscrivant dans le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA), qui a été intégré dans le Rapport de la Directrice conformément à la Résolution GC/60/R17 ; et

4. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport de la Directrice, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2019

GC/62/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport de la Directrice (Document GC/62/3),

Prenant note de sa nouvelle structure et présentation,

1. REMERCIE la Directrice pour le Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;

2. PREND NOTE avec satisfaction de la poursuite des efforts visant à renforcer la coordination et la communication entre le CIRC et l'OMS ;

3. REMERCIE le Secrétariat pour son compte rendu sur les collaborations du CIRC s'inscrivant dans le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA), qui a été intégré dans le Rapport de la Directrice conformément à la Résolution GC/60/R17 ; et

4. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport de la Directrice.

Ayant par ailleurs passé en revue les informations complémentaires relatives aux projets opérationnels de la stratégie de mobilisation de ressources du Centre (Document GC/62/19 Rev1),

5. REMERCIE le Secrétariat pour ce document et la présentation ; et

6. ENCOURAGE la Directrice à poursuivre les efforts visant à renforcer et à développer la stratégie de mobilisation de ressources du Centre.

Mai 2020

GC/63/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport de la Directrice (Document GC/63/3),

1. REMERCIE la Directrice pour le Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;

2. NOTE que des indicateurs clés de performance supplémentaires conformes à l'approche SMART, c'est-à-dire spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps, sont en cours de définition et seront communiqués au Conseil scientifique et au Conseil de Direction lors de leurs prochaines sessions respectives ;

3. PREND NOTE avec satisfaction de la poursuite des efforts visant à renforcer la coordination et la communication entre le CIRC et l'OMS ;

4. REMERCIE le Secrétariat pour son compte rendu sur les collaborations du CIRC s'inscrivant dans le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA), qui a été intégré dans le Rapport de la Directrice conformément à la Résolution GC/60/R17 ; et

5. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport de la Directrice, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2021

GC/64/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport de la Directrice (Document GC/64/3),

1. REMERCIE la Directrice pour le Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;

2. PREND NOTE avec satisfaction de la poursuite des efforts visant à renforcer la coordination et la communication entre le CIRC et l'OMS ;

3. REMERCIE le Secrétariat pour son compte rendu sur les collaborations du CIRC s'inscrivant dans le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA), qui a été intégré dans le Rapport de la Directrice conformément à la Résolution GC/60/R17 ;

Rappelant sa Résolution GC/54/R18 par laquelle il a autorisé le Directeur à utiliser les contributions non budgétisées des nouveaux Etats participants pour les activités du Centre,

4. NOTE que, dans le but de soutenir la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025, la Directrice utilisera partiellement les fonds susmentionnés pendant la période biennale 2022–2023 afin de moderniser le système de gestion administrative du CIRC, en se joignant à l'OMS dans son projet de nouveau système de gestion [BMS pour *Business Management System*], et de renforcer le cadre de protection des données et les systèmes de gestion des données scientifiques du CIRC. La Directrice rendra compte de l'utilisation de ces fonds dans les futurs Rapports de la Directrice ; et

5. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport de la Directrice, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Mai 2022

1.3.4 Rapports sur les activités de publication

Voir la Résolution **GC/51/R10** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

GC/52/R9 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/51/R10, demandant au Directeur de faire rapport chaque année sur les activités liées aux publications,

Ayant passé en revue le document GC/52/12 "Rapport sur les activités de publication",

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ; et
2. DEMANDE au Directeur de faire rapport chaque année sur l'activité du programme des Publications du CIRC.

Mai 2010

GC/53/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Document GC/53/14 « Rapport sur les activités de publication »,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ; et
2. DEMANDE au Directeur de faire rapport chaque année sur les activités de publication du CIRC.

Mai 2011

GC/54/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/54/13 (« Rapport sur les activités de publication »),

1. NOTE le rapport avec grand intérêt ; et
2. PRIE le Directeur de continuer à lui faire rapport chaque année sur les activités de publication du CIRC.

Mai 2012

Voir la Résolution **GC/54/R13** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

GC/55/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/13 « Rapport sur les activités de publication »,

1. PREND NOTE du Rapport avec un grand intérêt ; et
2. PRIE le Directeur de continuer à lui faire rapport chaque année sur les activités de publication du CIRC.

Mai 2013

GC/56/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/15 « Rapport sur les activités de publication, y compris le rapport sur l'affectation des fonds »,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. NOTE que le produit des ventes des publications alloué au Fonds spécial du Conseil de Direction s'est élevé, en 2013, à 759 782€, dont 525 000€ ont été attribués au programme des publications ;
3. DECIDE de relever le plafond de 525 000€ comme demandé au paragraphe 1 de la Résolution GC/55/R15, tout en conservant le cadre des 75% des revenus de la vente des publications comme proposé dans le même paragraphe de cette résolution ; et
4. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les ans un rapport sur les activités de publication du CIRC.

Mai 2014

GC/57/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/9 « Rapport sur les activités de publication et sur l'affectation des fonds »,

1. PREND NOTE du Rapport avec le plus grand intérêt ;
2. NOTE que 75% du produit des ventes des publications du CIRC en 2014, soit 596 420€, ont été affectés au programme des publications en 2015 ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les ans un rapport sur les activités de publication du CIRC.

Mai 2015

GC/58/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/13 « Rapport sur les activités de publication et sur l'affectation des fonds », et

Rappelant sa Résolution GC/51/R10 dans laquelle il est demandé au Directeur de faire rapport chaque année sur les activités liées aux publications,

1. PREND NOTE du Rapport avec le plus grand intérêt ;

2. NOTE que le bénéfice net de la vente des publications du CIRC en 2015, versé au Fonds spécial du Conseil de Direction, s'est élevé à 700 413€, dont 75% ont été affectés au programme des publications en 2016 ;

3. PRIE le Directeur, conformément à la décision relative à la production des rapports statutaires (Résolution GC/58/R6), de rendre compte des activités de publication du CIRC tous les deux ans ; et

4. NOTE que le prochain rapport sur les activités de publication sera présenté lors de la 60ème session du Conseil de Direction en mai 2018.

Mai 2016

GC/60/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/9 « Rapport biennal sur les activités de publication », et

Rappelant sa Résolution GC/58/R6 demandant au Directeur de faire rapport tous les deux ans sur les activités liées aux publications,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;

2. NOTE que les recettes nettes provenant de la vente des publications du CIRC affectées au Fonds spécial du Conseil de Direction se sont élevées à 1 450 172€ en 2016 et 1 751 567€ en 2017, dont 75% ont été affectés l'année suivante au Programme des Publications ; et

3. DEMANDE au Directeur de continuer à présenter un rapport tous les deux ans sur les activités de publication du CIRC.

Mai 2018

GC/62/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/62/11 « Rapport biennal sur les activités de publication, 2018–2019 »,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;

2. NOTE que les recettes nettes provenant de la vente des publications du CIRC affectées au Fonds spécial du Conseil de Direction se sont élevées à 1 279 970€ en 2018 et 1 262 932€ en 2019, dont 75% ont été affectés l'année suivante au Programme des Publications ; et

3. DEMANDE à la Directrice de continuer à présenter un rapport tous les deux ans sur les activités de publication du CIRC.

Mai 2020

GC/64/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/64/12 « Rapport biennal sur les activités de publication, 2020–2021 »,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;

2. NOTE que les recettes nettes provenant de la vente des publications du CIRC affectées au Fonds spécial du Conseil de Direction se sont élevées à 1 935 517 € en 2020 et 1 946 778 € en 2021, dont 75% ont été affectés l'année suivante au Programme des Publications ; et

3. DEMANDE à la Directrice de continuer à présenter un rapport tous les deux ans sur les activités de publication du CIRC.

Mai 2022

1.3.5 Production des rapports statutaires

Voir la Résolution **GC/57/R5** – Conseil scientifique (Groupe de travail chargé d'examiner la liste actuelle des rapports statutaires).

GC/58/R6 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/27/R4,

Ayant pris note des recommandations du Groupe de travail quant à la production des rapports statutaires (Document GC/58/9),

1. REMERCIE le Conseil scientifique de son examen des propositions ;

2. APPROUVE les recommandations relatives à la production des rapports statutaires telles qu'elles sont présentées au paragraphe 7 du Document GC/58/9, avec effet dès 2017 ;

3. DECIDE que l'usage actuel consistant à produire un Rapport annuel intérimaire des activités du Centre les années impaires sera remplacé par la production d'une liste des publications du personnel du Centre et une présentation orale des résultats scientifiques marquants par le Directeur ; et

4. PRIE le Directeur de continuer à publier, les années paires, un rapport biennal exposant tout l'éventail des activités au cours de la période biennale précédente.

Mai 2016

2. CONSEIL DE DIRECTION

2.1 REGLEMENT INTERIEUR

2.1.1 Adoption du Règlement intérieur

GC/1/R3 Le Conseil de Direction,

ADOPTE comme son règlement intérieur le règlement intérieur joint à cette résolution[1].

Septembre 1965

2.1.2 Amendements au Règlement intérieur

Voir également la Résolution **GC/13/R3** – Questions budgétaires (présentation des budgets programmes biennaux).

GC/23/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/23/11 concernant l'amendement au Règlement intérieur du Conseil de Direction du Centre,

DECIDE de modifier comme suit le Règlement intérieur du Conseil de Direction :

Règlement intérieur du Conseil de Direction – Article 46

Texte actuel	Texte amendé
"Le choix du Directeur du Centre a lieu au cours d'une séance privée du Conseil de Direction. Celui-ci dresse une liste de candidats par ordre alphabétique formée des noms proposés secrètement par les représentants présents à cette séance. Le Conseil de Direction examine alors la liste et élit ensuite au scrutin secret une personne choisie parmi les candidats ainsi proposés. Si aucun candidat n'obtient la majorité requise au premier tour, il est procédé à de nouveaux scrutins et le candidat qui recueille le plus petit nombre de voix est éliminé à chaque tour. Dans l'éventualité où le nombre de candidats demeurés en présence est réduit à deux et si, après trois tours de scrutin, ces deux candidats obtiennent un nombre égal de voix, toute la procédure établie par les dispositions du présent article est reprise."	"1. Six mois au moins avant l'ouverture d'une session du Conseil de Direction au cours de laquelle le Directeur du Centre doit être choisi, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé informe chacun des Etats membres de l'Organisation de la vacance de poste. 2. Tout Etat membre de l'Organisation peut proposer un ou plusieurs candidats en annexant à cette proposition un *curriculum vitae*. Des propositions, accompagnées du *curriculum vitae* correspondant, peuvent également être soumises directement par des particuliers. Les propositions, adressées au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, doivent lui parvenir douze semaines au moins avant l'ouverture de la session. S'il le désire, le Directeur du Centre en fonctions présente sa candidature sans avoir à être proposé. 3. Dix semaines au moins avant l'ouverture de la session, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé fait parvenir à chacun des Etats participants une copie de toutes les propositions et de leurs annexes reçues dans les délais spécifiés, en indiquant si le titulaire du poste est candidat ou non.

[1] Publié sous forme de brochure imprimée en mars 1966 (annexe à la résolution non incluse dans le présent Recueil).

Règlement intérieur – Article 46 (suite)

	4. Si le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé n'a reçu aucune proposition suffisamment à temps pour la transmettre aux Etats participants conformément aux dispositions du présent article, ou s'il n'en a reçu qu'une, il en informe les Etats participants dans les délais prévus au paragraphe précédent. Dans ces cas le Conseil de Direction établit lui-même lors de sa session une liste de candidats comprenant les noms des personnes proposées par les représentants présents, à laquelle devraient être attachés les *curriculum vitae.* Cette même procédure est également appliquée par le Conseil de Direction dans le cas où le poste de Directeur du Centre devient vacant pendant le délai de six mois prévu au paragraphe 1 du présent article. 5. Le choix du Directeur du Centre a lieu au cours d'une séance à huis clos du Conseil de Direction. Le Conseil de Direction élit au scrutin secret une personne choisie parmi les candidats proposés. Si aucun candidat n'obtient la majorité requise au premier tour, il est procédé à de nouveaux scrutins et le candidat qui recueille le plus petit nombre de voix est éliminé à chaque tour. Dans l'éventualité où le nombre de candidats demeurés en présence est réduit à deux et si, après trois tours de scrutin, ces deux candidats obtiennent un nombre égal de voix, toute la procédure établie par le présent paragraphe est reprise. Dans ce cas, le Conseil de Direction peut proposer de nouveaux candidats. 6. Le nom de la personne choisie est soumis au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé afin que ce dernier procède à sa nomination dans les conditions déterminées par le Conseil de Direction."

Avril 1982

2.1.3 Procédures spéciales

GC/62/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les Procédures spéciales devant régir la conduite de la Soixante-deuxième Session du Conseil de Direction telle qu'elles sont décrites dans le Document GC/62/22,

1. ADOPTE les procédures spéciales définies dans le document pour la conduite de la Soixante-deuxième Session du Conseil de Direction et fixe au 25 mai 2020 la date de réception de l'approbation et des commentaires en vertu de la procédure d'approbation tacite ; et

2. REMERCIE le Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés afin d'organiser cette conférence virtuelle ainsi que les procédures associées.

Mai 2020

2.2 STRATEGIE SCIENTIFIQUE

Voir la Résolution **GC/32/R6** – Questions budgétaires (Groupe de travail spécial sur les mécanismes de planification du Centre).

GC/33/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les documents GC/33/Inf. Doc. No 3 ("Scientific planning mechanisms") et GC/33/Inf. Doc. No 4 ("Scientific strategy 1992-1995"), établis par le Groupe de travail spécial chargé d'étudier les mécanismes de planification du Centre en consultation avec des membres du Conseil scientifique et du Conseil de Direction,

1. APPROUVE les documents GC/33/Inf. Doc. No 3 ("Scientific planning mechanisms") et GC/33/Inf. Doc. No 4 ("Scientific strategy 1992-1995") ;

2. PRIE le Directeur du Centre de mettre en œuvre les dispositions qui y sont décrites.

Avril 1992

GC/39/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/39/16,

1. PREND NOTE de la stratégie du Centre telle qu'elle est décrite dans ce document, et

2. DEMANDE au Directeur de réfléchir aux importantes remarques faites au cours de la discussion et de faire rapport en 1999 sur la façon dont il envisage de les prendre en compte dans la stratégie.

Mai 1998

GC/42/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport du Conseil scientifique sur sa trente-septième session (Document GC/42/4),

1. DECIDE de former un groupe de travail pour élaborer une perspective stratégique à moyen terme pour le Centre, qui devra être examinée par les Conseils scientifique et de Direction en 2002,

2. DECIDE que :

   a) Ce groupe devra être composé de la Présidente et de quatre autres membres du Conseil de Direction, du Directeur et de deux autres chercheurs de son choix, de deux membres du Conseil scientifique et d'un représentant de l'OMS ;

   b) Le groupe devra tenir compte de :

      - la stratégie et des programmes existants du Centre ; et de
      - l'importance qu'il y a à mettre à profit les possibilités spécifiques au CIRC, en tant qu'organisme international, pour apporter une valeur ajoutée aux activités menées au plan national ;

   c) Le groupe devra être assisté par le Secrétariat et devra rechercher les conseils de différentes sources extérieures, y compris d'un échantillon représentatif des Etats membres de l'OMS, selon les cas ;

   d) La perspective qui en résultera devra servir de base aux projets d'entreprise et plans stratégiques futurs du Directeur.

Mai 2001

GC/43/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail mis sur pied pour élaborer une vision stratégique à moyen terme (Document GC/43/7),

1. ACCUEILLE avec satisfaction le document intitulé 'Vision stratégique à moyen terme' pour le Centre comme 'travaux en cours' ;

2. REMERCIE le Groupe de travail de ses efforts constructifs et de grande qualité ; et

3. DECIDE d'affiner la vision stratégique à moyen terme en 2004 sur l'avis du Directeur et en consultation avec le Conseil scientifique.

Mai 2002

Voir également les Résolutions **GC/44/R9** – Conseil de Direction (date et lieu des sessions) et **GC/45/R2** – Conseil scientifique (rapports).

GC/46/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/46/2,

1. REMERCIE le Directeur de lui avoir présenté ce document sérieux et détaillé qui fixe clairement sa vision pour l'avenir du Centre ;

2. SOUSCRIT aux objectifs stratégiques (GC/46/2 paragraphe 46) et aux principes sur lesquels ils sont fondés (GC/46/2 paragraphe 3) ;

3. ACCUEILLE favorablement la nouvelle structure de Direction, notamment la formation du Cabinet et la décision du Directeur d'améliorer la transparence à tous les niveaux.

4. SOUTIENT les propositions de :

- politique interne de financement ;
- programme de formation ; et
- recrutement du Chef du Groupe Biostatistique.

5. INVITE le Directeur à préparer des projets stratégiques scientifiques et de ressources pour la considération du Conseil de Direction en mai 2005, tenant en compte l'avis du Conseil scientifique. Le Directeur formera un petit Groupe de Travail comprenant des membres du Conseil de Direction, du Conseil scientifique et un représentant de l'OMS pour aider à la préparation du document (y compris les objectifs, les indicateurs d'évaluation, les implications financières, etc.).

Novembre 2004

GC/47/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Document GC/47/4 ("Rapport du Sous-comité du Conseil de Direction pour le développement de la stratégie"), le Document GC/47/Inf. Doc. No 1 ("Stratégie à moyen-terme, 2005-2009", Révision 1), et le Document GC/47/Inf. Doc. No 2 ("Plan de mise en œuvre stratégique du CIRC", Révision 1), préparés par le Sous-comité du Conseil de Direction pour le développement de la stratégie, composé de membres des Conseils scientifique et de Direction du Centre et d'un Représentant de l'Organisation mondiale de la Santé,

1. NOTE le Rapport du Sous-comité (Document GC/47/4) ;

2. ADOPTE la Stratégie à moyen-terme, 2005-2009 (Document GC/47/Inf. Doc. No 1 Rév.1), et ;

3. NOTE le Plan de mise en œuvre stratégique du Centre (Document GC/47/Inf. Doc. No 2 Rév.1).

Mai 2005

GC/51/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la proposition décrite dans le Document GC/51/14 "Processus de définition et d'adoption de la Stratégie à moyen terme et du Plan de mise en œuvre pour 2010–2014",

Prenant en considération l'arrivée récente du nouveau Directeur et la réorganisation du Centre qui s'est ensuivie dans une année de transition,

Considérant les importantes conséquences financières qu'entraînerait la tenue d'une session extraordinaire du Conseil de Direction à laquelle participerait une partie ou la totalité des membres du Conseil scientifique,

1. ADOPTE la proposition du Directeur de mettre sur pied un Groupe de travail en 2009, composé de six membres du Conseil de Direction, de quatre membres du Conseil scientifique et d'un représentant de l'OMS. L'appui technique et administratif au Groupe de travail sera apporté par le Secrétariat (le Directeur et deux chercheurs confirmés du CIRC). Le Groupe de travail, avec le soutien du Secrétariat, examinera et finalisera l'ébauche de Stratégie à moyen terme et de Plan de mise en œuvre pour 2010–2014 ;

2. PRIE le Directeur de procéder comme il est suggéré ;

3. NOMME le Dr Herman Autrup (Danemark), le Dr Christine Fitzgerald (Canada), Mme Pascale Flamant (France), le Dr Joe Harford (Etats-Unis d'Amérique), le Dr Irene Keinhorst (Allemagne) et le Dr Duk-Hyoung Lee (République de Corée), pour participer au Groupe de travail ; et

4. DEMANDE au Directeur de soumettre la Stratégie à moyen terme et le Plan de mise en œuvre pour 2010–2014 pour discussion lors de la prochaine session du Conseil scientifique en janvier 2010 et pour approbation lors de la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2010.

Mai 2009

GC/52/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/52/6 "Stratégie à moyen terme et plan de mise en œuvre pour 2010–2014" et son Annexe,

1. FELICITE le Directeur et son personnel du document qui énonce clairement les objectifs stratégiques du CIRC pour 2010–2014 ;

2. REMERCIE le Groupe de travail, composé de membres des Conseils scientifique et de Direction et d'un représentant de l'OMS, pour l'examen et la finalisation du projet de Stratégie à moyen terme, avec l'appui du Secrétariat ;

3. REMERCIE le Conseil scientifique de l'examen du projet de Stratégie à moyen terme (document SC/46/7), de ses commentaires et de sa recommandation d'approbation au Conseil de Direction ; et

4. ADOPTE la Stratégie à moyen terme du Centre et le plan de mise en œuvre pour 2010–2014, tels qu'ils figurent dans le document GC/52/6 et son Annexe.

Mai 2010

Voir également la Résolution **GC/55/R11** – Questions budgétaires (alignement des cycles du programme, du budget et de la Stratégie à moyen terme).

GC/56/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/18 « Projets pour la préparation de la stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 »,

1. DECIDE de créer un Groupe de travail, constitué de six membres du Conseil de Direction, quatre membres du Conseil scientifique, qui seront choisis par le Directeur sur avis du Président et du Vice-Président du Conseil scientifique, un représentant de l'OMS, et trois membres du Secrétariat du CIRC (le Directeur et deux chercheurs confirmés du CIRC), chargé d'examiner et d'achever un avant-projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2016–2020 ;

2. DEMANDE au Directeur et au Groupe de travail de prendre en considération les discussions qui ont eu lieu lors de la 56ème session du Conseil de Direction, de s'assurer de l'implication précoce des différentes parties concernées et d'informer le Conseil de Direction sur l'avancement du projet ;

3. DEMANDE au Directeur de procéder selon le calendrier indiqué dans le Document GC/56/18 ;

4. NOMME le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Norvège, et les Pays-Bas pour participer au Groupe de travail ; et

5. PRIE le Directeur de soumettre un avant-projet de la « Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 » qui sera discuté lors de la prochaine réunion du Conseil scientifique en janvier 2015 et une version finale, incorporant les recommandations du Conseil scientifique, qui sera discutée et approuvée lors de la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2015.

Mai 2014

GC/57/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/7 et ses Annexes 1–3 : « Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 et plans de mise en œuvre »,

1. FELICITE le Directeur et son personnel pour le document qui a clairement bénéficié du processus large et transparent de consultation des acteurs concernés et des experts ;

2. REMERCIE le Secrétariat et le Groupe de travail composé de membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique et d'un représentant de l'OMS, d'avoir examiné et finalisé le projet de Stratégie à moyen terme ;

3. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir revu le projet de Stratégie à moyen terme (Document SC/51/12 et ses Annexes 1–3), émis des commentaires et recommandé au Conseil de Direction de l'approuver ;

4. PRIE le Directeur de proposer un mode d'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016–2020 lors de la prochaine session du Conseil de Direction qui aura lieu en 2016 ; et

5. ADOPTE la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 et les plans pour sa mise en œuvre, tels qu'ils figurent dans le Document GC/57/7 et ses Annexes 1–3.

Mai 2015

Voir également la Résolution **GC/57/R9** – Questions budgétaires (considération et approbation des projets de budget programme).

GC/60/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/12 « Proposition de procéder à une évaluation externe du CIRC »,

1. REMERCIE la Finlande de cette proposition ;

2. DEMANDE d'inclure dans la préparation de la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025 une évaluation des points soulevés dans la proposition finlandaise, évaluation qui sera menée par des membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique ainsi que des experts extérieurs ;

3. PRIE le Secrétariat de préparer un document décrivant la portée et les termes de référence à utiliser pour cette évaluation ; ces éléments seront discutés lors de la prochaine session du Conseil scientifique et soumis au Conseil de Direction lors de sa 61ème session en mai 2019 ;

4. PRIE le Secrétariat de préparer un document décrivant de façon détaillée la procédure à adopter pour la préparation de la stratégie à moyen terme pour 2021–2025 et comprenant les options d'évaluation et le calendrier ; et

5. DECIDE que cette évaluation sera financée par le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Mai 2018

GC/61/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/61/8 « Procédure pour la préparation de la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025, comprenant une évaluation du CIRC » ainsi que son Annexe 1,

Rappelant sa Résolution GC/60/R11,

1. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen de la proposition préparée par le Secrétariat et pour ses commentaires ;

2. APPROUVE le processus et le calendrier proposés pour l'élaboration de la Stratégie à moyen terme 2021–2025, tels que décrits dans le Document GC/61/8 et son Annexe 1 ;

3. CREE un Groupe consultatif *ad hoc* chargé de procéder à une évaluation du CIRC et composé de membres du Conseil scientifique et du Conseil de Direction ainsi que d'experts externes, comme indiqué aux paragraphes 23–25 du Document GC/61/8, et NOMME les deux membres du Conseil de Direction, issus d'Allemagne et de Suisse, qui feront partie de ce Groupe consultatif ;

4. APPROUVE les termes de référence proposés du Groupe consultatif *ad hoc* tels que décrits au paragraphe 26 ainsi que la portée et le processus de l'évaluation tels que décrits aux paragraphes 28–31 du Document GC/61/8, l'impact et le caractère unique du CIRC étant par ailleurs pris en compte ;

5. APPROUVE la composition du Groupe de travail conjoint Conseil de Direction/Conseil scientifique sur la Stratégie à moyen terme chargé de superviser l'élaboration de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 comme décrit au paragraphe 32 et décidera, lors de la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2020, des membres du Conseil de Direction qui participeront à ce Groupe de travail ; et

6. DECIDE que la durée d'application de la Stratégie à moyen terme 2016–2020 actuellement en vigueur devrait être prolongée de cinq mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin mai 2021, afin que la Directrice dispose de suffisamment de temps pour finaliser la Stratégie à moyen terme 2021–2025 avant sa soumission pour approbation par le Conseil de Direction lors de sa 63ème Session en mai 2021.

Mai 2019

GC/62/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Document GC/62/9 « Rapport d'évaluation du Groupe consultatif portant sur l'évaluation des activités du CIRC par rapport à son mandat, point sur l'élaboration de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 du CIRC et nomination des membres du Conseil de Direction devant participer au Groupe de travail supervisant son élaboration »,

Rappelant sa Résolution GC/61/R7,

1. REMERCIE le Groupe consultatif *ad hoc* pour son Rapport d'évaluation et ses recommandations ;

2. REMERCIE le Bureau de l'évaluation de l'Organisation mondiale de la Santé ainsi que le Secrétariat du CIRC pour le soutien précieux qu'ils ont apporté au Groupe consultatif *ad hoc* ;

3. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen du Rapport d'évaluation du Groupe consultatif et pour ses commentaires tels qu'ils figurent au Document GC/62/4 ;

5. REMERCIE le Secrétariat du CIRC pour le point effectué sur l'élaboration de la Stratégie à moyen terme 2021–2025, qui doit être finalisée en collaboration avec le Groupe de travail conjoint Conseil de Direction/Conseil scientifique sur la Stratégie à moyen terme en vue de son approbation par le Conseil de Direction lors de sa prochaine session en mai 2021 ; et

6. Notant que les membres du Conseil scientifique nommés pour participer au Groupe de travail conjoint Conseil de Direction/Conseil scientifique sur la Stratégie à moyen terme sont les Docteurs Maria Sibilia (Autriche), Christine Friedenreich (Canada), Janne Mikael Pitkäniemi (Finlande) et Ravi Mehrotra (Inde), DECIDE de nommer les membres du Conseil de Direction de l'Allemagne (Mme Elisabeth Schulte), de la Belgique (Dr Marc Van den Bulcke), du Brésil (Dr Liz Almeida), des Etats-Unis d'Amérique (Dr Satish Gopal), de la Fédération de Russie (Dr Igor Korobko) et du Japon (Dr Yosuke Kita) en qualité de membres du Groupe de travail conjoint Conseil de Direction/Conseil scientifique sur la Stratégie à moyen terme.

Mai 2020

GC/63/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/63/6 : « Stratégie à moyen terme du CIRC 2021–2025 »,

1. FELICITE la Directrice et son équipe pour ce document, qui a clairement bénéficié du processus de consultation transparent et de grande envergure avec les parties prenantes et les experts ;

2. REMERCIE le Secrétariat et le Groupe de travail, composé de membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique ainsi que d'un représentant de l'OMS, pour leur examen et la finalisation du projet de Stratégie à moyen terme ;

3. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen du projet de Stratégie à moyen terme (Document SC/57/4B) et pour ses commentaires et recommandations en vue de l'approbation par le Conseil de Direction ;

4. ADOPTE la Stratégie à moyen terme du Centre pour 2021–2025, telle qu'elle figure dans le Document GC/63/6 ; et

5. PRIE la Directrice de proposer une approche d'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 lors de la prochaine session du Conseil de Direction en 2022.

Mai 2021

2.2.1 Evaluation des Stratégies à moyen terme

Voir également la Résolution **GC/57/R8** – Stratégie scientifique.

GC/58/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/58/10 « Proposition relative à une méthode d'évaluation de la stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) »,

1. DECIDE la mise en place d'un Groupe de travail, pour analyser et définir les critères permettant d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020), qui comprendra :
   a. Cinq membres du Conseil de Direction (les Représentants d'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande et de la Turquie),
   b. Cinq membres du Conseil scientifique, désignés par le Directeur en concertation avec la Présidente et la Vice-présidente du Conseil scientifique,
   c. Un Représentant de l'OMS, et
   d. Trois membres du Secrétariat du CIRC (le Directeur et deux chercheurs confirmés du CIRC),
2. PRIE le Directeur de soumettre les recommandations du Groupe de travail sur ce cadre d'évaluation, pour examen à la réunion du Conseil scientifique en janvier 2017, et une version finale, incorporant les commentaires du Conseil scientifique, pour examen et adoption à la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2017 ;
3. PRIE le Directeur de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du CIRC à la mi-2018, et de soumettre son rapport pour examen par le Groupe de travail fin 2018 ;
4. PRIE le Directeur de soumettre les commentaires et les conclusions du Groupe de travail pour examen à la réunion du Conseil scientifique en janvier 2019, et un rapport final d'évaluation intégrant les recommandations du Conseil scientifique, pour examen à la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2019 ;
5. PRIE le Directeur de soumettre au Conseil de Direction en mai 2020 une mise à jour de la mise en œuvre des recommandations du rapport final d'évaluation qui auront été adoptées par le Conseil de Direction en mai 2019 ; et
6. PRIE le Groupe de travail d'examiner la fréquence et le calendrier de l'évaluation des stratégies à moyen terme.

Mai 2016

GC/59/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/8 « Proposition d'un cadre pour l'évaluation de la mise en application de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) »,

Rappelant sa Résolution GC/58/R7,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le projet ; et

2. APPROUVE l'approche proposée, décrite aux paragraphes 20 à 25 du Document GC/59/8 ainsi que la liste d'indicateurs présentée ci-dessous après modification :

Objectif des activités du CIRC	Produits/résultats à mesurer	Indicateurs proposés – description et exemples
Avancement des connaissances dans le but de prévenir le cancer grâce à la recherche	Publications dans des revues scientifiques	**Analyses bibliométriques :** - nombre total d'articles (classés en articles publiés dans des revues à comité de lecture ; lettres au rédacteur en chef ou commentaires ; articles de synthèse sur invitation ; éditoriaux/nouvelles ou autres) - nombre/proportion d'articles du CIRC publiés dans les 20% des revues les meilleures de leur catégorie thématique - *nombre d'articles publiés par rapport au nombre de chercheurs du CIRC payés sur le budget ordinaire* *Indicateurs utilisant des sources non traditionnelles (altermétrique) :* - *nombre de documents stratégiques ayant cité des publications du CIRC* *[possibilité d'inclure des études de cas]*
	Autres types de publications	**Accès aux publications et aux ressources du CIRC :** - volume des ventes de publications imprimées - *volume des ventes de publications électroniques par la librairie en ligne du CIRC* - revenus des ventes des publications du CIRC (proportion des revenus provenant des ventes des *Blue Books*) - *nombre d'accès/de téléchargements des publications en ligne/pdf à partir du site internet du CIRC et de sites extérieurs* - *nombre de visites aux bases de données en ligne du CIRC* *Indicateurs utilisant des sources non traditionnelles (altermétrique) :* - *nombre de documents stratégiques ayant cité des publications du CIRC [possibilité d'inclure des études de cas]*
	Compétitivité de la recherche ; capacité à attirer des financements extrabudgétaires	**Analyse des demandes de subvention :** - valeur totale et pourcentage de contrats signés (ventilation entre les subventions et les contrats directs) - valeur des contrats signés attribués au CIRC - proportion des Contributions volontaires pour le programme scientifique dans le budget ordinaire - *valeur totale des contrats signés exprimée par le nombre de chercheurs payés sur le budget ordinaire du CIRC*

Objectif des activités du CIRC	Produits/résultats à mesurer	Indicateurs proposés – description et exemples
Accroissement des capacités de recherche sur le cancer	Développement des ressources humaines	**Chercheurs en début de carrière et chercheurs invités :** - recensement des chercheurs en début de carrière et des chercheurs invités au CIRC et répartition par catégorie (étudiants en thèse, boursiers, post-docs, chercheurs extérieurs confirmés) *par région/pays* - recensement des Bourses postdoctorales attribuées par le CIRC *par région/pays* - proportion de chercheurs en début de carrière, de chercheurs invités et de bénéficiaires de bourses postdoctorales venant des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) **Cours :** - répartition des cours organisés *par région/sujet* - proportion de cours organisés dans les PRFI - nombre total de participants aux cours *par région/sujet* - nombre de formateurs formés [par exemple dans le cadre de l'Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR), pour le dépistage du cancer, etc.] **Matériel de formation :** - liste des manuels de formation et des directives publiés, etc. - nombre d'achats/de téléchargements/de consultations de matériel de formation
	Développement de nouvelles méthodologies	- nombre de téléchargements des outils du CIRC en accès libre
	Développement de réseaux de collaboration	***Réseaux internationaux de collaboration :*** - *recensement et localisation des co-auteurs des articles publiés [possibilité d'inclure des études de cas]* - *recensement des collaborations internationales pour la préparation des demandes de subvention/les subventions obtenues [possibilité d'inclure des études de cas]* ***Gestion et participation à de grands consortiums internationaux :*** - *liste des partenariats et des consortiums coordonnés par le CIRC [possibilité d'inclure des études de cas]* - *liste des consortiums auxquels participe le CIRC [possibilité d'inclure des études de cas]*
	Développement de l'infrastructure de recherche	***Soutien au développement des infrastructures de recherche :*** - *liste des plateformes de recherche auxquelles le CIRC a apporté son soutien (par type d'activité et type de soutien) [possibilité d'inclure des études de cas]* - *cartographie des registres du cancer ayant fait l'objet d'une visite sur site [possibilité d'inclure des études de cas]*

Objectif des activités du CIRC	Produits/résultats à mesurer	Indicateurs proposés – description et exemples
Direction stratégique de la recherche – Elaboration des programmes de recherche internationaux	Développement de partenariats institutionnels	***Accords institutionnels :*** - *recensement des protocoles d'accord, des protocoles d'association, des accords de collaboration pour la recherche, etc.*
	Aide à l'élaboration de stratégies nationales et régionales	- *études de cas sur la mise à la disposition des gouvernements de compétences sur la mise en place des programmes de lutte contre le cancer*
	Soutien aux initiatives stratégiques mondiales	- *études de cas sur la mise à disposition des preuves scientifiques pour l'élaboration de stratégies de lutte mondiale contre le cancer*
	Communication aux acteurs concernés et à la population des informations sur les principales activités	***Communication :*** - nombre de visites sur les sites internet du CIRC - volume des téléchargements - *indicateurs supplémentaires (altermétriques) dans les médias traditionnels et dans les nouveaux médias*
Direction stratégique en matière de recherche – Promotion, soutien et coordination des recherches	Gestion efficace des activités de recherche	*- conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)* *- conformité avec les normes du Project Management Institute et du Centre d'excellence de gestion des projets de l'OMS* *- nombre de notations 'remarquable' lors des audits*

Mai 2017

GC/61/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/61/7 « Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) »,

Rappelant ses Résolutions GC/58/R7 et GC/59/R6,

1. FELICITE le Secrétariat pour ce Rapport complet et détaillé ;

2. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen de ce Rapport, pour ses commentaires ainsi que pour ses recommandations sur la façon d'améliorer encore les rapports d'évaluation du Centre à l'avenir, en se concentrant notamment sur les indicateurs concernant les domaines stratégiques clés liés à sa mission de base et en affinant davantage les évaluations d'impact ;

3. RECONNAIT la portée internationale impressionnante et l'impact important du travail réalisé par le CIRC, comme en témoigne le Rapport et comme l'a également souligné le Conseil scientifique ; et

4. APPROUVE le Rapport, qui montre de manière objective que le Centre a mis en application sa stratégie comme prévu.

Mai 2019

Voir également la Résolution **GC/63/R4** – Stratégie scientifique.

GC/64/R12 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/63/R4 demandant à la Directrice de proposer une approche d'évaluation de la Stratégie à moyen terme du CIRC 2021–2025,

Ayant examiné le Document GC/64/13 « Recommandations du Groupe de travail relatives au cadre d'évaluation de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2021–2025) et à ses indicateurs clés de performance »,

1. REMERCIE le Groupe de travail[1] de ses recommandations ;

2. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné les recommandations ; et

3. APPROUVE l'approche d'évaluation proposée telle qu'elle est décrite dans le Document GC/64/13 ainsi que la liste d'indicateurs figurant ci-après.

[1] Composition du Groupe de travail sur le cadre d'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 : Secrétariat du CIRC, Conseil de Direction (Dre Yui Sekitani, Japon), Conseil scientifique (Dr Luis Felipe Ribeiro Pinto, Brésil, et Dre Mathilde Touvier, France), avec l'aide du Bureau OMS de l'évaluation.

APPORTS Quelles sont la quantité et la qualité des ressources investies dans la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme ? Sont-elles pertinentes compte tenu des ambitions du CIRC ?			
Catégorie d'indicateurs et sources	**Principales ambitions de la Stratégie à moyen terme**	**Principaux indicateurs**	**Indicateurs clés de performance**
GOUVERNANCE (Source : DIR, SSR)	❑ Recrutement de nouveaux Etats participants	▪ *Activités avec les Etats participants actuels* ▪ *Actions visant à intégrer de nouveaux Etats participants*	• ***Intégration de nouveaux Etats participants***
BUDGET (Source : DIR, SSR)	❑ Augmentation du budget : 25% en 10 ans ❑ Diversification des ressources ❑ Augmentation des fonds extrabudgétaires ❑ Mobilisation innovante des ressources	▪ *Evolution du financement direct* ▪ *Evolution des contributions volontaires* ▪ *Evolution et proportion des subventions, dons, legs et levées de fonds ainsi que des subventions avec le CIRC comme chercheur principal ou responsable de lot de travail/tâche* ▪ *Appels à projets : volume, nombre d'organismes de financement, contrats, taux de réussite sur appels (par rapport aux taux de réussite moyens)* ▪ *Analyse des subventions : % pour le personnel du CIRC, % pour les chercheurs en début de carrière et les chercheurs extérieurs (ECVS) du CIRC, % pour les partenaires des pays à revenu faible et intermédiaire, % pour les partenaires des pays à revenu faible*	• ***Evolution du budget total et du budget ordinaire*** • ***Nombre et évolution des organismes de financement*** • ***Mobilisation de ressources et financement (étude de cas)***
PERSONNEL (Source : HRO)	❑ Attraction et développement des talents ❑ Représentation géographique bien équilibrée ❑ Egalité de traitement de l'ensemble du personnel quels que soient la race, le sexe, le handicap, la religion ou les croyances, l'orientation sexuelle et l'âge	▪ *Nombre, répartition et évolution des membres du personnel* ▪ *Nombre, répartition et évolution des ECVS* ▪ *Rotation du personnel et commentaires par catégorie de personnel* ▪ *Rapport du Groupe consultatif sur la promotion de l'égalité et de la diversité (EDAG) du CIRC relatif à l'Initiative Diversité, Equité et Inclusion (DEI) de l'OMS*	• ***Parité au niveau de la direction (Chefs de Branche et Chefs adjoint(e)s de Branche)*** • ***Diversité géographique au sein du Centre et au niveau de la direction***
INFRASTRUCTURE (Source : ASO)	❑ Nouveau bâtiment du CIRC (Nouveau Centre) à Gerland ❑ Soutien de la durabilité des laboratoires et de la biobanque ❑ Numérisation, science ouverte et données	▪ *Biobanque et laboratoires de nouvelle génération du Nouveau Centre* ▪ *Mise en œuvre de la feuille de route informatique (Planification des ressources de l'entreprise [ERP] et plateforme informatique scientifique)*	• ***Nouveau Centre de Gerland – coûts d'investissement et de fonctionnement (étude de cas)*** • ***Mise en œuvre de la politique de protection des données du CIRC***

PRODUCTION Qu'est-ce qui a été réalisé et produit conformément au plan d'action de la Stratégie à moyen terme ? Cette production est-elle en adéquation avec les priorités du CIRC ?			
Catégorie d'indicateurs et sources	**Principales ambitions de la Stratégie à moyen terme**	**Principaux indicateurs**	**Indicateurs clés de performance**
PUBLICATIONS (Source : PLW)	❑ Promotion de l'excellence scientifique dans la prévention du cancer ❑ Collaborations entre disciplines ❑ Recherche opérationnelle	▪ *Analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) des audits de Branche effectués tous les 5 ans* ▪ *Evaluation de la contribution du CIRC sous forme de publications, prenant en compte les directives DORA et Leiden* ▪ *Manuscrits basés sur les subventions du CIRC par organisme de financement* ▪ *Liste des publications clés par Pilier et sélection des cinq publications les plus pertinentes par Pilier, avec commentaires concernant leurs impacts sur la science, la santé publique et la société*	• ***Nombre et évolution des publications*** • ***Nombre et évolution des publications pour les catégories personnel scientifique et ECVS*** • ***Indice h global et par Pilier***
EVENEMENTS DE FORMATION ET COURS (Source : LCB)	❑ Formation de la prochaine génération de chercheurs ❑ Soutien des initiatives de renforcement des capacités dans les pays à revenu faible et intermédiaire	▪ *Formations organisées par le CIRC et formations dispensées dans les pays à revenu faible et intermédiaire* ▪ *Nombre et répartition des participants, y compris ceux issus des Etats participants* ▪ *Matériel pédagogique disponible* ▪ *Collaborations avec l'Académie de l'OMS* ▪ *Diversification du matériel pédagogique (outils interactifs numériques, webinaires, etc.)*	• ***Personnes participant aux formations et participants issus des pays à revenu faible et intermédiaire***
FORMATION ET BOURSES (Source : LCB)	❑ Formation de la prochaine génération de chercheurs ❑ Soutien des initiatives de renforcement des capacités dans les pays à revenu faible et intermédiaire	▪ *Nombre et répartition des bourses (bourses du CIRC et autres bourses)*	• ***Nombre total d'ECVS et nombre issu des pays à revenu faible et intermédiaire*** • ***Nombre et répartition des bourses du CIRC : toutes les bourses et bourses attribuées à des chercheurs issus de pays à revenu faible et intermédiaire***
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE A MOYEN TERME (Source : DIR, SSR)	❑ Réduction de l'empreinte écologique (recherche « verte ») ❑ Transformation numérique	▪ *Réduction des déplacements professionnels (déplacements évitables), télétravail, apprentissage en ligne ou apprentissage hybride, réunions hybrides pour la gouvernance, réduction de la consommation d'énergie, travail sans papier*	• ***Suivi de l'empreinte carbone*** • ***Programme de compensation pour les déplacements internationaux***

RESULTATS Quels progrès le CIRC a-t-il accomplis par rapport aux objectifs de la Stratégie à moyen terme ? Quels sont les résultats pour les parties prenantes ?			
Catégorie d'indicateurs et sources	**Principales ambitions de la Stratégie à moyen terme**	**Principaux indicateurs**	**Indicateurs clés de performance**
PARTENARIATS ET COLLABORATIONS INTERNATIONALES (Source : DIR, SSR)	❑ Etablissement de partenariats ❑ Collaboration avec les agences des Nations Unies ❑ Le CIRC comme la principale autorité mondiale contre le cancer	▪ *Protocoles d'entente et accords avec des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales, des associations de patients, des entreprises, des centres nationaux de lutte contre le cancer et des autorités sanitaires, etc.* ▪ *Coopération avec des agences des Nations Unies (UNSCEAR, UNEP, UNFPA, IAEA)* ▪ *Coopération avec l'UICC*	• ***Protocoles d'entente, protocoles d'accord, accords de recherche en collaboration, etc. nationaux et internationaux et consortiums internationaux (demandes et subventions)*** • ***Equipe internationale avec le Japon (étude de cas)*** • ***Publications internationales avec collaboration entre auteurs***
RENFORCEMENT DES CAPACITES (Source : CSU, LCB)	❑ Soutien des initiatives de renforcement des capacités dans les pays à revenu faible et intermédiaire ❑ Formation des formateurs et des chefs de file de la lutte contre le cancer	▪ *Missions d'expertise pour les gouvernements et contribution à l'élaboration des directives* ▪ *Soutien à l'infrastructure et à la gouvernance de la recherche* ▪ *Programme BCNet (étude de cas)* ▪ *Parrainage de boursiers locaux via des subventions du CIRC* ▪ *Rôle de coordination dans les consortiums*	• ***Université d'été et enquêtes sur les résultats obtenus par les ECVS*** • ***Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (Formation des formateurs GICRNet) (étude de cas)***
DIFFUSION ET VISIBILITE (Source : PLW, COM)	❑ Partage des connaissances et des données scientifiques ❑ Diffusion des informations ❑ Présence dans les médias, sur internet et sur les réseaux sociaux	▪ *Accès aux bases de données et aux outils en ligne* ▪ *Trafic et téléchargements sur le site internet du CIRC* ▪ *Volume des ventes des publications du CIRC* ▪ *Conférences à destination du grand public* ▪ *Présentations orales pour des conférences scientifiques, des acteurs étatiques ou des événements d'organisations internationales (gouvernements, UE, OMS, etc.)* ▪ *Couverture médiatique*	• ***Publications imprimées et e-publications comme biens publics*** • ***Communiqués de presse et présence sur les réseaux sociaux*** • ***Organisation d'événements et de conférences scientifiques ainsi que de présentations orales et de posters par les chercheurs du CIRC lors de congrès et de conférences invitées***
SCIENCE OUVERTE (Source : SSR, GEM)	❑ Le libre accès comme pierre angulaire de la science ouverte	▪ *Développement d'outils d'analyse des données avec code source ouvert* ▪ *Partage des données sur la plateforme informatique scientifique conformément aux* principes FAIR	• ***Publications en libre accès*** • ***Plateforme informatique scientifique (étude de cas)*** • ***Biobanque en accès libre (étude de cas)***

IMPACTS Quels sont les changements à long terme et durables dans la prévention du cancer qui sont imputables à la Stratégie à moyen terme ?			
Catégorie d'indicateurs et sources	**Principales ambitions de la Stratégie à moyen terme**	**Principaux indicateurs**	**Indicateurs clés de performance**
COOPERATION AVEC L'OMS POUR LA MISE EN ŒUVRE (Source : ESC, CSU, PLW, ENV, EPR)	❑ Stratégie commune avec le Département des maladies non transmissibles de l'OMS ❑ Soutien des activités normatives de l'OMS ❑ Mise en place d'une structure de collaboration formelle (CIRC, siège de l'OMS et bureaux régionaux)	▪ *Actions menées avec le siège de l'OMS* ▪ *Actions menées avec les bureaux régionaux de l'OMS* ▪ *Contribution aux directives ou aux exposés de politique de l'OMS* ▪ *Publications conjointes CIRC-OMS*	• ***Comité de surveillance de haut niveau et comité de mise en œuvre*** • ***Contribution des*** **Handbooks** ***du CIRC aux politiques de prévention (étude de cas)*** • ***Contribution aux trois initiatives mondiales de l'OMS (études de cas)***
POLITIQUES DE PREVENTION (Source : ESC, CSU, PLW, ENV, EPR)	❑ Transposition de la production scientifique du CIRC en politiques de prévention de la santé publique de l'OMS	▪ *Production des documents de synthèse scientifiques du CIRC. Missions d'expertise. Contribution aux directives ou aux exposés de politique de l'OMS* ▪ *Citations dans des documents relatifs aux politiques de santé publique (Altmetric/Google Scholar)*	• ***Contribution du programme des Monographies du CIRC aux politiques de prévention (étude de cas)*** • ***Codes contre le cancer (étude de cas)*** • ***Documentation sur la sensibilisation à la prévention primaire***
PRATIQUES CLINIQUES (Source : CSU, ESC)	❑ Transposition des publications scientifiques du CIRC en pratiques cliniques	▪ *Recherche sur la survie au cancer (SURVMARK-2)* ▪ *Recherche sur les modèles de soins dans le domaine du cancer* ▪ *Nombre et production scientifique des programmes de recherche sur la prévention secondaire ou tertiaire du cancer et sur la survie au cancer*	• ***Contribution du programme de classification des tumeurs et de la production scientifique aux pratiques cliniques (étude de cas)***
IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIETAL (Source : CSU, autres Branches)	❑ Intégration de l'impact économique et sociétal dans les programmes et études du CIRC	▪ *Trois priorités émergentes* ▪ *Contribution des équipes en lien avec la nouvelle priorité n 3* ▪ *Intégration d'indicateurs économiques dans la base de données Observatoire mondial du cancer* ▪ *Nombre et production scientifique des programmes de recherche sur la réduction des inégalités en matière de santé dans la prévention du cancer*	• ***Equipes : Economie de la santé et cancer, Inégalités face au cancer (étude de cas)***

Mai 2022

2.3 PROPOSITIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT D'UNE LIAISON PLUS ETROITE ENTRE LE CONSEIL DE DIRECTION ET LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

GC/5/R6 Le Conseil de Direction,

Désireux d'assurer une liaison aussi étroite que possible entre le Conseil de Direction et le Conseil scientifique,

DECIDE que le Directeur devrait inviter le président sortant et le président nouvellement élu du Conseil scientifique à assister aux futures sessions du Conseil de Direction.

Octobre 1968

Voir également les Résolutions **GC/33/R4** – Conseil scientifique (rapports), **GC/49/R6** (communication avec le Conseil scientifique), **GC/50/R14** (rôle et responsabilités du Conseil scientifique), **GC/51/R11** (procédures d'audit scientifique), **GC/52/R11** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction) et **GC/52/R13** (sources de recettes complémentaires).

2.4 ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE DIRECTION

GC/12/R12 Le Conseil de Direction,

Considérant l'intérêt qu'il y a à permettre au plus grand nombre possible de membres du Conseil de Direction de participer activement à la direction du Centre,

1. DECIDE de procéder à l'élection du Président à la fin de chaque session du Conseil de Direction ;
2. EXPRIME le souhait d'élire le Président pour une période incluant au maximum deux sessions ordinaires du Conseil de Direction.

Mai 1973

2.5 DATE ET LIEU DES SESSIONS

GC/1/R14 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa seconde session à Lyon, France, à partir du 1er février 1966.

Septembre 1965

GC/2/R8 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa troisième session à Lyon, France, les 27 et 28 avril 1967.

Avril 1966

GC/3/R12 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa quatrième session à Lyon, France, les 21 et 22 novembre 1967.

Avril 1967

GC/4/R7 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa cinquième session à Lyon, France, les 29 et 30 0ctobre 1968.

Novembre 1967

GC/5/R8 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa sixième session à Lyon, France, les 28 et 29 octobre 1969.

Octobre 1968

GC/7/R10 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa huitième session à Lyon, France, les 13 et 14 octobre 1970.

Octobre 1969

GC/8/R9 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa neuvième session à Lyon, France, les 18, 19 et 20 octobre 1971.

Octobre 1970

GC/9/R15 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa dixième session à Lyon, France, les 16, 17 et 18 octobre 1972.

Octobre 1971

GC/11/R12 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 3 et 4 mai 1973.

Octobre 1972

GC/12/R15 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 2, 3 et 4 mai 1974.

Mai 1973

GC/13/R17 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 2 et 3 mai 1975.

Mai 1974

GC/14/R14 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 29 et 30 avril 1976.

Mai 1975

GC/15/R17 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de la session de 1977 de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Avril 1976

GC/16/R18 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 27 et 28 avril 1978.

Avril 1977

GC/17/R14 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant la session de 1979 de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Mai 1978

GC/18/R13 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les vendredi et samedi 2 et 3 mai 1980.

Mai 1979

GC/19/R15 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session à Lyon, France, les mercredi et jeudi précédant l'Assemblée mondiale de la Santé.

Mai 1980

GC/20/R6 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 29 et 30 avril 1982.

Avril 1981

GC/23/R11 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 28 et 29 avril 1983.

Avril 1982

GC/24/R10 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les jeudi 26 et vendredi 27 avril 1984.

Avril 1983

GC/25/R11 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant immédiatement la session de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Mai 1984

GC/26/R8 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 29 et 30 avril 1986.

Mai 1985

GC/27/R16 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 29 et 30 avril 1987.

Avril 1986

GC/28/R14 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 28 et 29 avril 1988.

Avril 1987

GC/29/R8 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 27 et 28 avril 1989.

Avril 1988

GC/30/R16 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 3 et 4 mai 1990.

Mai 1989

GC/31/R15 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 2, 3 et 4 mai 1991.

Mai 1990

GC/32/R14 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 29 et 30 avril 1992.

Mai 1991

GC/33/R15 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 28, 29 et 30 avril 1993.

Avril 1992

GC/34/R12 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 28 et 29 avril 1994.

Avril 1993

GC/35/R11 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 27 et 28 Avril 1995.

Avril 1994

GC/36/R15 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, le jeudi et le vendredi de la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 1996.

Avril 1995

GC/37/R12 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 1er et 2 mai 1997.

Mai 1996

GC/38/R13 Rév.1 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les 7 et 8 mai 1998.

Mai 1997

GC/39/R18 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant la session de l'Assemblée mondiale de la Santé de 1999.

Mai 1998

GC/40/R13 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en l'an 2000,
2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du conseil dès que cette date sera connue.

Mai 1999

GC/41/R12 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2001,

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2000

GC/42/R17 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2002,

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2001

GC/43/R16 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2003,

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2002

GC/44/R9 Le Conseil de Direction,

Pour faire suite à la discussion du rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa Trente-neuvième session (Document GC/44/6) et de la réponse du Directeur aux recommandations dudit (Document GC/44/7),

DEMANDE au Directeur d'organiser la réunion conjointe du Conseil de Direction et du Conseil scientifique, au moment de la Quarante-cinquième session du Conseil de Direction pour discuter et finaliser le projet de Vision stratégique à moyen terme pour le Centre.

Mai 2003

GC/44/R14 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en l'an 2004 ; et,

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2003

GC/45/R12 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2005,

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2004

Voir également la Résolution **GC/45/R2** – Conseil scientifique (rapports).

GC/47/R14 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en l'an 2006 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2005

GC/48/R14 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, le jeudi et le vendredi de la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2007 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2006

GC/49/R19 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, le mercredi, le jeudi et le vendredi de la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2008 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2007

GC/50/R21 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi de la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2009 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2008

GC/51/R19 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi de la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2010 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2009

GC/52/R18 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi de la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2011 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2010

GC/53/R21 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi de la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2012 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2011

GC/54/R20 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2013 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2012

GC/55/R25 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2014 ; et

2. PRIE le Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2013

GC/56/R20 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les mercredi et jeudi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2015 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2014

GC/57/R21 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2016 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2015

GC/58/R19 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2017 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2016

GC/59/R15 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les mercredi, jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2018 ; et

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2017

GC/60/R21 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2019 ;

2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues ; et

3. PRIE EN OUTRE le Secrétariat d'organiser au moins une fois par an à Genève des séances d'information pour les Missions permanentes afin de renforcer leur interaction avec le CIRC.

Mai 2018

GC/61/R16 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les lundi et mardi de la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2020 ; et

2. PRIE la Directrice d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2019

GC/62/R20 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2021 ; et

2. PRIE la Directrice d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2020

GC/63/R16 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, ou sous une forme hybride, deux jours durant les deux semaines précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2022 ; et

2. PRIE la Directrice d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

Mai 2021

GC/64/R16 Le Conseil de Direction,

DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, au « Nouveau Centre » (25, avenue Tony Garnier, 69007 Lyon), du 10 au 12 mai 2023.

Mai 2022

3. CONSEIL SCIENTIFIQUE

3.1 REGLEMENT INTERIEUR

GC/2/R3 Rév. 1 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le rapport ainsi que le Règlement intérieur du Conseil scientifique (Documents GC/2/66.3 et Add. 1) ; et

Compte tenu des remarques formulées pendant la réunion sur l'Article 2 du Règlement intérieur du Conseil scientifique,

1. PREND ACTE du rapport ; et
2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique du travail qu'ils ont accompli.

Avril 1966

GC/3/R3 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le rapport du Conseil scientifique (Document GC/3/4), et notamment son paragraphe 2 "Amendement au Règlement intérieur",

1. PREND ACTE du rapport ; et
2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique du travail qu'ils ont accompli.

Avril 1967

3.2 COMPOSITION

3.2.1 Durée du mandat

GC/9/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant pris note des recommandations formulées par le Conseil scientifique (Document GC/9/4) quant à la durée du mandat des membres du Conseil scientifique,

DECIDE que l'Article VI.3 du Statut du Centre devra être amendé comme suit :

"Chaque membre du Conseil scientifique est nommé pour quatre ans.

Cependant, dès la première désignation qui suivra la date à laquelle aura pris effet la modification au Statut portant de trois à quatre ans la durée du mandat des membres du Conseil scientifique, les dispositions suivantes entreront en vigueur :

a) trois nouveaux membres seront nommés pour quatre ans ;

b) trois des quatre membres dont, selon le texte initial du Statut, le mandat devait expirer au bout de deux ans seront tirés au sort pour une période de trois ans, le mandat du quatrième membre expirant comme précédemment au bout de deux ans ;

c) deux des quatre membres dont, selon le texte initial du Statut, le mandat devait expirer au bout d'un an seront tirés au sort pour une période de deux ans, le mandat des deux autres membres expirant comme précédemment au bout d'un an ;

d) un nouveau membre sera nommé pour une période d'un an.

Tout membre sortant du Conseil scientifique n'est rééligible qu'à l'expiration d'un délai minimal d'un an, à moins qu'il n'ait été nommé pour une durée inférieure ou égale à deux ans en remplacement d'un autre membre.

Si des vacances survenaient parmi les sièges pourvus pour une durée de trois ans, de deux ans ou d'un an, il serait procédé à d'autres tirages au sort ou à de nouvelles désignations, selon ce qui serait à propos.

Octobre 1971

3.2.2 Augmentation du nombre des membres du Conseil scientifique

GC/27/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/27/14 concernant l'augmentation du nombre des membres du Conseil scientifique,

Estimant qu'il y a lieu d'augmenter de douze à un maximum de quinze le nombre des membres du Conseil scientifique,

DECIDE que l'Article VI du Statut du Centre soit amendé comme suit :

Article VI.

1. Le Conseil scientifique est composé d'un minimum de douze et d'un maximum de quinze personnalités scientifiques hautement qualifiées, choisies en considération de leurs compétences techniques dans le domaine de la recherche sur le cancer et les domaines connexes.
2. Pas de modification
3. Les membres du Conseil scientifique sont nommés pour quatre ans. Cependant, le Conseil de Direction peut procéder à des désignations pour une durée plus courte, si le maintien d'un roulement annuel équilibré des membres du Conseil scientifique le rend nécessaire.

   Tout membre sortant du Conseil scientifique n'est rééligible qu'à l'expiration d'un délai minimal d'un an, à moins qu'il n'ait été nommé pour une durée réduite.

   Si quelque vacance survenait, il serait procédé à une nouvelle désignation pour la durée restant à courir du mandat du membre intéressé.
4. Pas de modification.

Avril 1986

GC/31/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/31/12 relatif à la composition du Conseil scientifique,

Considérant que le nombre maximum de membres du Conseil scientifique devrait être porté de quinze à vingt,

DECIDE de modifier comme suit l'Article VI du Statut du Centre :

Article VI.

1. Le Conseil scientifique est composé d'un maximum de vingt personnalités scientifiques hautement qualifiées, choisies en considération de leurs compétences techniques dans le domaine de la recherche sur le cancer et les domaines connexes.
2. Inchangé
3. Inchangé
4. Inchangé

Mai 1990

Voir également la Résolution **GC/50/R15** – Conseil scientifique (rôle et responsabilités du Conseil scientifique).

3.2.3 Nomination de membres du Conseil scientifique

GC/1/R7 Le Conseil de Direction,

Vu l'Article VI, paragraphes 2 et 3, du Statut,

NOMME membres du Conseil scientifique :

le Professeur I. Berenblum
le Professeur N.N. Blokhin
le Professeur P. Bucalossi
le Dr W.R.S. Doll
le Professeur H. Hamperl
le Professeur B. Kellner
le Professeur G. Klein
le Dr A.M. Lilienfeld
le Dr G. Mathé
le Dr D. Metcalf
le Professeur O. Mühlbock
le Professeur P.N. Wahi

le mandat du Professeur G. Klein, du Dr D. Metcalf, du Professeur O. Mühlbock et du Professeur P.N. Wahi étant d'une année ; le mandat du Professeur N.N. Blokhin, du Dr W.R.S. Doll, du Professeur B. Kellner et du Dr G. Mathé étant de deux ans; le mandat du Professeur I. Berenblum, du Professeur P. Bucalossi, du Dr A.M. Lilienfeld et du Professeur H. Hamperl étant de trois ans.

Septembre 1965

GC/2/R7 Rév. 1 Le Conseil de Direction,

Vu l'Article VI, notamment les paragraphes 2 et 3 du Statut ;

Rappelant sa résolution GC/1/R7,

NOMME le Professeur G. Klein, le Dr D. Metcalf, le Professeur O. Mühlbock et le Professeurr P.N. Wahi membres du Conseil scientifique, en plus du Professeur I. Berenblum, du Professeur N.N. Blokhin, du Professeur P. Bucalossi, du Dr W.R.S. Doll, du Dr A.M. Lilienfeld, du Professeur H. Hamperl, du Professeur B. Kellner et du Dr G. Mathé, déjà membres du Conseil scientifique.

Avril 1966

GC/3/R10 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre, et en particulier à celles des paragraphes 2 et 3 ;

Rappelant ses résolutions GC/1/R7 et GC/2//R7 Rév. 1,

NOMME le Professeur N.N. Blokhin, le Dr P.F. Denoix, le Dr W.R.S. Doll et le Professeur H. Isliker comme membres du Conseil scientifique, aux côtés du Professeur I. Berenblum, du Professeur P. Bucalossi, du Professeur G. Klein, du Professeur H. Hamperl, du Dr A.M. Lilienfeld, du Dr D. Metcalf, du Professeur O. Mühlbock et du Professeur P.N. Wahi.

Avril 1967

GC/5/R15 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre, et en particulier à celles des paragraphes 2 et 3,

Rappelant ses résolutions GC/1/R7, GC/2/R7 Rév. 1 et GC/3/R10,

NOMME le Dr Brian MacMahon, le Professeur Leo Sachs, le Professeur C.G. Schmidt et le Professeur Lucio Severi comme membres du Conseil scientifique aux côtés du Professeur N.N. Blokhin, du Dr W.R.S. Doll, du Professeur H. Isliker, du Professeur G. Klein, du Professeur P.F. Denoix, du Dr D. Metcalf, du Professeur O. Mühlbock et du Professeur P.N. Wahi.

Octobre 1968

GC/7/R9 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre, et en particulier à celles des paragraphes 2 et 3,

1. NOMME le Professeur J.H. Maisin, le Professeur G.J.V. Nossal, le Dr E. Pedersen et le Dr T. Sugimura comme membres du Conseil scientifique, aux côtés du Professeur N.N. Blokhin, du Professeur W.R.S. Doll, du Professeur L. Sachs, du Professeur L. Severi, du Professeur P.F. Denoix, du Professeur H. Isliker, du Dr B. MacMahon et du Professeurr C.G. Schmidt ; et

2. REMERCIE le Professeur G. Klein, le Dr D. Metcalf, le Professeur O. Mühlbock et le Professeur P.N. Wahi – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre précieuse qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Octobre 1969

GC/8/R7 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre, et en particulier à celles des paragraphes 2 et 3,

1. NOMME le Professeur R. Latarjet, le Dr N.P. Napalkov, le Professeur M.G.P. Stoker et le Professeur D.W. Van Bekkum comme membres du Conseil scientifique, aux côtés du Professeur B. MacMahon, du Professeur J.H.F. Maisin, du Professeur G.J.V. Nossal, du Dr E. Pedersen, du Professeur L. Sachs, du Professeur C.G. Schmidt, du Professeur L. Severi et du Professeur T. Sugimura ; et

2. REMERCIE le Professeur N.N. Blokhin, le Professeur P. Denoix, le Professeur W.R.S. Doll et le Professeur H. Isliker – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre précieuse qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Octobre 1970

GC/9/R2 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre, et en particulier à celles des paragraphes 2 et 3,

1. NOMME

le Dr Z. Bacq	pour une durée d'un an en remplacement du Professeur J.H.F. Maisin
le Professeur T.M. Fliedner	pour une durée de trois ans
le Dr B.E. Gustafsson	pour une durée de trois ans
le Dr F.J. Rauscher	pour une durée de trois ans
le Professeur N.N. Trapeznikov	pour une durée de deux ans en remplacement du Dr N. Napalkov
le Professeur U. Veronesi	pour une durée de trois ans

2. REMERCIE le Dr B. MacMahon, le Dr N. Napalkov, le Professeur L. Sachs, le Professeur C.G. Schmidt et le Professeur L. Severi – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre précieuse qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre;

3. EXPRIME la profonde tristesse qu'il a ressentie à l'annonce du décès du Professeur J.H.F. Maisin.

Octobre 1971

GC/11/R11 Le Conseil de Direction,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'Article VI du Statut du Centre (telles que le Conseil de Direction les a adoptées par la résolution GC/9/R13 et l'Assemblée mondiale de la Santé par la résolution WHA25.25),

1. NOMME

le Professeur G.L. Ada	)	
le Professeur Z.M. Bacq	)	pour une durée de quatre ans
le Dr T. Hirayama	)	
le Professeur T.M. Fliedner	)	
le Professeur B.E. Gustafsson	)	pour une durée de trois ans
le Professeur U. Veronesi	)	
le Professeur D.W. Van Bekkum	)	pour une durée de deux ans
le Professeur M.G.P. Stocker	)	
le Dr F.J. Rauscher	)	pour qu'il demeure en fonctions pendant deux ans, conformément à sa nomination initiale
le Professeur R. Latarjet	)	pour qu'ils demeurent en fonctions pendant un an,
le Dr N. Trapeznikov	)	conformément à leurs nominations initiales
le Professeur C. Mofidi	)	pour une durée d'un an

2. REMERCIE le Professeur G.J.V. Nossal, le Dr E. Pedersen et le Dr T. Sugimura – membres sortants du Conseil scientifique – de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Octobre 1972

GC/12/R9 Le Conseil de Direction,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Dr J.F. Duplan	)	
le Professeur C. Mofidi	)	pour une durée de quatre ans ; et
le Professeur N. Trapeznikov	)	

2. REMERCIE le Professeur R. Latarjet – membre sortant du Conseil scientifique – de l'utile tâche qu'il a accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'il a apportée au développement du Centre.

Mai 1973

GC/13/R10 Le Conseil de Direction,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Sir Richard Doll	)	
le Professeur T.G. Van Rijssel	)	pour une durée de quatre ans ; et
Professor A. Upton	)	

2. REMERCIE le Professeur D.W. Van Bekkum, le Dr F.J. Rauscher et le Professeur M.G.P. Stocker – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1974

GC/14/R13 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur A. Caputo	)	
le Dr S. Eckhardt	)	pour une durée de quatre ans ; et
le Professeur K. Munk	)	

2. REMERCIE le Professeur T.M. Fliedner, le Professeur B.E. Gustafsson et le Professeur U. Veronesi – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1975

GC/15/R8 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur J. Miller)
le Professeur T. Sugimura) pour une durée de quatre ans ; et
le Professeur G.L.J. Van der Schueren)

2. REMERCIE le Professeur G.L. Ada, le Professeur Z.M. Bacq et le Dr T. Hirayama – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1976

GC/16/R6 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur P. Bogovski)
le Professeur E. Saxén) pour une durée de quatre ans ; et
le Professeur M. Tubiana)

2. REMERCIE le Dr J.F. Duplan, le Professeur Ch. Mofidi et le Professeur N. Trapeznikov – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1977

GC/17/R13 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur J. Cairns)
le Professeur P. Emmelot) pour une durée de quatre ans
le Professeur I.B. Weinstein)

le Professeur A.R.M. Lafontaine) pour une durée de deux ans en remplacement du Professeur G.L.J. van der Schueren

2. REMERCIE Sir Richard Doll, le Professeur T.G. van Rijssel et le Professeur A.C. Upton – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre; et

3. EXPRIME la profonde tristesse qu'il a ressentie à l'annonce du décès du Professeur G.L.J. van der Schueren.

Mai 1978

GC/18/R12 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur G. Della Porta)
le Professeur A. Georgii) pour une durée de quatre ans
le Professeur B. Gustafsson)

2. REMERCIE le Professeur A. Caputo, le Professeur S. Eckhardt et le Professeur K. Munk – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1979

GC/19/R4 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Dr N. Gray)
le Dr T. Hirayama) pour une durée de quatre ans
le Professeur A.R.M. Lafontaine)

2. REMERCIE le Professeur J. Miller et le Professeur T. Sugimura – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1980

GC/20/R5 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Dr R. Flamant)
le Professeur A.B. Miller) pour une durée de quatre ans
le Professeur N.N. Trapeznikov)

2. REMERCIE le Professeur P. Bogovski, le Professeur E. Saxén et le Professeur M. Tubiana – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1981

GC/23/R10 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur H.J. Evans)
le Dr B. Henderson) pour une durée de quatre ans
le Dr R. Kroes)

2. REMERCIE le Professeur H.J. Cairns, le Professeur P. Emmelot et le Professeur I.B. Weinstein – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1982

GC/24/R3 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur D. Henschler)
le Professeur G. Pontèn) pour une durée de quatre ans
le Dr B. Terracini)

2. REMERCIE le Professeur G. Della Porta, le Professeur A. Georgii et le Professeur B. Gustafsson – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1983

GC/25/R8 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur B. Armstrong)
le Professeur T. Matsushima) pour une durée de quatre ans
le Professeur A. Wambersie)

2. REMERCIE le Dr N.E. Gray, le Dr T. Hirayama et le Professeur A.R.M. Lafontaine – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1984

GC/26/R9 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur L. Griciute)
le Professeur R. Monier) pour une durée de quatre ans
le Professeur R. Simard)

2. REMERCIE le Professeur R. Flamant, le Professeur A.B. Miller et le Professeur N.N. Trapeznikov – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1985

GC/27/R13 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur S. Graham	)	
le Professeur M.P. Vessey	)	pour une durée de quatre ans
le Dr F. de Waard	)	

2. REMERCIE le Professeur H.J. Evans, le Dr B. Henderson et le Dr R. Kroes – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1986

GC/28/R12 Le Conseil de Direction,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'Article VI du Statut du Centre (telles que le Conseil de Direction les a adoptées par la Résolution GC/27/R14 et l'Assemblée mondiale de la Santé par la Résolution WHA.39.13),

1. NOMME

le Professeur L. Chieco-Bianchi	)	
le Professeur O.H. Iversen	)	
le Professeur U. Pettersson	)	pour une durée de quatre ans
le Professeur E.J. Saksela	)	
le Professeur H. Zur Hausen	)	
le Dr P.G. Smith	)	pour une durée de trois ans

2. REMERCIE le Professeur D. Henschler, le Professeur J. Pontén et le Professeur B. Terracini – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1987

GC/29/R6 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur J. Klastersky	)	
le Dr A.J. McMichael	)	pour une durée de quatre ans
le Dr S. Takayama	)	

2. REMERCIE le Professeur B.K. Armstrong, le Professeur T. Matsushima et le Professeur A. Wambersie – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1988

GC/30/R14 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Dr K.P. Hanson	)	
le Dr L.G. Israels	)	pour une durée de quatre ans
le Professeur J.-P. Lévy	)	

2. REMERCIE le Professeur L. Griciute, le Professeur R. Monier et le Professeur R. Simard – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1989

GC/31/R11 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Professeur G.R. Mohn	)	
le Dr C.C. Harris	)	pour une durée de quatre ans
le Professeur P.G. Smith	)	pour une durée de deux ans

2. NOMME également, sous réserve de l'approbation de l'amendement à l'Article VI.1 du Statut du CIRC relatif à la composition du Conseil scientifique,

le Dr O.M. Jensen	)	
le Dr P.A. Cerutti	)	pour une durée de quatre ans

3. REMERCIE le Professeur F. De Waard et le Professeur S. Graham – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1990

GC/32/R8 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Dr A.R. Sarasin	)	pour une durée de deux ans
le Professeur K.K. Alitalo	)	
le Professeur H. Marquardt	)	
le Dr P. Pasquini	)	pour une durée de quatre ans
le Professeur T. Sanner	)	
le Professeur F. Mitelman	)	

2. REMERCIE les Professeurs L. Chieco-Bianchi, O.H. Iversen, U. Pettersson, E.J. Saksela et H. Zur Hausen – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1991

GC/33/R5 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Dr Valerie Beral	)	
le Dr Adèle C. Green	)	
le Dr B. Standaert	)	pour une durée de quatre ans
le Dr M. Terada	)	
le Dr Elsebeth Lynge)	)	pour une durée de deux ans

2. REMERCIE les Professeurs J. Klastersky, A.J. McMichael, P.G. Smith et le Dr S. Takayama – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1992

GC/34/R11 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Dr N.N. Blinov	)	
le Dr D.R. Krewski	)	pour une durée de quatre ans
le Dr A.R. Sarasin	)	

2. REMERCIE les Professeurs K.P. Hanson et L.G. Israels – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1993

GC/35/R10 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Dr J.C. Barrett	)	
le Dr D. Kromhout	)	pour une durée de quatre ans
le Dr Elsebeth Lynge	)	
le Dr U.A. Meyer	)	

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique – le Dr P.A. Cerutti, le Dr C.C. Harris et le Dr G.R. Mohn – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1994

GC/36/R14 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Dr H.E. Blum	)	
le Dr E. Dybing	)	
le Dr I. Ernberg	)	pour une durée de quatre ans
le Dr T. Hakulinen	)	
le Dr P. Vineis	)	

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique – le Dr K. Alitalo, le Dr H. Marquardt, le Dr F. Mitelman, le Dr P. Pasquini et le Dr T. Sanner – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Avril 1995

GC/37/R11 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

le Dr N.E. Day	)	
le Dr S. Hirohashi	)	
le Dr J.L. Hopper	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
le Dr H. Van den Berghe	)	

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique – le Dr Valerie Beral, le Dr Adèle Green, le Dr B. Standaert et le Dr M. Terada – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1996

GC/38/R3 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr P.R. Band	)	
Dr Catherine Bonaïti-Pellié	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr V.V. Khudoley	)	

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique – le Dr N.N. Blinov, le Dr D.R. Krewski et le Dr A.R. Sarasin – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1997

GC/39/R14 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Elena Matos	)	pour une durée de trois ans
Dr G. Suarez Kurtz	)	
Dr M. Aguet	)	
Dr D. Bootsma	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr J. Fraumeni	)	
Dr J. Olsen	)	

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique – le Dr J.C. Barrett, le Dr D. Kromhout, le Dr Elsebeth Lynge et le Dr U.A. Meyer – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1998

GC/40/R4 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr L.A. Aaltonen	)	
Dr F. Berrino	)	
Dr Anne-Lise Børresen-Dale	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr K. Hemminki	)	
Dr H.M. Rabes	)	

2. REMERCIE les Drs H.E. Blum, E. Dybing, I. Ernberg, T. Hakulinen et P. Vineis – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 1999

GC/41/R9 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr L.K. Borysiewicz	)	
Dr G.G. Giles	)	
Dr H. van Oyen	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr K. Yamaguchi	)	
Dr J.D. Potter	)	pour une durée de deux ans pour remplacer le Dr J.F. Fraumeni

2. REMERCIE les Drs N.E. Day, J.F. Fraumeni, S. Hirohashi, J.L. Hopper et H. Van den Berghe – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 2000

GC/42/R5 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr S. Narod	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr J. Bénichou	)	

2. REMERCIE les Docteurs P. Band, Catherine Bonaïti-Pellié, V. Khudoley, Elena Matos et G. Suarez-Kurtz – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 2001

GC/43/R13 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr H. Autrup	)	
Dr J. Jiricny	)	
Dr Flora Van Leeuwen	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr P. Pietinen	)	
Dr J. Potter	)	

2. REMERCIE les Docteurs L. Aaltonen, M. Aguet, D. Bootsma et J. Olsen – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 2002

GC/44/R8 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr W. Boecker)
Dr E. Lund) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr M. Pierotti)
Dr R. Toftgård)

2. REMERCIE les Drs F. Berrino, Anne-Lise Børresen-Dale, K. Hemminki et H. Rabes – membres sortant du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre ;

3. DEMANDE au Directeur d'entamer des consultations avec l'Espagne pour identifier des candidats qualifiés qui puissent être nommés par le Directeur-général lors de la prochaine session du Conseil de Direction.

Mai 2003

GC/45/R9 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr J. Baselga)
Dr A. Burny)
Dr B.A. Ponder) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr R.L. Sutherland)
Dr K. Wakabayashi)

2. REMERCIE les Docteurs L.K. Borysiewicz, G.G. Giles, H. Van Oyen et K. Yamaguchi – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 2004

GC/47/R12 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr François Amalric) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Jack Siemiatycki)

2. REMERCIE les Drs J. Bénichou et S. Narod, membres sortants du Conseil scientifique, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 2005

GC/48/R12 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr R. Herrmann)
Dr K. Husgafvel-Pursiainen)
Dr B. Kiemeney) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr T. Ørntoft)
Dr E. Ron)

2. REMERCIE les Docteurs H. Autrup, J. Jiricny, P. Pietinen, J. Potter et F. van Leeuwen – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 2006

GC/49/R17 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Y.-J. Bang	)	
Dr M. Blettner	)	
Dr H. Comber	)	
Dr G. Forni	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr H. Grönberg	)	
Dr E.J. Rivedal	)	
Dr V. Shanta	)	
Dr D.G. Zaridze	)	
Dr F. Demenais	)	pour une durée de deux ans pour remplacer le Dr F. Amalric

2. REMERCIE les Docteurs F. Amalric, W. Boecker, E. Lund, M. Pierotti et R. Toftgård – membres sortants du Conseil scientifique – de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée aux activités de recherche du Centre.

Mai 2007

GC/50/R19 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr I. Frazer, Australie	)	
Dr K. Haustermans, Belgique	)	
Dr H. Nakagama, Japon	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr M. Pollán Santamaria, Espagne	)	
Dr A. Markham, Royaume-Uni	)	

2. REMERCIE les Drs J. Baselga, A. Burny, B. Ponder, R. Sutherland et K. Wakabayashi, membres sortants du Conseil scientifique, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée au développement du Centre.

Mai 2008

GC/51/R17 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Giulio Superti-Furga, Autriche	)	
Dr Richard Gallagher, Canada	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Florence Demenais, France	)	

2. REMERCIE le Dr Jack Siemiatycki, membre sortant du Conseil scientifique, de l'œuvre utile qu'il a accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'il a apportée au développement du Centre.

Mai 2009

GC/52/R17 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Mads Melbye, Danemark	)	
Dr Ahti Anttila, Finlande	)	
Dr Piet A. van den Brandt, Pays-Bas	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Bettina Borisch, Suisse	)	
Dr Martyn Smith, Etats-Unis d'Amérique	)	

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, le Professeur R. Herrmann, le Dr K. Husgafvel-Pursiainen, le Professeur B. Kiemeney, le Professeur T. Ørntoft et le Dr E. Ron, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée aux activités de recherche du Centre.

Mai 2010

GC/53/R19 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Cornelia Ulrich, Allemagne)
Dr Sergei Tjulandin, Fédération de Russie)
Dr Thangarajan Rajkumar, Inde)
Dr Deirdre Murray, Irlande)
Dr Luca Gianni, Italie) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Inger Gram, Norvège)
Dr In-Hoo Kim, République de Corée)
Dr Paul W. Dickman, Suède)
Dr Murat Gültekin, Turquie)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Drs Y.-J. Bang, M. Blettner, H. Comber, G. Forni, H. Grönberg, E.J. Rivedal, V. Shanta et D.G. Zaridze, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée aux activités de recherche du Centre.

Mai 2011

GC/54/R16 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeur James F. Bishop, Australie)
Professeur Christos Sotiriou, Belgique)
Dr Nuria Aragonés, Espagne) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Teruhiko Yoshida, Japon)
Professeur Nicholas C. Jones, RU)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, le Professeur Ian Frazer, le Professeur Karin Haustermans, le Dr Hitoshi Nakagama, le Dr Marina Pollán Santamaria et le Professeur Alex Markham, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2012

GC/55/R21 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Lukas A. Huber, Autriche)
Dr Luis Felipe Ribeiro Pinto, Brésil)
Dr John J. Spinelli, Canada) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Françoise Clavel-Chapelon, France)
Dr Al-Areth M. Al Khater, Qatar)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Drs Florence Demenais, Richard Gallagher et Giulio Superti-Furga de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de la contribution qu'ils ont apportée aux activités de recherche du Centre.

Mai 2013

GC/56/R17 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Ole Raaschou-Nielsen, Danemark)
Dr Elisabete Weiderpass-Vainio, Finlande)
Dr Ellen Kampman, Pays-Bas) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Martin Röösli, Suisse)
Dr Stephen J. Chanock, Etats-Unis)

2. REMERCIE les Drs Ahti Anttila, Bettina Borisch, Mads Melbye, Martyn Smith et Piet van den Brandt, membres sortants du Conseil scientifique, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2014

GC/57/R18 Le Conseil de direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Jenny Chang-Claude, Allemagne)
Dr Boris Ya. Alekseev, Fédération de Russie)
Dr Lalit Kumar, Inde)
Dr Jerome Coffey, Irlande)
Dr Eugenia Dogliotti, Italie)
Dr Karima El Rhazi, Maroc) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Giske Ursin, Norvège)
Dr Dukhyoung Lee, République de Corée)
Dr Jonas Bergh, Suède)
Dr Kadir Mutlu Hayran, Turquie)

2. REMERCIE les Drs Paul W. Dickman (Suède), Luca Gianni (Italie), Inger Gram (Norvège), Murat Gültekin (Turquie), In-Hoo Kim (République de Corée), Deirdre Murray (Irlande), Thangarajan Rajkumar (Inde), Sergei Tjulandin (Fédération de Russie) et Cornelia Ulrich (Allemagne), membres sortants du Conseil scientifique, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2015

GC/58/R17 Le Conseil de direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Adèle Green, Australie)
Dr Roberto Salgado, Belgique)
Dr Pilar Sánchez Gómez, Espagne) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Atsushi Ochiai, Japon)
Dr Simon Tavaré, Royaume-Uni)

2. REMERCIE les Drs Nuria Aragonés, James Bishop, Nicholas Jones, Christos Sotiriou et Teruhiko Yoshida, membres sortants du Conseil scientifique, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2016

GC/59/R13 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Maria Sibilia, Autriche)
Dr João P.B. Viola, Brésil)
Dr Christine Friedenreich, Canada) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Jacqueline Clavel, France)
Dr Salha M. Bujassoum Al Bader, Qatar)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Drs Al-Hareth M. Al-Khater (Qatar), Françoise Clavel-Chapelon (France), Lukas A. Huber (Autriche), Luis Felipe Ribeiro Pinto (Brésil) et John J. Spinelli (Canada), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2017

GC/60/R19 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Anne Tjønneland, Danemark)
Dr James R. Cerhan, Etats-Unis d'Amérique)
Dr Janne Mikael Pitkäniemi, Finlande) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Kazem Zendehdel, Iran (République islamique d'))
Dr Hendriek Boshuizen, Pays-Bas)
Dr Sabine Rohrmann, Suisse)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Drs Stephen J. Chanock, Ellen Kampman, Ole Raaschou-Nielsen, Martin Röösli et Elisabete Weiderpass-Vainio, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2018

GC/61/R14 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeur Ulrike Haug, Allemagne)
Professeur Péter Nagy, Hongrie)
Professeur Ravi Mehrotra, Inde)
Professeur William Gallagher, Irlande)
Dr Pietro Pichierri, Italie) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Karima Bendahhou, Maroc)
Professeur Tone Bjørge, Norvège)
Professeur Jong Bae Park, République de Corée)
Professeur Sergey Ivanov, Fédération de Russie)
Professeur Gunilla Enblad, Suède)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Drs Boris Alekseev (Fédération de Russie), Jonas Bergh (Suède), Jenny Chang-Claude (Allemagne), Jerome Coffey (Irlande), Eugenia Dogliotti (Italie), Karima El Rhazi (Maroc), Kadir Mutlu Hayran (Turquie), Lalit Kumar (Inde), Dukhyoung Lee (République de Corée) et Giske Ursin (Norvège), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2019

GC/62/R18 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeur Louisa Gordon, Australie)
Dr Marc Arbyn, Belgique)
Dr Ferrán Catalá, Espagne) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Manami Inoue, Japon)
Professeur Kalipso Chalkidou, Royaume-Uni)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Docteurs Adèle Green (Australie), Atsushi Ochiai (Japon), Roberto Salgado (Belgique), Pilar Sánchez Gómez (Espagne) et Simon Tavaré (Royaume-Uni), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2020

GC/63/R12 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeur Walter Berger, Autriche)
Dr Luis Felipe Ribeiro Pinto, Brésil)
Professeure Marie-Elise Parent, Canada) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Professeur Jie He, Chine)
Dr Mathilde Touvier, France)
Dr Einas Abdulaziz Eid Al Kuwari, Qatar)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Docteurs Salha M. Bujassoum Al Bader (Qatar), Jacqueline Clavel (France), Christine Friedenreich (Canada), Maria Sibilia (Autriche) et João P.B. Viola (Brésil), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2021

GC/64/R13 Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeure Jeanette Falck Winther, Danemark	)	
Dre Sirpa Heinävaara, Finlande	)	
Professeur Valery Lemmens, Pays-Bas	)	pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique
Dr Ben Spycher, Suisse	)	
Dr Satish Gopal, Etats-Unis	)	

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Docteurs Hendriek Boshuizen (Pays-Bas), James Robert Cerhan (Etats-Unis), Janne Pitkäniemi (Finlande), Sabine Rohrmann (Suisse), Anne Tjønneland (Danemark) et Kazem Zendehdel (République islamique d'Iran), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2022

3.3 RAPPORTS

Voir également les Résolutions **GC/2/R3 Rév. 1** et **GC/3/R3** – Conseil de Direction (règlement intérieur).

GC/4/R8 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le rapport de la troisième session du Conseil scientifique (Document GC/4/2),

1. PREND NOTE du rapport ; et
2. PRIE le Directeur de transmettre ses remerciements aux membres du Conseil scientifique.

Novembre 1967

GC/5/R2 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le rapport de la quatrième session du Conseil scientifique (Document GC/5/4),

1. FELICITE le Conseil scientifique de son excellent rapport ;
2. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et
3. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail approfondi et constructif.

Octobre 1968

GC/7/R2 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le rapport de la cinquième session du Conseil scientifique (Document GC/7/4),

1. PREND NOTE des observations et suggestions du Conseil scientifique concernant les divers aspects du programme scientifique ;
2. EXPRIME sa gratitude pour les avis et recommandations formulés ; et
3. FELICITE le Conseil scientifique d'avoir présenté un rapport aussi excellent.

Octobre 1969

GC/8/R2 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le rapport de la sixième session du Conseil scientifique (Document GC/8/4),

1. PREND NOTE des observations et suggestions du Conseil scientifique concernant les divers aspects du programme scientifique ;
2. EXPRIME sa gratitude pour les avis formulés sur l'équipement du nouveau bâtiment et pour les recommandations relatives au programme et au budget de 1971 ; et
3. FELICITE le Conseil scientifique d'avoir présenté un rapport aussi excellent.

Octobre 1970

Voir également la Résolution **GC/9/R9** – Programme (priorités dans la sélection des programmes du Centre).

GC/11/R5 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le rapport de la huitième session du Conseil scientifique (Document GC/11/4),

1. PREND NOTE des observations et suggestions du Conseil scientifique concernant les divers aspects du programme scientifique ;
2. EXPRIME sa gratitude pour les avis et recommandations formulés ; et
3. FELICITE le Conseil scientifique de son rapport excellent et constructif.

Octobre 1972

Voir également la Résolution **GC/12/R5** – Programme (critères dans le choix des programmes).

GC/13/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport de la dixième session du Conseil scientifique (Document GC/13/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et
2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Mai 1974

GC/14/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport de la onzième session du Conseil scientifique (Document GC/14/6),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et
2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Mai 1975

GC/15/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport de la douzième session du Conseil scientifique (document GC/15/3),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Avril 1976

GC/16/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport de la treizième session du Conseil scientifique (Document GC/16/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Avril 1977

GC/17/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport de la quatorzième session du Conseil scientifique (Document GC/17/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Mai 1978

GC/18/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa quinzième session (Document GC/18/6) et les observations du Directeur à ce sujet,

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Mai 1979

GC/19/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa seizième session (Document GC/19/3),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Mai 1980

GC/20/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa dix-septième session (Document GC/20/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Avril 1981

GC/23/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa dix-huitième session (Document GC/23/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Avril 1982

GC/24/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa dix-neuvième session (Document GC/24/3),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Avril 1983

GC/25/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa vingtième session (Document GC/25/3),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. FELICITE le Conseil scientifique d'avoir présenté un rapport aussi excellent.

Mai 1984

GC/26/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa vingt et unième session (Document GC/26/3),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. FELICITE le Conseil scientifique de son rapport excellent et constructif.

Mai 1985

GC/27/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-deuxième session (Document GC/27/3),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. FELICITE le Conseil scientifique de son rapport excellent et constructif.

Avril 1986

GC/28/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-troisième session (Document GC/28/5),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE le Conseil scientifique d'avoir présenté un rapport aussi excellent ; et

3. RECOMMANDE que son rapport fasse particulièrement état de l'ordre de priorité des activités existantes et des propositions de nouveaux projets.

Avril 1987

GC/29/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-quatrième session (Document GC/29/3),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Avril 1988

GC/30/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-cinquième session (Document GC/30/5),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Mai 1989

GC/31/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-sixième session (Document GC/31/5),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ; et

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique pour la qualité de leur travail.

Mai 1990

GC/32/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-septième session (Document GC/32/4),

1. ACCEPTE le rapport avec satisfaction ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique et particulièrement son Président, le Professeur A.J. McMichael, pour la qualité remarquable de leurs travaux, accomplis malgré les difficultés rencontrées du fait de l'impossibilité où ils se sont trouvés de tenir session, eu égard à la situation internationale régnant alors.

Mai 1991

GC/33/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant reçu la présentation détaillée du rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-huitième session (Document GC/33/3),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. CONSTATE avec satisfaction que le Conseil scientifique désire renforcer les relations de travail entre les Conseils scientifique et de Direction ;

3. DECIDE que le Président et le Vice-Président du Conseil de Direction seront invités à assister à chaque session plénière du Conseil scientifique, et à exprimer à cette occasion le point de vue du Conseil de Direction et les questions qu'il souhaite poser au Conseil scientifique ;

4. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif.

Avril 1992

GC/34/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant reçu le rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-neuvième session (Documents GC/34/4 et GC/34/4 Addendum),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. REMERCIE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif.

Avril 1993

GC/35/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant reçu le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa trentième session (Document GC/35/3),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. SE REJOUIT de la décision du Conseil scientifique de procéder à ses activités d'examen collégial une fois par an, lors de sa réunion annuelle ;

3. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif.

Avril 1994

GC/36/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa trente et unième session (Document GC/36/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif.

Avril 1995

GC/37/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa trente-deuxième session (Document GC/37/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif.

Mai 1996

GC/38/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa trente-troisième session (Document GC/38/2),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif.

Mai 1997

GC/39/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa trente-quatrième session (Document GC/39/6),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif.

Mai 1998

GC/40/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa trente-cinquième session (Document GC/40/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif.

Mai 1999

GC/41/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa trente-sixième session (Document GC/41/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif ; et

3. PRIE le Directeur de faire rapport à la prochaine session du Conseil de Direction sur les suites qu'il a données aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de ses 36ème et 37ème sessions.

Mai 2000

GC/42/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa trente-septième session (Document GC/42/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif ; et

3. FELICITE le Directeur d'avoir inclus une réponse écrite aux recommandations formulées au cours des trente-sixième et trente-septième sessions du Conseil scientifique ;

4. RECOMMANDE que le Directeur du CIRC mette le Conseil au courant des questions éthiques liées à la conduite de ses projets de recherche ;

5. INVITE le Directeur du CIRC à faire rapport sur la gestion de l'hygiène et de la sécurité au CIRC.

Mai 2001

GC/43/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa trente-huitième session (Document GC/43/3) et la réponse du Directeur à ses recommandations (Document GC/43/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif ; et

3. FELICITE le Directeur de ses réponses constructives aux recommandations du Conseil scientifique à sa trente-huitième session.

Mai 2002

GC/44/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa trente-neuvième session (Document GC/44/6),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif ; et

3. REMERCIE le Directeur de ses réponses constructives aux recommandations du Conseil scientifique lors de sa trente-neuvième session (Document GC/44/7).

Mai 2003

GC/45/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa quarantième session (Document GC/45/3) et la réponse du Directeur à ses recommandations (Document GC/45/4),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif ;

3. REMERCIE le Directeur de ses réponses constructives aux recommandations du Conseil scientifique lors de sa quarantième session (Document GC/45/4) ; et

4. DECIDE de tenir une réunion du Conseil de Direction à Lyon les 4 et 5 novembre 2004, réunion à laquelle les membres du Conseil scientifique sont invités. Un des buts de cette réunion sera d'examiner et d'adopter une vision stratégique à moyen terme pour le Centre.

Mai 2004

GC/47/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa quarante et unième session (Document GC/47/10),

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail excellent et constructif ;
3. REMERCIE le Directeur de ses réponses constructives aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa quarante et unième session (Document GC/47/11).

Mai 2005

GC/49/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa quarante-troisième session (Document GC/49/6),

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail remarquable et constructif.

Mai 2007

GC/50/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa quarante-quatrième session (Document GC/50/7) et la réponse du Directeur à ses recommandations (Document GC/50/8),

1. PREND NOTE du rapport avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail constructif et de grande qualité ; et
3. FELICITE le Directeur de ses réponses constructives aux recommandations du Conseil scientifique lors de sa quarante-quatrième session.

Mai 2008

GC/51/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa quarante-cinquième session (Document GC/51/4) et la réponse du Directeur (Document GC/51/5),

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail remarquable et constructif ; et
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations du Conseil scientifique lors de sa quarante-cinquième session.

Mai 2009

GC/52/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa quarante-sixième session (Document GC/52/4) et la réponse du Directeur (Document GC/52/5),

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail remarquable et constructif ; et
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu’il a apportées aux recommandations du Conseil scientifique lors de sa quarante-sixième session.

Mai 2010

GC/53/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa quarante-septième session (Document GC/53/4) et la réponse du Directeur (Document GC/53/5),

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur travail remarquable et constructif ; et
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations du Conseil scientifique sur sa quarante-septième session.

Mai 2011

GC/53/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa quarante-septième session (Document GC/53/4) et la réponse du Directeur (Document GC/53/5),

1. SOUTIENT la tenue d'un audit collégial juste avant les sessions 2012 et 2013 du Conseil scientifique, pour une période d'essai de deux ans, afin que le travail de cet audit collégial soit immédiatement pris en compte par le Conseil scientifique dans sa réunion plénière ; et

2. DEMANDE que la démarche décrite ci-dessus soit évaluée en 2013, en tenant compte de l'expérience tirée des deux sessions consécutives du Conseil scientifique.

Mai 2011

GC/54/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa quarante-huitième session (Document GC/54/4) et la réponse du Directeur (Document GC/54/5),

1. SE REJOUIT que les thèmes scientifiques reçoivent une attention accrue, comme en témoigne l'ordre du jour des sessions du Conseil scientifique ;

2. PREND NOTE du Rapport (Document GC/54/4) avec grand intérêt ;

3. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et

4. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa quarante-huitième session.

Mai 2012

GC/55/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa quarante-neuvième session (Document GC/55/4), son Addendum (Document GC/55/4 Add.1) et la réponse du Directeur (Document GC/55/5),

Rappelant sa Résolution GC/53/R5 demandant la discussion en 2013 de la tenue d'audits juste avant les sessions du Conseil scientifique,

Notant la recommandation du Conseil scientifique (Document GC/55/4) portant sur la prise en compte de l'expérience tirée des deux sessions consécutives du Conseil scientifique,

1. PREND NOTE du Rapport et de son Addendum avec grand intérêt ;

2. APPROUVE la tenue des audits collégiaux juste avant les sessions du Conseil scientifique ;

3. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et

4. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa quarante-neuvième session.

Mai 2013

GC/56/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquantième session (Document GC/56/4) et la réponse du Directeur (Document GC/56/5),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/56/4) avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et

3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquantième session.

Mai 2014

Voir également la Résolution **GC/57/R4** – Conseil scientifique (procédures d'audit scientifique).

GC/58/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-deuxième session (Document GC/58/4) et la réponse du Directeur (Document GC/58/5),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/58/4) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante-deuxième session et se réjouit de la décision du Directeur de présenter un document au Conseil scientifique complet en janvier 2017, couvrant les projets pour la bioinformatique.

Mai 2016

GC/59/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-troisième session (Document GC/59/3) ainsi que la réponse du Directeur (Document GC/59/4),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/59/3) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ;
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante-troisième session ; et
4. EXPRIME au Directeur son soutien total en ce qui concerne le rapprochement avec les hauts responsables de l'OMS dans le but de renforcer encore la coopération, et ENCOURAGE le développement de procédures opérationnelles standard pour améliorer la coordination et la communication en matière d'identification des facteurs de risque de cancer et d'évaluation des risques encourus.

Mai 2017

GC/60/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-quatrième session (Document GC/60/4) et la réponse du Directeur (Document GC/60/5),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/60/4) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante-quatrième session.

Mai 2018

GC/61/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa Cinquante-cinquième Session (Document GC/61/3) et la Réponse de la Directrice (Document GC/61/4),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/61/3) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et
3. FELICITE la Directrice des réponses constructives qu'elle a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa Cinquante-cinquième Session.

Mai 2019

GC/62/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa Cinquante-sixième Session (Document GC/62/4) et la réponse de la Directrice (Document GC/62/5),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/62/4) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et
3. FELICITE la Directrice des réponses constructives qu'elle a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa Cinquante-sixième Session.

Mai 2020

GC/63/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa Cinquante-septième Session (Document GC/63/4) et la réponse de la Directrice (Document GC/63/5),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/63/4) avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et

3. FELICITE la Directrice des réponses constructives qu'elle a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa Cinquante-septième Session.

Mai 2021

GC/64/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa Cinquante-huitième Session (Document GC/64/4) et la réponse de la Directrice (Document GC/64/5),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/64/4) avec grand intérêt ;

2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et

3. FELICITE la Directrice des réponses constructives qu'elle a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa Cinquante-huitième Session.

Mai 2022

3.3.1 Mise en place d'un Groupe de travail chargé d'examiner la liste des rapports statutaires

GC/57/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante et unième session (Document GC/57/4),

Ayant pris note de la demande du Directeur de réduire la charge administrative que représente pour le Centre la production de nombreux rapports statutaires,

1. DECIDE de mettre en place un Groupe de travail chargé d'examiner la liste actuelle des rapports statutaires et de donner son avis au Secrétariat sur la possibilité d'arrêter certaines publications ou de réduire leur fréquence ;

2. DECIDE que le Groupe de travail comprendra, outre le Président du Conseil scientifique (James Bishop), un membre du Conseil scientifique (Elisabete Weiderpass-Vainio), le Président actuel du Conseil de Direction (Mark Palmer) et les représentants du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ; et

3. DEMANDE au Groupe de travail de présenter ses recommandations au Conseil de Direction lors de sa 58ème session en mai 2016, après en avoir discuté avec le Conseil scientifique en janvier 2016.

Mai 2015

Voir également la Résolution **GC/58/R6** – Programme (rapports du Directeur sur le travail accompli au Centre).

3.4 COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

GC/49/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport du Comité spécial sur la "Communication avec le Conseil scientifique" (Document GC/49/9),

1. REMERCIE le Comité spécial de son Rapport ;

2. FELICITE le Comité spécial de trouver des moyens d'améliorer le partage d'informations entre le Conseil scientifique, le Directeur et le Conseil de Direction du Centre.

Mai 2007

3.5 ROLE ET RESPONSABILITES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

GC/49/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Document GC/49/8 concernant le rôle et les responsabilités du Conseil scientifique,

1. NOMME un sous-Comité pour évaluer le rôle du Conseil scientifique et, subséquemment, envisager d'éventuels changements à apporter au Statut, aux procédures et processus du Centre, afin de renforcer la contribution de ce Conseil au Centre, notamment en ce qui concerne ses fonctions particulières d'évaluation et de conseil scientifiques, sous-Comité qui sera composé de :

L'Allemagne – Le Canada – Le Danemark – L'Irlande – Le Japon et Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

2. CE SOUS-COMITE DEVRA FOURNIR un rapport d'ici à la fin novembre 2007, de sorte que le Conseil scientifique puisse en prendre connaissance lors de sa réunion de février 2008 et que le Conseil de Direction puisse en discuter en mai 2008,

3. LE CONSEIL DE DIRECTION DECIDE que le fonctionnement du Conseil scientifique suive d'ici là les modalités décrites à l'annexe I au document GC/49/8.

Mai 2007

GC/50/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le rapport du Sous-comité du Conseil de Direction sur le rôle et les responsabilités du Conseil scientifique, tel qu'il figure dans le document GC/50/9,

1. REMERCIE les membres du Sous-comité du Conseil de Direction de leur travail complet et utile ;

2. REAFFIRME le mandat du Conseil scientifique au titre de l'Article VI du Statut ;

3. NOTE que les recommandations du Sous-comité concernant l'amendement au Statut du Centre et la révision des procédures de revue scientifique font l'objet de résolutions séparées du Conseil de Direction, GC/50/R15 et GC/50/R16 ;

4. ACCEPTE que les recommandations et directives contenues dans le rapport du Sous-comité (pages 1–9 du Document GC/50/9, annexées ci-après) soit prises en compte pour le fonctionnement futur du Conseil scientifique ; et

5. DEMANDE au Président et au Vice-Président du Conseil de Direction, au Président et au Vice-Président du Conseil scientifique et au Directeur de faire rapport à la prochaine session du Conseil de Direction sur la mise en œuvre de cette résolution.

Mai 2008

Annexe à la Résolution GC/50/R14
(Pages 1–9 du Document GC/50/9)

RAPPORT DU SOUS-COMITE DU CONSEIL DE DIRECTION
SUR LE ROLE ET LES RESPONSABILITES
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

1. Introduction

1.1 Le Conseil de Direction a créé ce Sous-comité, par sa Résolution GC/49/R7, avec pour mission «d'évaluer le rôle du Conseil scientifique et, subséquemment, [d']envisager d'éventuels changements à apporter au Statut, aux procédures et processus du Centre, afin de renforcer la contribution de ce Conseil au Centre, notamment en ce qui concerne ses fonctions particulières d'évaluation et de conseil scientifiques». Les membres de ce Sous-comité sont : l'Allemagne, le Canada, le Danemark, l'Irlande, le Japon, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

1.2 Ce Sous-comité s'est réuni à Londres les 5–6 septembre 2007, en présence des membres suivants : Professeur Herman Autrup (Danemark), Dr Diana Dunstan (Royaume-Uni), Dr Mark Palmer (Royaume-Uni), Dr Irene Keinhorst (Allemagne), Dr Yoshiko Saito (Japon) et Mme Lianne Vardy (Canada). Le représentant de l'Irlande était excusé. Le Président du Conseil de Direction, le Dr Lars Hanssen, a participé à la réunion par téléphone. Mme Joanne McKeough (*Bureau du Conseil Juridique*, OMS), était présente, afin d'apporter au Sous-comité un conseil juridique et représentait le Centre. Le Professeur Herman Autrup a été nommé Président de séance. Chaque membre avait déclaré être libre de tout intérêt susceptible de constituer un conflit avec son rôle au sein du Sous-comité du CIRC[1], et il a été admis qu'aucun membre ne présentait de conflit d'intérêt.

[1] Déclarations d'intérêt : H. Autrup, ancien membre du Conseil scientifique, précédemment impliqué dans des programmes de recherche du CIRC, mais pas actuellement ; D. Dunstan et M. Palmer ont fait remarquer que le Directeur actuel est britannique.

Au cours de ses délibérations, le Sous-comité a examiné les documents GC/47/13 Rév.1, GC/49/6, GC/49/8, GC/49/9, le Statut du Centre, ainsi qu'un memorandum émanant du Conseil scientifique, qui avait été distribué aux membres du Conseil de Direction lors de sa réunion de mai 2007. Le Sous-comité avait auparavant entendu le Dr Bart Kiemeney et le Dr Elaine Ron, en tant que représentants du Conseil scientifique, et le Directeur, le Dr Peter Boyle, ainsi que les Drs Paolo Boffetta et Pierre Hainaut, pour le Secrétariat.

1.3 Le Sous-comité a été formé devant la préoccupation de ce que le Conseil scientifique n'était plus en mesure de fournir une évaluation scientifique d'un niveau de qualité tel que lui-même, ou que le Conseil de Direction, ou encore le Centre, étaient en droit d'attendre. Le Sous-comité a reconnu que le Conseil Scientifique a un rôle essentiel à jouer en donnant son avis quant au niveau scientifique et à la qualité des programmes du Centre. Les objectifs du Sous-comité, conformes à sa mission, consistaient à déterminer tous les changements à apporter au Statut et/ou aux règlements du CIRC, ou à conseiller tout changement dans le mode de fonctionnement du Conseil scientifique, pour faire en sorte que le CIRC conserve sa stature au sein de la communauté internationale de la recherche sur le cancer, et ceci pour remplir sa mission.

2. Résumé des observations générales

2.1 Le Sous-comité a reconnu que le Secrétariat et le Conseil de Direction ont tous deux un rôle important à jouer pour faire en sorte que le Conseil scientifique puisse fonctionner de façon efficace. Le Sous-comité a convenu que, quels que soient les règlements écrits et les procédures, le facteur le plus important qui affecte le fonctionnement du Conseil scientifique est la bonne volonté de toutes les parties pour faire progresser les travaux. Tout au long des délibérations du Sous-comité, il est apparu clairement que les relations entre le Conseil scientifique et le Secrétariat s'étaient tout à fait détériorées. Ceci pouvait se lire dans les différences d'appréciations, l'absence de communication et l'absence de confiance suffisante entre le Secrétariat et le Conseil scientifique. Le Sous-comité est également convenu que les précédentes inquiétudes sur le fonctionnement du Conseil scientifique n'avaient pas été suffisamment prises en compte par le Conseil de Direction et que le Conseil de Direction devrait être anticipatif pour surveiller l'impact des recommandations de ce rapport.

2.2 Le Sous-comité a conclu qu'il était impératif qu'une relation positive et opérationnelle soit restaurée pour permettre au CIRC de remplir sa mission. Cependant, il a été convenu que les recommandations formulées dans ce rapport devaient être durables et avoir une certaine utilité pour guider les opérations du Conseil scientifique à l'avenir. Le Sous-comité a identifié un certain nombre de questions procédurales clés et les clarifications qui favoriseront ce processus. Les recommandations et les conseils donnés dans ce rapport s'intéressent aux principaux domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées et à l'aune desquelles les progrès pourront se mesurer, se surveiller et être évalués.

3. Rôle statutaire du Conseil scientifique

3.1 Le Statut du Centre dit peu de choses sur les activités du Conseil scientifique ou quel rôle il doit remplir. Le texte pertinent de l'Article VI.4 du Statut stipule :

4. Le Conseil scientifique a pour mission de :

a) adopter son règlement intérieur ;

b) formuler périodiquement des avis sur les activités du Centre ;

c) recommander les programmes des activités permanentes et préparer les projets spéciaux à soumettre au Conseil de Direction ;

d) formuler périodiquement des avis sur les projets spéciaux financés par le Centre ;

e) présenter au Conseil de Direction des rapports sur les activités prévues aux alinéas b), c) et d) ci-dessus aux fins d'examen à l'époque à laquelle ledit Conseil examine le programme et le budget.

3.2 Le Sous-comité est convenu qu'une clarification du rôle et des responsabilités du Conseil scientifique, conformément à l'Article VI.4 du Statut était nécessaire, et a recommandé le texte suivant :

« Le Conseil scientifique fonctionnera en tant qu'organe scientifique unique et indépendant qui peut apporter son conseil au Directeur et au Conseil de Direction. Ces avis faciliteront la mise en œuvre du mandat du CIRC. Le Conseil scientifique apportera ses avis sur les questions scientifiques liées à la stratégie à moyen terme, sur de nouveaux domaines de recherche et sur le développement de priorités scientifiques stratégiques pour le Centre dans le contexte international. Le Conseil scientifique apportera une évaluation scientifique rigoureuse des activités en cours au Centre dans l'objectif de faire en sorte que le programme soit à la pointe au plan international et apporte une valeur ajoutée par rapport à l'investissement. Le Conseil scientifique donnera ses avis au Conseil de Direction conformément à l'Article VI.4 du Statut sur les propositions budgétaires ».

4. Amendement au Statut du Centre

4.1 En plus d'examiner les critères fonctionnels du Conseil scientifique, le Sous-comité a examiné les questions liées à sa composition. Actuellement, le Statut (Article VI.1) stipule que le Conseil scientifique sera composé d'un maximum de 20 membres. La pratique a montré qu'un chercheur de chaque Etat participant prenait part aux travaux du Conseil scientifique. En anticipation de l'augmentation future du nombre d'Etats participants, le Sous-comité a recommandé que le Statut soit amendé de façon à officialiser l'association entre les Etats participants et la composition du Conseil scientifique et de supprimer le nombre maximum autorisé de ses membres. L'avis des membres du Conseil scientifique laisse penser qu'augmenter la taille du Conseil scientifique à 25 membres ou plus ne l'empêcherait pas de travailler efficacement. En outre, le Sous-comité a reconnu que l'actuel mandat de quatre ans était optimal et qu'il ne serait pas approprié d'en réduire la durée.

L'Annexe 1 à ce rapport apporte davantage d'informations concernant la composition du Conseil scientifique et propose à la considération du Conseil de Direction une révision de l'Article VI du Statut.

5. Recommandations pour garantir la qualité des avis scientifiques apportés au Conseil de Direction

5.1 Le Sous-comité propose un certain nombre de recommandations particulières pour améliorer le fonctionnement du Conseil scientifique de façon à maintenir la qualité des avis scientifiques qu'il rend au Directeur et au Conseil de Direction et pour assurer une évaluation scientifique rigoureuse et utile des activités du Centre. Ces recommandations n'ont pas pour intention d'être une liste exhaustive de règlements et de procédures pour le Conseil scientifique, mais ciblent les domaines où les changements/améliorations sont les plus nécessaires. Dans le cadre du processus de revue, le Sous-comité a passé en revue toutes les résolutions concernant le fonctionnement du Conseil scientifique issues des réunions du Conseil de Direction depuis la création du Centre. Les recommandations ci-dessous incorporent ces résolutions dans un seul et unique document.

(i) Indépendance et compétence du Conseil scientifique

5.2 Conformément aux propositions d'amendement au Statut, le rôle indépendant du Conseil scientifique doit être reconnu par toutes les parties. Bien que les membres du Conseil scientifique soient nommés par les Etats participants, ils n'en sont pas des représentants : ils sont nommés sur la base de leurs compétences. Le Conseil scientifique devrait œuvrer avec le Directeur pour développer un modèle de compétences requises au Conseil scientifique pour refléter le large éventail d'activités entreprises par le Centre. Le Président du Conseil scientifique devrait œuvrer avec le Directeur pour formuler des recommandations au Conseil de Direction sur les lacunes qui doivent être comblées au moment où de nouveaux membres doivent être nommés.

(ii) Structure tripartite

5.3 La structure tripartite du Centre est précisée dans son Statut (Article IV). Cette structure doit se refléter dans la conduite des réunions du Conseil de Direction auxquelles le Président et le Vice-Président du Conseil scientifique devraient être invités *ès qualités* en tant qu'observateurs. Le Conseil de Direction est invité à noter la Résolution **GC/5/R6** d'octobre 1968 : « Le Conseil de Direction, désireux d'assurer une liaison aussi étroite que possible entre le Conseil de Direction et le Conseil scientifique, DECIDE que le Directeur devrait inviter le Président sortant et le Président nouvellement élu du Conseil scientifique à assister aux futures sessions du Conseil de Direction ».

5.4 Le Sous-comité a noté qu'une résolution avait été adoptée en 1992 concernant la présence du Président et du Vice-Président du Conseil de Direction lors des réunions du Conseil scientifique. **GC/33/R4 :** « Le Conseil de Direction, ayant reçu la présentation détaillée du rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-huitième session (Document GC/33/3), DECIDE que le Président et le Vice-Président du Conseil de Direction seront invités à assister à chaque session plénière du Conseil scientifique, et à exprimer à cette occasion le point de vue du Conseil de Direction et les questions qu'ils souhaitent poser au Conseil scientifique ». Le Sous-comité a réaffirmé cette résolution, et recommande que l'invitation au Président et au Vice-Président du Conseil de Direction à assister aux sessions du Conseil scientifique fasse partie de la pratique de fonctionnement du Conseil scientifique.

(iii) Présence du Secrétariat

5.5 L'Article 6 du Règlement intérieur du Conseil de Direction et l'Article 3 du Règlement intérieur du Conseil scientifique stipulent que la réunion de ces Conseils aura lieu à huis clos à moins que le Conseil de Direction ou que le Conseil scientifique n'en décide autrement. « A huis clos » dans ces règlements signifie que les réunions de ces organes sont ouvertes :

1) aux membres du Conseil concerné,

2) au Directeur ou à son délégué, conformément à l'Article 15 du Règlement intérieur du Conseil de Direction et à l'Article 8 du Règlement intérieur du Conseil scientifique,

3) aux membres du Secrétariat dont la présence est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la réunion et la préparation du rapport, et

4) aux membres du Secrétariat dont la présence est nécessaire pour nourrir la discussion en cours.

5.6 Le Sous-comité a noté que les Conseils ont l'autorité implicite de réguler la conduite de ces réunions et d'organiser leurs procédures. Ainsi, par rapport à la catégorie 4) ci-dessus (et non les autres catégories mentionnées ci-dessus), il peut décider des membres/catégories de Secrétariat dont la présence est nécessaire pour nourrir la discussion à l'ordre du jour.

(iv) Présence du Directeur ou de son représentant

5.7 Conformément à l'Article 15 du Règlement intérieur du Conseil de Direction et à l'Article 8 du Règlement intérieur du Conseil scientifique, pour que le Conseil de Direction, le Conseil scientifique ou leurs Sous-comités et Groupes de travail soient convenablement constitués, le Directeur ou son délégué doit être présent lors des réunions officielles de ces groupes. Cette exigence ne s'applique pas aux Groupes de revue des Secteurs de recherche. Ceci garantit que les décisions prises lors des réunions ne pourront être contestées sur la base du fait qu'elles seraient invalides en raison de l'absence du Directeur ou de son délégué. Ceci n'empêche pas la tenue de réunions informelles de membres du Conseil de Direction ou de membres du Conseil scientifique comme il est noté ci-dessous au point 5.8. De plus, le Sous-comité a reconnu qu'il pouvait y avoir un point de l'ordre du jour de la compétence du Conseil de Direction ou du Conseil scientifique qui, si le Directeur devait y assister, constituerait clairement un conflit d'intérêt, par exemple concernant l'élection du Directeur. Dans ces cas, étant donné le conflit d'intérêt évident, il est attendu que le Directeur s'excuse volontairement de lui-même ou, si cela n'était pas le cas, le Conseil de Direction lui demanderait de s'excuser.

(v) Réunions informelles

5.8 Les membres du Conseil scientifique peuvent organiser des réunions informelles à discrétion. Celles-ci ne constitueront pas de réunions officielles du Conseil scientifique et leur conduite ne sera pas gouvernée par le règlement intérieur de ce Conseil. Par exemple, il pourrait être approprié d'organiser une réunion informelle à la veille d'une réunion officielle du Conseil scientifique pour en clarifier les procédures. Le Secrétariat sera prié de faciliter ce type de réunions et, s'il en reçoit la demande, de fournir une salle ou de prendre toute autre disposition nécessaire. Si les membres du Conseil scientifique se réunissent de façon informelle, il ne sera pas approprié de reprendre en session plénière les résultats de cette réunion informelle ni de les adopter dans le cadre du rapport de la réunion sans discussion plénière. En revanche, la question qui aura été discutée de façon informelle devra être présentée et discutée en détail en session ouverte au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

(vi) Soutien du Secrétariat au Conseil scientifique

5.9 Le Sous-comité s'est félicité de la décision du Directeur de créer une ressource de Secrétariat pour appuyer les travaux du Conseil scientifique et de ses Sous-comités, des Groupes de travail et des Comités de revue. Le Sous-comité recommande que cette ressource devienne une pratique standard pour le Secrétariat. La personne désignée pour apporter son soutien au Conseil scientifique devrait être anticipative et consulter et contacter le Président du Conseil scientifique, ou son représentant, en temps utile et poursuivre les communications pour s'assurer qu'il existe une bonne compréhension des deux parties. L'organisation de toutes les réunions devra débuter en temps utile pour permettre la préparation et la diffusion des documents requis pour mener des réunions efficaces.

5.10 Pour faire en sorte que les personnes désignées pour soutenir le Conseil scientifique apportent un niveau d'appui suffisant, le Conseil scientifique assurera un retour vers le Directeur sur leur performance et notifiera le Conseil de Direction s'il estime que cette performance est insuffisante.

(vii) Briefing

5.11 Le Sous-comité se félicite de l'initiative du Directeur de réintroduire un processus de briefing pour les nouveaux membres du Conseil scientifique en leur offrant une visite sur site au Centre et une documentation appropriée avant leur première réunion au Conseil scientifique. Le Sous-comité recommande que ceci devienne une pratique standard pour les nouveaux membres du Conseil scientifique et que le Secrétariat recherche les commentaires des membres du Conseil scientifique sur les façons d'améliorer ce processus de briefing.

(viii) Ordre du jour du Conseil scientifique

5.12 Conformément à l'Article 5 du Règlement intérieur du Conseil scientifique, l'ordre du jour provisoire de chaque session comprendra, entre autres, tous les points dont l'inclusion a été demandée par le Conseil scientifique lors de la session précédente et tout point proposé par un membre du Conseil scientifique. Conformément à ce règlement, le Conseil scientifique participera de façon active et anticipative à l'élaboration de l'ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil scientifique, en consultation avec le Directeur. Le Conseil scientifique est responsable de l'adoption de son propre ordre du jour. A moins que cela n'ait été fait par le Secrétariat, le Président du Conseil scientifique devra prendre l'initiative de lancer la préparation des réunions par une prise de contact précoce avec la personne du Secrétariat qui aura été désignée pour ce faire.

5.13 Un point permanent à l'ordre du jour pour permettre d'apporter un avis au Directeur et au Conseil de Direction sur les développements scientifiques potentiels, les nouvelles orientations et les questions stratégiques majeures pertinentes pour le programme scientifique du Centre. L'issue de cette discussion devra faire l'objet d'un rapport au Conseil de Direction.

5.14 Pour faire en sorte qu'une discussion suffisante et adéquate ait lieu sur tous les points liés aux travaux du Conseil scientifique, les réunions annuelles du Conseil scientifique devraient être prévues sur une période allant jusqu'à trois jours.

(ix) Présentation de la stratégie à moyen terme

5.15 Le Sous-comité recommande que lorsque le Directeur présente son projet de stratégie à moyen terme, ceci doit toujours se faire lors d'une réunion du Conseil de Direction à laquelle tous les membres du Conseil scientifique seraient invités pour participer de façon égale à la discussion. Ces réunions entreprendraient également d'évaluer les progrès réalisés sur la stratégie à moyen terme qui la précède immédiatement.

6. Recommandations sur des activités particulières du Conseil scientifique

6.1 Bien que le Sous-comité n'ait pas discuté de toutes les activités que le Conseil scientifique entreprend, certains sujets particuliers sont apparus au cours de la discussion ou avaient été identifiés dans les procédures intérimaires soulignées dans l'Annexe 1 au document GC/49/8. Les points qui suivent ont pour intention d'apporter de la clarté et non d'exclure les activités non énumérées.

6.2 Le Conseil scientifique devra aider le Directeur à identifier des chercheurs hautement qualifiés qui postuleront aux postes annoncés au CIRC comme il est proposé dans le document GC/49/9, paragraphe 5a. Le Secrétariat doit impérativement faire connaître au Conseil scientifique le départ imminent du personnel scientifique (P4 et au-dessus) et/ou le recrutement projeté du personnel (P4 et au-dessus). Ceci peut se faire par courriel dès que l'information est connue. Le Secrétariat doit tenir les membres du Conseil de Direction informés de tous les changements de personnel.

6.3 Le Conseil scientifique devrait faire rapport au Conseil de Direction de toute préoccupation qu'il perçoit en matière de recrutement et de rétention de personnel qui serait anormale dans des organisations comparables au CIRC. Le Conseil scientifique devrait faire rapport au Conseil de Direction de toute préoccupation laissant entendre que le Centre a des difficultés en matière de recrutement et de rétention de personnel.

6.4 Le Conseil scientifique devrait élaborer des propositions sur la manière d'améliorer le recrutement du personnel scientifique dans le cadre du Règlement et des Procédures de l'OMS (qui exclut que les membres du Conseil scientifique soient directement impliqués dans le processus de recrutement).

6.5 Le Conseil scientifique devrait réaliser des revues scientifiques des Secteurs du CIRC à la suite des Procédures décrites dans le document GC/47/13 Rév.1 et telles qu'amendées dans l'Annexe 2 au document GC/50/9.

6.6 Le Sous-comité recommande que la stratégie à moyen terme soit rédigée de telle sorte qu'elle comprenne des objectifs ciblés clairement identifiés. Les progrès réalisés en direction de la réalisation de ces cibles seront suivis et évalués par le Conseil scientifique. La stratégie devra comprendre un calendrier des revues de Secteurs. Il devra y avoir une revue complète à mi-parcours de la stratégie par le Conseil scientifique dans les deux à trois ans suivant son adoption par le Conseil de Direction. Le Conseil scientifique apportera son avis au Directeur et au Conseil de Direction sur les progrès réalisés dans la réalisation de ses objectifs et sur l'état de pertinence et d'importante qu'ils continuent d'avoir.

6.7 Pour assurer une bonne communication entre tous les partenaires, il est recommandé que des discussions aient lieu chaque trimestre entre les Présidents et Vice-Présidents du Conseil de Direction, du Conseil scientifique et le Directeur sur les activités scientifiques du Centre.

6.8 Le Secrétariat devrait identifier les documents clés du Centre qui sont pertinents pour un fonctionnement efficace du Conseil scientifique et faire en sorte qu'ils soient mis à la disposition de tous les membres du Conseil scientifique. Le Secrétariat devrait faire en sorte que toute la documentation pertinente soit également disponible sur le site internet du CIRC et le faire savoir par courriel aux membres du Conseil.

7. Recommandations et surveillance

7.1 [annulé et remplacé par le point 4 de la Résolution GC/50/R14]

7.2 [annulé et remplacé par le point 5 de la Résolution GC/50/R14]

7.3 Les rapports du Conseil scientifique devraient identifier toute difficulté opérationnelle survenue au cours des travaux de l'année précédente. Le Président et le Vice-Président du Conseil de Direction devraient faire rapport au Conseil de Direction sur la discussion en cours avec le Directeur, le Président et le Vice-Président du Conseil scientifique par rapport aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations, et tous points difficiles. Si le fonctionnement du Conseil scientifique continue d'être source de préoccupation, le Conseil de Direction peut envisager la formation d'un Comité permanent dont l'objectif serait de surveiller la mise en œuvre des recommandations et d'identifier des solutions appropriées.

Mai 2008

GC/50/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Sous-comité du Conseil de Direction sur le rôle et les responsabilités du Conseil scientifique (Document GC/50/9), y compris l'annexe 1, intitulée « Composition du Conseil scientifique »,

DECIDE d'amender l'Article VI du Statut du Centre comme suit :

Article VI – Le Conseil scientifique

1. Le Conseil scientifique est composé de personnalités scientifiques hautement qualifiées, choisies en considération de leurs compétences techniques dans le domaine de la recherche sur le cancer et les domaines connexes. Les membres du Conseil scientifique sont nommés en qualité d'experts et non de représentants des Etats participants.

2. Chaque Etat participant peut désigner au maximum deux experts pour siéger au Conseil scientifique et, si un Etat participant procède à une telle désignation, le Conseil de Direction nomme l'un des deux experts.

3. Lors du choix des experts dont la candidature sera examinée pour leur nomination au Conseil scientifique, les Etats participants tiennent compte des avis que formuleront le Président du Conseil scientifique et le Directeur du Centre au sujet des compétences techniques requises au sein du Conseil scientifique au moment de cette nomination.

4. Les membres du Conseil scientifique sont nommés pour quatre ans. Si un membre n'achevait pas son mandat, il serait procédé à une nouvelle nomination pour la durée restant à courir du mandat du membre intéressé, conformément au paragraphe 5.

5. Quand une vacance survient au Conseil scientifique, l'Etat participant qui a désigné le membre sortant peut désigner au maximum deux experts pour le remplacer, conformément aux paragraphes 2 et 3. Tout membre sortant du Conseil scientifique n'est rééligible qu'à l'expiration d'un délai minimal d'un an, à moins qu'il n'ait été nommé pour une durée réduite.

6. Le Conseil scientifique a pour mission de :

a) adopter son règlement intérieur ;

b) formuler périodiquement des avis sur les activités du Centre ;

c) recommander les programmes des activités permanentes et préparer les projets spéciaux à soumettre au Conseil de Direction ;

d) formuler périodiquement des avis sur les projets spéciaux financés par le Centre ;

e) présenter au Conseil de Direction des rapports sur les activités prévues aux alinéas b), c) et d) ci-dessus aux fins d'examen à l'époque à laquelle ledit Conseil examine le programme et le budget.

Mai 2008

Voir également la Résolution **GC/50/R16** – Conseil scientifique (procédures d'audit scientifique).

4. QUESTIONS BUDGETAIRES

4.1 PRESENTATION DES BUDGETS PROGRAMMES

4.1.1 Cycle triennal

GC/3/R11 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné les propositions soumises par le Directeur dans le document GC/3/8,

Notant que le Conseil scientifique a examiné ces propositions au cours de sa deuxième session et a recommandé qu'elles soient adoptées par le Conseil de Direction,

APPROUVE le calendrier, basé sur un cycle triennal, qui est proposé par le Directeur.

Avril 1967

4.1.2 Développement du programme du Centre

GC/4/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport de la troisième session du Conseil scientifique (Document SC/3/7) et le rapport du Directeur sur le développement du programme futur du Centre (Document SC/3/4) et les besoins budgétaires à long terme (Document GC/4/3),

Désirant que les augmentations de recette résultant de l'admission de nouveaux Etats participants permettent une extension des activités permanentes actuelles du Centre,

1. APPROUVE les propositions du Directeur et du Conseil scientifique relatives aux plans de recherche à long terme ;
2. ACCUEILLE avec satisfaction les commentaires du Directeur ayant trait aux besoins budgétaires futurs ;
3. DECIDE que l'activité du Centre se maintiendra dans le cadre du volume disponible des recettes sur la base des cotisations des Etats participants et autres sources de financement ; et
4. RECOMMANDE d'entreprendre tous les efforts possibles pour s'assurer l'adhésion de nouveaux membres.

Novembre 1967

4.1.3 Financement à long terme

GC/5/R4 Le Conseil de Direction,

DECIDE

1) qu'il convient de demander de toute urgence aux gouvernements des Etats participants qu'ils négocient une base d'accord pour le financement à long terme du Centre ;

2) qu'il convient de demander aux dits gouvernements d'élaborer un système qui permette d'approuver au moins provisoirement les chiffres utilisés aux fins de planification plusieurs années à l'avance ; et

3) que lorsqu'une telle base d'accord pour la planification à long terme sera trouvée – et s'il est possible de le faire – le Centre devra organiser son budget et prévoir ses engagements de dépenses de façon à fonctionner dans des limites de recettes qui soient bien assurées ou provisoirement approuvées par les gouvernements.

Octobre 1968

4.1.4 Nomination d'un Sous-comité de planification et de financement

GC/5/R10 Le Conseil de Direction,

Vu l'Article VIII du Statut du Centre international de Recherche sur le Cancer,

Vu la résolution GC/5/R4,

Vu la résolution GC/4/R6,

Conscient de la nécessité d'informer les Etats participants des plans à long terme pour l'élaboration du programme du Centre et notamment de mettre en relief le rôle que le Centre peut jouer dans la recherche cancérologique internationale, en tant que distincte des activités de recherche entreprises à l'échelon national,

NOMME un Sous-comité chargé de donner des avis sur le futur programme et les plans de financement du Centre et composé des membres suivants :

Dr R.J.H. Kruisinga
Dr John A.B. Gray
Professeur E.J. Aujaleu
Professeur P.F. Denoix

afin d'appliquer les dispositions contenues dans la présente résolution et dans la résolution GC/5/R4.

Octobre 1968

Voir également la Résolution **GC/6/R3** – Questions financières (mode de calcul des contributions).

4.1.5 Groupe de travail spécial sur les mécanismes de planification du Centre

GC/32/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du groupe de travail spécial sur les mécanismes de planification du Centre (Document GC/32/8),

1. REMERCIE le groupe de travail spécial pour son aide précieuse ;
2. ACCEPTE les recommandations du groupe de travail spécial ;
3. CHARGE le Directeur de donner suite à ces recommandations selon les modalités exposées dans le document GC/32/8 ;
4. PRIE le Conseil scientifique d'examiner les grandes lignes des programmes et projets qui seront formulées par le Directeur et de faire rapport à ce sujet ;
5. PRIE le groupe de travail spécial de poursuivre sa tâche en examinant le rapport du Conseil scientifique et de présenter un plan stratégique à long terme au Conseil de Direction en 1992 ;
6. DECIDE de nommer le Professeur A.J. McMichael et le Docteur O.M. Jensen (Conseil scientifique), le Docteur D.C. Evered et le Professeur R. Kroes (Conseil de Direction), ainsi que le Directeur et le Directeur adjoint *ès qualités,* membres du groupe de travail spécial jusqu'à la prochaine session du Conseil de Direction.

Mai 1991

4.1.6 Budget quinquennal

GC/7/R4 Le Conseil de Direction,

Confirmant l'opinion exprimée dans sa résolution GC/5/R4 selon laquelle il est souhaitable de prévoir un système d'élaboration des budgets qui permette d'établir des plans à l'avance et en même temps de faire en sorte que ces plans demeurent dans les limites de recettes assurées ou provisoirement approuvées par les Etats participants,

Considérant que le total des contributions des Etats participants actuels doit atteindre un niveau suffisant pour permettre au Centre de fonctionner, en monnaie constante, au niveau de 1970 pendant la période considérée, c'est-à-dire jusqu'en 1975 compris,

Considérant que les contributions de nouveaux Etats participants devraient être affectées à une expansion du programme scientifique au-delà du niveau mentionné ci-dessus,

Rappelant que, selon l'accord figurant au procès-verbal de la sixième session extraordinaire, le total général des dépenses pour la période quinquennale ne devrait pas excéder un montant maximal approuvé au début de cette période et ce montant ne pourrait être modifié sans l'accord unanime du Conseil de Direction,

DECIDE

1) que, compte non tenu des contributions de nouveaux Etats participants éventuels, le total cumulatif des dépenses pendant la période quinquennale 1971-1975 s'établira à un montant calculé sur la base du budget qui sera adopté pour l'année 1970 augmenté cumulativement de 5% par an ; et

2) que, à mesure que des contributions seraient reçues de nouveaux Etats participants aux fins du budget général, elles devraient, sauf décision contraire prise à l'unanimité, être consacrées à l'expansion des activités scientifiques du Centre, sous réserve que le total des cinq budgets annuels n'excède pas $ US 15 445 000.

Octobre 1969

GC/11/R6 Le Conseil de Direction,

Désirant souligner les résolutions GC/9/R7 et GC/9/R9,

Ayant pris connaissance des rapports du Directeur du Centre et du Conseil scientifique (GC/11/2 et GC/11/4),

Après avoir discuté les divers aspects des projets à moyen et à long terme, c'est-à-dire pour la présente période quinquennale et la période 1976-1980,

DECIDE de prier le Directeur, en consultation avec les Etats participants et avec les membres du Conseil scientifique, de faire rapport au plus tard à la session du Conseil de Direction de 1973 sur les programmes à moyen et à long terme du Centre et sur les moyens nécessaires à leur réalisation.

Octobre 1972

GC/12/R11 Le Conseil de Direction,

Notant que, par les Résolutions GC/6/R3 and GC/7/R4, il a établi une réglementation fixant un plafond budgétaire total pour le quinquennat 1971-1975,

Notant qu'un comité spécial a été institué pour étudier les futures modalités de financement du Centre,

DECIDE, en raison du caractère extraordinaire et imprévu des circonstances actuelles, d'élever ce plafond à sa prochaine session, s'il est nécessaire, afin de permettre l'approbation du budget de 1975 à un niveau convenable.

Mai 1973

4.1.7 Présentation de budgets programme biennaux

GC/13/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial des finances au Conseil de Direction (GC/13/5) et les observations présentées à ce sujet au sein du Conseil,

1. DECIDE ce qui suit :

   1) le Centre adoptera un système d'élaboration budgétaire du programme ;

   2) le programme d'activités du Centre sera fondé sur un plan à moyen terme d'une durée de quatre ou six ans (le nombre exact d'années sera fixé conformément aux pratiques qui seront adoptées par l'Organisation mondiale de la Santé). Ce système comportera un programme et un budget pour deux ans et des projections du niveau budgétaire pour une ou deux périodes ultérieures de deux années ;

   3) le programme et le budget pour chaque période biennale seront présentés sous forme de prévisions pour chaque année mais ces prévisions seront approuvées simultanément. Le plan à moyen terme aura la particularité de voir s'ajouter, chaque fois qu'une période biennale s'achève, une projection d'une nouvelle période biennale ;

   4) le Directeur pourra soumettre à l'examen et à la décision du Conseil de Direction des modifications aux budgets biennaux approuvés, en cas d'événements imprévus ;

   5) le système de programme et de budget sera appliqué à partir de 1976-1977 en conformité avec les pratiques de l'Organisation mondiale de la Santé ;

   6) les propositions de programme et de budget pour chaque période biennale seront calculées en tenant compte des modifications prévisibles des dépenses d'après l'expérience acquise au cours des années précédentes, telles qu'elles ressortent des indices officiels des pays dans lesquels se déroulent les activités du Centre ;

   7) les projections pour la période biennale suivante seront également présentées en distinguant clairement, pour chaque grand chapitre, les modifications dues aux fluctuations des prix de celles qui résultent de variations de coûts ou de modifications de programme ;

   8) chaque année, le Conseil de Direction aura à sa disposition tous les éléments qui ont été pris en considération pour l'établissement des calculs, notamment les indices du coût de la vie et des précisions sur les fluctuations monétaires ;

   9) si un Etat adhère au Centre après qu'un budget a déjà été approuvé pour une période biennale, sa contribution correspondant à cette période sera versée au Fonds spécial du Conseil de Direction ;

   10) le Conseil de Direction procédera à une certaine évaluation des activités passées avant l'adoption d'un programme et d'un budget pour chaque période biennale, mais une évaluation plus détaillée et une révision approfondie des activités du Centre – y compris le rôle du Centre dans l'ensemble de la lutte contre le cancer – seront effectuées au cours de la troisième année du plan à moyen terme, soit en 1978, puis tous les quatre ans par la suite ; et

2. DECIDE en outre de modifier comme suit son Règlement intérieur et le Règlement financier du Centre :

Règlement intérieur du Conseil de Direction – Article 47	
Texte actuel	**Texte amendé**
"Chaque année, en session ordinaire, le Conseil de Direction :"	"Le Conseil de Direction :"
Règlement intérieur du Conseil de Direction – Article 47 (c) **Seule la version anglaise est affectée par cette modification.**	
Règlement intérieur du Conseil de Direction – Article 47 (d) **Seule la version anglaise est affectée par cette modification.**	

Règlement financier – Article III, paragraphe 3.1	
Texte actuel	**Texte amendé**
"Le Directeur du Centre (ci-après appelé le Directeur) prépare le programme annuel et les prévisions budgétaires correspondant au programme d'activités permanentes ; il prépare éventuellement des programmes supplémentaires et des projets spéciaux, ainsi que les prévisions de dépenses et des propositions de financement s'y rapportant. Le programme annuel et les prévisions budgétaires correspondant aux activités permanentes, ainsi que les prévisions de dépenses relatives aux programmes supplémentaires ou aux projets spéciaux sont préparés dans les conditions prescrites par le Conseil de Direction et sont accompagnés de tous renseignements, annexes et états explicatifs que le Directeur juge nécessaires."	"Le Directeur du Centre (ci-après appelé le Directeur) prépare le programme et les prévisions budgétaires correspondant au programme d'activités permanentes ; il prépare éventuellement des programmes supplémentaires et des projets spéciaux, ainsi que les prévisions de dépenses et des propositions de financement s'y rapportant. Le programme et les prévisions budgétaires correspondant aux activités permanentes, ainsi que les prévisions de dépenses relatives aux programmes supplémentaires ou aux projets spéciaux sont préparés dans les conditions prescrites par le Conseil de Direction et sont accompagnés de tous renseignements, annexes et états explicatifs que le Directeur juge nécessaires."

Règlement financier – Article IV, paragraphe 4.2

Ce paragraphe est intégralement supprimé.

Mai 1974

Voir également les résolutions **GC/48/R6** – Questions financières (adoption de l'euro comme devise pour le budget, le calcul des contributions et la comptabilité) et **GC/56/R15** – Questions budgétaires (alignement des cycles du programme, du budget et de la Stratégie à moyen terme).

4.1.8 Alignement des cycles du programme, du budget et de la Stratégie à moyen terme

GC/55/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/8 contenant la proposition visant à aligner les cycles du Programme, du budget et de la stratégie à moyen terme,

DECIDE QUE :

- A partir de 2016, le Projet de Programme ne comprendra que les deux années concernées par le projet de budget soumis dans le même document (le document soumis au Conseil de Direction en mai 2015 portera le nom de « Projet de Programme et de budget (2016–2017) » ;
- Le Directeur préparera la Stratégie à moyen terme de cinq ans au cours de la première année (qu'il s'agisse de son premier ou de son second mandat) ; elle sera formellement mise en œuvre deux ans pleins après sa prise de fonctions à la tête du Centre ;
- Pour que le Projet de Programme corresponde à une Stratégie à moyen terme valide et qu'il soit aligné sur la deuxième année du mandat du Directeur, la Stratégie à moyen terme actuelle, adoptée par la Résolution GC/52/R4, doit être prolongée d'un an, couvrant ainsi la période 2010–2015 et la prochaine Stratégie à moyen terme couvrirait ainsi la période 2016–2020 ;
- La préparation de la prochaine Stratégie à moyen terme devra être le fait d'une large consultation qui aura lieu après la 55ème session du Conseil de Direction.

Mai 2013

GC/56/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/17 « Proposition de nouvelle structure pour la présentation du programme et du budget du CIRC »,

Rappelant sa Résolution GC/55/R11, dans laquelle il était décidé d'aligner le Programme et le Budget sur les phases de planification et de mise en œuvre des stratégies à moyen terme,

APPROUVE la proposition de modification de la structure du Programme et du Budget du CIRC, abandonnant les neuf domaines actuels, de façon à s'aligner sur une structure en arborescence à développer et à présenter dans la Stratégie à moyen terme (2016–2020).

Mai 2014

GC/62/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/62/20 « Alignement de la structure du Programme et du Budget 2022–2023 du CIRC sur le projet de Stratégie à moyen terme 2021–2025 »,

1. RECONNAIT que le Secrétariat du CIRC devra préparer le Projet de Programme et de Budget 2022–2023 pendant la finalisation de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 du CIRC, ces deux documents devant être soumis pour approbation par le Conseil de Direction lors de sa prochaine session ordinaire en 2021 ;

2. NOTE que la préparation du Projet de Programme et de Budget 2022–2023 s'appuiera sur les conseils préliminaires fournis par le Groupe de travail conjoint Conseil de Direction/Conseil scientifique sur la Stratégie à moyen terme du CIRC, mis en place par la Résolution GC/62/R8 ; et

3. CONVIENT que la conception des programmes et des budgets biennaux du CIRC pendant la période 2021–2025 devra clairement mettre l'accent sur les priorités définies et que le prochain Programme et Budget 2022–2023 devra être aligné sur les domaines prioritaires identifiés.

Mai 2020

4.2 IMPACT DES FLUCTUATIONS MONETAIRES SUR LE PROGRAMME ET LE BUDGET

4.2.1 Utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction

GC/18/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/18/10,

Constatant que plus de 80% des dépenses du Centre financées par le budget ordinaire sont effectuées en francs français,

Notant que le taux de change franc français/dollar a varié entre 4 et 5,22 depuis décembre 1971,

Désireux d'assurer aux programmes approuvés du Centre une certaine protection contre les fluctuations monétaires amples et soudaines,

Prenant note de l'Article V, paragraphe 5.5, du Règlement financier du Centre,

1. DECIDE

   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 1980-81 une somme maximale de 500 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant des rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide ;

   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;

2. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 1979

Voir également la Résolution **GC/26/R5** – Questions budgétaires (considération et approbation des projets de budget programme (période biennale 1986-87)).

GC/28/R5 Rév. Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/28/7,

Considérant que les difficultés rencontrées par le Centre en raison des rajustements monétaires ne devraient pas entraîner une importante réduction des programmes,

Tenant compte de l'autorisation accordée au Directeur au paragraphe 5.1 de la résolution GC/26/R5 de prélever au cours de la période biennale 1986-87 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds Spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant des rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide,

DECIDE d'augmenter à 3 500 000 $ US la somme maximum autorisée pour couvrir de telles dépenses budgétaires, telles que décrites au paragraphe 5.1 de la résolution GC/26/R5.

Avril 1987

Voir également la Résolution **GC/30/R11** – Questions budgétaires (considération et approbation des projets de budget programme (période biennale 1990-91)).

GC/32/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/32/10,

Considérant que les difficultés rencontrées par le Centre du fait du réalignement des monnaies ne doivent pas entraîner une réduction importante des programmes,

Considérant qu'il a autorisé le Directeur, au paragraphe 5.1 de sa résolution GC/30/R11, à prélever une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction au cours de la période biennale 1990-1991 afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant des rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide,

DECIDE de porter à 3 000 000 $ US le montant maximal autorisé pour financer ces dépenses budgétaires, conformément aux dispositions du paragraphe 5.1 de la résolution GC/30/R11.

Mai 1991

Voir également les Résolutions **GC/44/R5** – Questions budgétaires (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction) et **GC/47/R4** – Questions budgétaires (considération et approbation des projets de budget programme).

GC/51/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant pris note du Document GC/51/7 concernant une demande d'augmentation de la réserve permettant de faire face aux frais budgétaires imprévus résultant de rajustements monétaires,

Rappelant sa Résolution GC/49/R9 qui autorisait le Directeur à utiliser un montant maximal de 3 500 000 $ US au cours de la période biennale 2008–2009 afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires,

1. DECIDE d'autoriser le Directeur à augmenter le montant maximal à utiliser pour couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires en 2008–2009 de 3 500 000 $ US à 5 100 00 $ US, à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ; et

2. DECIDE en outre que l'autorisation ci-dessus restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009, à savoir jusqu'à la fin de la période biennale précédant le changement de la devise de base du dollar à l'euro.

Mai 2009

4.2.2 Mesures qui permettraient de pallier les effets de l'instabilité monétaire au cours de la mise en œuvre du budget-programme approuvé

GC/31/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier les moyens de pallier les effets de l'instabilité monétaire au cours de la mise en œuvre du budget programme approuvé et ayant pris note de celui-ci avec approbation,

ACCEPTE les recommandations du Groupe de travail et le remercie de son rapport (Document GC/31/7).

Mai 1990

Voir également la résolution **GC/48/R6** – Questions financières (adoption de l'euro comme devise pour le budget, le calcul des contributions et la comptabilité).

4.3 CONSIDERATION ET APPROBATION DES PROJETS DE BUDGET PROGRAMME

4.3.1 Exercice se terminant le 31 décembre 1965

GC/1/R12 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1965 un crédit de 525 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Réunions statutaires	25 800
2	Exécution du programme	35 000
3	Services administratifs et installations	114 200
4	Fonds de roulement	350 000
	Total	**525 000**

2. DECIDE ce qui suit :

1) Le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

2) Le Directeur général rendra compte à la session suivante du Conseil de Direction de tous les virements effectués en vertu du paragraphe 2.1 ci-dessus.

Septembre 1965

4.3.2 Exercice financier 1966

GC/1/R13 Le Conseil de Direction,

Vu les Articles VI et VII du Statut et l'Article III du Règlement financier du Centre,

Notant que le projet de programme et de budget se rapportant aux activités permanentes du Centre pour 1966 doit être soumis par le Directeur au Conseil scientifique, dont les recommandations sur le programme seront à leur tour soumises par le Directeur au Conseil de Direction, et

Conscient du fait que la procédure nécessaire à la préparation du projet de programme et de budget pour 1966 et à son approbation pourrait ne pas avoir été menée à bien le 1er janvier 1966,

AUTORISE le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé à continuer d'engager des dépenses en 1966 pour le volume d'opérations autorisé dans la résolution portant ouverture de crédits pour 1965, jusqu'à ce que le programme et le budget de 1966 aient été approuvés par le Conseil de Direction.

Septembre 1965

GC/2/R4 Rév. 1 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice 1966 un crédit de 1 150 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Réunions statutaires	44 800
2	Exécution du programme	1 028 300
3	Services administratifs et installations	76 900
	Total	**1 150 000**

2. DECIDE ce qui suit :

1) Le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction qui sont des représentants des Etats participants ;

2) Le Directeur rendra compte à la session suivante du Conseil de Direction de tous les virements effectués en vertu du paragraphe 2.1 ci-dessus.

Avril 1966

4.3.3 Exercice financier 1967

GC/2/R5 Rév. 1 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice 1967 un crédit de 1 200 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Réunions statutaires	32 600
2	Exécution du programme	1 068 600
3	Services administratifs et installations	98 800
	Total	**1 200 000**

2. DECIDE ce qui suit :

   1) Le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction qui sont des représentants des Etats participants ;

   2) Le Directeur rendra compte à la session suivante du Conseil de Direction de tous les virements effectués en vertu du paragraphe 2.1 ci-dessus.

Avril 1966

GC/3/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le programme et le budget pour l'exercice financier 1967, tels que le Directeur les a révisés lors de l'élaboration des propositions concernant le programme de 1968,

Reconnaissant que, du fait de cette révision, il a été nécessaire de modifier certaines sections de la résolution portant ouverture de crédits, qui avaient été initialement approuvées pour l'exercice 1967,

PREND NOTE des virements suivants effectués par le Directeur général, en conformité du paragraphe 2.1) de la résolution GC/2/R5 Rév. 1, entre les sections du paragraphe 1 de la résolution portant ouverture de crédit :

	Montants votés par le Conseil de Direction à sa deuxième session (GC/2/R5 Rév. 1)	Virements Augmentation (diminution)	Crédits révisés
	$ US	$ US	$ US
Section 1 – Réunions statutaires	32 600	19 000	51 600
Section 2 – Exécution du programme	1 068 600	(60 348)	1 008 252
Section 3 – Services administratifs et installations	98 000	41 348	140 148
	1 200 000	**-**	**1 200 000**

Avril 1967

4.3.4 Exercice financier 1968

GC/3/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme et de budget pour 1968 (Document GC/3/7),

1. APPROUVE le budget dont le montant s'élève à 1 600 000 $ US ;

2. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice 1968 un crédit de 1 350 000 $ US, se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Réunions statutaires	25 800
2	Exécution du programme	1 169 925
3	Services administratifs et installations	154 275
	Total	**1 350 000**

3. DECIDE ce qui suit :

   1) Le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction qui sont des représentants des Etats participants ;

   2) Le Directeur rendra compte à la session suivante du Conseil de Direction de tous les virements effectués en vertu du paragraphe 3.1 ci-dessus ;

4. AUTORISE le Directeur à prélever $ US 250 000 sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour le financement de ce budget ; et

5. PRIE le Directeur de préparer, de concert avec le Directeur général de l'OMS, un plan qui sera soumis à la prochaine session du Conseil de Direction en vue d'assurer la meilleure utilisation possible du solde disponible dans le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Avril 1967

GC/5/R11 Le Conseil de Direction,

Reconnaissant qu'il peut être nécessaire de modifier les montants initialement approuvés,

PREND NOTE des virements suivants effectués par le Directeur général, en conformité du paragraphe 3.1 de la résolution GC/3/R6, entre les sections du paragraphe 1 de la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1968 :

	Montants votés par le Conseil de Direction à sa troisième session (GC/3/R6)	Virements Augmentation (diminution)	Crédits révisés
	$ US	$ US	$ US
Section 1 – Réunions statutaires	25 800	–	25 800
Section 2 – Programme scientifique	1 169 925	(16 500)	1 153 425
Section 3 – Services administratifs	154 275	16 500	170 775
	1 350 000	**–**	**1 350 000**

Octobre 1968

4.3.5 Exercice financier 1969

GC/5/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme et de budget pour 1969 (Document GC/5/3),

1. APPROUVE le budget dont le montant s'élève à 1 752 000 $ US ;

2. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice 1969 un crédit de 1 350 000 $ US se répartissant comme suit :

	$ US
Section 1 – Réunions statutaires	25 800
Section 2 – Programme scientifique	1 136 177
Section 3 – Services administratifs	188 023

3. AUTORISE le Directeur à prélever $ US 402 000 sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour le financement de ce budget.

Octobre 1968

GC/6/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné sa résolution GC/5/R13 portant ouverture de crédits pour le financement du budget approuvé de 1969,

DECIDE que le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction.

Mai 1969

GC/7/R12 Le Conseil de Direction,

Reconnaissant qu'il peut être nécessaire de modifier les montants initialement approuvés,

PREND NOTE des virements suivants qui, aux termes du document GC/7/9, ont été effectués par le Directeur général, conformément à la résolution GC/6/R1, entre les sections du paragraphe 1 de la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1969 :

	Montants votés par le Conseil de Direction à sa sixième session (GC/6/R1)	**Virements Augmentation (diminution)**	**Crédits révisés**
	$ US	**$ US**	**$ US**
Section 1 – Réunions statutaires	25 800	(3 870)	21 930
Section 2 – Programme scientifique	1 538 177	(20 130)	1 518 047
Section 3 – Services administratifs	188 023	24 000	212 023
	1 752 000	–	**1 752 000**

Octobre 1969

4.3.6 Exercice financier 1970

Voir également la Résolution **GC/6/R3** – Questions financières (mode de calcul des contributions).

GC/7/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme et de budget pour 1970 (Document GC/7/3),

1. APPROUVE le budget dont le montant s'élève à 1 925 000 $ US, se répartissant comme suit :

	$ US
Section 1 – Réunions statutaires	15 500
Section 2 – Programme scientifique	1 751 477
Section 3 – Services administratifs	158 023

2. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice 1970 un crédit de 1 350 000 $ US ;

3. AUTORISE le Directeur à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de Direction un montant de 575 000 $ US pour financer le budget ; et

4. DECIDE que le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction.

Octobre 1969

GC/8/R4 Le Conseil de Direction,

Reconnaissant qu'il peut être nécessaire de modifier les montants initialement approuvés,

PREND NOTE des virements suivants qui, aux termes du document GC/8/8, ont été effectués par le Directeur général, conformément à la résolution GC/7/R6, entre les sections du paragraphe 1 de la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1970 :

	Montants votés par le Conseil de Direction à sa septième session (GC/7/R6)	**Virements Augmentation (diminution)**	**Crédits révisés**
	$ US	**$ US**	**$ US**
Section 1 – Réunions statutaires	15 500	1 800	17 300
Section 2 – Programme scientifique	1 751 477	(31 200)	1 720 277
Section 3 – Services administratifs	158 023	29 400	187 423
	1 925 000	**–**	**1 925 000**

Octobre 1970

4.3.7 Exercice financier 1971

GC/8/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme et de budget pour 1971 (Document GC/8/3), ainsi que l'addendum à ce document,

1. APPROUVE le budget dont le montant s'élève à 2 190 000 $ US ;

2. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice 1971 un crédit de 2 190 000 $ US se répartissant comme suit :

	$ US
Section 1 – Réunions statutaires	18 400
Section 2 – Programme scientifique	1 946 727
Section 3 – Services administratifs	224 873

3. DECIDE que le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ; et

4. AUTORISE le Directeur à utiliser le Fonds spécial dans sa totalité pour l'achat de matériel pour le nouveau bâtiment.

Octobre 1970

4.3.8 Exercice financier 1972

GC/9/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les documents GC/9/3 (Rév. 2) et GC/9/8,

APPROUVE

1) pour 1972 un budget dont le montant s'élève à 2 120 500 $ US, dans l'hypothèse où les contributions des neuf Etats participants actuels constitueront la totalité des sommes fournies par les contributions des Etats participants en 1972 ;

2) pour le budget de 1972 un crédit additionnel de 179 000 $ US qui deviendra disponible si la contribution d'un nouvel Etat participant atteint au moins ce montant en 1972.

Octobre 1971

GC/9/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme et de budget pour 1972 (Document GC/9/3 (Rév. 2)),

Tenant compte de sa résolution GC/9/R5 qui fixe le montant du budget de 1972,

1. DECIDE d'ouvrir pour 1972 un crédit de 2 120 500 $ US se répartissant comme suit :

	$ US
Section 1 – Réunions statutaires	20 200
Section 2 – Programme scientifique	1 826 860
Section 3 – Services administratifs	273 440

2. DECIDE que le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

3. AUTORISE le Directeur à prélever un montant additionnel de 179 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction lorsque les conditions définies au paragraphe 2 de la résolution GC/9/R5 se trouveront réunies.

Octobre 1971

4.3.9 Exercice financier 1973

GC/11/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme et de budget pour 1973 (Document GC/11/3),

1. APPROUVE le budget dont le montant s'élève à 2 483 000 $ US et qui sera financé par les contributions des Etats participants ;

2. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice 1973 un crédit de $ US 2 483 000 se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Réunions statutaires	20 200
2	Programme scientifique	2 124 100
3	Services administratifs	338 700
	Total	**2 483 000**

3. DECIDE que le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction.

Octobre 1972

GC/12/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/12/13,

Considérant que les difficultés rencontrées par le Centre, en raison d'un taux exceptionnellement élevé d'inflation, de l'évolution de la situation monétaire et de l'accroissement des frais d'exploitation des locaux du Centre, ne devraient pas entraîner d'importantes réductions des programmes,

1. APPROUVE les prévisions de dépenses supplémentaires pour l'année 1973 dont le montant s'élève à 319 000 $ US ;

2. DECIDE que ces prévisions supplémentaires seront financées par un prélèvement sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;

3. DECIDE d'augmenter comme suit le crédit ouvert pour l'exercice financier 1973 :

Section	Affectation des crédits	Crédit ouvert par la résolution GC/11/R7 $ US	Augmentation $ US	Crédits révisés $ US
1	Réunions statutaires	20 200	–	20 200
2	Programme scientifique	2 124 100	291 153	2 415 253
3	Services administratifs	338 700	27 847	366 547
	Total pour toutes les sections	**2 483 000**	**319 000**	**2 802 000**

4. DECIDE que l'autorisation accordée par la résolution GC/11/R7 au Directeur général de l'OMS pour effectuer des virements entre sections du budget est étendue à ces crédits révisés.

Mai 1973

GC/12/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/12/13 et approuvé l'ouverture d'un crédit de 319 000 $ US prélevé sur le Fonds spécial du Conseil de Direction,

Ayant noté que ce prélèvement sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ne laissera subsister dans ce fonds qu'un solde restreint,

1. INVITE INSTAMMENT tous les Etats participants à envisager le versement bénévole, en 1973 et 1974, de contributions particulières au Fonds spécial du Conseil de Direction ; et

2. EXPRIME ses remerciements aux Etats participants qui ont déjà manifesté leur intention de verser de telles contributions.

Mai 1973

4.3.10 Exercice financier 1974

GC/12/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme et de budget pour 1974 (Document GC/12/3),

1. APPROUVE le budget dont le montant s'élève à 2 942 000 $ US et qui sera financé par les contributions des Etats participants ;

2. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice 1974 un crédit de 2 942 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Réunions statutaires	24 600
2	Programme scientifique	2 066 200
3	Services administratifs	851 200
	Total pour toutes les sections	**2 942 000**

3. DECIDE que le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction.

Mai 1973

4.3.11 Exercice financier 1975

GC/13/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme et de budget pour 1975 (Document GC/13/3),

1. APPROUVE le budget dont le montant s'élève à 3 192 000 $ US et qui sera financé par les contributions des Etats participants ;

2. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice 1975 un crédit de 3 192 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Réunions statutaires	28 600
2	Programme scientifique	2 225 900
3	Programme général de soutien	937 500
	Total pour toutes les sections	**3 192 000**

3. DECIDE que le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction.

Mai 1974

GC/14/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/14/6,

Considérant que les difficultés rencontrées par le Centre en raison des rajustements monétaires, des pressions inflationnistes et de l'augmentation des traitements et indemnités du personnel ne devraient pas entraîner une importante réduction des programmes,

1. APPROUVE les prévisions de dépenses supplémentaires pour l'année 1975 dont le montant s'élève à 483 000 $ US ;

2. DECIDE que ces prévisions supplémentaires seront financées par un prélèvement sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;

3. DECIDE d'augmenter comme suit le crédit ouvert pour l'exercice financier 1975 :

Section	Affectation des crédits	Crédit ouvert par la résolution GC/13/R6 $ US	Augmentation $ US	Crédits révisés $ US
1	Réunions statutaires	28 600	7 400	36 000
2	Programme scientifique	2 225 900	265 900	2 491 800
3	Programme général de soutien	937 500	209 700	1 147 200
	Total pour toutes les sections	**3 192 000**	**483 000**	**3 675 000**

4. DECIDE que l'autorisation accordée par la résolution GC/13/R6 au Directeur général de l'OMS pour effectuer des virements entre sections du budget est étendue à ces crédits révisés.

Mai 1975

4.3.12 Période biennale 1976-77

GC/14/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le programme du Centre pour 1976-79 et le projet de budget pour la période biennale 1976-77, tels qu'ils figurent dans le document GC/14/3,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1976-77 dont le montant s'élève à 8 873 000 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 4 233 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1976 ;
   b) 4 640 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1977 ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1976-77 un crédit de 8 873 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	88 000
2	Programme scientifique	5 955 000
3	Services et soutien généraux	2 830 000
	Total	**8 873 000**

4. DECIDE que le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction.

Mai 1975

4.3.13 Période biennale 1978-79

GC/16/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le programme du Centre pour 1978-81 et le projet de budget pour la période biennale 1978-79, tels qu'ils figurent dans les documents GC/16/3 et GC/16/3 rectificatif,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1978-79 dont le montant d'élève à 9 990 000 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 4 810 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1978 ;
   b) 5 180 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1979 ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1978-79 un crédit de 9 990 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	100 000
2	Programme scientifique	6 911 000
3	Services et soutien généraux	2 979 000
	Total	**9 990 000**

4. DECIDE que le Directeur général de l'OMS est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction.

Avril 1977

GC/18/R6 Le Conseil Direction,

Ayant examiné le document GC/18/9,

Considérant que les difficultés rencontrées par le Centre en raison des rajustements monétaires, de l'inflation et de l'augmentation des dépenses afférentes au personnel et au bâtiment ne devraient pas entraîner une importante réduction des programmes,

1. APPROUVE les prévisions de dépenses supplémentaires pour la période biennale 1978-79 dont le montant s'élève à 929 000 $ US ;
2. DECIDE que ces prévisions supplémentaires seront financées par un prélèvement sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;
3. DECIDE d'augmenter comme suit les crédits ouverts pour la période budgétaire biennale 1978-79 :

Section	Affectation des crédits	Crédits initiaux (Résolution GC/16/R5) $ US	Virements entre sections opérés en 1978 (Règlement financier du CIRC, Article III paragraphe 3.3) $ US	Crédits révisés après les virements entre sections $ US	Prévisions supplémentaires $ US	Crédits révisés après les prévisions supplémentaires $ US
1	Organes délibérants	100 000	(15 000)	85 000	(9 000)	76 000
2	Programme scientifique	6 911 000	(159 000)	6 752 000	552 000	7 304 000
3	Services et soutien généraux	2 979 000	174 000	3 153 000	386 000	3 539 000
	Total	**9 990 000**	_	**9 990 000**	**929 000**	**10 919 000**

4. DECIDE que, en ce qui concerne les futurs virements, l'autorisation accordée au Directeur par l'Article III, paragraphe 3.3, du Règlement financier et par la résolution GC/16/R5 pour effectuer des virements entre sections du budget est étendue aux crédits révisés après les prévisions supplémentaires, déduction étant faite de tout virement entre sections déjà opéré.

Mai 1979

4.3.14 Période biennale 1980-81

GC/18/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le programme du Centre pour 1980-83 et le projet de budget pour la période biennale 1980-81, tels qu'ils figurent dans le document GC/18/3 addendum,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1980-81 dont le montant s'élève à 14 798 000 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 7 104 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1980 ;
   b) 7 694 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1981 ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1980-81 un crédit de 14 798 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	101 000
2	Programme scientifique	10 254 000
3	Services et soutien généraux	4 443 000
	Total	**14 798 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément à l'Article III, paragraphe 3.3, du Règlement financier, est autorisé à effectuer les virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction.

Mai 1979

4.3.15 Période biennale 1982-83

GC/20/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les propositions de programme pour 1982-85 et de budget pour la période biennale 1982-83 présentées par le Centre, telles qu'elles figurent dans le document GC/20/3,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1982-83 dont le montant s'élève à 17 840 000 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 8 262 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1982 ;
   b) 8 878 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1983 ;
   c) 700 000 $ US seront prélevés sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1982-83 un crédit de 17 840 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	120 000
2	Programme scientifique	12 020 000
3	Services et soutien généraux	5 700 000
	Total	**17 840 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément à l'Article III, paragraphe 3.3, du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
5. DECIDE
   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 1982-83 une somme maximale de 500 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant des rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide ;
   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;
6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Avril 1981

4.3.16 Période biennale 1984-85

GC/24/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme (1984-87) et de budget (biennat 1984-85) du Centre, tels qu'ils figurent dans le document GC/24/6,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1984-85 dont le montant s'élève à 19 247 000 $ US ;

2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :

   a) 7 469 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1984 ;

   b) 8 278 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1985 ;

   c) 3 500 000 $ US seront prélevés sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;

3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1984-85 un crédit de 19 247 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	86 000
2	Programme scientifique	13 139 200
3	Services et soutien généraux	6 021 800
	Total	**19 247 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément à l'Article III, paragraphe 3.3, du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

5. DECIDE

   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 1984-85 une somme maximale de 500 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant des rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide ;

   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;

6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Avril 1983

4.3.17 Période biennale 1986-87

GC/26/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme (1986-89) et de budget (biennat 1986-87) du Centre, tels qu'ils figurent dans les documents GC/26/6 et GC/26/6 rectificatif,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1986-87 dont le montant s'élève à 17 289 000 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 5 823 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1986 ;
   b) 5 966 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1987 ;
   c) 5 500 000 $ US seront prélevés sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1986-87 un crédit de 17 289 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	124 700
2	Programme scientifique	12 222 500
3	Services et soutien généraux	4 941 800
	Total	**17 289 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément à l'Article III, paragraphe 3.3, du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
5. DECIDE
   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 1986-87 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant des rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide ;
   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;
6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 1985

4.3.18 Période biennale 1988-89

GC/28/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme (1988-91) et de budget 1988-1989 du Centre, tels qu'ils figurent dans les documents GC/28/2 et les Tableaux récapitulatifs A à G, tels qu'amendés,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1988-1989 dont le montant s'élève à 25 200 000 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 8 600 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1988 ;
   b) 10 600 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1989 ;
   c) 6 000 000 $ US seront prélevés sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1988-1989 un crédit de 25 200 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	141 200
2	Programme scientifique	17 344 700
3	Services et soutien généraux	7 714 100
	Total	**25 200 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément à l'Article III, paragraphe 3.3, du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

5. DECIDE
   1) que le Directeur est autorisé a prélever au cours de la période biennale 1988-1989 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant des rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide ;
   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;
6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Avril 1987

4.3.19 Période biennale 1990-91

GC/30/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme (1990-1993) et de budget (biennat 1990-1991) du Centre, tels qu'ils figurent dans le document GC/30/3 et les tableaux récapitulatifs A à E, tels qu'amendés,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1990-1991 dont le montant s'élève à 26 126 000 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 12 257 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1990 ;
   b) 13 369 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1991 ;
   c) 500 000 $ US seront prélevés sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1990-1991 un crédit de 26 126 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	150 000
2	Programme scientifique	18 592 900
3	Services et soutien généraux	7 383 100
	Total	**26 126 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément à l'Article III, paragraphe 3.3 du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
5. DECIDE :
   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 1990-1991 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant des rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide ;
   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;
6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 1989

4.3.20 Période biennale 1992–1993

GC/32/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme (1992-1995) et de budget (exercice biennal 1992-1993) du Centre, tels qu'ils figurent dans le document GC/32/3 et les tableaux récapitulatifs A à E (Rév. 3) tels qu'amendés,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1992-1993, dont le montant s'élève à 32 487 000 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 14 198 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1992 ;
   b) 16 289 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1993 ;
   c) 2 000 000 $ US seront prélevés sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1992-1993 un crédit de 32 487 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	167 300
2	Programme scientifique	23 536 400
3	Services généraux et services d'appui	8 783 300
	Total	**32 487 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément à l'Article III, paragraphe 3.3 du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
5. DECIDE
   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 1992-1993 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant des rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide ;
   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;
6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 1991

GC/33/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/33/10,

1. SE REND COMPTE que les difficultés financières actuelles compromettent la mise en œuvre du programme du Centre ;
2. RECONNAIT les efforts déployés par le Directeur pour maintenir les dépenses du Centre dans les limites des encaissements budgétaires prévus ;
3. AUTORISE le Directeur à prélever dans ces circonstances exceptionnelles jusqu'à concurrence de 700 000 $ US sur le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié pour financer le programme approuvé, étant entendu qu'une solution structurelle à ce problème sera recherchée.

Avril 1992

4.3.21 Période biennale 1994–1995

GC/34/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme (1994-1997) et de budget du Centre pour la période biennale 1994-1995, tels qu'ils figurent dans le document GC/34/3 et les tableaux récapitulatifs révisés A à E (Rév. 3a),

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1994-1995 dont le montant s'élève à 34 700 992 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 16 798 069 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1994 ;
   b) 17 902 923 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1995 ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1994-1995 un crédit de 34 700 992 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	171 900
2	Programme scientifique	25 447 192
3	Services généraux et services d'appui	9 081 900
	Total	**34 700 992**

dont 2 350 992 $ US forment une réserve non programmée de la Section 2 de la Résolution portant ouverture de crédits et correspondent à la contribution d'un Etat participant ;

4. DECIDE que le Directeur, conformément au paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
5. DECIDE
   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 1994-1995 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ;
   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;
6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Avril 1993

4.3.22 Période biennale 1996–1997

GC/36/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme (1996-1999) et de budget du Centre pour la période biennale 1996-1997, tels qu'ils figurent dans le document GC/36/7,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1996-1997, dont le montant s'élève à 37 007 240 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 17 914 722 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1996 ;
   b) 19 092 518 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1997 ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1996-1997 un crédit de 37 007 240 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	140 000
2	Programme scientifique	27 237 540
3	Services généraux et services d'appui	9 629 700
	Total	**37 007 240**

dont 2 507 240 $ US forment une réserve non programmée de la Section 2 de la Résolution portant ouverture de crédits et correspondent à la contribution d'un Etat participant ;

4. DECIDE que le Directeur, conformément au paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
5. DECIDE
   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 1996-1997 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ;
   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;
6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Avril 1995

4.3.23 Période biennale 1998–1999

GC/38/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme (1998-2001) et de budget du Centre pour la période biennale 1998-1999 tel qu'il figure dans le document GC/38/6 et les tableaux récapitulatifs A à G révisés (Rév. 2),

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 1998-1999, dont le montant s'élève à 36 880 665 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 18 152 856 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1998 ;
   b) 18 727 809 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 1999 ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 1998-1999 un crédit de 36 880 665 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	134 600
2	Programme scientifique	27 865 165
3	Services généraux et services d'appui	8 880 900
	Total	**36 880 665**

dont 2 498 665 $ US forment une réserve non programmée de la Section 2 de la Résolution portant ouverture de crédits et correspondent à la contribution d'un Etat participant ;

4. DECIDE que le Directeur, conformément au paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
5. DECIDE
   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 1998-1999 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ;
   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;
6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 1997

4.3.24 Période biennale 2000–2001

GC/40/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme (2000-2003) et de Budget du Centre pour la période biennale 2000-2001 tel qu'il figure dans le document GC/40/6 et les tableaux récapitulatifs A à G (Rév. 2),

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2000-2001, dont le montant s'élève à 36 325 000 $ US ;

2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :

   a) 18 004 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2000 ;

   b) 18 321 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2001 ;

3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 2000-2001 un crédit de 36 325 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	118 800
2	Programme scientifique	27 710 800
3	Services généraux et services d'appui	8 495 400
	Total	**36 325 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément au paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget, jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

5. DECIDE

   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2000-2001 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ;

   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;

6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 1999

4.3.25 Période biennale 2002–2003

GC/42/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme (2002-2005) et de Budget du Centre pour la période biennale 2002-2003, tel qu'ils figurent dans les Documents GC/42/7 et GC/42/7 Rév.1,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2002-2003, dont le montant s'élève à 35 816 300 $ US ;

2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :

   a) 16 694 369 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2002 ;

   b) 17 121 931 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2003 ;

   c) 2 000 000 $ US seront prélevés dans le Fonds spécial du Conseil de Direction.

3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 2002-2003 un crédit de 35 816 300 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	118 800
2	Programme scientifique	28 070 228
3	Services généraux et services d'appui	7 627 272
	Total	**35 816 300**

4. DECIDE que le Directeur, conformément au paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget, jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

5. DECIDE

   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2002-2003 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ;

   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;

6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 2001

4.3.26 Période biennale 2004–2005

GC/44/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le projet de programme (2004-2007) et de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 tel qu'il figure dans le document GC/44/5 et les tableaux récapitulatifs A à G révisés,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2004-2005 dont le montant s'élève à 37 401 403 $ US ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 17 922 820 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2004 ;
   b) 17 978 583 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2005 ;
   c) 1 500 000 $ US seront financés par le Fonds spécial du Conseil de Direction ;
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 2004-2005 un crédit de 37 401 403 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	147 014
2	Programme scientifique	29 486 938
3	Services généraux et services d'appui	7 767 451
	Total	**37 401 403**

4. DECIDE que le Directeur, conformément au paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget, jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
5. DECIDE
   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2004-2005 une somme maximale de 2 000 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ;
   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;
6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 2003

4.3.27 Période biennale 2006–2007

GC/47/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme (2006-2009) et de Budget pour l'exercice biennal 2006-2007 tel qu'il figure dans le Document GC/47/5 et les tableaux récapitulatifs A, B, C, D et G (Révision 2),

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2006-2007 dont le montant s'élève à 39 270 000 $ US ;

2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :

   a) 19 676 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2006,

   b) 19 594 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2007,

3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 2006-2007 un crédit de 39 270 000 $ US se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	200 000
2	Programme scientifique	30 263 000
3	Services généraux et services d'appui	8 807 000
	Total	**39 270 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget, jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit et préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

5. DECIDE

   1) que le Directeur est autorisé à prélever, au cours de la période biennale 2006-2007, une somme maximale de 3 500 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ;

   2) que ces dépenses budgétaires additionnelles devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;

6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 2005

4.3.28 Période biennale 2008–2009

GC/49/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme (2008–2011) et de Budget pour l'exercice biennal 2008–2009, tels qu'ils figurent dans le document GC/49/3 et les tableaux récapitulatifs A, B, C, D et G (Révision 2),

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2008–2009 dont le montant s'élève à 44 751 000 $ US ;

2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :

   a) 22 351 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2008,

   b) 22 400 000 $ US seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2009,

3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 2008–2009 un crédit de 44 751 000 $ US, se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant $ US
1	Organes délibérants	200 000
2	Programme scientifique	33 749 800
3	Services généraux et services d'appui	10 801 200
	Total	**44 751 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget, jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

5. DECIDE

   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2008–2009 une somme maximale de 3 500 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ;

   2) que ces dépenses budgétaires supplémentaires devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;

6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 2007

4.3.29 Période biennale 2010–2011

GC/51/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme (2010–2013) et de Budget pour l'exercice biennal 2010–2011, tel qu'il figure dans le Document GC/51/8 et les tableaux récapitulatifs y afférents,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2010–2011 dont le montant s'élève à 37 911 000€ ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   a) 18 760 000€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2010,
   b) 19 151 000€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2011,
3. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 2010–2011 un crédit de 37 911 000 €, se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant €
1	Conseils scientifique et de Direction	165 000
2	Programme scientifique	28 622 300
3	Services généraux et services d'appui	9 123 700
	Total	**37 911 000**

4. DECIDE que le Directeur, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget, jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
5. DECIDE
   1) que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2010–2011 une somme maximale de 1 000 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ;
   2) que ces dépenses budgétaires supplémentaires devront être imputées directement au Fonds spécial du Conseil de Direction et n'affecteront pas le montant du budget ;
6. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 2009

Voir également la Résolution **GC/52/R11** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

4.3.30 Période biennale 2012–2013

GC/53/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Projet de Programme (2012–2015) et de Budget pour l'exercice biennal 2012–2013, tel qu'il figure dans le Document GC/53/7, et la Révision 2 des tableaux récapitulatifs afférents,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2012–2013 pour un montant de 39 419 315€ ;
2. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :
   1) 19 016 960€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2012,
   2) 19 402 355€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2013,
3. DECIDE qu'un montant de 1 000 000€ sera exceptionnellement imputé directement au Fonds spécial du Conseil de Direction ;
4. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 2012–2013 un crédit de 39 419 315 €, se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant (€)
1.	Conseils scientifique et de Direction	158 378
2.	Programme scientifique	28 484 878
3.	Programme administratif	10 776 059
	Total	**39 419 315**

5. DECIDE que le Directeur, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget, jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
6. DECIDE que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2012–2013 une somme maximale de 1 000 000 € sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ; et
7. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 2011

4.3.31 Période biennale 2014–2015

GC/55/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme (2014–2017) et de budget pour la période biennale 2014–2015, tel qu'il figure dans le Document GC/55/7 Rév.1, et dans les tableaux récapitulatifs, Révision 2,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2014–2015 dont le montant s'élève à 40 424 491€ ;

2. NOTE avec plaisir les efforts de transparence en matière de répartition des charges dans les différentes sections du budget ;

3. RECONNAIT le changement du barème des contributions des Etats participants suite à l'adoption de la Résolution EB132.R6 du Conseil exécutif de l'OMS et la redistribution des coûts qui en a découlé, conformément au mode de calcul décrit dans la Résolution GC/15/R9 ;

4. DECIDE que ce budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants selon les modalités suivantes :

   1) 19 739 084€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2014,

   2) 20 185 407€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2015,

5. DECIDE que 500 000€ seront exceptionnellement prélevés sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;

6. DECIDE d'ouvrir pour la période biennale 2014–2015 un crédit de 40 424 491€ se répartissant comme suit :

Section	Affectation des crédits	Montant (€)
1	Conseil de Direction, Conseil scientifique	180 000
2	Programme scientifique	31 507 065
3	Programme administratif	8 737 426
	Total	**40 424 491**

7. DECIDE que le Directeur, conformément au paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

8. DECIDE que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2014–2015 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant de rajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides et en prenant en compte un taux de change de 0,758€ pour un dollar américain ; et

9. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 2013

4.3.32 Période biennale 2016–2017

GC/57/R9 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2016–2017, tel qu'il figure dans le Document GC/57/8 et la Révision 1 des tableaux récapitulatifs afférents,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2016–2017, dont le montant s'élève à 43 413 599€ ;

2. RECONNAIT que la présentation du budget 2016–2017 correspond à la nouvelle arborescence des projets du CIRC, présentée dans la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 (Document GC/57/7 et Annexes 1–3) ;

3. DECIDE que le budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :

   1) 21 106 763€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2016,

   2) 21 806 836€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2017,

4. DECIDE qu'un montant de 500 000€ sera exceptionnellement prélevé sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;

5. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2016–2017 un crédit de 43 413 599€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 :

Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	3 170 478
2.	Comprendre les causes du cancer	12 325 676
3.	Evaluer et mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	4 420 264
4.	Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	10 281 347
5.	Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	4 458 253
6.	Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	8 757 581
	Total	**43 413 599**

6. DECIDE que le Directeur, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

7. DECIDE que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2016–2017 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de 0,729€ pour un dollar américain ; et

8. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

Mai 2015

4.3.33 Période biennale 2018–2019

GC/59/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2018–2019, tel qu'il figure dans le Document GC/59/6 et la Révision 1 des tableaux récapitulatifs afférents,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2018–2019, dont le montant s'élève à 44 149 793€ ;

2. RECONNAIT que la présentation du projet de budget 2018–2019 est en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 (Document GC/57/7 et Annexes 1–3) ;

3. DECIDE que le budget sera financé uniquement par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :

   1) 21 912 328€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2018,

   2) 22 237 465€ seront dus par les Etats Participants au 1er janvier 2019,

4. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2018–2019 un crédit de 44 149 793€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 de l'Arbre des projets du CIRC (Document GC/57/7 et Annexe 3) :

Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	3 507 393
2.	Comprendre les causes du cancer	11 719 106
3.	Evaluer et mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	4 317 788
4.	Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	10 950 537
5.	Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	4 799 948
6.	Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	8 855 021
	Total	**44 149 793**

5. DECIDE que le Directeur, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

6. DECIDE que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2018–2019 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de base pour 2018–2019 de 0,894€ pour un dollar américain ;

7. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers ; et

8. PRIE le Directeur d'envisager des options possibles pour améliorer le recouvrement des coûts en ce qui concerne l'exécution des initiatives financées par des contributions volontaires.

Mai 2017

4.3.34 Période biennale 2020–2021

GC/61/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2020–2021, tel qu'il figure dans le Document GC/61/6 et la Révision 1 des tableaux récapitulatifs afférents,

1. APPROUVE le budget pour l'exercice biennal 2020–2021, dont le montant s'élève à 44 149 793€ ;

2. RECONNAIT que la présentation du projet de budget 2020–2021 est en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 (Document GC/57/7 et Annexes 1–3) ;

3. DECIDE que le budget sera financé uniquement par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :

   1) 21 865 751€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2020,

   2) 22 284 042€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2021,

4. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2020–2021 un crédit de 44 149 793€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 de l'Arbre des projets du CIRC (Document GC/57/7 et Annexe 3) :

Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	3 633 223
2.	Comprendre les causes du cancer	11 972 571
3.	Evaluer et mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	4 153 150
4.	Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	10 103 795
5.	Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	5 006 803
6.	Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	9 280 251
	Total	**44 149 793**

5. DECIDE que la Directrice, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisée à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

6. DECIDE que la Directrice est autorisée à prélever au cours de l'exercice biennal 2020–2021 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de base pour 2020–2021 de 0,819€ pour un dollar américain ;

7. PRIE la Directrice de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers ;

8. NOTE que l'impact, sur le budget ordinaire, de l'admission ou du retrait d'Etats participants est défini au cas par cas par le Conseil de Direction ;

9. DECIDE que le CIRC ouvrira un Compte principal des Contributions volontaires afin de compléter le budget ordinaire ; et

10. DEMANDE qu'un Groupe de travail du Conseil de Direction (constitué de l'Espagne, du Royaume-Uni, de la Suède et du Président) examine les options envisageables pour un changement éventuel du Statut du CIRC qui permettrait à celui-ci d'exiger, pour les Etats participants se retirant du CIRC, un délai plus long avant la fin de leurs obligations financières, et soumette ces options pour examen lors de la prochaine session du Conseil de Direction.

Mai 2019

4.3.35 Période biennale 2022–2023

GC/63/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2022–2023, tel qu'il figure dans le Document GC/63/8 ainsi que son rectificatif (Document GC/63/8 Corr.1)[1],

1. APPROUVE le budget pour l'exercice biennal 2022–2023, dont le montant s'élève à 45 371 329€ ;

2. RECONNAIT que la présentation et les priorités du projet de budget 2022–2023 sont en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025 (Document GC/63/6) ;

3. DECIDE que le budget sera financé uniquement par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :

   (1) 22 413 548€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2022,

   (2) 22 957 781€ seront dus par les Etats participants au 1er janvier 2023,

4. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2022–2023 un crédit de 45 371 329€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 de l'Arbre des projets du CIRC (Document GC/63/6 Annexe 2) :

Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	3 947 686
2.	Comprendre les causes du cancer	10 505 426
3.	Evaluer les interventions à visée préventive	5 310 608
4.	Synthétiser et mobiliser les connaissances et renforcer les capacités mondiales pour la recherche en cancérologie	6 388 053
5.	Consolider le leadership du Centre, sa gouvernance, ses engagements stratégiques et ses activités de sensibilisation	5 184 683
6.	Renforcer l'efficacité des recherches et des collaborations du Centre	14 034 873
	Total	**45 371 329**

5. DECIDE que la Directrice, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisée à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

6. DECIDE que la Directrice est autorisée à prélever au cours de l'exercice biennal 2022–2023 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de base pour 2022–2023 de 0,907€ pour un dollar américain ;

7. PRIE la Directrice de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers ; et

8. ENCOURAGE les Etats participants à contribuer au Compte principal des Contributions volontaires afin de compléter le budget ordinaire.

Mai 2021

[1] Seule la version anglaise est affectée par ce rectificatif.

5. QUESTIONS FINANCIERES

5.1 REGLEMENT FINANCIER DU CENTRE

5.1.1 Adoption du Règlement financier

GC/1/R8 Le Conseil de Direction,

Vu les dispositions du Statut prévoyant que le Conseil de Direction adopte le Règlement financier du Centre, et

Ayant examiné le projet présenté à cet effet par le Directeur général de l'OMS,

ADOPTE le Règlement financier du Centre international de Recherche sur le Cancer joint à cette résolution[1].

Septembre 1965

Voir également la Résolution **GC/47/R6** – Questions financières (acceptation de contrats et subventions).

5.1.2 Amendements au Règlement financier du Centre

Voir également la résolution **GC/13/R3** – Questions budgétaires (présentation des budgets programmes biennaux).

a) Rapport financier et états financiers vérifiés des comptes du Centre

GC/15/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les propositions présentées dans le document GC/15/7 et qui visent à amender le Règlement financier du Centre,

DECIDE que le Règlement financier du Centre sera amendé comme suit :

Règlement financier – Article VI.6.1	
Texte actuel	***Texte amendé***
"Un rapport annuel sur les opérations financières du Centre est préparé par le Directeur et soumis à l'approbation du Conseil de Direction. Conformément au Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé, les comptes annuels du Centre font l'objet d'une annexe distincte au Rapport financier du Directeur général."	"Un rapport annuel sur les opérations financières du Centre est préparé par le Directeur et soumis à l'approbation du Conseil de Direction."
Règlement financier – Article VI.6.2	
Texte actuel	***Texte amendé***
"Le contrôle de la comptabilité du Centre est effectué par les vérificateurs internes et par le Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé conformément à leur mandat respectif."	"Le contrôle de la comptabilité du Centre est effectué par les vérificateurs internes et par le Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé conformément à leur mandat respectif. Le Commissaire aux Comptes fait rapport sur la comptabilité au Conseil de Direction."

Avril 1976

[1] Publié sous forme de brochure imprimée en mars 1966 (Annexe à la résolution non incluse dans le présent Recueil).

GC/54/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/54/8 « Amendements au Règlement financier du CIRC »,

Notant qu'en accord avec les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), des états financiers annuels vérifiés seront publiés à partir de 2012 et la publication de rapports financiers intérimaires non vérifiés sera interrompue,

DECIDE d'amender l'Article VI – Rapports et contrôle financiers (paragraphes 6.1 et 6.2) du Règlement financier du Centre comme suit :

Texte actuel	***Texte amendé***
Article VI – Rapports et contrôle financiers	*Article VI – Etats et contrôle financiers*
6.1 A la fin de la première année de la période financière, le Directeur prépare un rapport financier intérimaire qui donne un aperçu des opérations financières effectuées au cours de l'année. À la fin de la seconde année de la période financière, le Directeur prépare un rapport financier définitif pour la période financière en y incluant les comptes biennaux. Les deux rapports sont soumis à l'approbation du Conseil de Direction. Ces rapports financiers seront présentés en euros. Les livres comptables pourront cependant être tenus dans les devises que le Directeur du CIRC pourra estimer nécessaires.	6.1 Des états financiers sont établis chaque année conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), accompagnés de tous autres renseignements nécessaires pour indiquer la situation financière actuelle du Centre. Le rapport est soumis chaque année à l'approbation du Conseil de Direction. Les états financiers sont présentés en euros. Les livres comptables pourront cependant être tenus dans les devises que le Directeur du CIRC pourra estimer nécessaires.
6.2 Le contrôle de la comptabilité du Centre est effectué par les vérificateurs internes et par le Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé conformément à leur mandat respectif. Le Commissaire aux Comptes fait rapport au Conseil de Direction sur les comptes biennaux pour la période financière.	6.2 Le contrôle de la comptabilité du Centre est effectué par les vérificateurs internes et par le Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé conformément à leur mandat respectif. Le Commissaire aux Comptes fait rapport au Conseil de Direction sur les comptes annuels.

Mai 2012

b) Autorisation de virement de fonds entre sections du budget

GC/17/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/17/11 concernant l'autorisation d'effectuer des virements entre sections du budget,

Notant que jusqu'ici cette autorisation a été accordée au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé,

DECIDE d'ajouter à l'Article III du Règlement financier du Centre un nouveau paragraphe numéroté 3.3 et ainsi conçu :

"Le Directeur du Centre est autorisé à effectuer des virements entre les sections du budget sous réserve des conditions que le Conseil de Direction peut fixer."

Mai 1978

c) Biens et avoirs

GC/19/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les amendements au Règlement financier du Centre (Document GC/19/6),

Constatant qu'aux termes de l'Article VIII paragraphe 8 du Statut du CIRC, les biens et avoirs du Centre sont considérés comme des fonds de dépôt au sens de l'Article VI, paragraphes 6.6 et 6.7, du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé,

Constatant en outre qu'aux termes du paragraphe précité du Statut ces biens et avoirs sont gérés conformément aux dispositions financières adoptées par le Conseil de Direction;

Estimant que le Centre doit appliquer la politique ainsi que les méthodes financières et de vérification des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé, chaque fois qu'elles répondent à ses besoins;

DECIDE de modifier comme suit le Règlement financier du Centre :

Règlement financier – Article V.5.3	
Texte actuel	***Texte amendé***
"Les sommes prélevées sur le fonds de roulement pour couvrir les dépenses budgétaires sont remboursées au fonds dès que des recettes deviennent disponibles à cette fin et dans la mesure où ces recettes le permettent."	"En attendant le versement des contributions annuelles statutaires au budget, les dépenses budgétaires peuvent être temporairement couvertes au moyen de fonds de roulement ou, si le solde créditeur du fonds de roulement est insuffisant, par des emprunts internes auprès d'autres fonds disponibles du Centre, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Le fonds assurant ce financement intérimaire est remboursé dès que des recettes deviennent disponibles à cette fin et dans la mesure où ces recettes le permettent. Tout solde d'emprunts internes non réglé à la fin de la période financière est signalé au Conseil de Direction."
Règlement financier – Article VI	
Texte actuel	***Texte amendé***
"6.1 Un rapport annuel sur les opérations financières du Centre est préparé par le Directeur et soumis à l'approbation du Conseil de Direction."	"6.1 A la fin de la première année de la période financière, le Directeur prépare un rapport financier intérimaire qui donne un aperçu des opérations financières effectuées au cours de l'année. A la fin de la seconde année de la période financière, le Directeur prépare un rapport financier définitif pour la période financière en y incluant les comptes biennaux. Les deux rapports sont soumis à l'approbation du Conseil de Direction."
"6.2 Le contrôle de la comptabilité du Centre est effectué par les vérificateurs internes et par le Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé conformément à leur mandat respectif. Le Commissaire aux Comptes fait rapport sur la comptabilité au Conseil de Direction."	"6.2 Le contrôle de la comptabilité du Centre est effectué par les vérificateurs internes et par le Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé conformément à leur mandat respectif. Le Commissaire aux Comptes fait rapport au Conseil de Direction sur les comptes biennaux pour la période financière."

Mai 1980

GC/43/R7 Le Conseil de Direction,

Notant que les changements apportés au Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé et adoptés en 2001 sont aujourd'hui en vigueur et donc applicables au Centre (Document GC/43/10),

DECIDE, conformément à l'Article 7.1 du Règlement financier du Centre, que :

a) l'incitation financière récompensant les Membres qui règlent en totalité leur contribution dans le délai de grâce fixé par les Règles de Gestion financière ne sera pas appliquée par le Centre (Article 6.5 du Règlement financier de l'OMS) ;

b) les recettes diverses continueront d'être versées au Fonds spécial du Conseil de Direction et ne seront pas automatiquement employées pour financer le budget ordinaire.

DECIDE de modifier la première phrase de l'Article 2.1 du Règlement financier du Centre, comme suit :

"Les fonds et avoirs du Centre seront traités comme des fonds de dépôt au sens de l'Article IX du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé."

Mai 2002

GC/53/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/53/8 « Amendements au Règlement financier et au statut du CIRC »,

Notant que selon les Normes comptables internationales du secteur public IPSAS 6 sur les Etats financiers consolidés et distincts, le CIRC n'est pas considéré comme « une entité contrôlée par l'OMS » et que par conséquent, les comptes du CIRC n'apparaissent plus comme fonds de dépôt dans les états financiers de l'OMS,

DECIDE de supprimer la phrase « Les fonds et avoirs du Centre seront traités comme des fonds de dépôt au sens de l'Article IX (9.1 et 9.2) du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé. » de l'Article 2.1 du Règlement Financier du Centre, qu'il faut dorénavant lire comme suit :

Texte actuel	***Texte amendé***
Article II – Applicabilité du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé	*Article II – Applicabilité du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé*
2.1 Les fonds et avoirs du Centre seront traités comme des fonds de dépôt au sens de l'Article IX (9.1 et 9.2) du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé. Ce dernier Règlement est applicable à la politique et aux méthodes financières et administratives du Centre, sous réserve du Statut et des dispositions particulières des articles ci-après.	2.1 Le Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé est applicable à la politique et aux méthodes financières et administratives du Centre, sous réserve du Statut et des dispositions particulières des articles ci-après.

Mai 2011

d) Augmentation graduelle des contributions

GC/38/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la résolution GC/37/R9 concernant l'augmentation graduelle des contributions des nouveaux Etats participants,

DECIDE de modifier le Règlement financier du Centre comme suit :

Règlement financier – Article IV – Constitution des fonds – 4.3	
Texte actuel	***Texte modifié***
"Les Etats participants nouvellement admis en application de l'Article III du Statut doivent verser une contribution entière pour l'année de leur accession. La somme due au fonds de roulement est prélevée sur cette contribution."	"Les Etats participants nouvellement admis en application de l'Article III du Statut doivent verser 25% de la contribution entière pour la première année de leur accession, sur laquelle contribution sera prélevée la somme due au fonds de roulement, 50% de la contribution entière la deuxième année de leur accession, 75% de leur contribution entière la troisième année de leur accession et 100% de leur contribution à partir de la quatrième année de participation."

Mai 1997

GC/56/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/56/8 « Amendement au Règlement financier du CIRC »,

DECIDE d'amender l'Article IV – Constitution des fonds (paragraphe 4.3) du Règlement financier du Centre comme suit :

Texte actuel **Article IV – Constitution des fonds**	***Texte révisé*** **Article IV – Constitution des fonds**
4.3 Les Etats participants nouvellement admis en application de l'Article III du Statut doivent verser 25% de la contribution entière pour la première année de leur accession, sur laquelle contribution sera prélevée la somme due au fonds de roulement, 50% de la contribution entière la deuxième année de leur accession, 75% de leur contribution entière la troisième année de leur accession et 100% de leur contribution à partir de la quatrième année de participation.	4.3 Les Etats participants nouvellement admis, conformément aux dispositions de l'Article III du Statut, devront verser un tiers du montant total de leur contribution la première année, montant sur lequel sera prélevée la somme due au Fonds de roulement ; les deux tiers du montant total de leur contribution la deuxième année ; et 100% du montant total de leur contribution à partir de la troisième année.

Mai 2014

Voir également la résolution **GC/54/R18**, paragraphe 2 – Questions financières (augmentation progressive des contributions pour les nouveaux Etats participants).

5.1.3 Adoption de l'euro comme devise pour le budget, le calcul des contributions et la comptabilité

GC/48/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/48/3 sur la devise du budget, des contributions et de la comptabilité pour le Centre international de Recherche sur le Cancer,

DECIDE

1) d'adopter l'euro comme devise de base du CIRC pour le calcul du budget, des contributions, la comptabilité et les rapports financiers ;

2) que le changement ci-dessus entrera en vigueur au 1er janvier 2010, soit au début de l'exercice financier biennal 2010-2011 ;

3) de modifier le Règlement financier du Centre, comme suit :

Règlement financier – Article III.3.1	
Texte actuel	***Texte modifié***
Le Directeur du Centre (ci-après appelé le Directeur) prépare le programme et les prévisions budgétaires correspondant au programme d'activités permanentes ; il prépare éventuellement des programmes supplémentaires et des projets spéciaux, ainsi que les prévisions de dépenses et les propositions de financement s'y rapportant. Le programme et les prévisions budgétaires correspondant aux activités permanentes, ainsi que les prévisions de dépenses relatives aux programmes supplémentaires ou aux projets spéciaux sont préparés dans les conditions prescrites par le Conseil de Direction et sont accompagnés de tous renseignements, annexes et états explicatifs, que le Directeur juge nécessaires.	**En vigueur au 1er janvier 2009** Le Directeur du Centre (ci-après appelé le Directeur) prépare le programme et les prévisions budgétaires correspondant au programme d'activités permanentes ; il prépare éventuellement des programmes supplémentaires et des projets spéciaux, ainsi que les prévisions de dépenses et les propositions de financement s'y rapportant. Le programme et les prévisions budgétaires correspondant aux activités permanentes, ainsi que les prévisions de dépenses relatives aux programmes supplémentaires ou aux projets spéciaux sont préparés dans les conditions prescrites par le Conseil de Direction et sont accompagnés de tous renseignements, annexes et états explicatifs, que le Directeur juge nécessaires. *Les prévisions budgétaires seront présentées en euros.*
Règlement financier – Article IV.4.1	
Texte actuel	***Texte modifié***
Les dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre sont financées par les contributions annuelles des Etats participants.	**En vigueur au 1er janvier 2010** Les dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre sont financées par les contributions annuelles des Etats participants. *Ces contributions seront fixées en euros.*

Règlement financier – Article VI.6.1	
Texte actuel	***Texte modifié***
	En vigueur au 1er janvier 2010
A la fin de la première année de la période financière, le Directeur prépare un rapport financier intérimaire qui donne un aperçu des opérations financières effectuées au cours de l'année. A la fin de la seconde année de la période financière, le Directeur prépare un rapport financier définitif pour la période financière en y incluant les comptes biennaux. Les deux rapports sont soumis à l'approbation du Conseil de Direction.	A la fin de la première année de la période financière, le Directeur prépare un rapport financier intérimaire qui donne un aperçu des opérations financières effectuées au cours de l'année. A la fin de la seconde année de la période financière, le Directeur prépare un rapport financier définitif pour la période financière en y incluant les comptes biennaux. Les deux rapports sont soumis à l'approbation du Conseil de Direction. *Ces rapports financiers seront présentés en euros. Les livres comptables pourront cependant être tenus dans les devises que le Directeur du CIRC pourra estimer nécessaires.*

PRIE le Directeur de convertir les actifs, le passif et les soldes d'ouverture au CIRC au 1er janvier 2010 du dollar des Etats-Unis d'Amérique à l'euro au taux de change de l'ONU/OMS en vigueur en janvier 2010, arrondi à l'euro le plus proche ;

PRIE en outre le Directeur de convertir du dollar des Etats-Unis d'Amérique à l'euro tout chiffre exprimé en dollars dans les résolutions du Conseil de Direction qui demeurent en vigueur au 1er janvier 2010, au taux de change de l'ONU/OMS en vigueur en janvier 2010, arrondi au millier d'euro le plus proche.

Mai 2006

5.2 CONSEILS TECHNIQUES SUR LES QUESTIONS FINANCIERES

GC/10/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les suggestions contenues dans la lettre du Président du Conseil de Direction datée du 2 Mars 1972 (Document GC/10/WP/1),

PRIE le Directeur du Centre de demander aux Etats participants qu'ils lui procurent les services d'un groupe d'experts chargé de le conseiller touchant les questions financières étudiées à la session extraordinaire du Conseil de Direction tenue à Genève le 12 mai 1972.

Mai 1972

GC/12/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant pris note des difficultés financières suscitées par l'évolution de la situation monétaire internationale au cours du présent quinquennat,

1. DECIDE de nommer un comité spécial chargé de présenter un rapport à la treizième session du Conseil de Direction sur les modalités de financement pour l'avenir ;

2. DECIDE que ce Comité spécial sera composé comme suit :

Professeur E.J. Aujaleu
Dr B.D. Blood
Dr O. Chtchepine
M. W.W. Furth
Dr J.A.B. Gray
Professeur S. Halter
Dr H. Kaiser
M. W.J. Kakebeeke
M. C. Monaghan
Professeur L. Santi
M. M. Tsunashima

3. DECIDE en outre que si un membre désigné ne peut assister à la réunion du Comité, il aura la possibilité de s'y faire représenter par un suppléant.

Mai 1973

Voir également la résolution **GC/13/R3** – Questions budgétaires (présentation de programmes budgets biennaux).

5.3 MODE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS

5.3.1 Détermination du niveau des contributions des Etats participants

GC/1/R10 Le Conseil de Direction,

Considérant que le Statut du Centre est entré en vigueur le 15 septembre 1965 ;

Considérant les dispositions de l'Article VIII, paragraphe 4 du Statut et celles de l'Article 4.2 du Règlement financier,

DECIDE que le versement de chaque Etat participant pour 1965 sera de 75 000 $ US .

Septembre 1965

GC/6/R3 Le Conseil de Direction,

Compte tenu du rapport établi par le Sous-comité créé en application de la résolution GC/5/R10 et des discussions qui ont eu lieu au cours de sa sixième session extraordinaire,

DEMANDE au Directeur de faire connaître aux Etats participants, en vue de décisions éventuelles à prendre au cours de la septième session du Conseil de Direction, en octobre 1969, les points suivants :

1) A l'exception de l'adoption du programme et du budget pour 1970, qui sera faite conformément aux règles actuellement en vigueur, les décisions qui pourraient être prises à la session ordinaire d'octobre 1969, prendraient effet à partir de l'année 1971.

2) Le système des contributions, à partir de l'année 1971 et pour la période quinquennale 1971-1975, pourrait s'inspirer de l'une des deux formules ci-après :

   a) tous les Etats participants versent des contributions égales et le montant total des contributions augmente d'une somme identique chaque année ;

   b) tous les Etats participants versent une partie de la contribution sur une base égale pour tous ; le surplus nécessaire pour atteindre le montant du budget voté est réparti entre tous les Etats participants sur la base de contributions complémentaires fixées à un niveau différent en fonction des ressources de ces Etats et conformément à leur classement en un nombre limité de catégories.

La délégation soviétique a proposé une solution différente pour les contributions complémentaires, qui est indiquée dans le procès-verbal de la session du Conseil de Direction joint à la présente résolution.[1]

3) Conformément au Statut du Centre, le Conseil de Direction approuverait chaque année le programme et le budget de l'année suivante. En outre, il approuverait des prévisions de dépenses provisoires pour les deux années qui viendraient ensuite.

4) Les frais d'équipement du nouveau bâtiment seraient inclus dans les plans de financement de la période 1971-1975, à titre de dépense particulière non renouvelable.

5) Le total général des dépenses pour l'ensemble de la période quinquennale ne devrait pas excéder une somme fixée au préalable.

Mai 1969

Voir également les résolutions **GC/7/R4** – Questions budgétaires (budget quinquennal), **GC/9/R5** – Questions budgétaires (considération et approbation des projets de budget programme (Exercice 1972)) et **GC/51/R7** – Questions statutaires et juridiques (conséquences financières de l'acceptation de nouveaux Etats participants).

[1] Extrait du procès-verbal de la troisième séance de la sixième session du Conseil de Direction (GC/6/Min.3) – non inclus dans le présent Recueil.

5.3.2 Méthode de calcul des contributions – Création d'un système de groupes et d'unités

GC/7/R5 Le Conseil de Direction,

Réaffirmant qu'il importe de maintenir les critères fixés par l'Article XII du Statut,

Souhaitant que le plus grand nombre possible d'Etat membres de l'OMS qui satisfont à ces critères participent aux activités du Centre,

Considérant que l'expansion des activités scientifiques du Centre sera étroitement liée à l'adhésion de nouveaux Etats participants,

Reconnaissant que le mode de fixation des contributions au budget est un facteur qui influencera la décision des nouveaux Etats participants éventuels,

Considérant que le système des contributions égales appliqué pendant la première période quinquennale doit être réexaminé,

DECIDE ce qui suit :

1) une part du budget sera financée par des contributions égales de 150 000 $ US versées par chaque Etat participant ;

2) le solde du budget sera financé selon un système tenant compte des ressources nationales ;

3) à cet effet, les Etats participants seront répartis en quatre groupes selon le barème des contributions de l'OMS, à savoir :

   a) le Groupe 1 inclura les Etats participants dont la contribution est supérieure à 8% dans le barème des contributions de l'OMS,

   b) le Groupe 2 inclura les Etats participants dont la contribution est comprise entre 4 et 8% dans le barème des contributions de l'OMS,

   c) le Groupe 3 inclura les Etats participants dont la contribution est comprise entre 2 et 4% dans le barème des contributions de l'OMS,

   d) le Groupe 4 inclura les Etats participants dont la contribution est inférieure à 2% dans le barème des contributions de l'OMS,

4) le solde du budget mentionné au paragraphe 2) ci-dessus sera divisé en unités qui seront versées comme suit par les Etats participants :

   a) le Groupe 1 versera 8 unités,

   b) le Groupe 2 versera 4 unités,

   c) le Groupe 3 versera 2 unités,

   d) le Groupe 4 versera 1 unité,

5) le nouveau système entrera en vigueur au cours de l'exercice financier 1971 ;

6) le Statut du Centre international de Recherche sur le Cancer sera amendé conformément au texte révisé figurant dans la colonne de droite ci-dessous :

Réf. au Statut	**Texte initial**	***Texte amendé approuvé***
Article VIII.1	"Les services administratifs et les activités permanentes du Centre sont financés par des contributions annuelles égales versées par chaque Etat participant."	"Les services administratifs et les activités permanentes du Centre sont financés par des contributions annuelles versées par chaque Etat participant."
Article VIII.3	"Ces contributions annuelles sont fixées à 150 000 $ US."	"Le Conseil de Direction fixe le ou les montant(s) des contributions annuelles."
Article VIII.4	"Le montant de ces contributions ne pourra être modifié pendant cinq ans que par une décision du Conseil de Direction adoptée à l'unanimité. Après cette période, toute décision de modifier ce montant pourra être prise par le Conseil de Direction à la majorité des deux tiers de ceux de ses membres qui représentent des Etats participants."	"Toute décision de modifier le ou les montant(s) des contributions annuelles devra être prise par le Conseil de Direction à la majorité des deux tiers de ceux de ses membres qui représentent des Etats participants."

Octobre 1969

5.3.3 Révision du mode de calcul des contributions

GC/9/R3 Le Conseil de Direction,

Considérant la proposition tendant à réviser le mode de calcul des contributions des Etats participants, qui a été communiquée à ceux-ci conformément à l'Article 48 du Règlement intérieur du Conseil de Direction,

DECIDE

1) que le mode de calcul des contributions des Etats participants tel qu'il est exposé aux paragraphes 1 et 2 du dispositif de la résolution GC/7/R5 sera modifié comme suit :

   a) les premiers 70% du budget seront financés par des contributions égales de tous les Etats participants ;

   b) les 30% restants seront répartis conformément au système des unités élaboré et adopté à la septième session du Conseil de Direction ; et

2) que ce mode de calcul, qui entrera en application à partir de l'année civile 1973, sera réexaminé au plus tard en 1980.

Octobre 1971

GC/55/R26 Le Conseil de Direction,

Ayant pris note des répercussions potentielles des changements du barème OMS des contributions sur les différents Etats participants, en raison de l'actuelle méthode de calcul qu'emploie le CIRC pour fixer ses contributions,

1. DECIDE de mettre en place un Groupe de travail pour évaluer la méthode de calcul des contributions et les principes définis par la Résolution GC/15/R9 ;

2. DEMANDE au Groupe de travail d'envisager des solutions pour réduire les fluctuations potentielles des contributions des Etats participants résultant de changements apportés au barème OMS pour les contributions tout en prenant en compte les délibérations du Conseil de Direction à ce sujet, contenues dans la Résolution GC/51/R7 ;

3. DECIDE que ce Groupe de travail sera composé de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de la Norvège et des Etats-Unis d'Amérique ; et

4. DEMANDE au Groupe de travail de rendre compte au Conseil de Direction de ses conclusions et recommandations lors de la 56ème session du Conseil de Direction.

Mai 2013

GC/56/R6 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/55/R26, par laquelle il avait établi un Groupe de travail pour évaluer la méthode de calcul des contributions et demandé à ce Groupe de travail de rendre compte de ses conclusions et recommandations lors de la 56ème session du Conseil de Direction,

1. APPROUVE la conclusion du Groupe de travail selon laquelle il convient de maintenir la méthode de barème actuelle qui fonctionne depuis près de 40 ans sans problèmes majeurs ; et

2. DECIDE que la méthode actuelle de calcul des contributions telle qu'elle est décrite dans la Résolution GC/15/R9 est maintenue.

Mai 2014

5.3.4 Contribution de petits Etats participants

Voir la résolution **GC/14/R15** – Questions administratives et juridiques (admission au CIRC).

5.3.5 Nouveau mode de calcul : création de cinq groupes d'Etats participants

GC/15/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance des documents GC/15/4 et GC/15/WP/1,

Reconnaissant que le mode de calcul des contributions au budget est un facteur qui influencera la décision des nouveaux Etats participants éventuels,

Réaffirmant qu'il importe de maintenir les critères fixés par l'Article XII du Statut,

Souhaitant que le plus grand nombre possible d'Etats Membres de l'OMS qui satisfont à ces critères participent aux activités du Centre,

Considérant qu'il convient d'amender le mode de calcul des contributions défini par les résolutions GC/7/R5 et GC/9/R3,

DECIDE ce qui suit :

1) les premiers 70% du budget à financer par les contributions des Etats participants seront divisés en parties égales entre tous les Etats participants ;

2) les 30% restants seront répartis selon un système d'unités tenant compte des ressources nationales ;

3) à cet effet, les Etats participants seront classés en cinq groupes selon le barème des contributions de l'OMS, à savoir :

   a) le groupe 1 comprendra les Etats participants dont la contribution est égale ou supérieure à 8% dans le barème des contributions de l'OMS,

   b) le groupe 2 comprendra les Etats participants dont la contribution est égale ou supérieure à 4% mais inférieure à 8% dans le barème des contributions de l'OMS,

   c) le groupe 3 comprendra les Etats participants dont la contribution est égale ou inférieure à 2% mais inférieure à 4% dans le barème des contributions de l'OMS,

   d) le groupe 4 comprendra les Etats participants dont la contribution est égale ou supérieure à 0,5% mais inférieure à 2% dans le barème des contributions de l'OMS,

   e) le groupe 5 comprendra les Etats participants dont la contribution est inférieure à 0,5% dans le barème des contributions de l'OMS,

4) les 30% restants mentionnés au point 2) ci-dessus seront divisés en unités qui seront versées comme suit par les Etats participants :

   a) un Etat du groupe 1 versera 8 unités,

   b) un Etat du groupe 2 versera 4 unités,

   c) un Etat du groupe 3 versera 2 unités,

   d) un Etat du groupe 4 versera 1 unité,

   e) un Etat du groupe 5 ne versera aucune unité,

5) ce mode de calcul entrera en vigueur immédiatement pour les contributions de 1976 et 1977 des nouveaux Etats participants ;

6) la contribution non affectée d'un nouvel Etat participant sera l'équivalent de la contribution fixée d'un Etat du même groupe ou, s'il n'y a pas d'Etat du même groupe, elle sera constituée des éléments des contributions fixées afférentes à son groupe.

Avril 1976

Voir la résolution **GC/51/R7** – Questions administratives et juridiques (conséquences financières de l'acceptation de nouveaux Etats participants).

5.3.6 Augmentation progressive des contributions pour les nouveaux Etats participants

GC/37/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/37/11,

Estimant que l'admission de nouveaux Etats participants doit être encouragée,

Rappelant le mode de calcul des contributions tel qu'il est décrit dans la Résolution GC/15/R9,

1. DECIDE que chaque nouvel Etat participant paiera :
   - 25% de la contribution normale la première année de participation,
   - 50% de la contribution normale la deuxième année de participation,
   - 75% de la contribution normale la troisième année de participation,
   - 100% de la contribution normale à partir de la quatrième année de participation,
2. DECIDE que chaque nouvel Etat participant, quel que soit le niveau initial inférieur de sa contribution, jouira du plein droit de vote ;
3. DECIDE en outre que l'alinéa 5 de l'Article VIII du Statut du Centre international de Recherche sur le Cancer, concernant le non-paiement des contributions, s'appliquera aussi aux contributions fixées à un taux inférieur.

Mai 1996

Voir également les Résolutions **GC/50/R17** et **GC/51/R7** – Questions statutaires et juridiques (conséquences financières de l'acceptation de nouveaux Etats participants).

GC/54/R18 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/54/15 (« Rapport du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants concernant les critères d'admission et ses implications »),

Rappelant sa Résolution GC/37/R9 sur l'augmentation progressive des contributions pour les nouveaux Etats participants et le paragraphe 4.3 du Règlement financier du CIRC,

Estimant que l'admission de nouveaux Etats participants doit être encouragée,

1. DECIDE qu'à la clôture de la 56ème session du Conseil de Direction, chaque nouvel Etat participant devra verser :
   - Un tiers de sa contribution au cours de la première année de participation ;
   - Les deux tiers de sa contribution lors de la deuxième année de participation ;
   - 100% de sa contribution à partir de la troisième année de participation ;
2. DECIDE également qu'à l'entrée en vigueur de l'augmentation progressive des contributions, telle qu'elle est décrite dans le paragraphe premier, tout Etat participant qui quitte le Centre, ou qui a déjà quitté le Centre par le passé, et qui y est admis à nouveau, ne bénéficiera pas de la mesure des contributions graduelles et sera prié de régler la totalité de sa contribution à partir de la première année de participation ;
3. DECIDE en outre d'amender le Règlement financier en conséquence ; et
4. AUTORISE le Directeur à utiliser les contributions non budgétisées des nouveaux Etats participants pour les activités du Centre.

Mai 2012

5.3.7 Versement des contributions annuelles

GC/11/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance des documents GC/11/5 et GC/11/6, et plus spécialement du point 2 de ce dernier document,

Après avoir pris connaissance du caractère positif des interventions des délégations qui ont eu des difficultés génératrices de retard de paiement,

1. CONSTATE que les difficultés de trésorerie du Centre provoquées par ces retards seront réglées incessamment ;

2. DECIDE qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de prendre des mesures en matière de retard de paiement.

Octobre 1972

GC/12/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/12/9,

Ayant pris acte avec satisfaction de l'amélioration de l'état du recouvrement des contributions pour l'exercice 1972,

1. CONSTATE que le recouvrement des arriérés de contributions a atténué les difficultés financières du Centre ; et

2. PRIE INSTAMMENT à nouveau les Etats participants de verser leurs contributions annuelles au budget du Centre le plus tôt possible dans l'année.

Mai 1973

GC/15/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par les documents GC/15/5, GC/15/6 et GC/15/6 Addendum 1 des difficultés que suscitent au Centre les retards dans le versement des contributions des Etats participants,

Notant que le Directeur pourrait devoir demander l'autorisation de contracter des emprunts d'un montant supérieur à la limite qui lui est fixée par la résolution GC/11/R2,

1. INVITE instamment tous les Etats participants à tout mettre en œuvre pour verser leurs contributions annuelles le plus tôt possible dans l'année où elles sont exigibles ;

2. INVITE instamment les Etats participants qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions annuelles à déployer des efforts intensifs pour verser ces arriérés le plus tôt possible.

Avril 1976

GC/25/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/25/4 et, en particulier, le rapport du Commissaire aux Comptes concernant les arriérés de contributions,

Ayant noté avec satisfaction que le recouvrement des contributions annuelles s'est globalement amélioré, mais qu'il subsiste un retard considérable dans l'envoi des contributions,

PRIE INSTAMMENT les Etats participants de verser leurs contributions annuelles au budget du Centre le plus tôt possible dans l'année et, en tout cas, au plus tard le 31 décembre de l'année en cause.

Mai 1984

GC/31/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/31/8,

1. NOTE que le Centre doit recevoir les contributions attendues suffisamment tôt pour être en mesure de financer les activités approuvées et imputées sur le budget ordinaire ;

2. PRIE INSTAMMENT les Etats participants de verser leurs contributions annuelles au budget du Centre dès que possible au cours de l'année considérée.

Mai 1990

GC/41/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/41/11 des difficultés rencontrées par le Centre à la suite de retards de paiement des contributions par les Etats participants,

Notant que le solde disponible dans le Fonds de roulement est insuffisant,

1. DEMANDE instamment à tous les Etats Participants de faire tous les efforts possibles pour régler leurs contributions annuelles dès que possible au cours de l'année où elles sont dues ;

2. PRIE instamment les Etats participants qui ont des arriérés de paiement de leurs contributions annuelles de redoubler d'efforts pour les régler dès que possible.

Mai 2000

GC/53/R23 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/53/20 « Proposition de l'Espagne pour le règlement de ses arriérés de contributions »,

Et notant le souhait exprimé par l'Espagne de prendre une part active aux activités du Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. ACCUSE RECEPTION du paiement par l'Espagne de sa contribution fixée pour 2011, d'un montant de 859 341€, reçu par le CIRC le 9 mai 2011 ;

2. APPROUVE exceptionnellement la proposition de l'Espagne de régler ses arriérés de contributions pour 2009 et 2010, d'un montant total de 1 604 910€ au 31 décembre 2010, comme suit :

- 754 534€ à verser au CIRC avant l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2012, et
- 850 376€ à verser au CIRC avant l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2013 ;

3. CONVIENT que pour chacune des années concernées, le montant des arriérés doit être perçu dans son intégralité et considéré comme le paiement des arriérés de contributions de l'Espagne pour le remboursement du Fonds de roulement, avant qu'aucune contribution ne soit créditée au Fonds général et, par extension, au programme d'activités en cours ; et

4. DECIDE, avec effet immédiat, que, sous réserve du remboursement dans le temps imparti de l'intégralité des contributions dues par l'Espagne, en application du paragraphe 2 ci-dessus et du Règlement financier et du Statut du Centre international de Recherche sur le Cancer, l'Espagne ne sera pas considérée aux fins de l'Article VIII.5 du Statut comme étant en situation d'arriérés.

Mai 2011

GC/58/R20 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/22 « Proposition de l'Espagne pour le règlement de ses arriérés de contributions »,

1. APPROUVE exceptionnellement la proposition de l'Espagne de payer ses arriérés de contributions pour 2014 et 2015, d'un montant de 1 218 017€, selon l'échéancier suivant :

- 674 759€ à verser en 2016 ;
- 271 629€ à verser avant l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2017 ; et
- 271 629€ à verser avant l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2018 ;

2. CONVIENT que chaque année le montant des arriérés doit être reçu dans son intégralité et crédité au compte des arriérés de contributions de l'Espagne, pour le remboursement du Fonds de roulement, avant que toute contribution ne soit portée au crédit du Fonds général et donc utilisée pour le programme d'activités en cours.

Mai 2016

5.3.8 Utilisation de contributions non budgétisées

GC/48/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête de l'Inde, de la République de Corée et de la Fédération de Russie, ainsi que celle du Directeur, concernant l'utilisation des contributions non budgétisées reçues de ces Etats en 2006 et en 2007 (Document GC/48/21),

DECIDE que les contributions non budgétisées de l'Inde et de la République de Corée, en 2006 et en 2007, et celles de la Fédération de Russie en 2007, seront employées pour soutenir 1) le programme d'activités du CIRC en Gambie et sur la cancérogenèse hépatique ; 2) le programme du CIRC sur le cancer du col de l'utérus, y compris le dépistage et les travaux portant sur le virus du papillome humain ; et 3) le développement au Centre d'un programme intégré sur l'alcool comme facteur de risque de différents types de cancer.

Mai 2006

GC/49/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la lettre de candidature de l'Irlande envoyée au Directeur général de l'OMS en date du 23 mars 2007 et la demande de l'Irlande concernant l'utilisation de sa contribution non budgétisée (Document GC/49/5),

DECIDE que la contribution non budgétisée de l'Irlande pour 2007 sera employée selon les priorités indiquées dans sa lettre de candidature, à savoir pour appuyer les efforts en matière de 1) lutte contre le tabagisme et autres risques de cancer liés au mode de vie ; 2) causes environnementales de cancer ; et 3) pour les recherches sur les facteurs liés à d'autres paramètres que le cancer lui-même et qui influencent l'issue de la maladie cancéreuse, notamment l'impact économique total de cette maladie, et par là, les bénéfices économiques associés à la prévention et aux soins contre le cancer.

Mai 2007

Voir également les Résolutions **GC/50/R18, GC/53/R22** – Etats participants (admission de nouveaux Etats participants) et **GC/54/R18** – Questions financières (augmentation progressive des contributions pour les nouveaux Etats participants).

5.3.9 Contributions volontaires : Initiative COVID-19 et cancer du CIRC

GC/64/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/64/6 « Initiative COVID-19 et cancer du CIRC (IARC-C19) : une approche de la communauté internationale du cancer – Demande de soutien et de financement »,

Prenant note du soutien exprimé par le Conseil scientifique dans son Rapport (Document GC/64/4),

Prenant note par ailleurs que la mise en œuvre de l'initiative IARC-C19 requiert un budget de 6 millions d'euros sur une période de quatre ans et que le Secrétariat a prié le Conseil de Direction d'apporter son soutien en assurant le financement des deux tiers de cette somme (soit 4 millions d'euros),

1. PRIE le Secrétariat du CIRC de poursuivre le développement de cette initiative et de collaborer avec les initiatives existant dans ce domaine, y compris avec le *WHO Hub for Pandemic and Epidemic Intelligence*, afin d'appuyer et de renforcer les efforts collectifs ;
2. SOUTIENT le financement de cette initiative par le biais de mécanismes volontaires tels que les contributions volontaires des Etats participants et d'autres entités ;
3. ENCOURAGE les Etats participants à effectuer des contributions volontaires et à soutenir les efforts de mobilisation de ressources en faveur de cette initiative ; et
4. PRIE PAR AILLEURS le Secrétariat du CIRC de l'informer des progrès réalisés pendant toute la durée de cette initiative.

Mai 2022

5.4 AUTORISATION DE CONTRACTER DES EMPRUNTS

GC/11/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/11/6,

Considérant qu'il est possible que des difficultés de trésorerie compromettent temporairement le déroulement du programme du Centre,

1. DECIDE d'autoriser le Directeur du Centre à contracter des emprunts, après épuisement du fonds de roulement, pour combler la différence entre les contributions reçues et le montant du budget approuvé pour l'année en cours ;

2. DECIDE que ces emprunts ne devront pas excéder un douzième du budget approuvé pour ladite année et qu'ils pourront s'étendre sur des périodes ne dépassant pas trois mois au total sans qu'il soit nécessaire d'en aviser les Etats participants au préalable ;

3. PRIE le Directeur de rembourser les emprunts contractés en opérant des prélèvements sur le fonds de roulement, pour autant que le niveau de celui-ci le permette ;

4. DECIDE que tous les intérêts afférents à ces emprunts seront couverts par des économies réalisées sur le budget du Centre ;

5. PRIE le Directeur de faire rapport à ce sujet au Conseil de Direction à sa prochaine session.

Octobre 1972

GC/19/R9 Le Conseil de Direction,

Considérant que l'autorisation de contracter des emprunts internes, accordée par la résolution GC/11/R2, a été incluse dans le Règlement financier,

Tenant compte du fait que la résolution GC/11/R2 a autorisé le Directeur à contracter des emprunts externes, et

Désireux que le Centre ne contracte pas d'emprunts externes à moins que le Conseil ne l'y autorise expressément,

DECIDE qu'il ne sera fait usage de l'autorisation accordée dans la résolution GC/11/R2 pour contracter des emprunts externes qu'avec l'assentiment préalable d'une majorité d'Etats participants.

Mai 1980

5.5 FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION

5.5.1 Financement du Fonds spécial du Conseil de Direction

GC/14/R16 Le Conseil de Direction,

Considérant l'importance croissante de la recherche cancérologique internationale et l'influence que ce fait pourrait exercer sur l'évolution des connaissances en la matière,

Considérant comme indispensable que le Conseil de Direction ait à sa disposition des ressources suffisantes pour permettre au Centre de jouer son rôle dans la recherche sur le cancer,

INVITE instamment tous les Etats participants à tout mettre en œuvre pour verser des contributions particulières au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Mai 1975

5.5.2 Contributions spéciales des Etats participants au Fonds spécial du Conseil de Direction

Voir les résolutions **GC/12/R7** et **GC/13/R3** – Questions budgétaires (considération et approbation des projets de budget programme (Exercice 1973)).

5.5.3 Critères de financement des projets spéciaux par le Fonds spécial du Conseil de Direction

GC/24/R5 Le Conseil de Direction,

Considérant qu'il importe de fixer des critères pour les projets spéciaux à financer par le Fonds spécial du Conseil de Direction,

Notant que le Centre doit jouir d'une certaine latitude pour entreprendre des projets de caractère novateur,

1. DECIDE ce qui suit :
   a) ces projets seront de courte durée – en d'autres termes leur durée ne devra pas excéder deux ans ; ou
   b) ils seront des études de faisabilité visant à permettre au Centre de déterminer, en l'espace de deux ans, si le projet en cause deviendra un engagement à long terme à inscrire au budget ordinaire ;
2. PRIE le Directeur de préparer une étude de ce problème, et notamment de la question d'un éventuel amendement du Règlement financier, aux fins d'examen par le Conseil de Direction à sa session ordinaire de 1984, compte tenu des observations formulées par les Etats participants à la présente session.

Avril 1983

GC/25/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les critères fixés par la résolution GC/24/R5 pour les projets spéciaux à financer par le Fonds spécial du Conseil de Direction, et le rapport du Directeur sur "l'utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction" (document GC/25/5) ;

Réaffirmant que les critères appliqués sont généralement acceptables,

DECIDE ce qui suit :

Les projets spéciaux à financer par le Fonds spécial du Conseil de Direction devront prendre la forme soit :

a) de projets de courte durée dont la durée prévue n'excédera pas deux ans ; soit
b) d'études de faisabilité permettant au Centre de déterminer, en l'espace de deux ans, si le projet en cause devra être mis sur pied et financé au moyen du budget ordinaire ou de ressources extrabudgétaires du Centre, ou encore grâce à des fonds nationaux en tant que projet national.

La prolongation de ces projets sans nouveau financement pourra être envisagée après présentation d'un rapport d'activité.

Mai 1984

5.5.4 Utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction

Voir Résolutions **GC/4/R9, GC/7/R8, GC/20/R8, GC/23/R13, GC/31/R12, GC/34/R9, GC/35/R8, GC/40/R12, GC/52/R8, GC/54/R6, GC/60/R10, GC/63/R11** et **GC/64/R6** (Locaux du Centre).

Résolutions **GC/11/R9, GC/13/R5, GC/14/R4, GC/15/R10, GC/17/R8, GC/19/R11, GC/23/R8, GC/41/R5, GC/43/R11, GC/44/R12**, **GC/45/R7** et **GC/54/R13** (Financement du programme des publications).

Résolutions **GC/12/R6, GC/13/R7, GC/13/R8** et **GC/16/R7** (Promotion de la coopération avec les organisations nationales).

Résolutions **GC/18/R5, GC/28/R5, GC/32/R5, GC/34/R8, GC/36/R6, GC/38/R4, GC/47/R4, GC/51/R5** et **GC/53/R7** (Impact des fluctuations monétaires sur le programme et le budget).

Résolutions **GC/3/R6, GC/5/R13, GC/7/R6, GC/12/R3, GC/20/R7, GC/24/R6, GC/26/R5, GC/28/R11, GC/30/R11, GC/32/R7, GC/34/R8, GC/44/R5** et **GC/53/R7** (Considération et approbation des projets de budget programme).

Résolution **GC/17/R10** (Sources de revenus additionnels).

Résolutions **GC/8/R8, GC/19/R12** et **GC/40/R12** (Equipement pour le nouveau bâtiment et équipement scientifique).

Résolutions **GC/42/R7, GC/49/R10** et **GC/53/R15** (Fonds de roulement).

Résolution **GC/44/R12** (Démarrage d'activités financées par des fonds extrabudgétaires avant réception des fonds).

Résolution **GC/48/R15** (Utilisation de contributions non budgétisées).

Résolution **GC/53/R2** (Rapports du Directeur).

Résolution **GC/56/R11** (Evénements spéciaux).

Résolutions **GC/57/R11, GC/60/R12** et **GC/62/R12** (Politique de libre accès aux publications).

Résolution **GC/60/R11** (Stratégie scientifique).

GC/17/R9 Le Conseil de Direction,

Désirant que le Centre resserre ses liens avec les Bureaux régionaux de l'OMS, ce dont toutes les parties bénéficieront ;

Notant le soutien positif apporté par le Conseil scientifique à cette proposition,

AUTORISE le Directeur à prélever à cette fin en 1978 et 1979 un montant total de 80 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve qu'au cours de la première année mentionnée les dépenses n'excèdent pas 17 000 $ US.

Mai 1978

GC/17/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la proposition du Directeur concernant une étude de faisabilité pour l'expansion d'un programme international visant à tester la cancérogénicité des substances chimiques environnementales, telle qu'elle figure dans le document GC/17/14,

Constatant que le programme proposé a reçu du Conseil scientifique un ferme soutien,

Considérant la nécessité de créer un programme d'épreuves chimiques inter-laboratoires comportant des normes fondamentales pour assurer la comparabilité des données, et

Estimant que le Centre devrait contribuer à coordonner ce programme,

1. APPROUVE la mise en œuvre d'une étude de faisabilité pour l'expansion d'un programme international visant à tester la cancérogénicité des substances chimiques environnementales ;

2. AUTORISE le Directeur à prélever à cette fin en 1979 et 1980 un montant total de 69 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve qu'au cours de la première année mentionnée les dépenses n'excèdent pas35 500 $ US ;

3. CHARGE le Directeur de faire rapport au Conseil de Direction sur les résultats de cette étude dès que les informations obtenues lui en donneront la possibilité.

Mai 1978

GC/18/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/18/13, qui rend compte de l'état d'avancement des études de faisabilité pour la création d'un réseau international,

Rappelant que la résolution GC/16/R7 a autorisé le Directeur à utiliser 231 000 $ US à cette fin au cours du biennat 1978/79,

Notant que la deuxième phase de ces études de faisabilité s'achèvera probablement en 1980,

Notant en outre que le montant attribué par la résolution GC/16/R7 semble maintenant devoir couvrir les dépenses jusqu'à la fin de 1980,

1. DECIDE de reporter du 31 décembre 1979 au 31 décembre 1980 la date d'échéance de l'autorisation accordée pour l'utilisation de 231 300 $ US, aux termes de la résolution GC/16/R7 ;

2. PRIE le Directeur de faire rapport sur les résultats de ces études à la prochaine session du Conseil.

Mai 1979

GC/19/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/19/15, qui rend compte de l'état d'avancement de l'étude de faisabilité pour l'expansion d'un programme international visant à tester les substances chimiques environnementales,

Rappelant que le Directeur avait été autorisé à utiliser $ US 69 000 à cette fin au cours des années 1979 et 1980,

Notant que les résultats de l'étude de faisabilité ne seront pas connus avant 1981,

Notant en outre que le montant attribué par la résolution GC/17/R11 semble maintenant devoir couvrir les dépenses jusqu'à la fin de 1981,

1. DECIDE de reporter du 31 décembre 1980 au 31 décembre 1981 la date d'échéance de l'autorisation accordée pour l'utilisation du montant de 69 000 $ US, aux termes de la résolution GC/17/R11 ;

2. PRIE le Directeur de faire rapport sur les résultats de cette étude à la session de 1982 du Conseil de Direction.

Mai 1980

GC/19/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du document GC/19/11 sur l'état d'avancement du programme SEARCH ;

Notant que 200 000 $ US sont nécessaires jusqu'à la fin de 1980 et en 1981 pour le maintien de ce programme ;

Notant en outre qu'on recherchera en 1980 des fonds additionnels auprès d'autres sources de financement que le budget ordinaire, pour couvrir les dépenses une fois que le programme sera pleinement entré en exécution,

DECIDE de mettre la somme de 200 000 $ US précitée, prélevée sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, à la disposition du programme SEARCH pour la période s'étendant jusqu'en décembre 1981.

Mai 1980

GC/20/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/20/8;

Notant que des économies sont réalisées sur la somme de 200 000 $ US antérieurement prélevée sur le Fonds spécial du Conseil de Direction aux fins du programme SEARCH,

DECIDE de reporter au 31 décembre 1982 la date d'échéance de l'autorisation accordée pour l'utilisation du montant précité.

Avril 1981

GC/23/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les recommandations du Conseil scientifique (document GC/23/10),

Constatant que les projets proposés correspondent au but et aux attributions du Centre,

1. AUTORISE le Directeur à financer les projets ci-après au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction :

   1) étude sur la nutrition et le cancer, jusqu'à concurrence de 100 000 $ US ;

   2) examen des collections et utilisations d'échantillons biologiques, jusqu'à concurrence de 100 000 $ US ;

   3) cours sur les aspects épidémiologiques du cancer professionnel jusqu'à concurrence de 50 000 $ US ;

2. DECIDE que la présente autorisation arrivera à expiration le 31 décembre 1983.

Avril 1982

GC/23/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/23/9,

Notant que des économies sont réalisées sur la somme antérieurement prélevée sur le Fonds spécial du Conseil de Direction aux fins du programme SEARCH,

DECIDE de reporter au 31 décembre 1983 la date d'échéance de l'autorisation accordée pour l'utilisation du montant précité.

Avril 1982

GC/24/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les recommandations du Conseil scientifique figurant dans les documents GC/24/4, GC/24/7, GC/24/8 et GC/24/10,

Notant que les projets proposés correspondent au but et aux attributions du Centre,

AUTORISE le Directeur à financer les projets ci-après au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction :

1) recherches sur le cancer lié aux médicaments, jusqu'à concurrence de 80 000 $ US par an pour les années 1984 et 1985 ;

2) rôle du tabagisme passif et rôle de l'action conjointe de l'usage du tabac et des facteurs professionnels dans les cancers des voies respiratoires, jusqu'à concurrence de 60 000 $ US par an pour les années 1984 et 1985 ;

3) étude multinationale sur l'épidémiologie des néoplasies lymphoïdes, jusqu'à concurrence de 115 000 $ US pour l'étude de faisabilité proposée en 1983-85 ;

4) études analytiques sur l'évolution du tableau du cancer à Singapour, jusqu'à concurrence de 160 000 $ US pour les années 1984 et 1985.

Avril 1983

GC/25/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les documents GC/25/10, GC/25/11 et GC/25/12 ;

Notant les progrès accomplis dans l'exécution de ces projets financés par le Fonds spécial du Conseil de Direction,

1. CONFIRME ce qui suit :

   a) 160 000 $ US sont affectés aux recherches sur le cancer lié aux médicaments pour les années 1984-85 ;

   b) 120 000 $ US sont affectés à l'étude du rôle du tabagisme passif et du rôle de l'action conjointe de l'usage du tabac et des facteurs professionnels dans les cancers des voies respiratoires pour les années 1984-85 ;

2. APPROUVE l'utilisation en 1985 du solde non utilisé des fonds déjà affectés à l'étude sur la nutrition et le cancer ; et

3. PRIE le Directeur de présenter un rapport sur ces projets en 1986.

Mai 1984

GC/26/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les recommandations du Conseil scientifique figurant dans le document GC/26/3,

AUTORISE le Directeur à financer le remplacement du matériel informatique du Centre jusqu'à concurrence de 300 000 $ US, au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction.

Mai 1985

GC/27/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/27/8 de l'état d'avancement du projet relatif aux moyens informatiques, qu'il a approuvé par sa résolution GC/26/R6, et du déficit résultant de rajustements monétaires imprévus,

AUTORISE le Directeur à prélever un montant maximal de 100 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour combler ce déficit.

Avril 1986

GC/27/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les recommandations du Conseil scientifique figurant dans le document GC/27/8,

AUTORISE le Directeur à financer, au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction :

a) un programme informatique pour la tenue de registres du cancer sur micro-ordinateurs, jusqu'à concurrence de 67 000 $ US pour une durée de deux ans ;

b) une étude du cancer du col utérin en fonction du comportement féminin et masculin et de l'infection par le virus du papillome humain, jusqu'à concurrence de 281 200 $ US pour une durée de deux ans ;

c) le volume 10 du Recueil de méthodes d'analyse des cancérogènes de l'environnement, jusqu'à concurrence de 52 400 $ US.

Avril 1986

GC/30/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/30/9 relatif à la possibilité de percevoir des droits d'inscription pour les cours spécialisés,

AUTORISE le Directeur à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de Direction un montant équivalent aux sommes versées au titre des droits d'inscription à des cours, jusqu'à concurrence de 50 000 $ US par période biennale, pour contribuer au financement du voyage et/ou de l'indemnité de subsistance de certains participants à des cours de base ou à des cours spécialisés, qui, faute de ce soutien, ne pourraient y assister.

Mai 1989

GC/36/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les recommandations du Conseil scientifique, telles qu'elles figurent dans le document GC/36/4,

AUTORISE le Directeur à financer l'achat de deux appareils scientifiques au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction :

a) un séquenceur automatique d'ADN et ses accessoires, pour un montant total de 160 000 $ US ;

b) un système d'analyse d'images par balayage laser et ses accessoires pour un montant total de 140 000 $ US.

Avril 1995

GC/37/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/37/9,

AUTORISE le Directeur à financer l'achat d'un cytomètre en flux-trieur au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction, pour un montant maximal de 190 000 $ US.

Mai 1996

GC/38/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/38/14,

AUTORISE le Directeur à financer, grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction :

1) la modernisation des installations informatiques centrales, pour un montant maximal de 350 000 $ US ; et

2) l'acquisition d'un microscope à fluorescence, pour un montant de 100 000 $ US.

Mai 1997

GC/39/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/39/12,

Notant le besoin urgent d'espace supplémentaire, à la suite de l'admission de nouveaux Etats participants et du transfert du Programme OMS de lutte contre le cancer (PCC) de Genève à Lyon,

Reconnaissant que la construction d'un nouveau bâtiment est d'un meilleur rapport coût-efficacité que la rénovation du bâtiment préfabriqué,

AUTORISE le Directeur à tirer du Fonds spécial du Conseil de Direction un montant maximal de 1 300 000 $ US pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Mai 1998

GC/39/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/39/13,

Notant le besoin de moderniser l'équipement scientifique du Centre à la suite de l'apparition de nouvelles techniques en recherche sur le cancer,

AUTORISE le Directeur à financer, au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction, l'acquisition des appareils suivants :

1. un robot de laboratoire pour un montant maximal de 75 000 $ US ;
2. un équipement pour un laboratoire d'analyse hormonale et des facteurs de croissance, pour un montant maximal de 102 000 $ US ;
3. un appareil de chromatographie en phase liquide/spectrométrie de masse, pour un montant maximal de 315 000 $ US.

Mai 1998

GC/40/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/40/13A,

Prenant note de l'interruption du financement de l'étude d'intervention contre l'hépatite en Gambie entre la fin de son financement extérieur en 1998 et le début de son financement par le budget ordinaire du CIRC à partir de l'an 2000,

AUTORISE le Directeur à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de direction un montant de 100 000 $ US pour assurer une transition sans heurt vers le financement régulier par le budget ordinaire à partir de l'an 2000.

Mai 1999

GC/40/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/40/13B,

Notant le besoin de moderniser l'équipement du Centre à la suite de l'apparition de nouvelles techniques en matière de recherche sur le cancer,

Notant en outre le besoin d'espace supplémentaire pour les activités scientifiques au CIRC et le fait que, en raison des conditions d'urbanisme exigées par la Ville de Lyon, le coût de la construction du nouveau bâtiment, autorisée par la résolution GC/39/R10, a augmenté,

1. AUTORISE le Directeur à financer du Fonds spécial du Conseil de Direction l'acquisition :
   - d'équipement d'analyse génétique à haut rendement, pour un montant maximal de 296 000 $ US,
   - d'un microscope pour microdissection par capture-laser, pour un montant maximal de 130 000 $ US,
   - d'un système de quantification ACP basé sur la fluorescence (*Light Cycler*), pour un montant maximal de 60 000 $ US,
2. AUTORISE en outre le prélèvement d'un montant supplémentaire de 465 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour la construction du nouveau bâtiment.

Mai 1999

GC/41/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/41/9,

Notant le besoin de moderniser l'équipement scientifique du Centre à la suite de l'apparition de nouvelles techniques en matière de recherche sur le cancer,

AUTORISE le Directeur à financer, à partir du Fonds spécial du Conseil de Direction, l'acquisition :

- d'un analyseur d'image multimodal, pour un montant maximal de 67 000 $ US,
- d'un système de microscopie confocale par balayage laser, pour un montant maximal de 250 000 $ US,
- d'un système d'extraction automatique d'ADN et d'ARN, pour un montant maximal de 100 000 $ US.

Mai 2000

GC/42/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/42/14,

Notant le besoin de modernisation de l'équipement et des installations scientifiques du Centre à la suite de l'apparition de nouvelles techniques en matière de recherche sur le cancer,

AUTORISE le Directeur à financer grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction l'acquisition :

- d'un irradiateur-γ, pour un montant maximal de 180 000 $ US,
- d'un microscope numérique, pour un montant maximal de 35 000 $ US,
- d'un séquenceur d'ADN multi-capillaire, pour un montant maximal de 82 000 $ US,
- d'un système de génotypage ABI 7900HT, pour un montant maximal de 145 000 $ US et un robot préparateur d'échantillons, pour un montant maximal de 65 000 $ US,
- des équipements pour les banques d'échantillons biologiques, pour un montant maximal de 90 000 $ US.

Mai 2001

GC/43/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/43/14,

Notant le besoin de modernisation de l'équipement et des installations scientifiques du Centre,

AUTORISE le Directeur à financer grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction l'acquisition :

- d'un chromatographe en phase gazeuse / spectromètre de masse pour un montant maximal de 90 000 $ US,
- d'un système de chromatographie liquide à haute pression couplé à un détecteur électrochimique pour un montant maximal de 80 000 $ US,
- d'équipements permettant la mise à niveau des installations informatiques centrales pour un montant maximal de 485 000 $ US,
- d'équipements de robotique pour l'automatisation des préparations ACP pour un montant maximal de 250 000 $ US.

Mai 2002

GC/44/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/44/12,

Notant le besoin de moderniser l'équipement scientifique du Centre à la suite de l'apparition de nouvelles techniques en matière de recherche sur le cancer,

Notant le besoin d'introduire une souplesse financière suffisante pour permettre aux projets financés à partir de sources extrabudgétaires de débuter sans tarder avant la réception des fonds,

Notant qu'il est souhaitable de libérer des ressources du compte spécial pour contributions sans objet spécifié pour d'autres objectifs de recherche,

Notant l'importance qu'il y a à terminer la série de la Classification OMS des tumeurs ("*Blue Books*") en temps utile,

1. AUTORISE le Directeur à financer, à partir du Fonds spécial du Conseil de Direction, l'acquisition :

   a) d'un instrument d'électrophorèse à 96 capillaires Molecular Dynamics MegaBace 1000 équipé d'un laser double pour un montant maximal de 120 000 $ US ;

   b) d'un robot de laboratoire Tecan Genesis RSP pour un montant maximal de 85 000 $ US ;

   c) d'un système de gestion d'informations de laboratoire pour un montant maximal de 100 000 $ US ;

   d) d'un système de détection de séquences pour un montant maximal de 115 000 $ US ;

   e) d'une grille computationnelle pour un montant maximal de 130 000 $ US ;

   f) d'un extracteur NucliSens, d'un banc UV et d'un luminomètre pour un montant maximal de 105 000 $ US ;

   g) d'un véhicule Toyota Landcruiser et d'un équipement d'échographie pour un montant maximal de 70 000 $ US ;

   h) d'un "InstantImager" pour un montant maximal de 50 000 $ US ;

   ou de l'équivalent pour la même fonction.

2. AUTORISE le Directeur à créer une réserve de 3 000 000 $ US à l'intérieur du Fonds spécial du Conseil de Direction pour permettre de lancer les projets extrabudgétaires avant réception des fonds pourvu qu'il existe à cette fin des soldes liquides dans le compte ; et

3. AUTORISE le Directeur à prélever un montant de 500 000 $ US pour permettre de terminer en temps utile la série de la Classification OMS des tumeurs ("*Blue Books*"), cette somme devant être remboursée à partir des recettes à venir.

Mai 2003

GC/45/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/45/11,

i) Prenant en note la nécessité pour tous les programmes et institutions des Nations unies de revoir leurs dispositifs en matière de sécurité pour prendre en compte la nouvelle menace d'actes terroristes,

AUTORISE le Directeur à financer grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction le renforcement des dispositifs de sécurité au Centre pour un montant maximal de 150 000 $ US ;

ii) Notant l'approbation donnée par le Conseil de Direction dans sa Résolution GC/44/R12 pour l'achat d'un Système de Détection de Séquences,

CONFIRME que le Directeur peut faire l'acquisition de deux équipements identiques au lieu d'un, dans la limite des 115 000 $ US déjà approuvés ;

iii) Rappelant les précédentes Résolutions qui autorisaient le Directeur à utiliser 50% du revenu des ventes des publications au cours de l'exercice biennal précédent et également la Résolution GC/44/R12 qui autorisait le Directeur à utiliser la somme de 500 000 $ US pour permettre de terminer en temps utile la série de la Classification OMS des Tumeurs (*"Blue Books"*) – cette somme devant être remboursée à partir des recettes à venir,

AUTORISE le Directeur à utiliser, au cours de l'exercice actuel 2004-2005, 50% des revenus des ventes des publications effectuées en 2002-2003 pour investir dans la production, la commercialisation et la diffusion des publications du CIRC ;

NOTE qu'au cours de l'exercice biennal actuel, ceci suppose le virement de 616 003 $ US du Fonds spécial du Conseil de Direction après remboursement des 500 000 $ US avancés au Directeur en 2003.

Mai 2004

GC/47/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la proposition contenue dans le Document GC/47/8A ("Modification de la demande de fonds originale pour l'achat d'une grille de calcul pour le Système de gestion de l'information en laboratoire (LIMS)") et dans le Document GC/47/8B Rév. 1 ("Dispositif de financement d'urgence pour les projets financés par des subventions extérieures"),

Rappelant sa Résolution GC/44/R12 autorisant le Directeur à financer l'acquisition d'un Système de gestion de l'information en laboratoire pour une valeur maximum de 100 000 $ US,

Notant le besoin d'apporter un soutien sous forme de matériel et de moteur de base de données au projet LIMS,

1. AUTORISE le Directeur à retirer un financement supplémentaire pour le projet LIMS jusqu'à un montant maximal de 55 000 $ US du Fonds spécial du Conseil de Direction, cet achat devant être terminé d'ici la fin 2005 ;

Notant en outre le besoin d'apporter une souplesse financière suffisante pour permettre aux projets financés par des sources extrabudgétaires de se poursuivre selon leur calendrier normal en attente de réception des fonds,

2. ACCEPTE la création d'une réserve pour une dépense annuelle qui ne devra pas excéder 500 000 $ US, comme dispositif de financement d'urgence, aux conditions précisées dans le Document GC/47/8B Rév.1 ;

3. PRIE le Directeur de faire rapport sur l'utilisation de ces fonds.

Mai 2005

GC/48/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/48/9,

1. RECONNAIT la nécessité de remplacer le système d'information administrative et financière du CIRC ;

2. AUTORISE le Directeur à utiliser un montant de 500 000 $ US du Fonds spécial du Conseil de Direction pour le remplacement du système d'information administrative et financière du CIRC.

Mai 2006

GC/49/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue les propositions contenues dans le Document GC/49/13 ("Demandes d'achat d'équipements scientifiques et de soutien pour un projet spécial"),

Notant le besoin de mise à jour de l'équipement informatique et l'équipement et l'infrastructure de laboratoire du Centre,

1. AUTORISE le Directeur à tirer un financement supplémentaire pour :

   a) un montant maximal de 347 000 $ US du Fonds spécial du Conseil de Direction (sous réserve de la disponibilité de soldes liquides dans le Fonds) pour financer de nouveaux équipements informatiques, essentiels pour la poursuite du développement du programme scientifique du Centre ;

   b) un montant maximal de 750 000 $ US du Compte pour contributions volontaires sans objet spécifié pour l'achat d'équipements de laboratoire, qui sont estimés comme étant essentiels pour permettre aux chercheurs du CIRC, dans plusieurs Groupes, de demeurer scientifiquement compétitifs ;

   c) un montant maximal de 300 000 $ US du Fonds spécial du Conseil de Direction (sous réserve de la disponibilité de soldes liquides dans le Fonds) pour soutenir l'organisation et la production du Volume 100 des Monographies du CIRC ;

2. NOTE que pour a), l'achat d'équipement informatique devra être fait au 30 avril 2008 ; et pour b), l'achat et l'installation des équipements devront être faits d'ici au 30 avril 2008, tandis que le contrat de maintenance devra être financé pour trois ans.

Mai 2007

GC/50/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue les projets tels qu'ils sont décrits dans le Document GC/50/12A,

Convenant du besoin d'améliorer la sécurité du personnel et des locaux,

Notant que les dépenses d'infrastructure de ce niveau n'ont pas été budgétisées et l'importance des travaux proposés,

AUTORISE le Directeur à financer ces travaux à partir du Fonds spécial du Conseil de Direction pour un montant maximal de 540 000 $ US et sous réserve d'un solde suffisant dans le Fonds.

Mai 2008

GC/51/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue les propositions contenues dans le Document GC/51/21A ("Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Publications") et le Document GC/51/21B ("Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction: B. Mise à niveau des installations téléphoniques et acoustiques"),

Notant la nécessité de permettre au Centre de pérenniser et d'élargir ses activités de publication,

Rappelant sa Résolution GC/50/R5,

1. AUTORISE le Directeur à tirer un financement supplémentaire pour le Programme des Publications en reversant jusqu'à 75% du produit des ventes des publications, du Fonds spécial du Conseil de Direction au Programme des Publications, sous réserve de la disponibilité de soldes liquides dans le Fonds ;

2. DEMANDE au Directeur de soumettre ces demandes, le cas échéant, à chaque réunion du Conseil de Direction, à partir de 2010 ;

3. DEMANDE en outre au Directeur de faire rapport chaque année sur les activités liées aux Publications ;

Notant le besoin urgent de moderniser son central téléphonique actuel et de remplacer le système de sonorisation de l'auditorium,

4. AUTORISE le Directeur à tirer un financement supplémentaire pour la mise à niveau des systèmes téléphonique et de sonorisation, pour un montant maximal de 282 000 $ US du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de la disponibilité d'un solde suffisant dans ce Fonds ; les économies réalisées sur la Résolution GC/50/R4 devront être employées pour ces deux projets ; et

5. DEMANDE au Directeur de faire rapport sur l'utilisation de ces fonds.

Mai 2009

GC/52/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les propositions contenues dans le document GC/52/13B "Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Equipements scientifiques",

Notant l'importance de la recherche interdisciplinaire au Centre, qui exige une forte contribution des sciences de laboratoire à la Stratégie à moyen terme (2010–2014),

1. ACCEPTE la proposition d'utiliser jusqu'à 1 185 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction afin d'équiper le Centre dans les domaines de la chromatographie et du séquençage d'ADN nouvelle génération, y compris un soutien bioinformatique adéquat, sous réserve de disponibilité des ressources dans le Fonds spécial du Conseil de Direction ;

2. PREND NOTE que, s'agissant du séquençage d'ADN nouvelle génération, l'investissement de 525 000€ dans une installation, soit au Centre, soit partagée avec des partenaires à Lyon, dépendra de plus amples discussions avec la communauté scientifique locale et d'une meilleure définition des projets pour le développement de la plateforme locale, ceci sous réserve de disponibilité des ressources dans le Fonds spécial du Conseil de Direction ;

3. PRIE le Directeur, avant tout investissement, de présenter par écrit l'option choisie pour le séquençage d'ADN nouvelle génération, pour son évaluation par deux membres du Conseil scientifique (le Président plus un autre membre), avec un budget détaillé, pour soumission à l'approbation du Président du Conseil de Direction ;

4. CONVIENT que l'achat n'amènera pas à une augmentation du budget ordinaire global accepté pour l'exercice biennal actuel ; et

5. PRIE en outre le Directeur de faire rapport sur ce sujet à la prochaine session du Conseil de Direction.

Mai 2010

GC/53/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Document GC/53/13A « Demande de financement grâce au fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique »,

Notant que le Conseil scientifique soutient la demande d'achat d'équipement scientifique (voir le Document GC/53/4),

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximal de 230 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour l'acquisition de l'équipement scientifique suivant :

a) Deux systèmes robotisés d'aliquotage d'ADN et un lecteur de plaques multipuits ;

b) Un système d'extraction en phase solide ;

c) Deux systèmes de détection par PCR en temps réel ;

d) Un bac à ultrasons haute performance.

Mai 2011

GC/53/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Document GC/53/13B « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Soutien financier supplémentaire pour chercheurs seniors invités »,

Notant le grand nombre d'excellentes candidatures reçues pour l'Allocation du CIRC pour Chercheurs seniors invités en 2011,

Notant également que le Conseil scientifique soutient cette demande (voir le Document GC/53/4),

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximal de 160 000 $ US du Fonds spécial du Conseil de Direction pour financer des Allocations du CIRC pour Chercheurs seniors invités supplémentaires en 2011–2012.

Mai 2011

GC/54/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/54/14B (« Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Equipements scientifiques »),

Notant que le Conseil scientifique soutient la demande d'achat d'équipements scientifiques (voir le Document GC/54/4),

Notant en outre que le Conseil scientifique a demandé au Directeur d'évaluer la capacité actuelle de stockage informatique et de déterminer si elle convient à l'utilisation d'un scanner de lames numérique afin d'inclure, le cas échéant, des requêtes supplémentaires auprès du Conseil de Direction,

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximal de 481 000 € du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de soldes liquides suffisants dans le Fonds, pour l'acquisition des équipements scientifiques suivants :

	Prix approximatif (€)
Extracteur d'ADN Autopure	194 000
Système de documentation d'électrophorèse et de gel et système de contrôle du volume d'ADN	35 000
Extracteur d'ADN/ARN EZ1 Advanced XL	50 000
Scanner de lames numérique	172 000
Capacité de stockage informatique	30 000
Total	**481 000**

Mai 2012

GC/54/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/54/14C (« Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : C. Révision du soutien financier pour chercheurs seniors invités »),

Rappelant sa résolution GC/53/R14 autorisant le Directeur à utiliser un montant maximal de 160 000 $ US (soit 111 840€) du Fonds spécial du Conseil de Direction pour financer des allocations pour chercheurs seniors invités supplémentaires en 2011–2012,

Notant le grand nombre d'excellentes candidatures reçues pour l'allocation du CIRC pour chercheurs seniors invités en 2012,

AUTORISE le Directeur à utiliser jusqu'à 110 000€ supplémentaires (l'équivalent de deux allocations de douze mois chacune) du Fonds spécial du Conseil de Direction pour financer de nouvelles allocations pendant l'exercice biennal 2012–2013, sous réserve de soldes liquides suffisants dans le Fonds.

Mai 2012

GC/55/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/14A « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Prolongation de deux ans de l'allocation de fonds approuvée pour un conseil juridique et architectural concernant le projet du « Nouveau Centre »,

Rappelant sa résolution GC/54/R6 dans laquelle il autorisait une provision d'un an pour pourvoir aux éventuelles dépenses liées à la continuité des activités (70 000€) et aux potentielles dépenses en services juridiques et architecturaux (45 000€),

1. APPROUVE la proposition du Secrétariat de restitution au Fonds spécial du Conseil de Direction (Document GC/55/14A) du solde de 4036€ sur la réserve de 70 000€ pour d'éventuelles dépenses liées à la continuité des activités ; et

2. AUTORISE la prolongation de deux ans de la provision de 45 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour d'éventuelles dépenses en services juridiques et architecturaux, afin de garantir une participation et une influence suffisantes tout au long de la phase de conception du projet du « Nouveau Centre » ; cette autorisation est donnée sous réserve de l'existence d'un solde liquide suffisant dans le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Mai 2013

GC/55/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/14D « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : D. Equipement scientifique »,

Prenant note de la recommandation du Conseil scientifique demandant l'approbation du Conseil de Direction pour les suggestions d'achats (voir Document GC/55/4),

AUTORISE le Directeur à utiliser jusqu'à 485 295€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de l'existence dans ce même Fonds d'un solde liquide suffisant, pour l'achat des équipements scientifiques suivants :

	Prix approximatif (€)
Système de pyroséquençage à 96 puits PyroMark Q96 MD	120 215
Système de manipulation des liquides pour les procédures pré-PCR	106 450
Système de manipulation des liquides pour les immunoessais	74 000
Système de manipulation des liquides pour les produits de la PCR	109 630
Système de manipulation des liquides pour les tests d'immunoprécipitation de la chromatine (ChiP)	75 000
Total	**485 295**

Mai 2013

GC/55/R17 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/14E « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : E. Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS »,

Constatant que l'application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) a exigé des changements dans les processus de travail et les systèmes informatiques, et qu'il est nécessaire de renforcer la supervision de la gestion financière du Centre,

1. RECONNAIT que l'appui à la mise en œuvre des normes IPSAS par l'optimisation du système SAP et des autres systèmes a un coût estimé à 400 000€ ;

2. APPROUVE un budget initial de 200 000€, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide, afin de lancer le processus de consultations qui permettra de confirmer les montants nécessaires avec précision ; et

3. PRIE le Directeur de fournir un projet actualisé et de confirmer les fonds nécessaires à la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2014.

Mai 2013

GC/55/R18 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/14F « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : F. Financement d'une Capacité de calcul haute performance (HPC) »,

Constatant que l'informatique et la bio-informatique sont devenus des éléments clés des techniques de recherche scientifique modernes,

Constatant également que le Conseil scientifique a soutenu cette demande de HPC pour le Centre (Document GC/55/4),

APPROUVE l'utilisation d'un montant de 150 000€ au maximum provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide suffisant, pour augmenter l'espace de stockage et la vitesse de calcul des projets de recherche du Centre.

Mai 2013

GC/56/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/56/16A « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipements scientifiques »,

Notant que le Conseil scientifique soutient la demande d'achat d'équipements scientifiques (Document GC/56/4),

Notant en outre que le Conseil scientifique s'est félicité des projets de mise en commun des équipements par les différentes Sections ; qu'il a reconnu l'importance de disposer du matériel en temps voulu et d'investir dans de nouveaux équipements de pointe pour que le CIRC puisse conserver un rôle prépondérant dans la recherche,

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximal de 353 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de soldes liquides suffisants dans le Fonds, pour l'acquisition des équipements scientifiques suivants :

	Quantité	**Coût (€)**
Séquenceur de paillasse moyen débit de nouvelle génération	1	110 000[1]
Spectromètre de masse couplé à un système CLUHP	1	243 000
	Total	**353 000**

[1] Cette estimation inclut les frais d'installation.

Mai 2014

GC/56/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/16B « Rapport intérimaire depuis la mise en œuvre des normes IPSAS »,

1. AUTORISE l'utilisation des 200 000€ restant de l'évaluation initiale, comme approuvé dans la Résolution GC/55/R17, pour la mise en œuvre des projets dans les cinq domaines suivants : A. Gestion des ressources humaines relatives aux avantages du personnel ; B. Mise à jour du système SAP ; C. Mise en œuvre du module de gestion des postes des ressources humaines ; D. Mise en œuvre des fonctionnalités optimisées du système SAP et E. Gestion des actifs ; et

2. PRIE le Directeur de présenter un rapport sur l'utilisation de ces fonds lors de la 57ème session du Conseil de Direction.

Mai 2014

GC/57/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/11A « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique »,

Notant que le Conseil scientifique soutient la demande d'achat d'équipements scientifiques (Document GC/57/4),

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximal de 496 570€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de soldes liquides suffisants dans le Fonds, pour l'acquisition des équipements scientifiques suivants :

	Quantité	Prix unitaire approximatif (€)	Coût total (€)
a) Plateforme d'extraction d'ADN			
Extracteur d'acide nucléique pour des échantillons de faible volume	1	101 470	101 470
Tête de pipetage à 96 canaux	1	59 000	59 000
b) Lecteur de plaques ELISA	1	50 000	50 000
c) Concentrateur sous vide	1	50 000	50 000
d) Plateforme PCR			
Thermocycleurs modulaires à haut débit	3	28 960	86 880
Systèmes de détection en temps réel	3	22 000	66 000
PCR numérique à gouttelettes	1	83 220	83 220
		Total	**496 570**

Mai 2015

GC/57/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/11B « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Conférence de juin 2016 »,

Rappelant sa Résolution GC/56/R11 par laquelle il autorisait le Directeur à utiliser un montant maximal de 50 000€ pour la production, l'impression et la traduction du livre *« IARC, the first 50 years : 1965–2015 »,*

1. NOTE que le Directeur a pu trouver d'autres sources de financement au cours de la période 2014–2015 pour couvrir le coût du livre mentionné ci-dessus et n'a pas, de ce fait, utilisé la somme attribuée par le Conseil de Direction à cet effet ; et

2. AUTORISE le Directeur à utiliser cette somme de 50 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour la Conférence de juin 2016, au cas où les contrats de parrainage et les droits d'inscription ne seraient pas suffisants.

Mai 2015

GC/57/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/11C « Rapport de situation après la mise en application des normes IPSAS »,

Rappelant ses Résolutions GC/55/R17 et GC/56/R14 demandant au Directeur de présenter un rapport sur l'utilisation des fonds destinés à soutenir l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS),

REMERCIE le Directeur et son personnel pour ce rapport de situation.

Mai 2015

GC/58/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/18A « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique – Soutien à moyen terme pour la Biobanque »,

Notant que le Conseil scientifique appuie la demande d'achat de matériel scientifique (Document GC/58/4),

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant total de 492 500€ du Fonds spécial du Conseil de Direction sur une période de trois ans (2016–2018), sous réserve de liquidités suffisantes dans le Fonds, pour l'achat de l'équipement scientifique suivant :

Description	Quantité totale	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018
Réservoir cryogénique pour azote liquide (LN2)	1	112 000		
Réservoir pour azote liquide	5	90 000	60 000	
Tuyaux pour azote liquide	1	40 000		
Congélateur à -80°C	12	44 000	44 000	44 000
Congélateur à -40°C	3	2 200	2 200	2 200
Portoirs/Racks	216	10 800	10 800	10 800
Système de surveillance pour congélateurs	15	1 500	1 500	1 500
Système de surveillance pour réservoirs LN2	50	7 500	7 500	
	Sous-total	**308 000**	**126 000**	**58 500**
	Total 2016–2018	**492 500**		

Mai 2016

GC/58/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/18B « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Mises à niveau des systèmes de sécurité – Plan d'amélioration de la sécurité physique »,

Notant la vulnérabilité du système de sécurité du CIRC, les recommandations de l'audit externe de la sécurité mené par la Police française sur le site, les mesures minimales de sécurité des locaux européens des Nations Unies établies par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS), et le plan consolidé d'amélioration de la sécurité physique au CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à utiliser un montant total de 120 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de liquidités suffisantes dans le Fonds, pour financer les mesures de sécurité supplémentaires nécessaires, telles que résumées au tableau du document GC/58/18B ; et

2. DEMANDE au Directeur de rendre compte de l'utilisation de ces fonds à la 59ème session du Conseil de Direction.

Mai 2016

GC/59/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/11 « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : Achat d'équipement scientifique »,

Prenant note du soutien du Conseil scientifique pour la demande d'achat de matériel scientifique (Document GC/59/3 « Rapport du Conseil scientifique sur sa cinquante-troisième session »),

AUTORISE le Directeur à prélever un montant maximum de 700 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de liquidités suffisantes, pour l'achat de l'équipement scientifique suivant :

	Prix total (€)
Accroissement de la capacité informatique du CIRC	300 000
Mise à niveau de la plateforme de séquençage nouvelle génération du CIRC (NGS)	310 000
Système automatisé pour étudier la chromatine cancéreuse au niveau pangénomique	90 000
Total	**700 000**

Mai 2017

GC/60/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/16 « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction » et le Document GC/60/Inf.Doc. No.2 (Projections budgétaires du Fonds spécial du Conseil de Direction pour 2018–2021),

Notant le ferme soutien du Conseil scientifique à la demande d'aide pour l'achat de matériel scientifique (285 000€) et pour la reconstitution de la biobanque EPIC (250 000€) (Document GC/60/4 « Rapport du Conseil scientifique sur sa Cinquante-quatrième session »),

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximum de 535 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour l'acquisition des équipements scientifiques suivants et pour la reconstitution de la biobanque EPIC :

	Prix approximatif (€)	**Coûts annuels de maintenance (€)**
a) Immunocolorateur automatique	120 000	4 000
b) Dispositif automatisé pour le contrôle de la qualité des acides nucléiques	50 000	3 000
c) Système automatisé de profilage des acides gras phospholipidiques plasmatiques	115 000	Néant
Reconstitution de la biobanque EPIC		Néant
- Récupération et expédition des échantillons à partir des centres EPIC	130 000	
- Cuve d'azote liquide	30 000	
- Autre matériel et réactif	30 000	
- Charges de personnel – biobanque	60 000	
Total	250 000	
Grand total	**535 000**	

Mai 2018

Voir également la résolution **GC/62/R15** ci-dessous.

GC/61/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/61/11 « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction »,

Prenant note du soutien du Conseil scientifique à la demande d'achat de matériel scientifique et de financement de l'étude HELPER (Document GC/61/3 « Rapport du Conseil scientifique sur sa Cinquante-cinquième Session »),

AUTORISE la Directrice à prélever un montant maximum de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour l'acquisition du matériel scientifique spécifié ci-dessous (300 000€) et le financement de l'étude HELPER (200 000€) :

	Prix approximatif (€)
Matériel pour la plateforme d'extraction d'ADN	
Système d'extraction d'ADN à haut rendement	224 000
Imageur de gel	20 000
Sous-total	244 000
Logiciels et bases de données pour la métabolomique	
Logiciel Compound Discoverer	20 500
Mises à niveau de logiciels	35 500
Sous-total	56 000
Financement de l'étude HELPER	
Coût du personnel pour les centres participants	100 000
Activités de recherche et coûts de fonctionnement pour les centres participants	55 000
Coût du matériel et des équipements	15 000
Visites de suivi	30 000
Sous-total	200 000
Budget demandé total	**500 000**

Mai 2019

GC/62/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/62/14 « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : plateforme informatique scientifique et restitution des fonds inutilisés » et le Document GC/62/Inf.Doc. No.2 (Projections budgétaires du Fonds spécial du Conseil de Direction pour 2020–2023),

1. AUTORISE la Directrice à prélever un montant maximum de 350 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant dans le Fonds, pour l'acquisition de la plateforme informatique scientifique incluant des serveurs de stockage (115 000€), des serveurs informatiques (70 000€), un équipement de réseau (25 000€), un logiciel de gestion et d'analyse des données (120 000€), des services professionnels (20 000€), ainsi que la maintenance de la plateforme, pour une période de quatre ans ;

Rappelant sa Résolution GC/60/R16 par laquelle il a autorisé le Directeur à acheter un système automatisé de profilage des acides gras phospholipidiques plasmatiques pour un montant de 115 000€,

2. PREND NOTE de la restitution au Fonds spécial du Conseil de Direction du montant de 115 000€ en raison de l'annulation de cet achat suite à une redéfinition des priorités des activités scientifiques de la Section concernée.

Mai 2020

GC/63/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/63/9 « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique et B. Infrastructure et services informatiques de base » et le Document GC/63/Inf.Doc. No.2 « Projections budgétaires du Fonds spécial du Conseil de Direction pour 2021–2023 »,

Prenant note du soutien du Conseil scientifique (tel qu'il est mentionné dans le Document GC/63/4),

AUTORISE la Directrice à prélever un montant maximum de 420 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour l'acquisition de l'équipement scientifique spécifié ci-dessous (70 000€) et pour l'infrastructure et les services informatiques de base (350 000€) :

	Coût approximatif (€)
Equipement pour le laboratoire d'histopathologie	
Mise à niveau de l'imagerie numérique	20 000
Colorateur	30 000
Cryostat	20 000
Sous-total pour l'équipement	**70 000**
Infrastructure et services informatiques de base	
Services cloud, systèmes de stockage, serveurs, licences logicielles (virtualisation, reprise après catastrophe, sauvegarde, surveillance)	350 000
Sous-total pour l'infrastructure et les services informatiques de base	**350 000**
Budget demandé total	**420 000**

Mai 2021

5.5.5 Financement du programme des publications par le Fonds spécial du Conseil de Direction

GC/11/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document relatif à un fonds de roulement des publications, présenté par le Directeur (Document GC/11/12),

Considérant que la publication et la diffusion de documents intéressant la communauté scientifique constituent une part essentielle des activités du Centre telles qu'elles sont définies dans le Statut (Article II.2 (a)),

Estimant que les dépenses afférentes à la production de publications et de tirés à part pour la vente et la promotion des ventes ne devraient pas imposer un fardeau au budget d'exécution du Centre,

1. AUTORISE le Directeur à prélever un montant de 50 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir les dépenses afférentes à la production d'éditions originales et à la réimpression d'exemplaires supplémentaires des publications du CIRC en vue de la vente et de la promotion des ventes, pendant les années 1973, 1974 et 1975 ;

2. DECIDE en outre que le Directeur fera rapport sur l'utilisation de cette somme dans le rapport financier annuel.

Octobre 1972

GC/13/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les propositions présentées par le Directeur dans le document GC/13/10,

Rappelant que le Directeur a été autorisé par la résolution GC/11/R9 à utiliser un montant de 50 000 $ US pour les publications au cours des années 1973 à 1975,

Réaffirmant que la publication et la diffusion de documents intéressant la communauté scientifique constituent une part essentielle des activités du Centre telles qu'elles sont définies dans le Statut (Article II.2 (a)),

Ayant reconsidéré son opinion antérieure selon laquelle les dépenses afférentes à la production de publications et de tirés à part pour la vente et la promotion des ventes ne devraient pas imposer un fardeau au budget d'exécution du Centre,

Estimant toutefois que jusqu'à la fin de 1975 le financement du programme de publications devra continuer d'être assuré par le Fonds spécial du Conseil de Direction,

1. AUTORISE le Directeur à prélever un montant additionnel de 76 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir les dépenses afférentes à la production d'éditions originales, à la réimpression d'exemplaires supplémentaires des publications du CIRC en vue de la vente ainsi qu'à la promotion des ventes, au cours de la période s'étendant du 1er janvier 1974 au 31 décembre 1975 ;

2. DECIDE que le Directeur fera rapport sur l'utilisation de cette somme dans le rapport financier annuel ; et

3. DECIDE en outre que le Directeur devra, à la prochaine session du Conseil de Direction, présenter des propositions pour le financement du programme de publications en ne perdant pas de vue qu'il convient de le considérer comme un élément du budget ordinaire du Centre et que l'utilisation à cette fin du Fonds spécial du Conseil de Direction devra se limiter aux recettes attendues de la vente des publications et des tirés à part.

Mai 1974

GC/14/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/14/9 Rectificatif,

Constatant que l'autorisation accordée au Directeur, par les résolutions GC/11/R9 and GC/13/R5, de prélever 126 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour le financement des publications prend fin le 31 décembre 1975,

Constatant en outre qu'il pourrait en résulter des difficultés d'écriture comptable,

DECIDE d'étendre jusqu'au 31 décembre 1976 la période pendant laquelle le montant de 126 000 $ US mentionné dans les résolutions GC/11/R9 et GC/13/R5 pourra être utilisé.

Mai 1975

GC/15/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les propositions présentées par le Directeur dans le document GC/15/9 pour le programme de publications,

Notant que le Conseil a décidé en mai 1974 que le financement des publications au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction devrait se limiter aux recettes attendues de la vente des publications et des tirés à part,

AUTORISE le Directeur à prélever un montant additionnel de 101 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir les dépenses afférentes à la production d'éditions originales et à la réimpression d'exemplaires supplémentaires des publications du CIRC en vue de la vente et de la promotion des ventes, au cours de la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977.

Avril 1976

GC/17/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du rapport sur le programme de publications tel qu'il figure dans le document GC/17/13,

Rappelant qu'il a antérieurement décidé, par sa résolution GC/13/R5, que le financement du programme de publications au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction devrait se limiter aux recettes attendues des ventes,

AUTORISE le Directeur à prélever le montant de 107 500 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir les dépenses afférentes à la production de publications en vue de la vente et de la promotion des ventes au cours de la période biennale 1978/79.

Mai 1978

GC/19/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du rapport sur le programme de publications tel qu'il figure dans le document GC/19/10,

Rappelant qu'il a été antérieurement décidé, par sa résolution GC/13/R5, que le financement du programme de publications au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction devrait se limiter aux recettes attendues des ventes,

AUTORISE le Directeur à prélever le montant de 199 300 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir les dépenses afférentes à la production de publications en vue de la vente et de la promotion des ventes au cours de la période biennale 1980/81.

Mai 1980

GC/23/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du rapport sur le programme de publications tel qu'il figure dans le document GC/23/7,

Rappelant qu'il a antérieurement décidé, par sa résolution GC/13/R5, que le financement du programme de publications au moyen du Fonds spécial du Conseil de Direction devrait se limiter aux recettes attendues des ventes,

AUTORISE le Directeur à prélever le montant de 230 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir les dépenses afférentes à la production de publications en vue de la vente et de la promotion des ventes au cours de la période biennale 1982/83.

Avril 1982

5.5.6 Utilisation des revenus des ventes de publications

GC/39/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant considéré les propositions détaillées dans le document GC/39/11,

Rappelant sa résolution GC/13/R5, selon laquelle le financement du programme des publications à partir du Fonds spécial du Conseil de Direction doit se limiter aux revenus escomptés des ventes,

Réaffirmant que la publication et la diffusion d'informations scientifiques sont une part essentielle des fonctions du Centre, telles qu'elles sont décrites à l'Article II.2 (a) de son Statut,

1. AUTORISE le Directeur à utiliser, au cours de l'exercice 1998-99, 50% des revenus des ventes de publications de l'exercice biennal précédent pour la production, la commercialisation et la diffusion des publications du CIRC,

2. NOTE qu'au titre de l'exercice biennal actuel, cette autorisation entraîne le virement de 223 300 $ US,

3. PRIE le Directeur de présenter un argumentaire au Conseil de Direction en l'an 2000 sur l'utilisation à venir des revenus des publications.

Mai 1998

GC/41/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/41/8 du développement positif des ventes des publications du CIRC,

Rappelant sa résolution GC/13/R5,

1. AUTORISE le Directeur à utiliser, pour la période biennale 2000-2001, 50% des revenus des ventes des publications enregistrées au cours de l'exercice 1998-1999 pour la production, la commercialisation et la diffusion des publications du CIRC,

2. PREND NOTE du fait qu'au cours du présent exercice, cette autorisation implique le virement de 332 000 $ US.

Mai 2000

GC/43/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le projet commercial de IARC*Press* (Document GC/43/15),

1. FELICITE le Centre pour ses efforts de communication des résultats des recherches menées par les chercheurs du CIRC et leurs collaborateurs ;

2. APPROUVE les projets décrits pour l'exercice en cours et le prochain exercice biennal ;

3. AUTORISE le Directeur à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le projet commercial ;

4. AUTORISE le Directeur à faire usage au cours de l'actuel exercice biennal 2002/2003, de 50% des recettes provenant de la vente des publications au cours de l'exercice 2000/2001 pour les investir dans la production, la commercialisation et la diffusion des publications du CIRC ;

5. NOTE qu'au cours de l'exercice actuel, cette autorisation implique le virement de 562 433 $ US à l'Unité de Communication du CIRC.

Mai 2002

Voir également les Résolutions **GC/44/R12** et **GC/45/R7** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

GC/50/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les propositions décrites dans le Document GC/50/12B,

Rappelant que les publications et la diffusion d'informations utiles à la communauté scientifique constituent une partie essentielle des fonctions du Centre, telles qu'elles sont décrites dans son Statut [Article II.2 a)],

Rappelant les Résolutions passées qui autorisaient le Directeur à faire usage de 50% des revenus des ventes des publications du cycle biennal précédent,

1. AUTORISE le Directeur à utiliser, au cours de la période biennale actuelle 2008–2009, jusqu'à 50% des revenus des ventes des publications qui seront utilisés pour produire des publications au cours de 2008–2009 ; et

2. NOTE qu'étant donné que les recettes nettes des ventes des publications en 2006–2007 s'élevaient à 1 026 512 $ US, cette approbation concerne l'utilisation de 513 256 $ US du Fonds spécial du Conseil de Direction.

Mai 2008

Voir également la Résolution **GC/51/R10** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

GC/52/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les propositions contenues dans le document GC/52/13A "Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Programme des Publications du CIRC",

Rappelant ses résolutions GC/50/R5 et GC/51/R10,

1. PREND NOTE de l'accord renégocié avec les Editions de l'OMS avec de meilleures conditions pour le Centre ;

2. AUTORISE le Directeur à tirer un financement supplémentaire pour le programme des Publications en restituant jusqu'à 75% du produit de la vente des publications du Fonds spécial du Conseil de Direction au programme des Publications, sous réserve de soldes liquides suffisants dans le Fonds ;

3. PREND NOTE que, le produit de la vente des publications pour 2008–2009 ayant été de 1 767 416 francs suisses, cette approbation concerne l'utilisation de 884 192€ (équivalant à 1 325 562 francs suisses) à partir du Fonds spécial du Conseil de Direction ;

4. AUTORISE en outre que cette somme de 884 192€ soit utilisée pendant l'exercice biennal 2010–2011 et que tout solde non utilisé en 2010 soit reporté à 2011 ; et

5. PRIE le Directeur de présenter de telles demandes au Conseil de Direction, si nécessaire, sur une base biennale.

Mai 2010

GC/54/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/54/14A (« Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Publications »),

Rappelant sa Résolution GC/52/R10,

1. AUTORISE le Directeur à tirer un financement supplémentaire pour le Programme des Publications en reversant 75% du produit total des ventes des publications du CIRC du Fonds spécial du Conseil de Direction au Programme des Publications, sous réserve de soldes liquides suffisants dans le Fonds ;

2. NOTE que le produit des ventes des publications en 2010–2011 ayant atteint 1 437 834 francs suisses (soit 1 160 671€), cette approbation concerne l'utilisation de 870 503€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pendant l'exercice biennal de 2012–2013 ; et

3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans de telles demandes au Conseil de Direction, si le besoin s'en fait sentir.

Mai 2012

GC/55/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/14B « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Recettes des publications »,

Notant qu'il est nécessaire d'établir une prévision annuelle des montants disponibles pour le programme des publications,

1. APPROUVE l'autorisation permanente pour le Directeur de disposer chaque année du montant le plus faible entre :
   - 75% des revenus tirés de la vente des publications de l'année précédente, ou
   - 525 000€

2. AUTORISE le report de tout solde non utilisé à la fin de la première année de l'exercice biennal à l'année suivante ; et

3. DECIDE que tout solde non utilisé à la fin de l'exercice biennal sera reversé au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Mai 2013

Voir également les Résolutions **GC/56/R12, GC/58/R10** et **GC/60/R13** – Programme (rapports sur les activités de publication).

5.5.7 Démarrage d'activités financées par des fonds extrabudgétaires avant réception des fonds

Voir les Résolutions **GC/44/R12** et **GC/47/R7** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

5.5.8 Dispositif de financement d'urgence

Voir la Résolution **GC/47/R7** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

5.6 FONDS DE ROULEMENT

5.6.1 Création d'un fonds de roulement

GC/1/R9 Le Conseil de Direction,

Conscient de la nécessité de créer un fonds de roulement pour assurer au Centre une situation de trésorerie saine,

1. DECIDE de créer un fonds de roulement en affectant à cet effet dans la résolution portant ouverture de crédits pour 1965, une fraction égale à 50 000 $ US de la contribution de chaque Etat participant ;

2. AUTORISE le Directeur général :

   1) à prélever sur le fonds de roulement les sommes qui pourraient être nécessaires pour couvrir les dépenses annuelles en attendant la réception des contributions des Etats participants, les sommes ainsi prélevées devant être remboursées au fonds de roulement à mesure des rentrées de contributions ; et

   2) après accord du Conseil de Direction, consulté au besoin par correspondance, à prélever les sommes qui pourraient être nécessaires pour faire face à des dépenses imprévisibles ou extraordinaires, et à relever d'autant le montant de la section correspondante de la résolution portant ouverture de crédits, sans qu'il puisse toutefois utiliser à ces fins plus du tiers du fonds ; et

3. PRIE le Directeur général de lui faire rapport chaque année sur tous les prélèvements effectués en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés pour faire face à des dépenses imprévisibles ou extraordinaires, et sur les circonstances s'y rapportant, et de prévoir dans le projet de budget le remboursement de ces sommes au fonds de roulement lorsqu'elles ne sont pas recouvrables d'une autre manière.

Septembre 1965

5.6.2 Versement au fonds de roulement

Voir la résolution **GC/11/R2** – Questions financières (autorisation de contracter des emprunts).

GC/5/R14 Le Conseil de Direction,

Rappelant que, lors de sa première session, il a été décidé de créer un fonds de roulement en affectant à cet effet, dans la résolution portant ouverture de crédits pour 1965, une fraction égale à 50 000 $ US de la contribution de chaque Etat participant,

1. APPROUVE le prélèvement de 50 000 $ US qui a été fait sur la première contribution de chaque nouvel Etat participant et le versement de ce montant au fonds de roulement ; et

2. DECIDE que le montant à prélever sur la première contribution de chaque nouvel Etat participant pour être versé au fonds de roulement, conformément au paragraphe 4.4 du Règlement financier du Centre, s'élèvera à la somme de 50 000 $ US.

Octobre 1968

GC/42/R7 Le Conseil de Direction,

Rappelant qu'à sa première session il a été décidé de créer un Fonds de Roulement (Résolution GC/1/R9),

Rappelant en outre qu'en principe celui-ci doit être financé par les contributions de chacun des Etats participants admis au Centre,

Constatant qu'en conséquence du règlement tardif des contributions et du retrait de deux Etats participants du Centre, le niveau actuel du Fonds de roulement, à savoir 950 000 $ US, ne suffit pas à assurer la mise en œuvre sans heurt des activités approuvées,

1. DECIDE d'accroître le niveau de ce fonds de 500 000 $ US, amenant ainsi le niveau total du Fonds de roulement à 1 450 000 $ US ;

2. DECIDE que ce montant proviendra du Fonds spécial du Conseil de Direction.

Mai 2001

5.6.3 Proposition d'augmentation du niveau autorisé du fonds de roulement

GC/49/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant pris note du Document GC/49/11 proposant une augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement (FR),

Notant le principe selon lequel un niveau élevé du FR est nécessaire pour éviter des déficits de trésorerie ou une sous-exécution du programme tel qu'il a été approuvé,

DECIDE d'autoriser le Directeur à effectuer un virement de 2 900 000 $ US du Fonds spécial du Conseil de Direction vers le Fonds de roulement ; cette autorisation dépend de la disponibilité de soldes liquides dans le Fonds spécial et, pour ce faire, cette autorisation demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009, à savoir jusqu'à la fin de la période biennale avant que le Centre ne change de devise de base du dollar des Etats-Unis d'Amérique à l'euro.

Mai 2007

GC/53/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Document GC/53/13C « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : C. Augmentation temporaire du niveau du Fonds de roulement »,

Notant le péril financier engendré pour le Centre par le retard dans la perception des contributions 2009, 2010 et 2011 de l'un des Etats participants,

1. AUTORISE le Directeur à transférer 1 600 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction au Fonds de Roulement, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides ; et

2. DECIDE que cette somme sera remboursée progressivement au Fonds spécial du Conseil de Direction à réception de chacune des contributions mentionnées ci-dessus.

Mai 2011

5.7 COMPTE SPECIAL POUR LES DEPENSES DE SOUTIEN DES PROJETS

5.7.1. Création d'un compte spécial pour les dépenses de soutien des projets

GC/17/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du document GC/17/10 où le Directeur propose la création d'un compte spécial pour les dépenses de soutien des projets,

Souhaitant que la proportion des dépenses du programme général de soutien qui est couverte par les contributions des Etats participants soit maintenue au minimum effectif sans perte d'efficacité,

Notant que les sommes reçues au titre des coûts indirects pour des contrats ou autres entreprises conjointes avec des instituts extérieurs ont jusqu'ici été créditées au Fonds spécial du Conseil de Direction,

Estimant qu'il serait préférable d'utiliser ces recettes pour financer en partie le coût du programme général de soutien,

DECIDE ce qui suit :

1) il est créé un "compte spécial pour les dépenses de soutien des projets" ;
2) ce compte spécial sera crédité de toutes les sommes résultant du remboursement de frais généraux administratifs reçues depuis le 1er janvier 1978 ou à recevoir dans l'avenir ;
3) ce compte spécial sera utilisé, à la discrétion du Directeur du Centre, pour couvrir des dépenses d'administration liées à l'exécution des contrats, sous réserve de toute directive que le Conseil de Direction pourra fixer et sous réserve qu'il soit fait rapport sur les recettes et dépenses de ce compte dans les rapports financiers ; et
4) les intérêts produits par ce compte seront comptabilisés comme recettes diverses.

Mai 1978

5.7.2 Utilisation du compte spécial pour les dépenses de soutien des projets

Voir les résolutions **GC/27/R10** et **GC/31/R12** – Questions administratives et de personnel (locaux).

5.8 COMPTE SPECIAL POUR CONTRIBUTIONS SANS OBJET SPECIFIE

5.8.1 Création d'un compte spécial pour contributions sans objet spécifié

GC/23/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la procédure comptable pour les contributions volontaires sans objet spécifié et acceptées par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés,

Rappelant qu'aux termes de l'Article VIII.7 du Statut du Centre, les projets spéciaux du Centre sont financés par des dons et des subventions spéciales émanant de toute personne physique ou morale, ou de tout gouvernement,

Notant que l'Article VII.4 du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé dispose que les sommes reçues sans que leur destination ait été spécifiée par le donateur sont versées à un compte créé à cet effet,

DECIDE ce qui suit :

1) il est créé un "Compte spécial pour contributions sans objet spécifié" ;
2) seront versées à ce compte spécial toutes les contributions volontaires autres que celles émanant de gouvernements des Etats participants et dont la destination n'a pas été spécifiée par le donateur ;
3) le montant ainsi accumulé pourra être utilisé pour des projets spéciaux recommandés par le Conseil scientifique et approuvés par le Conseil de Direction ;
4) les intérêts produits par ce compte seront versés à ce compte spécial, nonobstant les dispositions de l'Article 5.6 du Règlement financier du Centre.

Avril 1982

5.8.2 Utilisation du compte spécial pour contributions sans objet spécifié

GC/14/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/14/12 de la réception d'un legs de feu M. Panayotaky Corvissiano s'élevant à 187 681 $ US,

Notant les restrictions à son emploi imposées par le testateur,

Notant en outre les propositions du Directeur concernant l'utilisation de ces fonds,

1. SE FELICITE de la généreuse contribution de feu M. Panayotaky Corvissiano au développement du Centre ;
2. ACCEPTE le legs ; et
3. AUTORISE le Directeur à utiliser ce legs, à sa discrétion, pour couvrir les dépenses relatives aux activités d'hommes de science qui, sans être membres du personnel, viendront travailler au Siège du Centre à Lyon.

Mai 1975

GC/24/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les recommandations du Conseil scientifique figurant dans les documents GC/24/11 et GC/24/12,

AUTORISE le Directeur à financer les projets ci-après au moyen du compte spécial pour contributions sans objet spécifié :

1) modernisation de la bibliothèque du Centre, jusqu'à concurrence de 85 000 $ US ;
2) financement de deux bourses d'études d'une durée de douze mois, jusqu'à concurrence de 50 000 $ US. Ce financement sera maintenu aussi longtemps qu'un solde subsistera dans le compte spécial pour contributions sans objet spécifié.

Avril 1983

GC/25/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les recommandations du Conseil scientifique figurant dans les documents GC/25/6 et GC/25/7,

AUTORISE le Directeur à financer les projets ci-après au moyen du compte spécial pour contributions sans objet spécifié ;

1) modernisation de la bibliothèque du Centre, jusqu'à concurrence de 30 000 $ US ;
2) allocation pour spécialiste scientifique extérieur, jusqu'à concurrence de 25 000 $ US chaque année tant qu'il subsistera un solde dans le compte spécial pour contributions sans objet spécifié.

Mai 1984

GC/28/R10 Le Conseil de Direction,

Considérant le document GC/28/12 concernant les difficultés financières de la bibliothèque du Centre,

AUTORISE le Directeur à financer une partie des activités de la bibliothèque au moyen du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié jusqu'à concurrence de 30 000 $ US par an pour les années 1987, 1988 et 1989.

Avril 1987

GC/30/R13 Le Conseil de Direction,

Rappelant que par sa résolution GC/25/R7 il a autorisé le Directeur à financer une allocation pour spécialistes scientifiques extérieurs au moyen du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié, aussi longtemps qu'un solde subsistera dans ledit compte et jusqu'à concurrence de 25 000$ US par an,

Ayant examiné la recommandation formulée par le Conseil scientifique dans le document GC/30/5,

1. DECIDE de porter le montant affecté à ces allocations à 40 000 $ US par an ;

2. AUTORISE le Directeur à utiliser toute partie de ces sommes qui resterait inemployée au cours d'une année donnée pour contribuer au financement du programme de bourses de formation à la recherche.

Mai 1989

Voir également la résolution **GC/31/R13** – Questions administratives et de personnel (locaux).

GC/32/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/32/12, où une nouvelle configuration informatique est proposée moyennant un investissement moindre que ce qui était prévu à l'origine,

Constatant que l'on ne dispose pas actuellement de ressources suffisantes pour financer en totalité cette nouvelle configuration,

Rappelant sa résolution GC/31/R13, par laquelle il a autorisé le Directeur à prélever, en 1990, jusqu'à concurrence de 100 000 $ US sur le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié pour acquérir sans attendre certains des éléments considérés comme nécessaires par le Conseil scientifique,

AUTORISE le Directeur à prélever jusqu'à concurrence de 250 000 $ US sur le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié pour l'achat du matériel complémentaire proposé dans le tableau 1 du document GC/32/12.

Mai 1991

Voir également la résolution **GC/33/R9** – Questions budgétaires (période biennale 1992-1993).

GC/33/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/33/7A concernant la proposition d'instituer une conférence Professeur Sohier sur une base annuelle et le document GC/33/7B présentant une demande de fonds supplémentaires pour la bibliothèque,

1. AUTORISE le Directeur à financer la conférence Professeur Sohier sur une base annuelle en prélevant jusqu'à concurrence de 3000 $ US sur le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié sous réserve de l'existence d'un solde liquide dans ce compte ; et

2. AUTORISE en outre le Directeur à financer en partie les activités de la bibliothèque en prélevant jusqu'à concurrence de 65 000 $ US en 1992 et 60 000$ US en 1993 sur le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié.

Avril 1992

GC/34/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les projets présentés dans les documents GC/34/10 et GC/34/12,

Notant que ces activités ont été passées en revue par le Conseil scientifique et bénéficient de son soutien,

Notant également que le solde liquide général du Centre est très bas et que toute amélioration de la situation financière actuelle peut prendre plusieurs mois,

1. DECIDE que les projets énumérés ci-dessous peuvent être financés partiellement ou totalement grâce au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié sous les conditions suivantes au 31 janvier 1994 :

   i) le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié dispose d'un solde suffisant ;

   ii) le solde liquide général du Centre est suffisant pour permettre l'utilisation de ces fonds ;

2. AUTORISE le Directeur à financer les projets ci-après au moyen du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié à partir du 1er février 1994 et aux conditions stipulées plus haut :

   i) 50 000 $ US supplémentaires pour les bourses du CIRC de formation à la recherche au titre de 1994 ;

   ii) augmentation de l'allocation pour chercheur extérieur d'un montant de 40 000 $ US par an pour amener le montant maximal de l'allocation à 80 000 $ US par an, aussi longtemps que subsistera un solde suffisant dans ce compte ;

   iii) un montant de 270 000 $ US au cours de 1994-1995 pour le programme sur la prédisposition génétique aux cancers humains ;

   iv) la somme de 60 000 $ US par an pendant cinq ans, à partir de 1994, consacrée aux études collectives internationales sur le risque de cancer chez les travailleurs de l'industrie nucléaire ; et

   v) un montant ne devant pas dépasser 382 000 $ US pour la construction d'un petit bâtiment devant servir à stocker des échantillons biologiques et offrir davantage d'espace de travail ;

3. PRIE le Directeur de faire rapport à la prochaine session du Conseil de Direction sur la mise en œuvre financière de ces projets.

Avril 1993

GC/35/R7 Le Conseil de Direction,

Conscient du fait qu'en raison des difficultés financières actuelles, un nombre moins important de personnels de soutien peut être employé, il est d'autant plus important de disposer d'outils permettant l'optimisation de la productivité, et

Ayant examiné le document GC/35/7A qui propose la modernisation des installations du réseau informatique du Centre,

AUTORISE le Directeur à prélever un maximum de 148 000 $ US du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié pour moderniser les installations informatiques du Centre.

Avril 1994

GC/35/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la proposition figurant dans le document GC/35/7B concernant le petit bâtiment devant abriter des échantillons cryogéniques,

Rappelant la résolution GC/34/R9 autorisant le Directeur à prélever un montant de 382 000 $ US du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié pour la construction d'un bâtiment devant abriter des échantillons biologiques,

Comprenant le souhait manifesté par la Ville de Lyon que l'aspect du bâtiment soit compatible avec son environnement architectural,

AUTORISE le Directeur à prélever un montant supplémentaire de 135 000 $ US du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié pour assumer le coût supplémentaire que représentent les modifications d'aspect et de situation du bâtiment ainsi que l'optimisation de l'utilisation de l'espace fourni.

Avril 1994

GC/36/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le document GC/36/11,

Rappelant sa résolution GC/35/R3 qui créait une réserve permettant la mise en œuvre de projets extrabudgétaires avant réception des fonds de la part des donateurs,

Notant que cette réserve de 500 000 $ US s'est révélée insuffisante pour couvrir les besoins dans le passé,

CONVIENT d'augmenter le montant de cette réserve à 1.5 million de $ US, sous réserve de fonds suffisants dans le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié.

Avril 1995

GC/36/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/36/11,

Rappelant sa résolution GC/34/R9 autorisant le Directeur à prélever un montant de 270 000 $ US sur le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié pour mettre en œuvre un programme d'étude de la prédisposition génétique aux cancers humains au cours de 1994-1995,

Notant que l'autorisation d'utiliser ces fonds expire à la fin de 1995,

APPROUVE la prorogation de cette autorisation en 1996-1997 sans augmenter la somme concernée.

Avril 1995

GC/39/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les propositions contenues dans le document GC/39/18,

Rappelant la résolution GC/34/R9 autorisant le Directeur à utiliser la somme de 60 000$ US par an pendant cinq ans à partir de 1994 dans le cadre d'études internationales en collaboration sur le risque de cancer chez les travailleurs de l'industrie nucléaire,

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant final de 50 000 $ US prélevé sur le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié, pour couvrir le déficit du financement de ces études prévu au cours de 1999, à la condition que ce compte dispose d'un solde suffisant.

Mai 1998

GC/42/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier intérimaire pour l'année 2000 (Document GC/42/6),

Rappelant sa Résolution GC/35/R3, qui créait un Fonds de réserve permettant la mise en œuvre de projets extrabudgétaires avant réception des fonds de la part des donateurs,

Constatant que ce dispositif de trésorerie, d'un montant de 1,5 million de $ US s'est révélé insuffisant,

ACCEPTE d'augmenter le montant de cette réserve pour atteindre 2 millions de $ US, sous réserve d'un solde suffisant dans le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié.

Mai 2001

Voir également les Résolutions **GC/44/R12** et **GC/49/R12** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

GC/51/R9 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa demande faite au Secrétariat, lors de sa 50ème Session en mai 2008, de préparer des suggestions de projets spéciaux à financer à partir des contributions volontaires sans objet spécifié,

1. REMERCIE le Directeur de ses suggestions ;

2. REMERCIE le Conseil scientifique d'appuyer les propositions du Directeur pour ses projets spéciaux dans les pays à ressources faibles et moyennes ; et

3. APPROUVE l'utilisation de 1,0 million de $ US du Compte des contributions volontaires sans objet spécifié pour couvrir les coûts relatifs à trois projets spéciaux à mener dans des pays à ressources faibles et moyennes pour : a) améliorer la couverture et la qualité des données des registres du cancer en Afrique, en Asie et en Amérique centrale et du Sud ; b) le recrutement de compétences en recherche sociologique et comportementale centrées initialement sur le dépistage dans les pays à faibles ressources ; et c) l'Etude d'intervention contre l'hépatite en Gambie (GHIS).

Mai 2009

GC/58/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/15 « Priorités proposées pour les ressources mobilisées activement comme contributions volontaires sans objet spécifié »,

Notant l'augmentation du coût des bourses d'études,

Notant le mécanisme d'affectation des fonds du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié entre ses sessions annuelles,

1. AUTORISE une augmentation des fonds, de 34 650€ à 80 000€ par an, pour financer deux bourses d'études de douze mois, sous réserve de liquidités suffisantes dans le Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié ; et

2. APPROUVE une autorisation permanente donnée au Directeur, pour la période 2016–2020, pour allouer des fonds sans affectation mobilisés au Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié pour les cinq programmes prioritaires, selon la Stratégie à moyen terme, figurant ci-dessous :

   a. Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) ;

   b. Monographies du CIRC et *IARC Handbooks of Cancer Prevention* ;

   c. Réseau des biobanques et constitution de cohortes dans les PRFI (BCNet) ;

   d. Bourses de formation du CIRC ;

   e. Nouveau Centre du CIRC.

3. DEMANDE au Directeur de rendre compte annuellement au Conseil de Direction sur l'utilisation du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié, en indiquant clairement les fonds recueillis de façon proactive et leur affectation aux programmes prioritaires susmentionnés.

Mai 2016

Voir également la résolution **GC/59/R4** – Questions budgétaires (période biennale 2018–2019).

Voir également le document GC/61/14, paragraphe 2 sur l'affection des fonds (GICR).

Voir également la résolution **GC/63/R8** – Questions financières (acceptation des dons – Nouveau Centre Plus).

GC/63/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/63/10 « Priorités proposées pour les ressources mobilisées activement comme Contributions volontaires sans objet spécifié »,

Prenant note du mécanisme d'allocation de fonds à partir du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié entre ses sessions annuelles,

1. APPROUVE l'attribution à la Directrice, pour la période 2021–2025, d'une autorisation permanente lui permettant d'allouer les fonds *sans affectation* mobilisés dans le Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié aux quatre projets prioritaires indiqués ci-dessous :

   a. Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) ;

   b. Monographies du CIRC et *IARC Handbooks of Cancer Prevention* ;

   c. Bourses de formation du CIRC ;

   d. Le Nouveau Centre du CIRC.

2. PRIE la Directrice de rendre compte chaque année au Conseil de Direction de l'utilisation du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié, en indiquant clairement les fonds recueillis de façon proactive et leur affectation aux programmes prioritaires indiqués ci-dessus.

Mai 2021

GC/64/R4 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/34/R9 par laquelle il a autorisé l'utilisation du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié pour financer l'allocation pour chercheur extérieur senior du CIRC jusqu'à concurrence de 80 000 dollars US par an,

Ayant examiné la proposition de convertir l'allocation pour chercheur extérieur senior de 12 mois en plusieurs allocations de plus courte durée destinées à des chercheurs extérieurs en milieu de carrière,

Prenant note du soutien exprimé par le Conseil scientifique dans son Rapport (Document GC/64/4, paragraphes 48–50) et de la réponse de la Directrice (Document GC/64/5, paragraphes 23–25),

Prenant note par ailleurs de la recommandation formulée par le Conseil scientifique d'une certaine flexibilité dans la durée des allocations pour chercheur extérieur en milieu de carrière, avec une durée moyenne de six mois qui pourrait varier de trois à 12 mois selon le projet concerné,

AUTORISE la conversion de l'allocation pour chercheur extérieur senior de 12 mois en plusieurs allocations de plus courte durée destinées à des chercheurs extérieurs en milieu de carrière, qui seront financées par le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié jusqu'à concurrence de 71 200 euros par an, sous réserve que ce compte présente un solde suffisant.

Mai 2022

5.9 SOURCES DE RECETTES COMPLEMENTAIRES

5.9.1 Autorisation donnée au Directeur d'accepter les dons en espèces et en nature

GC/4/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la procédure d'acceptation des dons,

1. AUTORISE le Directeur à accepter à sa discrétion les dons en espèces qui ne sont assortis d'aucune condition ; et

2. AUTORISE le Directeur et le Président du Conseil de Direction, agissant conjointement, soit à accepter, soit à soumettre à l'approbation de la prochaine session du Conseil de Direction, les dons en nature et les dons en espèces assortis de conditions.

Novembre 1967

GC/4/R4 Le Conseil de Direction,

Prenant en considération les vues exprimées par le Conseil scientifique dans le document SC/3/7 au sujet de la sollicitation d'appuis extérieurs,

1. AUTORISE le Directeur à solliciter de sources extérieures des dons ou subventions pour mettre en œuvre de nouveaux projets approuvés par le Conseil de Direction ou développer des projets déjà approuvés, ainsi qu'à accepter ces dons ou subventions lorsque leur valeur n'excède pas 50 000 $ US par projet, et lorsque la somme totale ainsi recueillie n'excède pas 10% du budget approuvé du Centre ; et

2. DECIDE que lorsque la valeur de ces dons ou subventions excède le montant précité le Directeur est autorisé à les solliciter mais doit les soumettre à l'acceptation du Conseil de Direction, en application de l'Article V, paragraphe 5.6 du Règlement financier du Centre.

Novembre 1967

GC/12/R13 Le Conseil de Direction,

Considérant l'autorisation accordée au Directeur aux termes de la résolution GC/4/R4,

Affirmant

1) qu'il convient d'informer les organismes nationaux et internationaux soutenus par des fonds publics que le Centre est disposé à entreprendre des projets sur la base de subventions ou de contrats soumis aux conditions de la présente résolution ;

2) que les dons, subventions ou contrats ne devront être acceptés que si les conditions suivantes sont remplies :

   a) l'organisme extérieur couvre la totalité du coût des travaux nouveaux ou supplémentaires ;

   b) le Centre ne demeure pas lié par aucun engagement financier à l'expiration de la subvention ou du contrat ;

   c) le projet entre dans le cadre des activités du Centre approuvées par le Conseil de Direction ou fait l'objet d'une approbation spéciale de celui-ci,

1. CONFIRME l'autorisation accordée au Directeur, aux termes de la résolution GC/4/R4, de solliciter des subventions de sources extérieures pour des projets approuvés par le Conseil de Direction lorsque leur montant n'excède pas 50 000 $ US *par projet* ; et

2. AUTORISE en outre le Directeur à accepter, après avoir pris l'avis du Président du Conseil scientifique et avec l'accord du Président du Conseil de Direction, des offres de dons, subventions ou contrats répondant aux conditions ci-dessus et n'excédant pas 50 000 $ US *par an* et par projet pour des dépenses renouvelables, ou des sommes en capital de 100 000 $ US.

Mai 1973

GC/18/R9 Le Conseil de Direction,

Considérant l'autorisation accordée au Directeur aux termes des résolutions GC/4/R4 et GC/12/R13,

Affirmant

1) qu'il convient d'informer les organismes nationaux et internationaux soutenus par des fonds publics que le Centre est disposé à entreprendre des projets sur la base de subventions ou de contrats soumis aux conditions de la présente résolution ;

2) que les dons, subventions ou contrats pour des projets particuliers ne devront être acceptés que si les conditions suivantes sont remplies :

a) l'organisme extérieur couvre la totalité du coût des travaux nouveaux ou supplémentaires ;

b) le Centre ne demeure lié par aucun engagement financier à l'expiration de la subvention ou du contrat ;

c) le projet entre dans le cadre des activités du Centre approuvées par le Conseil de Direction ou fait l'objet d'une approbation spéciale de celui-ci,

1. CONFIRME l'autorisation accordée au Directeur, aux termes de la résolution GC/4/R4, d'accepter des subventions de sources extérieures pour des projets approuvés par le Conseil de Direction lorsque leur montant n'excède pas 100 000 $ US *par projet*; et

2. AUTORISE en outre le Directeur à accepter, après avoir pris l'avis du Président du Conseil scientifique et avec l'accord du Président du Conseil de Direction, des offres de dons, subventions ou contrats répondant aux conditions ci-dessus et n'excédant pas 100 000 $ US *par an* et par projet pour des dépenses renouvelables, ou des sommes en capital de 200 000 $ US chacune.

Mai 1979

GC/37/R5 Le Conseil de Direction,

Notant la délégation de pouvoir accordée au Directeur dans les résolutions GC/4/R4, GC/12/R13 et GC/18/R9,

Affirmant,

1) que les organismes officiels nationaux et internationaux soutenus par des fonds publics doivent être informés que le Centre se tient prêt à entreprendre des projets financés par des subventions ou des contrats soumis aux conditions de cette résolution ;

2) que les dons, les subventions ou les contrats concernant des projets précis ne peuvent être acceptés qu'à la condition que :

a) le projet s'inscrive dans le cadre du mandat du Centre tel qu'il est approuvé par le Conseil de Direction ;

b) le Centre ne demeure pas lié financièrement après l'achèvement de ladite subvention ou dudit contrat ;

1. AUTORISE le Directeur à accepter des subventions et des contrats de source extérieure pour des projets soumis aux conditions précisées aux points 2a) et 2b) ci-dessus lorsque leur montant n'excède pas 500 000 $ US par an, et lorsque le projet concerné nécessite pas plus de 100 000 $ US par an (hors frais de personnel concernant le chercheur principal) du budget ordinaire du CIRC, sauf si ledit projet a déjà été approuvé dans le document du budget-programme ; tous les autres subventions et contrats doivent recevoir l'approbation expresse du Conseil de Direction ;

2. DECIDE que lorsque les sommes d'argent qui doivent être redistribuées à des institutions collaborant au projet concerné sont comprises dans le montant total de la subvention ou du contrat, ces sommes ne doivent pas être considérées comme faisant partie des 500 000 $ US visés par l'autorisation du Conseil de Direction ;

3. PRIE le Directeur de faire rapport à la session suivante du Conseil sur tous les contrats et subventions qu'il a acceptés pour une valeur supérieure à 100 000$ US par projet et par an, ce montant devant comprendre toute somme redistribuée à des tiers.

Mai 1996

GC/52/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/52/14 "Acceptation des subventions et contrats" et la demande du Secrétariat de réviser les seuils actuels pour l'acceptation des subventions et contrats,

Notant l'autorisation donnée au Directeur par les résolutions GC/4/R4, GC/12/R13, GC/18/R9, et GC/37/R5,

Réaffirmant que les dons, subventions et contrats pour des projets spécifiques ne doivent être acceptés que si :

1) le projet s'inscrit dans le cadre du mandat du Centre tel qu'il est approuvé par le Conseil de Direction ;

2) le Centre ne demeure lié par aucun engagement financier à l'expiration de ladite subvention ou dudit contrat ;

1. AUTORISE le Directeur à accepter des subventions ou des contrats de sources extérieures pour des projets soumis aux conditions précisées aux points 1) et 2) ci-dessus, lorsque leur montant n'excède pas 500 000€ par an (à l'exclusion des sommes transmises aux institutions collaboratrices) et lorsqu'un projet ne nécessite pas plus de 100 000€ par an, hors frais de personnel concernant le chercheur principal, du budget ordinaire du CIRC, sauf si ledit projet a déjà été approuvé par le biais du budget-programme. Tous les autres contrats et subventions doivent recevoir l'approbation expresse du Conseil de Direction. Les décisions du Conseil de Direction en vertu du présent paragraphe peuvent être prises entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 ci-dessous, si le Président du Conseil de Direction décide que l'urgence de la demande le justifie, avec notification ultérieure aux membres du Conseil de Direction ;

2. DECIDE qu'en ce qui concerne les subventions ou les contrats qui requièrent l'approbation expresse du Conseil de Direction, le Directeur peut demander leur approbation provisoire par le biais d'une consultation avec le Président du Conseil de Direction dans le cadre de leurs discussions régulières (réunions et/ou téléconférences) et notification ultérieure aux membres du Conseil de Direction ;

3. DECIDE en outre que les demandes d'acceptation de subventions ou de contrats qui ont été approuvés à titre provisoire conformément au paragraphe 2 ci-dessus, doivent être officiellement présentées à l'ensemble du Conseil de Direction à sa session suivante ; et

4. DEMANDE au Directeur de faire rapport *post facto* sur tous les contrats et subventions acceptés de plus de 100 000€ par projet et par an, ce montant devant comprendre toute somme redistribuée à des tiers.

Mai 2010

5.9.2 Offre d'une donation de terrain au Centre

GC/1/R11 Le Conseil de Direction,

Considérant le paragraphe 7 de l'Article VIII du Statut du Centre international de Recherche sur le Cancer,

Ayant examiné l'offre de donation d'un terrain faite par M. Gaston Armengaud (Document GC/1/5),

INVITE le Directeur général :

1) à poursuivre ses investigations relatives aux conditions sous lesquelles cette offre a été faite ; et

2) à informer le Conseil de Direction, à une session ultérieure, du résultat de ces investigations.

Septembre 1965

GC/3/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné l'offre de donation au Centre, d'un terrain sis à Albi (France), et des constructions qu'il porte, ainsi que les conditions dont cette donation est grevée,

1. REGRETTE de ne pouvoir accepter cette offre ;

2. INVITE le Directeur à exprimer au donateur ses remerciements pour l'intérêt qu'il a manifesté à l'égard du Centre.

Avril 1967

5.9.3 Acceptation des dons

GC/3/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé des dons en espèces offerts au Centre et dont la liste est annexée à la présente résolution[1],

1. DECIDE, aux termes des dispositions de l'Article VIII, paragraphe 7, du Statut du Centre, de les accepter ;

2. EXPRIME ses remerciements aux donateurs qui contribuent si généreusement au développement du Centre.

Avril 1967

GC/4/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé des dons en espèces offerts au Centre et dont la liste est annexée à la présente résolution[1],

1. DECIDE, aux termes des dispositions de l'Article VIII, paragraphe 7, du Statut du Centre, de les accepter ; et

2. EXPRIME ses remerciements aux donateurs qui contribuent si généreusement au développement du Centre.

Novembre 1967

GC/5/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé des dons en espèces offerts au Centre et dont les listes sont annexées aux documents GC/5/12 et GC/5/12 Add.1,

1. DECIDE, aux termes des dispositions de l'Article VIII, paragraphe 7, du Statut du Centre, de les accepter ; et

2. EXPRIME ses remerciements aux donateurs qui contribuent si généreusement au développement du Centre.

Octobre 1968

GC/7/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé des dons en espèces offerts au Centre et dont la liste figure dans le document GC/7/10,

1. DECIDE, aux termes de l'Article VIII, paragraphe 7, du Statut du Centre, de les accepter ; et

2. EXPRIME ses remerciements aux donateurs qui contribuent si généreusement au développement du Centre.

Octobre 1969

GC/8/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé des dons en espèces offerts au Centre et dont la liste figure dans le document GC/8/9,

1. DECIDE, aux termes de l'Article VIII, paragraphe 7, du Statut du Centre, de les accepter ; et

2. EXPRIME ses remerciements aux donateurs pour leurs généreuses contributions.

Octobre 1970

GC/12/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé des dons en espèces offerts au Centre et dont la liste figure dans le document GC/12/14,

1. DECIDE, aux termes de l'Article VIII, paragraphe 7, du Statut du Centre, de les accepter ; et

2. EXPRIME ses remerciements aux donateurs qui ont si généreusement contribué au développement du Centre.

Mai 1973

GC/13/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé des dons en espèces offerts au Centre, tels qu'ils sont énumérés dans le document GC/13/11 et dans l'addendum à ce document,

Notant que le Directeur a accepté ces dons en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés,

EXPRIME sa profonde gratitude au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et aux autres donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1974

[1] Annexe à la résolution non incluse dans le présent Recueil.

GC/14/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/14/11 des dons, subventions et contrats que le Directeur a acceptés en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1975

GC/15/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/15/13 des dons, subventions et contrats que le Directeur a acceptés en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1976

GC/16/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/16/8 des dons, subventions et contrats que le Directeur a acceptés en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1977

GC/17/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/17/12 des dons et subventions que le Directeur a acceptés en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1978

GC/18/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/18/11 des dons et subventions que le Directeur a acceptés en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1979

GC/19/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/19/8 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1980

GC/20/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/20/6 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1981

GC/23/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/23/6 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1982

GC/24/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/24/13 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1983

GC/25/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/25/8 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1984

GC/26/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/26/8 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1985

GC/27/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/27/6 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1986

GC/28/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/28/8 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1987

GC/29/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/29/6 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1988

GC/30/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/30/6 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1989

GC/31/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/31/9 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1990

GC/32/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/32/6 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1991

GC/33/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/33/5 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1992

GC/34/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/34/6 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1993

GC/35/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/35/5 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1994

GC/36/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/36/8 de dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Avril 1995

GC/37/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/37/8 de dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1996

GC/38/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/38/12 de dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1997

GC/39/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/39/10 de dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1998

GC/40/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/40/10 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 1999

GC/41/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/41/7 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 2000

GC/42/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/42/8 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

1. EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre ;
2. DEMANDE au Directeur de mettre à disposition sur le site internet du Centre les informations liées aux dons et legs.

Mai 2001

GC/43/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/43/13 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 2002

GC/44/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/44/10 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 2003

GC/45/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/45/10 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 2004

GC/47/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/47/6 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 2005

GC/48/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/48/11 des dons en espèces non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution au développement du Centre.

Mai 2006

GC/49/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/49/16 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux recherches menées au Centre.

Mai 2007

GC/50/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/50/5 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2008

GC/51/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/51/17 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2009

GC/52/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/52/16 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2010

GC/53/R17 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/53/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2011

GC/54/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/54/12 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2012

GC/55/R20 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/55/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2013

GC/56/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/56/13 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2014

GC/57/R17 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/57/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2015

GC/58/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/58/17 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2016

GC/59/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/59/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2017

GC/60/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/60/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2018

GC/61/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/61/14 des dons non assortis de conditions acceptés par le Directeur durant l'année 2018 en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2019

GC/61/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/61/17 du don en nature accepté conjointement par le Directeur et le Président du Conseil de Direction conformément à la Résolution GC/4/R3,

AUTORISE que l'intégralité des recettes résultant de la vente future du livre pour enfant provisoirement intitulé « *Dad has cancer* » soient portées au crédit du Fonds spécial du Conseil de Direction en tant que revenus de publications et soient affectées aux activités du Groupe Education et Formation.

Mai 2019

GC/62/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/62/13 des dons non assortis de conditions acceptés par la Directrice durant l'année 2019 en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2020

GC/63/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/63/18 des dons non assortis de conditions acceptés par la Directrice durant l'année 2020 en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

1. EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre ; et

2. NOTE que, conformément à l'autorisation permanente accordée à la Directrice en vertu de la Résolution GC/58/R12, la somme de 163 622,43€ provenant du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié a été affectée au projet Nouveau Centre Plus en 2020.

Mai 2021

GC/64/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/64/11 des dons non assortis de conditions acceptés par la Directrice durant l'année 2021 en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

Mai 2022

5.9.4 Acceptation de subventions et contrats

GC/6/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant pris note du document GC/6/4,

1. EXPRIME sa profonde gratitude aux National Institutes of Health, Department of Health, Education and Welfare, Etats-Unis d'Amérique, pour l'offre généreuse qu'ils ont faite de soutenir ces études importantes ;

Sous réserve de l'examen du programme par le Conseil scientifique à sa prochaine session, qui doit avoir lieu du 11 au 13 juin 1969,

2. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier, à accepter des National Institutes of Health une contribution de 500 000 $ US à l'exécution du programme.

Mai 1969

GC/9/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/9/14,

1. AUTORISE le Directeur à signer un accord pour une période de deux ans ;

2. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter des National Institutes of Health, pour le programme mentionné dans ledit document, une contribution n'excédant pas 100 000$ US par an.

Octobre 1971

GC/11/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/11/11,

1. EXPRIME sa profonde gratitude aux National Institutes of Health, Etats-Unis d'Amérique, pour le soutien constant qu'ils accordent à ces études importantes ;

2. APPROUVE la décision prise par le Directeur de signer pour l'année 1972 un contrat dont le montant s'élève à 523 615 $ US ;

3. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter des National Institutes of Health, Etats-Unis d'Amérique, une contribution au programme pouvant atteindre 600 000$ US par an.

Octobre 1972

GC/13/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/13/12, annexe 1, relatif à un contrat concernant l'évaluation de la cancérogénicité pour l'homme des substances chimiques,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 210 000 $ US par an ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute.

Mai 1974

GC/13/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/13/12, annexe 2, relatif à un contrat concernant une étude de la relation éventuelle entre les boissons alcooliques et le cancer,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism, Etats-Unis d'Amérique, une contribution jusqu'à concurrence de 60 000 $ US ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism.

Mai 1974

GC/13/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/13/12, annexe 3, relatif à un contrat concernant l'étiologie du cancer œsophagien sur le littoral iranien de la mer Caspienne,

AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, et d'autres sources de financement, une contribution jusqu'à concurrence de 250 000 $ US.

Mai 1974

GC/13/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant entendu le rapport du Directeur sur la négociation d'un contrat de partage des frais avec le National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique,

AUTORISE le Directeur à conclure avec cet institut un contrat de partage des frais concernant l'évaluation de la signification pour l'homme des données de cancérogenèse expérimentale, jusqu'à concurrence de 150 000 $ US environ pour une durée de deux ans.

Mai 1974

GC/14/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/14/13 relatif à un contrat concernant les études sur les causes écologiques du cancer des voies digestives,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 175 000 $ US par an ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism.

Mai 1975

GC/15/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/15/14 relatif à un contrat pour des études sur les causes écologiques du cancer des voies digestives,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 275 000 $ US par an ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism.

Avril 1976

GC/15/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/15/15 relatif à un contrat pour des études séro-épidémiologiques sur le cancer du rhinopharynx et le lymphome de Burkitt,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter des National Institutes of Health, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 750 000 $ US par an ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction aux National Institutes of Health.

Avril 1976

GC/15/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/15/16 relatif à un contrat pour des études sur la signification pour l'homme des données de cancérogenèse expérimentale,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter des National Institutes of Health, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 150 000 $ US par an ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction aux National Institutes of Health.

Avril 1976

GC/15/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/15/17 relatif à un contrat pour une étude de l'étiologie du cancer œsophagien sur le littoral iranien de la mer Caspienne,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter des National Institutes of Health, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 125 000 $ US par an ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction aux National Institutes of Health.

Avril 1976

GC/15/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/15/18 relatif à un contrat pour un centre d'échanges d'informations sur les travaux en cours dans le domaine de l'épidémiologie du cancer,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter des National Institutes of Health, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 100 000 $ US par an ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction aux National Institutes of Health.

Avril 1976

GC/16/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/16/12 relatif à un contrat pour une étude de l'étiologie du cancer œsophagien sur le littoral iranien de la mer Caspienne,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 200 000 $ US par an ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique.

Avril 1977

GC/16/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/16/13 relatif à un contrat pour un centre d'échanges d'informations sur les travaux en cours dans le domaine de l'épidémiologie du cancer,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 250 000 $ US par an ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique.

Avril 1977

GC/16/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/16/14 relatif à un contrat pour des études sur la signification pour l'homme des données de cancérogenèse expérimentale,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 200 000 $ US par an ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique.

Avril 1977

GC/16/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/16/15 de l'offre d'une subvention annuelle par la Fondation Isabelle Decazes-de Noüe,

Prenant note de l'objet de cette subvention,

Prenant note également des propositions du Directeur pour l'attribution d'un prix aux boursiers de recherche méritants,

1. EXPRIME ses remerciements à la Fondation Isabelle Decazes-de Noüe pour sa généreuse contribution ;

2. ACCEPTE la subvention ;

3. AUTORISE le Directeur à l'utiliser pour l'attribution de prix, comme il est indiqué dans le document GC/16/15.

Avril 1977

GC/16/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/16/6 relatif à un contrat pour la production de monographies sur l'évaluation de la cancérogénicité pour l'homme des substances chimiques,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 290 000 $ US par an ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique.

Avril 1977

GC/16/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/16/17 relatif à un contrat pour la production de monographies sur les méthodes de limitation, de destruction et d'élimination des déchets cancérogènes de laboratoire,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 150 000 $ US par an ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique.

Avril 1977

GC/16/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/16/18 relatif à un contrat pour des études sur les causes écologiques du cancer des voies digestives,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism des contributions jusqu'à concurrence de 380 000 $ US par an ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism, Etats-Unis d'Amérique.

Avril 1977

GC/16/R17 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le document GC/16/8 du contrat de 330 000 $ US conclu entre le National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, et le Centre pour financer des modifications et rénovations des cinquième et sixième étages du bâtiment du Centre, y compris l'ameublement desdits étages,

EXPRIME sa profonde gratitude et ses remerciements au National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, pour cette généreuse contribution.

Avril 1977

GC/17/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/17/12 addendum 1,

Constatant que les projets qui y sont énumérés ont fait l'objet d'un examen favorable de la part du Conseil scientifique,

DECIDE d'autoriser le Directeur à accepter les contrats suivants :

1) contrats avec le National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 400 000 $ US par an pour la préparation de monographies sur l'évaluation de la cancérogénicité pour l'homme des substances chimiques ;

2) contrats avec le National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 300 000 $ US par an pour une étude sur la signification pour l'homme des données de cancérogenèse expérimentale ;

3) contrats avec Enviro Control Inc., Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 80 000 $ US par an pour une étude de cas et de témoins sur le cancer du poumon chez les Cubaines ;

4) contrats avec "Bygghälsan", Suède, jusqu'à concurrence de 80 000 $ US par an pour une étude épidémiologique visant à évaluer les risques associés aux expositions environnementales dans l'industrie de la construction en Suède.

Mai 1978

GC/17/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/17/17 concernant un projet d'étude sur la contamination fongique et le cancer du foie au Swaziland,

Notant qu'aux termes du document GC/17/4, paragraphe 5.1, le Conseil scientifique s'est déclaré vivement intéressé par cette étude et a fortement recommandé la mise en œuvre de telles activités, qui, de toute évidence, relèvent des attributions du Centre,

Notant en outre que le PNUE a indiqué qu'il était disposé à financer l'étude jusqu'à concurrence de 300 000 $ US,

DECIDE

1) d'autoriser le Directeur à signer des contrats avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et les autres parties jusqu'à concurrence de 200 000 $ US par an ;

2) d'autoriser le Directeur à prélever une somme maximum de 60 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour la période s'étendant jusqu'au 31 décembre 1979.

Mai 1978

GC/17/R15 Le Conseil de Direction,

Notant les efforts constants accomplis par le National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, pour soutenir et encourager les actions du Centre,

Ayant approuvé les contrats importants conclus entre le National Cancer Institute et le Centre,

EXPRIME sa plus vive gratitude au National Cancer Institute pour ces généreuses contributions aux activités du Centre.

Mai 1978

GC/18/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/18/12,

Constatant que les contrats présentés ont déjà été approuvés antérieurement mais qu'il est nécessaire d'en élargir les limites monétaires,

1. DECIDE d'autoriser le Directeur à accepter les contrats suivants :

   1) contrats avec le National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 400 000 $ US par an pour une étude sur la signification pour l'homme des données de cancérogenèse expérimentale ;

   2) contrats avec le National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 600 000 $ US par an pour des études sur les causes écologiques du cancer des voies digestives ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, et au National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism, Etats-Unis d'Amérique.

Mai 1979

GC/19/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/19/8 et son addendum ;

Notant qu'il a déjà approuvé antérieurement les contrats mentionnés, mais que les limites monétaires stipulées dans ses résolutions précédentes seront probablement dépassées lors du prochain renouvellement desdits contrats,

1. DECIDE d'autoriser le Directeur à accepter les subventions et/ou contrats ci-après :

   1) contrat avec le National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 850 000 $ US par an pour la préparation de monographies sur l'évaluation de la cancérogénicité pour l'homme des substances chimiques ;

   2) subventions et/ou contrats émanant du National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, et/ou d'autres organismes gouvernementaux jusqu'à concurrence de 500 000 $ US par an, au total, pour une étude sur la signification pour l'homme des données de cancérogenèse environnementale ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique.

Mai 1980

GC/20/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/20/6,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter les subventions et contrats ci-après :

   1) contrat avec le National Cancer Institute, Department of Health and Human Services, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 1 250 000 $ US par an, pour une étude internationale visant à évaluer les dangers de l'exposition aux rayonnements chez les malades atteintes de cancer du col utérin (segment européen) ;

   2) contrat avec le National Institute of Environmental Health Sciences, Department of Health and Human Services, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 200 000 $ US par an, pour la création d'un registre international des personnes exposées aux herbicides et contaminants phénoxyacides ;

   3) contrat avec l'Organisation mondiale de la Santé, Suisse, jusqu'à concurrence de 200 000 $ US par an, pour un programme international sur la sécurité des substances chimiques ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction aux institutions donatrices.

Avril 1981

GC/23/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/23/6,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier, à accepter le contrat ci-après :

Contrat avec les National Institutes of Health, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 200 000 $ US par an, pour des études sur l'élaboration de méthodes d'élimination des déchets cancérogènes ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction à l'institution donatrice.

Avril 1982

GC/24/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/24/16,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter le contrat ci-après :

Contrat avec le Joint European Medical Research Board (JEMRB), jusqu'à concurrence de 250 000 $ US pour deux ans (1983-1984), aux fins d'une étude épidémiologique du risque dans l'industrie des fibres minérales artificielles (vitreuses) ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction à l'institution donatrice.

Avril 1983

GC/26/R3 Le Conseil de Direction,

Notant que le Conseil scientifique a fermement appuyé et recommandé la mise en œuvre de l'étude d'intervention contre l'HBV et la création d'un registre du cancer en Gambie, à titre de projet prioritaire (document GC/26/3),

1. APPROUVE la mise en œuvre de ce projet ;
2. AUTORISE le Directeur à accepter du Gouvernement d'Italie une subvention de 4 450 000 $ US ;
3. PRIE le Directeur de faire rapport sur ce projet dans un délai approprié ;
4. EXPRIME ses remerciements au Gouvernement d'Italie pour sa très précieuse contribution.

Mai 1985

GC/27/R7 Le Conseil de Direction,

Rappelant la résolution GC/26/R3 par laquelle il a autorisé le Directeur à accepter du Gouvernement de l'Italie une subvention d'un montant maximal de 4 450 000 $ US,

DECIDE que les intérêts perçus sur ce compte seront crédités audit compte, nonobstant les dispositions de l'Article 5.6 du Règlement financier du Centre.

Avril 1986

GC/27/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/27/11 relatif à un contrat concernant le rôle de la communication intercellulaire en cancérogenèse,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter du National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, des contributions jusqu'à concurrence de 150 000 $ US par an ; et
2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute.

Avril 1986

GC/28/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/28/11 relatif à une subvention pour la détermination d'adduits de l'ADN et leur réparation dans des tissus humains et de rongeurs et sur l'élaboration de tests *in vitro* des cancérogènes non génotoxiques et/ou d'agents tumorigènes,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter des contributions de la Commission des Communautés européennes, Belgique, jusqu'à concurrence de 225 000 $ US ; et
2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction à la Commission des Communautés européennes.

Avril 1987

GC/28/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/28/11 relatif à la reconduction, pour trois années supplémentaires, d'une subvention concernant les travaux sur les piégeages de cancérogènes par les microcapsules,

1. AUTORISE le Directeur, conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter une contribution du National Cancer Institute, Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 566 700 $ US ; et
2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute.

Avril 1987

GC/29/R5 Le Conseil de Direction,

Considérant le document GC/29/8 concernant une subvention pour une série d'études auxiliaires liées à l'Etude d'Intervention contre l'Hépatite en Gambie,

1. AUTORISE le Directeur, en vertu du règlement financier du CIRC V.5.6., à accepter une contribution du Département de Coopération et de Développement du Ministère des Affaires étrangères d'Italie, se montant à un maximum de 1 050 310 $ US ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au Gouvernement d'Italie.

Avril 1988

GC/29/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant considéré le document GC/29/10 relatif aux trois subventions suivantes : étude cas-témoins de collaboration sur les cancers du sein et du côlorectum dans la Communauté européenne ; études prospectives sur alimentation et cancer ; proposition de "surveillance" épidémiologique pour seconder les travaux sur l'alimentation dans le cadre du programme "l'Europe contre le cancer" ; programme d'études sur la prévention de deuxièmes cancers après chimiothérapie,

1. AUTORISE le Directeur, conformément au Règlement financier du CIRC V.5.6, à accepter les contributions de la Commission des Communautés européennes jusqu'à concurrence de 755 000 $ US ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction à la Commission des Communautés européennes.

Avril 1988

GC/30/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/30/11 relatif à un contrat de dépenses remboursables en vue du recueil auprès des registres du cancer de données et d'informations concernant les rétrovirus humains en Afrique,

1. AUTORISE le Directeur, en application de l'Article V.5.6. du Règlement financier du CIRC, à accepter un contrat de dépenses remboursables avec le National Cancer Institute des Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 1 000 000 $ US ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute.

Mai 1989

GC/30/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/30/11 relatif à un contrat concernant une série d'études étiologiques sur le cancer du col utérin,

1. AUTORISE le Directeur, en application de l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter un contrat avec la Communauté économique européenne, jusqu'à concurrence de 306 372 ECU (soit 350 000 $ US au cours actuel) ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction à la Communauté économique européenne.

Mai 1989

GC/30/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant considéré le document GC/30/11 relatif à une subvention destinée à une étude menée en collaboration avec l'Ecole de Santé publique de Shanghai en vue de l'évaluation et de la prévention des cancers professionnels,

1. AUTORISE le Directeur, en application de l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter une subvention du Département de la coopération et du développement du Ministère italien des Affaires étrangères, jusqu'à concurrence de 662 500 $ US ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au Gouvernement italien.

Mai 1989

GC/30/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant considéré le document GC/30/11 relatif à un contrat de dépenses remboursables concernant des études épidémiologiques internationales sur les cancers professionnels et les cancers liés à l'environnement,

1. AUTORISE le Directeur, en application de l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter un contrat de dépenses remboursables avec le National Institute of Environmental Health Sciences des Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 1 147 100 $ US ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Institute of Environmental Health Sciences des Etats-Unis d'Amérique.

Mai 1989

GC/30/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/30/11 *Addendum* relatif à une subvention pour une étude sur le rôle de la communication intercellulaire en cancérogenèse,

1. AUTORISE le Directeur, en application de l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter une subvention du National Cancer Institute des Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à concurrence de 402 000 $ US ; et

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute des Etats-Unis d'Amérique.

Mai 1989

GC/30/R10 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/29/R5 par laquelle il a autorisé le Directeur à accepter du Gouvernement italien une subvention d'un montant maximal de 1 050 310 $ US,

DECIDE que les intérêts perçus sur ce compte seront crédités audit compte, nonobstant les dispositions de l'Article V.5.6 du Règlement financier du Centre.

Mai 1989

GC/31/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/31/10,

1. AUTORISE le Directeur, en application de l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter les subventions et contrats ci-après :

   a) une subvention du Department of Health and Human Services du National Cancer Institute (Etats-Unis d'Amérique) jusqu'à concurrence d'un montant total de 378 000 $ US réparti sur une période de trois ans, pour une étude sur les bactéries et les altérations de l'ADN dans les cancers de l'estomac et de la vessie ;

   b) i) un contrat de partage des coûts avec la Commission des communautés européennes jusqu'à concurrence d'un montant total de 344 300 ECU pour la période 1990-1993, pour une série d'études sur l'étiologie et la prévention du cancer de l'estomac au Venezuela ;

      ii) plusieurs contrats de partage des coûts conclus avec la Commission des communautés européennes dans le cadre de son programme "L'Europe contre le cancer" pour :

      - une série d'études prospectives sur l'alimentation et le cancer, soit : 118 650 ECU pour la phase pilote réalisée dans trois pays ; 460 000 ECU pour l'achèvement de la phase de planification dans quatre pays ; 250 000 ECU par an pour la coordination centrale de 1991 à 1994 ;
      - la deuxième année d'une étude cas-témoins sur les cancers du sein et du côlorectum, réalisée en collaboration dans la Communauté européenne, soit un montant de 200 000 ECU ;
      - la première année d'une étude rétrospective de cohorte sur le risque de cancer chez les travailleurs des laboratoires de recherche biologique en Europe, soit un montant de 160 000 ECU ;
      - la deuxième année d'une série d'études sur la prévention des deuxièmes cancers faisant suite à une chimiothérapie, soit un montant complémentaire de 200 000 ECU ;
      - la mise en place d'un réseau européen de registres du cancer devant permettre le suivi de l'incidence du cancer dans la Communauté européenne, soit un montant de 204 000 ECU pour la période allant d'avril 1990 à octobre 1991 ;

2. EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au National Cancer Institute des Etats-Unis d'Amérique et à la Commission des communautés européennes.

Mai 1990

GC/32/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/32/7,

1. AUTORISE le Directeur, en application de l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à accepter les subventions et contrats ci-après :

   a) une subvention du Department of Health and Human Services du National Cancer Institute (Etats-Unis d'Amérique) d'un montant de 224 800 $ US pour la première année, de 223 900 $ US la deuxième année et de 247 900 $ US la troisième année, pour une étude sur le rôle de la communication intercellulaire dans la cancérogenèse ;

   b) un contrat avec la Commission des Communautés européennes d'un montant total de 204 000 $ US réparti sur trois ans, pour un projet relatif à la définition et à la validation scientifique d'un test *in vitro* pour l'identification d'agents de promotion tumorale et de substances protectrices, fondé sur des méthodes d'évaluation de la communication jonctionnelle intercellulaire appliquées à des cellules humaines et animales ;

   c) un contrat avec la Commission des Communautés européennes, d'un montant total de 249 000 $ US réparti sur deux ans et demi, pour une étude sur la mise au point de méthodes d'identification de cancérogènes non génotoxiques fondées sur leurs mécanismes d'action ;

   d) plusieurs contrats de partage des coûts conclus avec la Commission des Communautés européennes dans le cadre de son programme "L'Europe contre le cancer" pour :

      i) une série d'études sur la prévention des deuxièmes cancers faisant suite à une chimiothérapie, soit un montant additionnel de 858 100 ECU réparti sur la période 1991-1994 ;

      ii) un réseau européen de registres du cancer devant permettre le suivi de l'incidence du cancer dans la Communauté européenne, soit un montant de 858 500 ECU pour la période 1991-1994 ;

      iii) une étude rétrospective de cohorte sur les risques de cancer chez les personnels des laboratoires de recherche biologique en Europe, soit un montant de 887 600 ECU réparti sur la période 1991-1994 ;

2. EXPRIME sa gratitude et sa satisfaction au National Cancer Institute des Etats-Unis d'Amérique et à la Commission des Communautés européennes.

Mai 1991

GC/32/R18 Le Conseil de Direction,

Rappelant que par sa résolution GC/26/R3, il a autorisé le Directeur à accepter une subvention du Gouvernement italien pour l'étude d'intervention contre l'hépatite en Gambie,

1. AUTORISE le Directeur, en application de l'Article V.5.6 du règlement financier du CIRC, à accepter une nouvelle subvention, jusqu'à concurrence de 4 700 000 $ US, pour la poursuite de l'étude d'intervention pendant la période 1992-1996 ;

2. AUTORISE en outre le Directeur à accepter le versement par le Conseil suédois de la recherche médicale d'une somme de 500 000 couronnes suédoises (soit 79 600 $ US environ) par an pendant trois ans, également pour la poursuite de l'étude d'intervention ;

3. DECIDE que, de même que pour la première phase de l'étude, et nonobstant l'Article V.5.6 du Règlement financier du Centre, les intérêts produits par ce compte seront crédités audit compte ; et

4. REMERCIE vivement le Gouvernement italien et le Conseil suédois de la recherche médicale pour leur geste généreux.

Mai 1991

GC/33/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/33/6,

1. AUTORISE le Directeur, en application de l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC, à rechercher des fonds pour les contrats suivants :

   a) un projet de recherche sur le cancer et le SIDA en Afrique, pour lequel des accords devront être conclus avec le Programme relatif aux sciences et technologies de la vie pour les pays en développement de la Direction générale XII de la Commission de communautés européennes et avec d'autres donateurs potentiels ;

   b) une étude sur l'incidence des leucémies/lymphomes de l'enfant en Europe, qui doit durer trois ans et pour laquelle un financement sera demandé au Programme de recherche sur la sécurité dans le domaine de la fission nucléaire de la Direction générale XII de la Commission des communautés européennes et avec d'autres donateurs potentiels ;

   c) une étude de faisabilité concernant des études épidémiologiques informatives sur l'accident de Tchernobyl, pour laquelle un financement sera demandé au Conseil de l'Europe, dans le cadre du Système d'Information Epidémiologique et d'Assistance aux Décisions médicales/Accord Ouvert Partiel (SIEAD/OPA/programme sur Tchernobyl, mis en place par ledit Conseil ; l'étude durera six mois à compter de la date de signature du contrat ; une demande de financement est également présentée au Centre OMS-EURO pour l'environnement et la santé (Rome), le coût total du projet étant estimé à 250 000 $ US ;

   d) les trois premières années d'une étude collective internationale sur le risque de cancer chez les travailleurs de l'industrie nucléaire, qui devrait commencer en septembre 1992 et durer six ans, pour laquelle un financement sera demandé au Programme de recherche sur la sécurité dans le domaine de la fission nucléaire de la Direction générale XII de la Commission des communautés européennes et à d'autres donateurs potentiels ;

2. AUTORISE le Directeur à accepter des fonds de la Commission des communautés européennes, du Conseil de l'Europe et d'autres donateurs potentiels pour ces projets, à condition qu'il juge que les sommes disponibles seront suffisantes pour permettre la réalisation desdits projets sans compromettre les priorités et le financement des projets inscrits au budget ordinaire conformément aux décisions du Conseil de Direction ;

3. AUTORISE en outre le Directeur à accepter un contrat avec l'Association européenne des revêtements en asphalte d'un montant de 151 000 $ US pour un an, aux fins de la phase préliminaire d'une étude sur le risque de cancer chez les travailleurs de l'industrie de l'asphalte en Europe, à condition que l'indépendance du Centre soit totale, tant pour la conduite de l'étude que pour la publication des résultats ;

4. DEMANDE au Directeur de rendre compte au Conseil de Direction, en 1993, du résultat de ses efforts en ce sens.

Avril 1992

GC/34/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/34/7,

Conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à accepter les subventions et contrats ci-après :

   a) une étude sur les cancérogènes présents dans l'environnement et les gammes de mutation du gène tumoro-suppresseur p53 et autres gènes critiques, avec une contribution financière de la part de la Direction générale XII.E de la Commission des Communautés européennes, d'un montant de 182 000 ECU (environ 225 000 $ US au taux de change actuel), répartie sur une période de trois ans à partir de 1993 ;

   b) un projet sur les biomarqueurs moléculaires pour le cancer du foie chez l'homme, pour un montant de 408 900 $ US, réparti sur une période de quatre ans (1993-1997) de la part du United States National Institute of Environmental Health Sciences (NIEHS) dans le cadre d'une subvention attribuée à l'Université Johns Hopkins ;

2. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les contrats ci-après :

   a) un financement de trois ans jusqu'à concurrence de 195 000 ECU (environ 240 000 $ US au taux de change actuel) auprès de la Direction générale XII de la Commission des Communautés européennes pour un projet sur la régulation des réponses des cellules mammaliennes aux lésions de l'ADN ;

   b) une contribution financière jusqu'à concurrence de 379 000 ECU (environ 467 000 $ US au taux de change actuel) répartie sur une période de deux ans (1994-1995) pour étudier l'exposition à certains virus dans les laboratoires de recherche (programme EVIL) ; et

   c) pour l'étude des marqueurs de lésions de l'ADN et du risque de deuxièmes cancers faisant suite à une chimiothérapie, un montant maximal de 805 000 ECU (environ 993 000 $ US au taux de change actuel) réparti sur trois ans (1994-1996) auprès de la Direction générale XII.F de la Commission des Communautés européennes ;

3. AUTORISE en outre le Directeur à accepter des fonds provenant de la Commission des Communautés européennes et d'autres donateurs potentiels pour ces projets (2a – 2c), à condition qu'il juge que les sommes disponibles seront suffisantes pour permettre la réalisation desdits projets sans compromettre les priorités et le financement des projets inscrits au budget ordinaire conformément aux décisions du Conseil de Direction.

Avril 1993

GC/35/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/35/6,

Conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les subventions et contrats ci-après :

   a) un projet sur le rôle de la communication intercellulaire dans la cancérogenèse grâce à une contribution financière des National Institutes of Health (Etats-Unis d'Amérique) sur une période de trois ans ;

   b) un projet sur le rôle de l'instabilité génomique dans la cancérogenèse cutanée humaine grâce à des fonds à solliciter auprès des National Institutes of Health (Etats-Unis d'Amérique) sur une période de trois ans ;

   c) un financement de deux ans pour un projet sur le développement de systèmes de transformation cellulaire humaine pour la détection des cancérogènes de l'environnement auprès de la Commission des Communautés européennes (CCE) ;

   d) une contribution financière de la CCE pour une période de deux ans pour étudier les expositions environnementales et la modulation des facteurs d'hôte et les caractéristiques de la surveillance biologique ;

   e) un soutien financier pour la réunion d'octobre 1994 du programme des Monographies du CIRC auprès de la CCE ;

   f) une étude sur les expositions environnementales et le cancer du poumon chez les non-fumeurs pour laquelle un financement sera sollicité auprès de la CCE pour la période 1994-1996 ;

   g) une série d'études prospectives sur l'alimentation et le cancer grâce à un financement à rechercher auprès de la CCE pour la période 1994-1995 ;

   h) une étude de cohortes sur l'histoire naturelle de l'infection génitale chez la femme par le virus du papillome humain et sur le rôle du VPH, de la contraception hormonale et d'autres co-facteurs dans l'étiologie du cancer du col utérin, pour laquelle un financement a été sollicité auprès de la CCE pour la période 1994-1998 ;

   i) un projet sur les essais de prévention du cancer de l'estomac au Costa Rica devant être soutenu par la CCE pour la période 1994-1997 ;

   j) une étude du dépistage du cancer du sein par examen physique aux Philippines devant être financé par la US Army Medical Research and Development Command pour une durée de cinq ans ;

2. AUTORISE en outre le Directeur à accepter des fonds provenant des National Institute of Health (Etats-Unis d'Amérique), de la Commission des Communautés européennes, de la US Army Medical Research and Development Command et d'autres donateurs potentiels pour ces projets, à condition qu'il juge que les sommes disponibles seront suffisantes pour permettre la réalisation desdits projets sans compromettre les priorités et le financement inscrits au budget ordinaire conformément aux décisions du Conseil de Direction ;

3. EXPRIME sa gratitude et sa satisfaction aux donateurs.

Avril 1994

GC/36/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/36/9,

Conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les subventions et contrats ci-après :

   a) enquêtes sur la chimioprévention des lésions précancéreuses de l'estomac avec une contribution financière des National Institutes of Health (Etats-Unis d'Amérique) répartie sur une période de trois ans ;

   b) une étude des adduits de l'ADN comme marqueurs de l'exposition aux cancérogènes, avec des fonds à rechercher auprès de l'Environmental Protection Agency des Etats-Unis d'Amérique ;

   c) un projet sur l'épidémiologie moléculaire et l'étiopathogenèse des cancers de l'œsophage devant être financé par la Commission des Communautés européennes (CCE) pour une période trois ans ;

   d) une étude de l'incidence de la leucémie/lymphome chez l'enfant en Europe avec un soutien de la CCE pendant quatre ans ;

   e) pour la coordination centrale d'un réseau européen de registres du cancer avec une contribution de la CCE en 1995-1996 ;

   f) des études du risque de cancer chez les travailleurs des secours d'urgence à Belarus et en Russie pour lesquelles un financement a été sollicité auprès de la CCE pour une période allant de janvier 1996 à décembre 1999 ;

   g) un projet de quatre ans consistant en une étude collective internationale du risque de cancer chez les travailleurs de l'industrie nucléaire avec un financement de la CCE ;

   h) une étude de trois ans des facteurs génétiques et environnementaux qui modifient le risque de cancer non médullaire de la thyroïde, projet soumis à la CCE ;

   i) une étude internationale sur le risque de cancer chez les personnels des laboratoires de recherche, avec un financement devant être apporté par la CCE pour une année supplémentaire ;

   j) une étude cas-témoins de certains deuxièmes cancers à la suite d'un cancer du sein et après traitement au tamoxifène avec un financement de la CCE pour la période 1996-1998 ;

   k) un projet ayant pour objectif d'évaluer le fardeau du cancer professionnel en Europe avec un soutien de la CCE pour un an ;

   l) un projet portant sur l'épidémiologie du cancer professionnel en Europe (EUROCEPI), projet soumis à la CCE pour la période allant de janvier 1996 à décembre 1998 ;

   m) une étude épidémiologique du sarcome de Kaposi classique en Europe (EUROCLAKS), pour un financement de trois ans, de la part de la CCE ;

   n) des études prospectives européennes sur l'alimentation et le cancer, devant être financées par la CCE pour une année supplémentaire ;

   o) une étude prospective européenne sur l'insuffisance coronarienne et la nutrition (EPIC-HEART), soumise à la CCE pour la période 1996-1998, sous réserve de la garantie que la conduite de toutes les phases de l'étude et la publication des résultats n'occasionnent aucun coût pour le budget ordinaire du CIRC ;

2. AUTORISE en outre le Directeur à accepter des fonds provenant des National Institutes of Health et de l'Environmental Protection Agency (Etats-Unis d'Amérique), de la Commission des Communautés européennes et d'autres donateurs potentiels pour ces projets, à condition qu'il juge que les sommes disponibles seront suffisantes pour permettre la réalisation desdits projets sans compromettre les priorités et le financement des projets inscrits au budget ordinaire conformément aux décisions du Conseil de Direction ;

3. EXPRIME sa gratitude et sa satisfaction aux donateurs.

Avril 1995

GC/37/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/37/7,

Conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour :

   a) un projet portant sur "Type d'emploi, environnement et cancer du poumon en Europe centrale et de l'Est" auprès de la Commission européenne (Programme INCO Copernicus), pour la période 1997-1999 ;

   b) une étude portant sur la "Chimioprévention des lésions précancéreuses de l'estomac" auprès du National Cancer Institute, National Institutes of Health (Etats-Unis d'Amérique) pour trois ans ;

   c) des "Etudes prospectives européennes sur l'alimentation et le cancer", projet soumis à la Commission européenne (Programme L'Europe contre le cancer) pour la période allant de février 1997 à février 1998 ;

   d) un projet portant sur le "Réseau européen de registres du cancer" auprès de la Commission européenne (Programme L'Europe contre le cancer) pour la période 1996-1997 ;

   e) un projet portant sur l'"Optimisation des coupes tissulaires comme co-cultures des appareils organiques les plus importants à partir d'animaux de laboratoire et d'échantillons humains pour les travaux de pharmacologie *in vitro"* soumis à la Commission européenne (Programme des Biotechnologies) pour la période 1996-1998 ;

   f) une étude sur les "Effets des UV chez l'homme; des photoproduits et de leur transformation aux mutations du *p53* comme indicateurs du risque" auprès de la Commission européenne (Programme Environnement et Climat) pour trois ans ;

   g) un projet de trois ans sur les "Lésions de l'ADN directes ou indirectes induites par les ultraviolets dans la genèse du mélanome humain et du cancer cutané non mélanome" auprès de la Commission européenne (Programme Environnement et Climat) ;

   h) une étude de trois ans sur la "Régulation de la télomérase humaine dans la peau", projet soumis au National Cancer Institute, National Institutes of Health (Etats-Unis d'Amérique) ;

   i) un projet sur le "Rôle des connexines dans la cancérogenèse" auprès du National Cancer Institute, National Institutes of Health (Etats-Unis d'Amérique) pour trois ans ;

2. AUTORISE en outre le Directeur à accepter des fonds provenant des National Institutes of Health (Etats-Unis d'Amérique), de la Commission européenne et d'autres donateurs potentiels pour ces projets, à condition qu'il juge que les sommes disponibles seront suffisantes pour permettre la réalisation desdits projets sans compromettre les priorités et le financement inscrits au budget ordinaire conformément aux décisions du Conseil de Direction ;

3. EXPRIME sa gratitude et sa satisfaction aux donateurs.

Mai 1996

GC/38/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/38/13,

Conformément à l'alinéa 5.6 de l'Article V du Règlement financier du CIRC,

Rappelant la Résolution GC/37/R6 autorisant le Directeur à rechercher un financement auprès de la Commission européenne des Communautés européennes pour des "Etudes prospectives européennes sur l'alimentation et le cancer" pour la période allant de février 1997 à février 1998 pour un montant probablement inférieur à 2 810 371 ECU,

AUTORISE le Directeur à accepter une somme s'élevant jusqu'à 3 millions d'ECU pour réaliser ces études au cours de la période 1997-1998 ; et

Rappelant sa Résolution GC/37/R5,

PREND NOTE du rapport fait par le Directeur dans le Document GC/38/13 sur tous les contrats et subventions qu'il a acceptés.

Mai 1997

GC/39/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/39/9,

Conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les subventions et contrats suivants, concernant :

   a) une étude sur l'environnement, la prédisposition et les mutations dans le cancer du poumon, auprès du National Cancer Institute des Etats-Unis d'Amérique, pour la période allant de juillet 1998 à juin 2001 ;

   b) la poursuite de l'étude prospective européenne sur le cancer et la nutrition (EPIC), auprès de la Commission des Communautés européennes, par l'intermédiaire de son programme "L'Europe contre le Cancer", jusqu'à l'an 2000 ;

Rappelant sa Résolution GC/37/R5,

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur et détaillés dans le Document GC/39/9.

Mai 1998

GC/40/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/40/11,

Conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour la poursuite de l'Etude prospective européenne sur l'alimentation et le cancer auprès de la Commission européenne (programme "L'Europe contre le cancer") pour la période 1999-2000 ;

Rappelant sa résolution GC/37/R5 détaillant les procédures gouvernant l'acceptation des subventions et contrats,

2. PREND NOTE du rapport fait par le Directeur dans le Document GC/40/11 sur tous les contrats et subventions qu'il a acceptés.

Mai 1999

GC/41/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les Documents GC/41/6 et GC/41/6 Addendum 1,

Conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les subventions et contrats suivants, concernant la poursuite :

   a) de l'Etude prospective européenne sur la nutrition et le cancer (EPIC) auprès de la Commission de l'Union européenne par l'intermédiaire de son programme "l'Europe contre le Cancer" pour la période allant du 1er juin 2000 au 31 mai 2001 ;

   b) du Programme des Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme auprès du National Cancer Institute des Etats-Unis d'Amérique pour la période allant de mars 2000 à février 2005 ;

Rappelant sa Résolution GC/37/R5,

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur et détaillés dans les documents GC/41/6 et GC/41/6 Addendum 1.

Mai 2000

GC/42/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/42/9,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les subventions et contrats suivants :

   a) poursuite du Réseau européen de Registre du Cancer (RERC), auprès de la Commission européenne, pour la période allant du 1er juin 2001 au 31 décembre 2002 ;

   b) poursuite de l'Etude prospective européenne sur la nutrition et le cancer (EPIC), auprès de la Commission européenne, pour la période allant du 1er septembre 2002 au 31 décembre 2003 ;

   c) Etude cas-témoins internationale des tumeurs cérébrales et des glandes salivaires par rapport à l'utilisation de téléphones portables, pour un montant de 3,5 millions d'euros, auprès du *Mobile Manufacturers Forum* et de la *GSM Association* pour une période de quatre ans, sous réserve de la totale indépendance du Centre dans la conduite de cette étude et de la garantie que la publication des résultats se fera à la satisfaction des Conseils scientifique et de Direction.

Le Conseil de Direction exprime sa reconnaissance à l'Union internationale contre le Cancer pour accepter de servir d'intermédiaire à cet effet.

Rappelant sa Résolution GC/37/R5,

2. PREND NOTE du rapport fait par le Directeur dans le Document GC/42/9 sur tous les contrats et subventions qu'il a acceptés.

Mai 2001

GC/43/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/43/12,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les subventions et contrats suivants :

   a) poursuite de l'Etude prospective européenne sur la nutrition et le cancer (EPIC), auprès de la Commission européenne, pour un montant de 2 239 771€ pour la période allant du 1er septembre 2002 au 31 août 2003 ;

   b) l'élément européen de l'étude du Consortium international sur les cancers du sein et de la prostate et des variants liés aux facteurs hormonaux, pour un montant de 4 294 341 $ US auprès du *National Cancer Institute* (Etats-Unis) pour la période allant du 30 septembre 2002 au 29 septembre 2006 ;

   c) l'étude de la génétique des cancers liés au tabac et à l'alcool en Europe centrale et en Amérique du Sud, pour un montant de 1 554 144 $ US auprès du *National Cancer Institute* (Etats-Unis) pour la période allant du 1er octobre 2002 au 30 septembre 2005 ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* sur tous les contrats et subventions acceptés par le Directeur figurant dans le Document GC/43/12.

Mai 2002

GC/44/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/44/11,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour :

La poursuite de l'Etude prospective européenne sur la nutrition et le cancer auprès de la Commission Européenne ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur et détaillés dans le document GC/44/11 ; et FELICITE le personnel de son succès à remporter des subventions de recherche compétitives.

Mai 2003

GC/45/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/45/9, conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les subventions et contrats suivants :

   a) un réseau d'épidémiologie génétique du cancer [Commission européenne, pour un montant de 15,4 millions de $ US, pour couvrir les années 2005 à 2009] ;

   b) une étude cas-témoins du cancer du poumon menée à l'intérieur de la cohorte multicentrique du CIRC sur les travailleurs européens de l'asphalte [Association européenne des Producteurs de Bitume (Eurobitume), Organisation européenne des Compagnies pétrolières pour la Protection de l'Environnement et de la Santé (Concawe) et Association européenne des Producteurs d'Enrobé (EAPA), pour un montant de 2,9 millions de $ US, pour la période allant de la mi-2004 à la mi-2007] ;

   c) l'Alliance pour la prévention du cancer du col utérin [Fondation Bill et Melinda Gates, pour un montant de 4 946 272 $ US pour la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009] ;

   d) l'Etude prospective européenne sur le Cancer et la Nutrition (EPIC) [*NCI* (Etats-Unis d'Amérique), pour un montant de 1 500 000 $ US par an à partir de 2005 et pour cinq ans] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* sur tous les contrats et subventions acceptés par le Directeur figurant dans le Document GC/45/9 ; et FELICITE le Personnel du succès avec lequel il emporte les subventions de recherche dans un contexte compétitif.

Mai 2004

GC/47/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/47/7,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour :

   a) étude de faisabilité pour la coordination d'activités nationales de recherche sur le cancer [Commission européenne, pour un montant d'environ 3 963 000 $ US pour la période allant de la mi-2005 à la mi-2007] ;

   b) génétique des cancers liés à l'alcool et au tabac [*National Cancer Institute* des Etats-Unis, subvention de poursuite pour un montant de 1 600 000 $ US pour trois ans] ;

   c) développement et lancement de vaccins prophylactiques contre le VPH [Fondation Bill et Melinda Gates, pour un montant de 2 606 359 $ US sur cinq ans] ;

   d) projet financé par la CE "p53 mutant comme cible d'un meilleur traitement anticancéreux" [Commission européenne, pour un montant d'environ 583 000 $ US sur cinq ans] ;

   e) validation de la consommation alimentaire européenne (EFCOVAL) [Commission européenne, pour un montant d'environ 790 841 $ US sur trois ans] ;

   f) Gene-Rad-Risk : exposition aux rayonnements à un âge précoce : impact du génotype sur le risque de cancer du sein [Commission européenne, pour un montant d'environ 545 344€] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur et détaillés dans le Document GC/47/7 ; et FELICITE le Personnel de son succès à remporter des subventions de recherche compétitives ;

3. APPROUVE une exception à l'Article 5.6 du Règlement financier du CIRC pour permettre au CIRC de se mettre en conformité avec les Règlements de la Commission européenne au cas où des intérêts seraient perçus pour le projet "Exposition aux rayonnements à un âge précoce : impact du génotype sur le risque de cancer du sein".

Mai 2005

GC/48/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/48/10,

Conformément au Règlement financier du CIRC, Article V.5.6,

1. AUTORISE le Directeur à accepter un financement prolongé pour un montant de 2 319 083 $ US pour le projet "Prévention secondaire de la néoplasie cervicale, CIRC (ACCP)" de la Fondation Bill et Melinda Gates ;

Rappelant sa résolution GC/37/R5 détaillant les procédures régissant l'acceptation des subventions et contrats,

2. PREND NOTE du rapport *post facto* sur tous les contrats et subventions acceptés par le Directeur figurant dans le Document GC/48/10 ; et FELICITE le Personnel du succès avec lequel il emporte les subventions de recherche dans un contexte compétitif.

Mai 2006

GC/49/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/49/17,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. NOTE le rapport *post facto* des subventions et contrats acceptés par le Directeur tels qu'ils figurent dans le Document GC/49/17 ;

2. FELICITE le personnel du succès avec lequel il emporte les subventions de recherche dans un contexte compétitif ;

3. APPROUVE une exception à l'Article 5.6 du Règlement financier du CIRC, qui dispose que l'intérêt sur les contributions volontaires soit crédité aux recettes diverses, pour permettre au CIRC de respecter le règlement de la Fondation Bill et Melinda Gates au cas où un intérêt serait produit pour les trois projets "Prévention secondaire de la néoplasie cervicale (ACCP II Suivi)" ; "Techniques de dépistage pour faire progresser les tests rapides (Projet START) pour la prévention du cancer du col utérin" et "Combler les lacunes de l'épidémiologie du virus du papillome humain (VPH) et du cancer du col utérin dans les pays en développement".

Mai 2007

GC/50/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant considéré le Document GC/50/4,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. NOTE le rapport *post facto* des subventions et contrats acceptés par le Directeur tel qu'il figure dans le Document GC/50/4 ;

2. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives ; et

3. APPROUVE une exception à l'Article 5.6 du Règlement financier du CIRC, qui dispose que les intérêts accumulés sur les contributions volontaires soient crédités aux recettes diverses, pour permettre au CIRC de respecter le règlement de la Fondation Bill et Melinda Gates au cas où des intérêts seraient produits pour le projet "Essai randomisé de deux doses de vaccin anti-VPH par rapport à trois doses en Inde".

Mai 2008

GC/51/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant considéré le Document GC/51/18 "Acceptation des subventions et contrats ",

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. NOTE le rapport *post facto* des subventions et contrats acceptés par le Directeur tel qu'il figure dans le Document GC/51/18 ; et

2. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2009

GC/52/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/52/14 "Acceptation des subventions et contrats",

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement comme suit :
   a) Commission européenne – Direction générale de la Santé et des Consommateurs (DG SANCO) Coopération pour une action sur le soutien politique et épidémiologique II [Commission européenne pour un montant de 1 268 948 euros pour une durée de 12 mois] ;
   b) Biomarqueurs du métabolisme des mono-carbones et risque de cancer du poumon [*National Institutes of Health/National Cancer Institute* (NIH/NCI), USA, pour un montant de 2 866 151 euros pour une durée de 48 mois] ;
   c) Méta-analyse à l'échelle du génome du risque de cancer du rein [*National Institutes of Health/National Cancer Institute* (NIH/NCI), USA, pour un montant de 1 631 222 euros pour une durée de 48 mois] ;
   d) Vitamines B, biomarqueurs des mono-carbones, vitamine D et risque de cancer [Commission européenne pour un montant de 1 957 872 euros pour une durée de 60 mois] ;
2. CONFIRME l'approbation provisoire, donnée par le Président du Conseil de Direction au cours de l'une des téléconférences régulières entre le Directeur et les Présidents et Vice-Présidents des Conseils scientifique et de Direction, pour ce qui suit :

   Extension de la subvention en appui aux Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme [*National Institutes of Health/National Cancer Institute* (NIH/NCI), USA, pour un montant de 3 514 231 euros pour une durée de 60 mois] ;
3. PREND NOTE du rapport *post facto* des subventions et contrats acceptés par le Directeur tel qu'il figure au document GC/52/14 ; et
4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2010

GC/53/R18 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/53/16 « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. NOTE le rapport *post facto* des subventions et contrats acceptés par le Directeur tel qu'il figure au Document GC/53/16 ; et
2. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2011

GC/54/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/54/11 (« Acceptation des subventions et contrats »),

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les éléments suivants :
   a) Appui scientifique et technique au Partenariat européen d'Action contre le Cancer et suivi de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au dépistage du cancer – révision du Code européen contre le Cancer [Commission européenne (EC DG SANCO) pour un montant de 524 451€ pour 24 mois] ;
   b) Appui scientifique et technique au Partenariat européen d'Action contre le Cancer et suivi de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au dépistage du cancer [Commission européenne (EC DG SANCO) pour un montant de 775 536€ pour 29 mois] ;
   c) Infections dans les cancers affectant les patients immunodéprimés (*Infections in Cancer among the Immunosuppressed*, ICI) [Commission européenne, Agence exécutive pour la recherche (REA CE) pour un montant de 6 194 990€ pour 72 mois] ;
2. NOTE le rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur, tels qu'ils sont détaillés dans le Document GC/54/11 ; et
3. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2012

GC/55/R22 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/16 « Acceptation des subventions et contrats et versement des revenus d'intérêts aux subventions »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les éléments suivants :

   a) Traduction des observations cellulaires génétiques, épidémiologiques et tumorales relevées dans des groupes à risque stratifié, atteints du lymphome d'Hodgkin et du VEB (projet *TOGETHER*) [Agence exécutive pour la recherche de la Commission européenne (REA CE) pour un montant de 3 436 690€ pour une durée de 72 mois] ; et

   b) Infections dans les cancers des patients immunodéprimés [Agence exécutive pour la recherche de la Commission européenne (REA CE) pour un montant de 6 078 924€ pour une durée de 72 mois] ;

2. APPROUVE qu'une exception soit faite à l'Article 5.6 du Règlement financier du CIRC pour permettre au CIRC d'être en conformité avec les directives du donateur au cas où des intérêts seraient dégagés dans les projets suivants :

   a) Suivi des programmes de vaccination et de dépistage du VPH pour promouvoir leur mise en œuvre durable dans les pays à revenu faible et intermédiaire, de la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF) ; 2 199 688 $ US (Document GC/55/16) ;

   b) Evolution du cancer dans les sociétés vieillissantes : perspective internationale, de la Commission européenne ; 201 932€ (Document GC/55/16) ;

3. NOTE le rapport *post facto* des subventions et contrats acceptés par le Directeur, tel qu'il figure au Document GC/55/16 ; et

4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2013

GC/56/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/12 « Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les éléments suivants :

   a) Amélioration du recueil de données sur le cancer dans les pays à revenu faible et intermédiaire [*Bloomberg Philanthropies*, Etats-Unis, pour un montant de 2 801 455€ (3 832 360 $ US) sur 48 mois] ;

   b) Point sur les Directives européennes pour l'assurance-qualité dans le dépistage et le diagnostic du cancer du sein [Commission européenne (CE DG SANCO) pour un montant de 1 407 294€ (1 925 163 $ US) sur 18 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur, tels qu'ils sont détaillés dans le Document GC/56/12 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2014

GC/57/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/14 « Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à chercher un financement pour le projet suivant :

   Prolongation de cinq ans de la subvention pour les Monographies du CIRC sur l'Evaluation des Risques de Cancérogénicité pour l'Homme [*National Institutes of Health/National Cancer Institute* (NIH/NCI), Etats-Unis, pour un montant de 3 466 065€ sur 60 mois] ;

2. AUTORISE le Directeur à chercher un financement pour les deux projets mentionnés ci-dessous, impliquant des collaborations avec le secteur privé, collaborations pour lesquelles un Protocole d'accord a été formalisé :

   a) Développement, essai sur le terrain et évaluation de l'efficacité d'un thermo-coagulateur portatif et de prix abordable pour la prévention du cancer du col de l'utérus dans les pays à revenu faible et intermédiaire [*National Institutes of Health/National Cancer Institute* (NIH/NCI), Etats-Unis, pour un montant de 842 895€ sur 48 mois] ; et

   b) Développement et validation clinique d'un test de détection des oncoprotéines E6-E7 des différents types de VPH pour le dépistage et le tri du cancer du col de l'utérus dans les pays à revenu faible et intermédiaire [*National Institutes of Health/National Cancer Institute* (NIH/NCI), Etats-Unis, pour un montant de 877 739€ sur 48 mois] ;

3. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur, tels qu'ils sont détaillés dans le Document GC/57/14 ;

4. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

5. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2015

GC/58/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/16 « Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément à la Résolution GC/52/R13, paragraphes 2 et 3, pour les trois projets suivants ; deux projets, a) et b), en collaboration avec le secteur privé, et un projet, c), d'un montant annuel supérieur à 500 000€ :

   a) Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) [467 460€], ESTAMPA [44 100€], Cours d'été du CIRC [26 460€], BCNet et biobanques [26 460€] [*National Institutes of Health*, *National Cancer Institute* (NIH/NCI), Etats-Unis (par le biais de *CRDF Global*) pour un montant total de 564 480€ sur 10 mois] ;

   b) Coordination du Groupe chargé de l'harmonisation internationale des cohortes de naissance [Ministère de l'Environnement, Japon (par le biais de *Japan NUS Co., Ltd*) pour un montant de 65 540€ sur 24 mois] ;

   c) Extension du suivi de l'étude IARC-INDIA de vaccination contre le VPH, pour comparer l'efficacité d'une, deux et trois doses de vaccin quadrivalent dans la prévention des néoplasies cervicales [Fondation Bill & Melinda Gates, Etats-Unis, pour un montant de 2 670 697€ sur 60 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur, tels qu'ils sont détaillés dans le Document GC/58/16 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2016

GC/59/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/14 « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la Résolution GC/52/R13, pour le projet suivant :

   Mutographie du cancer : découvrir les causes du cancer par les signatures mutationnelles [Cancer Research UK (CRUK), Royaume-Uni, par l'intermédiaire du Wellcome Trust Sanger Institute, Royaume-Uni, pour un montant de 5 297 206€ sur 60 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur et détaillés dans le Document GC/59/14 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2017

GC/60/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/14 « Acceptation des subventions et contrats »,

1. PREND NOTE du rapport a posteriori sur les subventions et les contrats acceptés par le Directeur, figurant dans le Document GC/60/14 ;

2. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

3. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2018

GC/61/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/61/13 « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la Résolution GC/52/R13, pour le projet suivant :

   Coordination du Groupe chargé de l'harmonisation internationale des cohortes de naissance [Ministère de l'environnement, Japon (par le biais du Groupe *Mitsubishi Research Institute*) et Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sûreté nucléaire, Allemagne, pour un montant de 60 060€ (30 030€ du Japon et 30 030€ de l'Allemagne) sur 12 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* sur les subventions et les contrats acceptés par le Directeur, tels que détaillés dans le Document GC/61/13 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2019

GC/62/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/62/12 « Acceptation des subventions et contrats »,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la Résolution GC/52/R13, pour les projets suivants :

- Coordination du Groupe chargé de l'harmonisation internationale des cohortes de naissance [Ministère de l'environnement, Japon (par le biais du *Center for Environmental Information Science* (CEIS)) et Ministère fédéral de l'Environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire de l'Allemagne, pour un montant de 60 060€ (30 030€ du Japon et 30 030€ de l'Allemagne) sur 12 mois] ;
- Campagne Burpeesforcancer – contribution volontaire sans objet spécifié [Interspiro (entreprise suédoise), pour un montant de 15 000€].

2. PREND NOTE du rapport *post facto* sur les subventions et les contrats acceptés par la Directrice, tels que détaillés dans le Document GC/62/12 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2020

GC/63/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/63/17 « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. PREND NOTE du rapport *post facto* sur les subventions et les contrats acceptés par la Directrice, tels que détaillés dans le Document GC/63/17 ;

2. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

3. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2021

GC/64/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/64/10 « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la Résolution GC/52/R13, pour les deux projets suivants d'un montant supérieur à 500 000 euros par an :

a) Extension du suivi des participantes à l'étude CIRC-INDE de vaccination contre le VPH pour comparer l'efficacité d'une, de deux et de trois doses de vaccin quadrivalent dans la prévention des néoplasies du col utérin [Fondation Bill et Melinda Gates, Etats-Unis, pour un montant de 2 822 235,50 €, pour une durée de 63 mois] ;

b) Monographies du CIRC sur l'identification des dangers cancérogènes pour l'homme – Y39 - Y43 [*National Institutes of Health – National Cancer Institute*, Etats-Unis, pour un montant de 4 155 603,87 €, pour une durée de 60 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* sur les subventions et les contrats acceptés par la Directrice, tels que détaillés dans le Document GC/64/10 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

Mai 2022

5.9.5 Acceptation de fonds proposés par des industries

GC/14/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur concernant l'organisation d'un programme international de recherches médicales – dont le CIRFS et l'EURIMA ont pris l'initiative – sur les effets cancérogènes des fibres minérales artificielles,

AUTORISE le Directeur à accepter des fonds proposés par des industries aux fins de recherches, sous réserve qu'il ait la garantie écrite que lesdites industries remplissent les conditions exposées dans le document GC/14/2 Addendum 1 et étant entendu que le Conseil scientifique examinera tout programme de cette nature conformément à l'Article VI.4 du Statut.

Mai 1975

GC/19/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur concernant un programme élargi d'épidémiologie descriptive (document GC/19/11), ainsi que les principes définis dans la résolution GC/14/R8 pour autoriser le Directeur à accepter des fonds proposés par des industries,

AUTORISE le Directeur à accepter à cette fin des fonds proposés par des industries, sous réserve qu'il ait la garantie écrite que lesdites industries remplissent les conditions exposées au paragraphe 5.5 du document GC/19/11.

Mai 1980

GC/32/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Conseil scientifique sur les modalités de l'appui financier au projet de recherche sur les fibres minérales artificielles,

AUTORISE le Directeur du Centre à accepter l'appui financier des milieux industriels pour la réalisation de cette étude, jusqu'à concurrence d'un montant de 200 000 $ US sur une période de deux ans, à condition que le Conseil scientifique et le Conseil de Direction aient la certitude que l'indépendance du Centre sera pleinement préservée tant dans la conduite de toutes les phases de l'étude que dans la publication des résultats.

Mai 1991

Voir également la résolution **GC/33/R12** – Acceptation de contrats et subventions (contrat avec l'Association européenne de revêtements en asphalte).

GC/35/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/35/6,

Conformément à l'Article V.5.6 du Règlement financier du CIRC,

Rappelant la résolution GC/32/R11,

1. AUTORISE le Directeur à accepter un montant de 1.4 million de $ US offert par le Joint European Medical Research Board (JEMRB) sur une période de deux ans pour continuer le suivi à long terme d'une cohorte de travailleurs de la production de fibres minérales artificielles, à la condition que le Centre jouisse d'une totale indépendance dans la conduite de toutes les phases de l'étude et de la publication de ses résultats, garantie à la satisfaction des Conseils scientifique et de Direction ;

2. EXPRIME sa gratitude au Joint European Medical Research Board.

Avril 1994

GC/49/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/49/14 (« Acceptation de fonds de sources industrielles »),

Conscient que dans les cas où il apparaît probable qu'il n'existe pas d'autres sources de fonds que de sources industrielles pour financer une voie de recherche entrant dans le cadre du programme de recherche du CIRC,

DECIDE de mettre au point la méthode suivante pour l'acceptation et l'utilisation par le CIRC d'un financement de sources industrielles :

a) Le Directeur évaluera le risque d'un conflit d'intérêts survenant d'une telle opportunité à la lumière des "Principes directeurs applicables à la collaboration avec le secteur privé en matière de santé" de l'OMS ("Principes directeurs"), et recherchera l'avis du Bureau du Directeur général et du Conseil juridique de l'OMS ;

b) Le Directeur fera rapport sur l'issue de son évaluation et sur l'avis reçu de la part de l'OMS au Président et au Vice-Président et discutera de cette opportunité avec eux ;

c) Si le Bureau du Directeur général et le Conseil juridique de l'OMS sont d'avis que l'acceptation des fonds proposés est incompatible avec les Principes directeurs, aucun accord sur la réception des fonds ne pourra être donné et aucune activité liée à l'étude en question ne pourra être entreprise, avant que cette question ait été renvoyée au Conseil de Direction pour qu'il statue à ce sujet. Les vues du Directeur général seront transmises au Conseil de Direction avant qu'il ne prenne de décision. Les décisions du Conseil de Direction, au titre de ce paragraphe, peuvent être prises entre deux sessions du Conseil, si le Président du Conseil estime que l'urgence de la demande l'exige ;

d) Seules les *subventions de recherche non limitatives* seront considérées au titre de ce mécanisme et le CIRC portera seul la responsabilité de l'élaboration du protocole d'étude, de l'organisation de l'étude, y compris du choix des collaborateurs, du recueil et de l'assemblage des données, de l'interprétation des résultats et de leur publication dans la littérature scientifique ;

e) Sous réserve du point c) ci-dessus, à réception de l'approbation provisoire du Président et du Vice-Président du Conseil de Direction, le Directeur prendra contact avec le Président du Comité d'éthique du CIRC, qui nommera un Comité scientifique pour superviser et suivre l'étude. La composition de ce comité sera déterminée par le Président du Comité d'éthique en consultation avec ses membres et avec le Directeur du CIRC. Les membres du comité scientifique auront les compétences requises par l'étude entreprise et seront indépendants du CIRC, c'est-à-dire conformément aux règlements comme cela a été adopté par le Conseil de Direction du CIRC (GC/47/R11) ;

f) Une demande d'acceptation de fonds sera formellement présentée à l'assemblée plénière du Conseil de Direction lors de sa réunion suivante et le rapport sur tous les fonds reçus sera soumis aux exigences de rapport sur les fonds extérieurs, conformément au Règlement financier du CIRC ;

g) Tout projet financé de cette façon sera soumis au processus normal de revue scientifique du CIRC (GC/47/R10) ;

h) Des frais généraux de 20% au minimum seront défalqués du montant de tels financements.

Mai 2007

Voir également la Résolution **GC/59/R5** – Programme (cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques [FENSA]).

5.9.6 Versement des revenus d'intérêts aux subventions – autorisation permanente

GC/55/R23 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/16 « Acceptation des subventions et contrats et versement des revenus d'intérêts aux subventions »,

Constatant que l'Article 5.6 du Règlement financier exige que les intérêts dégagés des subventions ou des contributions exceptionnelles qui sont allouées par le donateur au financement d'un projet particulier (c'est-à-dire « les contributions volontaires à objet spécifié ») soient crédités aux Recettes diverses,

1. AUTORISE que le Directeur enregistre exceptionnellement les intérêts dégagés des contributions volontaires à objet spécifié dans leurs comptes respectifs, lorsque les accords signés avec les donateurs l'exigent clairement ; et

2. PRIE le Directeur de rendre compte des revenus d'intérêts comptabilisés selon le paragraphe un de cette résolution à chaque session ordinaire du Conseil de Direction.

Mai 2013

5.9.7 Mobilisation des ressources

Voir la Résolution **GC/59/R5** – Programme (Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques [FENSA]).

Voir les Résolutions **GC/61/R9, GC/62/R6, GC/63/R11** et **GC/64/R6** – Locaux (projet "Nouveau Centre").

Voir la Résolution **GC/62/R4** – Programme (rapports de la Directrice).

5.10 RAPPORTS SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DU CENTRE

GC/2/R6 Rév. 1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre effectuées par le Directeur général entre le 15 septembre et le 31 décembre 1965, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la même période (*Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé,* No 150[1]),

ACCEPTE le rapport du Directeur et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations financières effectuées entre le 15 septembre et le 31 décembre 1965.

Avril 1966

GC/3/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre effectuées par le Directeur général pour 1966, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la même période (*Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé,* No 159[2]),

ACCEPTE le rapport du Directeur et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations financières effectuées en 1966.

Avril 1967

GC/5/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre effectuées par le Directeur général pour 1967, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la même période (*Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé,* No 167[3]),

ACCEPTE le rapport du Directeur et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations financières effectuées en 1967.

Octobre 1968

GC/7/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre pendant l'année 1968 (Document GC/7/5) et le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la même période (*Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé,* No 175[4]) ; et

Ayant pris note de l'état du recouvrement des contributions des Etats participants au titre de l'exercice 1969,

1. PRIE INSTAMMENT les Etats participants de tout mettre en œuvre pour verser leurs contributions conformément aux dispositions de l'Article VIII.2 du Statut ; et

2. ACCEPTE le rapport du Directeur et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations financières effectuées en 1968.

Octobre 1969

GC/8/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre pendant l'année 1969 (Documents GC/8/5 et GC/8/5 Rév.1) et le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la même période (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, No 1835) ; et

Ayant constaté que le retard dans le versement des contributions de certains Etats participants pour les années 1969 et 1970 peut compromettre la saine situation financière du Centre,

1. PRIE INSTAMMENT à nouveau les Etats participants de se conformer aux dispositions de l'Article VIII.2 du Statut et de verser leurs contributions le plus tôt possible dans l'année ; et

2. ACCEPTE le rapport du Directeur et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 1969.

Octobre 1970

[1] *Actes off. Org. mond. Santé,* 150, pp. 40-43 et 104
[2] *Actes off. Org. mond. Santé,* 159, pp. 40-44 et 104-108
[3] *Actes off. Org. mond. Santé,* 167, pp. 36-39
[4] *Actes off. Org. mond. Santé,* 175, pp. 37-41
[5] *Actes off. Org. mond. Santé,* 183, p. 111

GC/9/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre pendant l'année 1970 (Document GC/9/5) et le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la même période (*Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé,* No 191[1]) ; et

Ayant constaté que le retard dans le versement des contributions de certains Etats participants pour les années 1970 et 1971 peut compromettre la saine situation financière du Centre,

1. PRIE INSTAMMENT à nouveau les Etats participants de se conformer aux dispositions de l'Article VIII.2 du Statut et de verser leurs contributions le plus tôt possible dans l'année ; et

2. ACCEPTE le rapport du Directeur et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 1970.

Octobre 1971

GC/11/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur (Document GC/11/5) sur les opérations financières du Centre effectuées par le Directeur général pour l'année 1971, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la même période (*Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé,* No 200[2]) ; et

Ayant pris note de l'état du recouvrement des contributions des Etats participants pour l'année 1972, ainsi que des arriérés de contributions pour l'année 1971,

1. PRIE INSTAMMENT les Etats participants de se conformer aux dispositions de l'Article VIII.2 du Statut et de verser leurs contributions le plus tôt possible dans l'année ;

2. ACCEPTE le rapport du Directeur et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 1971 ; et

3. EXPRIME le souhait que dorénavant le Directeur présente au Conseil de Direction les comptes de l'exercice écoulé et les indications sur les virements éventuels de crédits effectués, de même que la situation des divers fonds existant au Centre, afin de permettre au Conseil de Direction de s'acquitter des tâches prévues à l'Article V du Statut et à l'Article 47 du Règlement intérieur du Conseil de Direction.

Octobre 1972

GC/12/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur (Document GC/12/12) sur les opérations financières du Centre pour l'année 1972 et les extraits du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la même période[3],

1. CONSTATE avec satisfaction qu'en raison de l'amélioration du recouvrement des contributions des Etats participants, il n'a pas été nécessaire de faire usage au cours de l'année 1972 de l'autorisation de contracter des emprunts ;

2. CONSTATE en outre qu'il n'a pas été effectué de virement entre les sections de la résolution portant ouverture de crédits ; et

3. APPROUVE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 1973

GC/13/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre pour l'exercice 1973 (Documents GC/13/9 et GC/13/9 Addendum 1), les états financiers du Centre et le rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à la même période tels qu'ils figurent dans les *Actes officiels de l'OMS,* No 214,

APPROUVE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 1974

[1] *Actes off. Org. mond. Santé,* 191, p.123
[2] *Actes off. Org. mond. Santé,* 200, pp.49-58 et 136
[3] *Actes off. Org. mond. Santé,* 208, pp.63-72

GC/14/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre pour l'exercice 1974 (Documents GC/14/10 et GC/14/10 Addendum 1), les états financiers du Centre et le rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à la même période, tels qu'ils figurent dans les *Actes officiels de l'OMS,* No 222,

APPROUVE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 1975

GC/15/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier du Centre pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1975 et l'opinion du Commissaire aux Comptes relative à la même période, tels qu'ils figurent dans le document GC/15/5,

APPROUVE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Avril 1976

GC/16/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier du Centre pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1976 et l'opinion du Commissaire aux Comptes relative à la même période, tels qu'ils figurent dans le document GC/16/9,

APPROUVE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Avril 1977

GC/17/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier du Centre pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1977 et l'opinion du Commissaire aux Comptes relative à la même période, tels qu'ils figurent dans le document GC/17/5,

1. APPROUVE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ;
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion.

Mai 1978

GC/18/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier du Centre pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1978 ainsi que l'opinion et le rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à la même période, tels qu'ils figurent dans le document GC/18/4,

1. APPROUVE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ;
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport.

Mai 1979

GC/19/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier du Centre pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1979 ainsi que l'opinion et le rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à la même période, tels qu'ils figurent dans le document GC/19/4,

1. APPROUVE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ;
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport.

Mai 1980

GC/23/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier du Centre pour la période financière 1er janvier 1980 – 31 décembre 1981 ainsi que les états financiers vérifiés et le rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à la même période, tels qu'ils figurent dans le document GC/23/3,

1. ACCEPTE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ;
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport.

April 1982

GC/25/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour la période financière 1er janvier 1982 – 31 décembre 1983 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, tels qu'ils figurent dans le document GC/25/4,

1. ACCEPTE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ;
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport.

Mai 1984

GC/26/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers intérimaires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1984, tels qu'ils figurent dans le document GC/26/5,

APPROUVE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 1985

GC/27/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1985, tels qu'ils figurent dans le document GC/27/5,

APPROUVE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Avril 1986

GC/28/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers intérimaires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1986, tels qu'ils figurent dans le document GC/28/6,

APPROUVE le rapport intérimaire du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Avril 1987

GC/29/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour la période financière du 1er janvier 1986 au 31 décembre 1987 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, tels qu'ils figurent dans le document GC/29/4,

1. ACCEPTE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ;
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport.

Avril 1988

GC/30/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers intérimaires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1988, tels qu'ils figurent dans le document GC/30/4,

APPROUVE le rapport intérimaire du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 1989

GC/31/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour la période financière du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1989, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, tels qu'ils figurent dans le document GC/31/6,

1. ACCEPTE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ; et
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport.

Mai 1990

GC/32/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers intérimaires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1990, tels qu'ils figurent dans le document GC/32/5,

APPROUVE le rapport intérimaire du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 1991

GC/33/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice allant du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1991, tels qu'ils figurent dans le document GC/33/4,

1. ACCEPTE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ; et
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport.

Avril 1992

GC/34/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1992, tels qu'ils figurent dans le document GC/34/5,

APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Avril 1993

GC/35/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice allant du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1993, et le rapport du Commissaire aux Comptes, tels qu'ils figurent dans le document GC/35/4,

1. ACCEPTE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ;
2. APPUIE sans réserve le Directeur dans son action engagée pour accroitre la proportion de chercheurs au sein du personnel du Centre ;
3. PREND NOTE des commentaires du Commissaire aux Comptes concernant le déboursement de sommes provenant du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié avant réception du financement prévu ;
4. APPROUVE la création d'une réserve de 500 000 $ US sur le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié, telle qu'elle est décrite dans le document d'information GC/35/Inf. Doc. No 3 ;
5. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport ; et
6. PRIE le Directeur de faire rapport au Conseil de Direction, lors de sa prochaine réunion, sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes.

Avril 1994

GC/36/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers intérimaires pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1994, tels qu'ils figurent dans le document GC/36/5,

APPROUVE le rapport intérimaire du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Avril 1995

GC/36/R4 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/35/R3,

Ayant examiné le rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes (Document GC/36/6),

APPROUVE les mesures prises par le Directeur à la suite de ces recommandations.

Avril 1995

GC/37/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers pour l'exercice allant du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995, tels qu'ils figurent dans les documents GC/37/5 et GC/37/5 Corrigendum,

1. ACCEPTE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ; et
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport.

Mai 1996

GC/38/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers intérimaires pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1996, tels qu'ils figurent dans le document GC/38/10,

APPROUVE le rapport intérimaire du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 1997

GC/39/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, tels qu'ils figurent dans le document GC/39/8,

1. ACCEPTE le rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ; et
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport.

Mai 1998

GC/40/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier et les Etats financiers intérimaires pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1998, tels qu'ils figurent dans le Document GC/40/8,

APPROUVE le Rapport intérimaire du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 1999

GC/41/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier et les Etats financiers vérifiés pour l'exercice allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999, tels qu'ils figurent dans le Document GC/41/5,

1. ACCEPTE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre, et
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son opinion et de son rapport.

Mai 2000

GC/42/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier et les Etats financiers intérimaires pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2000, tels qu'ils figurent dans le Document GC/42/6,

APPROUVE le Rapport intérimaire du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 2001

GC/43/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier biennal et le Rapport du Commissaire aux Comptes (Document GC/43/9),

1. ACCEPTE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ;
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son opinion ;
3. FELICITE le Directeur du taux d'exécution du budget.

Mai 2002

GC/44/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers intérimaires pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2002, tels qu'ils figurent dans le document GC/44/4,

APPROUVE le rapport intérimaire du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 2003

GC/45/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier biennal et le Rapport du Commissaire aux Comptes (Document GC/45/8),

1. ACCEPTE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ;
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son opinion ;
3. REMERCIE en outre le Vérificateur général des Comptes de la République d'Afrique du Sud d'avoir rempli à la satisfaction générale son mandat de Commissaire aux Comptes du Centre international de Recherche sur le Cancer.

Mai 2004

GC/47/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2004, tel qu'il figure dans le Document GC/47/3,

APPROUVE le Rapport intérimaire du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 2005

GC/48/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier biennal et le Rapport du Commissaire aux Comptes pour la période financière biennale 1er janvier 2004 – 31 décembre 2005 (Document GC/48/8),

1. ACCEPTE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ;
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son opinion.

Mai 2006

GC/49/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2006, tel qu'il figure au Document GC/49/10,

APPROUVE le Rapport intérimaire du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 2007

GC/50/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier biennal et le Rapport du Commissaire aux Comptes pour la période financière 1er janvier 2006 – 31 décembre 2007 (Document GC/50/3),

1. ACCEPTE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ; et
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son opinion.

Mai 2008

GC/51/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2008, tel qu'il figure au Document GC/51/6,

APPROUVE le Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2008 sur les opérations financières du Centre.

Mai 2009

GC/52/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier biennal et le Rapport du Commissaire aux Comptes pour la période financière allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009 (Document GC/52/10),

1. ACCEPTE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ; et
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son opinion ainsi que le personnel du CIRC pour la préparation du rapport.

Mai 2010

GC/53/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/53/6 « Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2010 »,

1. APPROUVE le Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2010 sur les opérations financières du Centre ; et
2. NOTE qu'en accord avec les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), des états financiers annuels vérifiés seront publiés à partir de 2012 et la publication de rapports financiers intérimaires non vérifiés sera interrompue.

Mai 2011

Voir également la Résolution **GC/54/R7** – Questions financières (rapport financier et états financiers vérifiés des comptes du Centre).

GC/54/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport financier biennal et le Rapport du Commissaire aux Comptes pour période financière allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 (Document GC/54/9),

1. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre ; et
2. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son opinion ainsi que le personnel du CIRC pour la préparation du rapport.

Mai 2012

GC/55/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/6 « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux comptes de son Rapport et de son opinion ;

2. PREND NOTE avec satisfaction de la mise en place, dans les délais et dans leur intégralité, des Normes internationales de comptabilité pour le secteur public (IPSAS), comme l'a confirmé le Commissaire aux comptes ; et

3. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 2013

GC/56/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/7 « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son opinion, ainsi que le personnel du CIRC pour la préparation du rapport ; et

2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 2014

GC/57/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/6 Rev.1 « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 – Révision 1 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son avis ; et

2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 2015

GC/58/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/7 « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son avis ; et

2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 2016

GC/59/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/5 « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son avis ; et

2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 2017

GC/60/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/7 « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son avis ;

2. REMERCIE le Secrétariat pour les informations complémentaires qu'il a fournies sur les engagements au titre de l'Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI) et sur le problème du financement (Document GC/60/Inf.Doc. No.4) ; et

3. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

Mai 2018

GC/61/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/61/5 « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 » ainsi que son rectificatif (GC/61/5 Corr.1)[1],

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son Rapport et de son avis sans réserve ;

2. REMERCIE le Secrétariat pour les informations complémentaires qu'il a fournies sur les engagements à long terme au titre de l'Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI) et sur le déficit de financement correspondant (Document GC/61/Inf.Doc. No.4) ; et

3. APPROUVE le Rapport de la Directrice sur les opérations financières du Centre.

Mai 2019

GC/62/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/62/7 « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 » ainsi que son rectificatif (Document GC/62/7 Corr.1)[1],

1. REMERCIE le Commissaire aux comptes de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines pour son Rapport et son avis sans réserve ainsi que pour sa collaboration durant ces huit dernières années ;

2. REMERCIE le Secrétariat pour les informations complémentaires qu'il a fournies sur les engagements au titre de l'Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) et sur le déficit de financement (Document GC/62/Inf.Doc. No.4) ; et

3. APPROUVE le Rapport de la Directrice sur les opérations financières du Centre.

Mai 2020

GC/63/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/63/7 « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son Rapport et de son avis sans réserve ;

2. REMERCIE le Secrétariat pour les informations complémentaires qu'il a fournies sur les engagements à long terme au titre de l'Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) et sur le déficit de financement correspondant (Document GC/63/Inf.Doc. No.4) ; et

3. APPROUVE le Rapport de la Directrice sur les opérations financières du Centre.

Mai 2021

GC/64/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/64/9 Rev.1 « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Révision 1 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux comptes de son Rapport et de son avis sans réserve ; et

2. APPROUVE le Rapport de la Directrice sur les opérations financières du Centre.

Mai 2022

5.11 COMPTE PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Création : Voir la Résolution **GC/61/R5** – Questions budgétaires (Période biennale 2020–2021).

Voir également la Résolution **GC/63/R6** – Questions budgétaires (Période biennale 2022–2023).

[1] Seule la version anglaise est affectée par ce rectificatif.

6. QUESTIONS STATUTAIRES ET JURIDIQUES

6.1 ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

6.1.1 Lieu du Siège du Centre

GC/1/R4 Le Conseil de Direction,

Considérant l'Article IX du Statut du Centre international de Recherche sur le Cancer relatif au lieu du Siège du Centre,

1. REMERCIE le Gouvernement français de son offre généreuse ;

2. DECIDE que le Siège du Centre sera situé à Lyon, France ; et

3. INVITE le Directeur général à prendre les mesures nécessaires pour conclure un accord de siège entre l'Organisation mondiale de la Santé et le Gouvernement français concernant le Siège du Centre et contenant des dispositions analogues à celles des accords de Siège en vigueur auxquels l'Organisation mondiale de la Santé est partie.

Septembre 1965

6.1.2 Négociations et approbation de l'Accord de Siège

GC/2/R2 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/1/R4,

EXPRIME l'espoir que les négociations entre le Gouvernement de la France et le Directeur général concernant le siège du Centre aboutiront dans un proche avenir à une conclusion satisfaisante.

Avril 1966

GC/3/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du texte de l'Accord de Siège entre le Gouvernement français et l'Organisation mondiale de la Santé relatif au Centre international de Recherche sur le Cancer et de l'échange de notes s'y rapportant,

RECOMMANDE à l'Assemblée mondiale de la Santé d'approuver cet Accord ainsi que l'échange de notes.

Avril 1967

6.1.3 Convention avec la Ville de Lyon

GC/40/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/40/9,

Notant que la convention signée entre la Ville de Lyon et le Centre concernant l'occupation des locaux du Centre doit être revue en 2002,

1. DEMANDE au Directeur d'entamer des discussions avec la Ville de Lyon dans l'objectif de revoir cette convention dans des termes qui reflètent la nécessité pour la Ville, en tant que propriétaire de la tour et l'auditorium d'investir de façon régulière dans des frais d'entretien et de rénovation du gros œuvre ;

2. EXPRIME sa profonde reconnaissance à la Ville de Lyon pour la coopération et la générosité qu'elle a témoignées au Centre depuis plus de 30 ans.

Mai 1999

GC/41/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/41/10,

Rappelant sa Résolution GC/40/R6,

1. SE FELICITE de l'annonce de la Ville de Lyon selon laquelle elle demeurera propriétaire du bâtiment principal du Centre (la tour et l'auditorium) et du terrain, et restera financièrement responsable du gros œuvre ;

2. AUTORISE le Directeur à renouveler cette convention avec la Ville de Lyon à des conditions qui satisfassent les besoins du Centre ;

3. PRIE le Directeur de faire rapport sur cette question à la prochaine session du Conseil de Direction.

Mai 2000

GC/42/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/42/10,

Rappelant ses Résolutions GC/40/R6 et GC/41/R11,

1. SE FELICITE de l'évolution positive enregistrée depuis sa quarante et unième session ;

2. DEMANDE au Directeur de conclure le renouvellement d'une convention satisfaisante ;

3. PRIE en outre le Directeur de faire rapport sur cette question lors de la quarante-troisième session du Conseil de Direction.

Mai 2001

GC/43/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/43/16 et le rapport du Directeur sur le récent accord intervenu avec la Ville de Lyon,

Rappelant ses Résolutions GC/40/R6, GC/41/R11 et GC/42/R12,

1. ACCUEILLE avec satisfaction la conclusion d'un accord avec la Ville de Lyon qui renouvelle le bail de la tour principale du Centre au cours des trente prochaines années sur des termes acceptables pour le Centre ;

2. FELICITE le Directeur d'avoir mené ces négociations avec succès ;

3. SAIT GRE au Ministère français des Affaires étrangères du conseil et du soutien dont il a fait preuve à cet égard ;

4. EXPRIME sa grande satisfaction au Maire et au Conseil municipal de la Ville de Lyon de leur soutien généreux et constant au Centre et prie le Président du Conseil de Direction d'exprimer ses remerciements au Maire de Lyon.

Mai 2002

Voir également les Résolutions **GC/53/R11** – Questions administratives (plan cadre d'infrastructure) et **GC/54/R5** (projet « Nouveau Centre »).

6.2 STATUT, REGLES ET REGLEMENTS DU CENTRE (AMENDEMENTS)

6.2.1 Amendements au Statut

Article VI : Voir les Résolutions **GC/50/R14** et **GC/50/R15** – Conseil scientifique (rôle et responsabilités du Conseil scientifique).

Article VI.1 : Voir les Résolutions **GC/27/R14** et **GC/31/R7** – Conseil scientifique (augmentation du nombre des membres du Conseil scientifique).

Article VI.3 : Voir les Résolutions **GC/9/R13** et **GC/27/R14** – Conseil scientifique (durée du mandat des membres du Conseil scientifique).

Articles VIII.1, VIII.3 et VIII.4 : Voir les Résolutions **GC/7/R5**, **GC/9/R3** et **GC/15/R9** – Questions financières (mode de calcul des contributions).

Article XIII : Voir les Résolutions **GC/61/R5** – Questions budgétaires (Période biennale 2020–2021) et **GC/63/R14** – Statut, Règles et Règlements (amendements au Règlement financier).

GC/53/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/53/8 « Amendements au Règlement financier et au Statut du CIRC »,

Ayant examiné la Résolution GC/53/R8 « Amendement au Règlement financier du CIRC »,

DECIDE que l'Article VIII (paragraphe 8) du Statut du CIRC devra être amendé et lu comme suit :

Texte actuel	***Texte amendé***
Article VIII – Finances	*Article VIII – Finances*
8. Les biens et avoirs du Centre seront considérés comme des fonds de dépôt au sens de l'Article IX, paragraphes 9.1 et 9.2 du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé. Ils feront l'objet d'une comptabilité séparée de celle des biens et avoirs de l'Organisation mondiale de la Santé, et seront gérés conformément aux dispositions financières adoptées par le Conseil de Direction.	8. Les fonds et avoirs du Centre feront l'objet d'une comptabilité séparée de celle des biens et avoirs de l'Organisation mondiale de la Santé, et seront gérés conformément aux dispositions financières adoptées par le Conseil de Direction.

Mai 2011

GC/62/R17 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/62/15 « Rapport du Groupe de travail du Conseil de Direction sur l'amendement de l'Article XIII du Statut du CIRC »,

1. REMERCIE le Groupe de travail d'avoir examiné les options possibles ;

2. PRIE le Groupe de travail d'étudier d'autres options ;

3. DECIDE de reporter l'examen des options possibles ainsi que la décision relative à un éventuel amendement du Statut à la prochaine session du Conseil de Direction afin de laisser plus de temps pour les délibérations ; et

4. SOUHAITE LA BIENVENUE au Canada, à l'Espagne, aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, et au Président ou Vice-Président du Conseil de Direction (membres *es qualités*) en qualité de membres du Groupe de travail.

Mai 2020

6.2.2 Amendements au Règlement intérieur du Conseil de Direction

Règle 46 : Voir la résolution **GC/23/R12** – Conseil de Direction (amendements au Règlement intérieur)).

Règle 47 : Voir la résolution **GC/13/R3** – Questions budgétaires (adoption de budgets programmes biennaux).

6.2.3 Amendements au Règlement financier

Article II.2.1 :	Voir la résolution **GC/53/R8** – Questions financières (biens et avoirs).
Article III.3.1 :	Voir les résolutions **GC/13/R3** – Questions budgétaires (adoption de budgets programmes biennaux) et **GC/48/R6** – Questions financières (adoption de l'euro comme devise pour le budget, le calcul des contributions et la comptabilité).
Article III.3.3 :	Voir la résolution **GC/17/R5** – Questions financières (ajout d'un nouveau paragraphe : virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits).
Article IV.4.1 :	Voir la résolution **GC/48/R6** – Questions financières (adoption de l'euro comme devise pour le budget, le calcul des contributions et la comptabilité).
Article IV.4.2 :	Voir la résolution **GC/13/R3** – Questions budgétaires (présentation de programmes budgets biennaux : paragraphe supprimé).
Article IV.4.3 :	Voir les résolutions **GC/38/R8** et **GC/56/R5**– Questions financières (augmentation progressive des contributions).
Article V.5.3 :	Voir la résolution **GC/19/R6** – Questions financières (biens et avoirs).
Articles VI.6.1 et VI.6.2 :	Voir les résolutions **GC/15/R5** et **GC/54/R7** – Questions financières (rapport annuel sur les opérations financières et vérification des comptes), **GC/19/R6** – Questions financières (biens et avoirs), et **GC/48/R6** – Questions financières (adoption de l'euro comme devise pour le budget, le calcul des contributions et la comptabilité).

GC/63/R14 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/62/R17,

1. REMERCIE le Groupe de travail d'avoir examiné les autres options possibles[1] ; et

2. DECIDE de laisser l'Article XIII du Statut en l'état et de modifier l'Article 7.3 du Règlement financier comme suit : « 7.3 Tout Etat participant qui se retire du Centre en application de l'Article XIII du Statut doit payer la totalité des sommes dues par lui jusques et y compris pour la seconde année de la période biennale au cours de laquelle son retrait prend effet. »

Mai 2021

[1] Document GC/63/12

6.3 ETATS PARTICIPANTS

6.3.1 Admission de nouveaux Etats participants

GC/1/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de l'Australie en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que l'Australie est admise en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer.

Septembre 1965

GC/1/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que l'Union des Républiques socialistes soviétiques est admise en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer.

Septembre 1965

GC/2/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement d'Israël en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, qu'Israël est admis en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer.

Avril 1966

GC/3/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement des Pays-Bas en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que les Pays-Bas sont admis en qualité d'Etat participant du Centre international de Recherche sur le Cancer.

Avril 1967

GC/8/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de la Belgique en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que la Belgique est admise en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer.

Octobre 1970

GC/10/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement du Japon en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que le Japon est admis en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer.

Mai 1972

GC/18/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de la Suède en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que la Suède est admise en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 1979

GC/22/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement du Canada en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que le Canada est admis en qualité d'Etat participant au Centre à dater du 1er janvier 1982, sous réserve que le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé reçoive, avant cette date, une notification par laquelle le Canada s'engage à observer et appliquer les dispositions mentionnées à l'Article III du Statut du Centre ;

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Octobre 1981

GC/27/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de la Finlande en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que la Finlande est admise en qualité d'Etat participant au Centre à dater de 1986 ;

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Avril 1986

GC/28/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de la Norvège en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que la Norvège est admise en qualité d'Etat participant au Centre à dater de 1987 ;

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Avril 1987

GC/31/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement du Danemark en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que le Danemark est admis en qualité d'Etat participant au Centre à dater de 1990 ;

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 1990

GC/31/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de la Suisse en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII a) du Statut du Centre, que la Suisse est admise en qualité d'Etat participant au Centre à dater de 1990 ;

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 1990

GC/39/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de l'Argentine en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que l'Argentine est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 1998

GC/39/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement du Brésil en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que le Brésil est admis en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 1998

GC/44/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du gouvernement de l'Espagne en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de recherche sur le cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du statut du Centre, que l'Espagne est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 2003

GC/48/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de l'Inde en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que l'Inde est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 2006

GC/48/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de la République de Corée en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer,

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que la République de Corée est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 2006

Voir également la résolution **GC/48/R15** – Questions financières (utilisation de contributions non budgétisées).

GC/49/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de l'Irlande en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document GC/49/5),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que l'Irlande est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 2007

GC/50/R18 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de l'Autriche en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document GC/50/15),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que l'Autriche est admise en qualité d'Etat participant au Centre ;
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant ; et
3. AUTORISE le Directeur à utiliser la contribution non budgétisée de l'Autriche pour 2008–2009 pour financer les activités du programme scientifique du Centre.

Mai 2008

GC/53/R22 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la requête du Gouvernement de la Turquie en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document GC/53/19),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que la Turquie est admise en qualité d'Etat participant au Centre ;
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat Participant ; et
3. AUTORISE le Directeur à utiliser la contribution non budgétisée de la Turquie pour 2012–2013 pour les activités du Centre.

Mai 2011

GC/54/R17 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/54/15 (« Rapport du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants concernant les critères d'admission et ses implications »),

1. REMERCIE le Sous-comité de son rapport ;
2. SOUHAITE poursuivre l'admission de nouveaux Etats participants, sans fixer de limites sur le nombre de ces Etats et sans imposer de conditions d'entrée excessives, constatant que l'admission doit demeurer ouverte à tout Etat Membre de l'Organisation mondiale de la Santé œuvrant au sein de cette communauté de recherche en constante évolution ;
3. APPROUVE la mise au point d'un formulaire de candidature normalisé, tout en gardant à l'esprit qu'une participation au CIRC stimule également de nouveaux domaines de recherche et des niveaux de coopération supplémentaires et que tout critère préalable doit par conséquent tenir compte et valoriser d'éventuels progrès futurs ;
4. DECIDE que le Sous-comité doit recevoir, à titre d'exemple et le cas échéant, des informations structurées sur les domaines indiqués ci-dessous lors de l'examen des candidatures des nouveaux Etats participants, afin d'évaluer si « ledit Etat se trouve en mesure d'apporter une contribution efficace aux activités scientifiques et techniques du Centre » (Article XII du Statut). Ces domaines sont décrits comme suit :
    - Une description actuelle de la communauté de recherche sur le cancer, en y incluant notamment les compétences pertinentes aux domaines d'activités du CIRC ;
    - Une présentation détaillée de la présence d'un institut national du cancer ou d'organisations équivalentes « de premier plan » dans la recherche sur le cancer ;
    - Une description du financement de la recherche sur le cancer dans le secteur public et les ONG ;
    - Des informations concernant un plan national de lutte contre le cancer, si un tel plan existe ;
    - La capacité de l'Etat participant à prendre part aux priorités de recherche du CIRC telles que décrites dans sa Stratégie à moyen-terme ;
    - Des éléments attestant d'échanges scientifiques et techniques en cours avec le CIRC.

Mai 2012

Voir également la résolution **GC/54/R18** – Questions financières (augmentation progressive des contributions pour les nouveaux Etats participants).

GC/55/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement du Brésil en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document GC/55/17),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que le Brésil est admis en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 2013

GC/55/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement du Qatar en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document GC/55/19),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que le Qatar est admis en qualité d'Etat participant au Centre ; et

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 2013

GC/57/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement du Maroc en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document GC/57/19),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que le Maroc est admis en qualité d'Etat participant au Centre ; et

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 2015

GC/59/R16 Le Conseil de Direction,

Désirant que le plus grand nombre possible d'Etats Membres de l'OMS remplissant les critères décrits dans sa Résolution GC/54/R17 participent aux travaux du Centre,

Désirant augmenter le nombre d'Etats participants pour permettre au Centre d'élargir son programme ordinaire actuel,

Considérant que les Etats Membres de l'OMS peuvent demander à être membres du CIRC entre les sessions ordinaires du Conseil de Direction, au cours desquelles leur candidature devrait normalement être examinée,

1. PRIE le Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants d'examiner les candidatures reçues par le Directeur général de l'OMS le plus rapidement possible et au plus tard 30 jours après leur réception ;

2. DECIDE que le Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants écrira au Conseil de Direction par l'intermédiaire du Directeur, pour l'informer de ses conclusions et demander aux membres du Conseil de répondre par « oui » ou par « non » à la décision préconisée en indiquant une date limite pour la réponse, afin de permettre d'évaluer si l'exigence d'une majorité des deux tiers du Conseil de Direction en faveur de l'acceptation est obtenue, conformément à l'Article XII du Statut du CIRC ; et

3. DECIDE que, si la majorité des deux tiers en faveur de l'acceptation de la candidature (ou des candidatures) est atteinte, l'adoption d'une Résolution sur l'admission du nouvel Etat (ou des nouveaux Etats) participant(s) sera inscrite à l'Ordre du jour.

Mai 2017

GC/60/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement de la République islamique d'Iran en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le cancer (Document GC/60/20),

1. DECIDE, conformément à l'article XII du Statut du Centre, que la République islamique d'Iran est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat Participant.

Mai 2018

GC/61/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement de la Hongrie en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document GC/61/18),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que la Hongrie est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 2019

GC/62/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement de la République populaire de Chine en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document GC/62/21),

1. PREND NOTE avec grand intérêt de la demande de la République populaire de Chine telle qu'elle a été reçue par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé le 3 mars 2020 ;

2. REMERCIE le Sous-comité pour son Rapport ;

Rappelant l'Article 50 du Règlement intérieur du Conseil de Direction du CIRC[1],

3. DECIDE de reporter l'examen et la décision concernant l'admission d'un nouvel Etat participant à la prochaine session du Conseil de Direction.

Mai 2020

GC/63/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement de la République populaire de Chine en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document GC/63/2),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que la République populaire de Chine est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et

2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

Mai 2021

[1] Toute demande de cette nature est inscrite à l'ordre du jour de la session suivante du Conseil de Direction, à condition qu'elle parvienne au Directeur général quatre-vingt-dix jours au moins avant la date d'ouverture de cette session.

6.3.2 Retrait d'Etat participant

GC/9/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur la composition du Centre (Document GC/9/6), et

Ayant pris acte du retrait d'Israël du Centre international de Recherche sur le Cancer,

EXPRIME

1) le regret qu'un Etat participant ait dû se retirer ; et

2) l'espoir que de tels retraits auront un caractère temporaire.

Octobre 1971

GC/42/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur la composition du Centre (Document GC/42/11),

1. PREND NOTE de la décision de l'Argentine de se retirer du Centre international de Recherche sur le Cancer, avec des arriérés de contribution d'un montant de 1 127 578 $ US, à compter du 1er janvier 2001 ;

2. EXPRIME son regret de cette décision ; et

3. SOUHAITE que ce retrait soit de nature provisoire.

Mai 2001

GC/42/R4 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur la composition du Centre (Document GC/42/12),

1. PREND NOTE de la décision du Brésil de se retirer du Centre international de Recherche sur le Cancer, avec des arriérés de contribution d'un montant de 1 027 578 $ US, à compter du 1er janvier 2001 ;

2. EXPRIME son regret de cette décision ; et

3. SOUHAITE que ce retrait soit de nature provisoire.

Mai 2001

GC/61/R17 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du Document GC/61/19,

1. PREND NOTE de la décision de la Turquie de se retirer du Centre international de Recherche sur le Cancer à compter du 3 juin 2019, ses contributions dues s'élevant à 753 457€ ;

2. EXPRIME ses regrets quant à cette décision ;

3. ESPERE que ce retrait sera provisoire et encourage le maintien d'un dialogue scientifique avec la Turquie ;

4. RECONNAIT les efforts déployés par la Directrice, le Président du Conseil de Direction et l'OMS pour tenter de maintenir la participation de la Turquie ; et

5. DEMANDE qu'une notification confidentielle soit adressée aux membres du Conseil de Direction lorsque le Directeur général de l'OMS reçoit de la part d'un Etat participant une notification écrite l'informant de son intention de se retirer.

Mai 2019

GC/62/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/62/17 « Demande de suspension de la participation d'un Etat participant et implications financières – La Turquie »,

Rappelant les Articles III, XII et XIII du Statut du CIRC ainsi que le Règlement intérieur du Conseil de Direction,

1. NOTE qu'il n'existe pas de procédure définie pour la suspension de la participation d'un Etat participant ; et

2. CONFIRME avec regret le retrait de la Turquie tel que mentionné dans la Résolution GC/61/R17.

Mai 2020

6.3.3 Contacts avec d'éventuels Etats participants

Voir la résolution **GC/4/R6** – Questions budgétaires (développement du programme du Centre).

GC/9/R8 Le Conseil de Direction,

Considérant la nécessité d'étendre les activités du Centre et d'amener de nouveaux Etats participants à y adhérer,

DECIDE de demander au Directeur et au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé de prendre les mesures appropriées afin d'établir des contacts au plus haut niveau avec les autorités compétentes des Etats membres de l'OMS susceptibles d'apporter une contribution efficace aux activités scientifiques et techniques du Centre, afin de les informer des activités du Centre et d'appeler leur attention sur le fait que les Etats participants actuels souhaitent les voir étudier la possibilité de se joindre à eux.

Octobre 1971

Voir également la résolution **GC/54/R17** – Etats participants (admission de nouveaux Etats participants).

6.3.4 Admission au Centre de petits Etats

GC/14/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance des documents GC/14/8, GC/14/8 Addendum 1, GC/14/WP/1 et GC/14/WP/1 Addendum 1,

Reconnaissant que le mode de fixation des contributions au budget est un facteur qui influencera la décision des nouveaux Etats participants éventuels,

Réaffirmant qu'il importe de maintenir les critères fixés par l'Article XII du Statut,

Souhaitant que le plus grand nombre possible d'Etats membres de l'OMS qui satisfont à ces critères participent aux activités du Centre,

1. AUTORISE le Directeur à soumettre la question au groupe de travail du Conseil de Direction créé par la résolution GC/14/R9 Rév., en vue de l'établissement de critères appropriés, tant scientifiques que budgétaires, concernant de nouvelles catégories d'Etats participants ;
2. PRIE le groupe de travail de présenter ses recommandations à la prochaine session du Conseil de Direction.

Mai 1975

Voir également la résolution **GC/15/R9** – Questions financières (nouveau mode de calcul : création de cinq groupes d'Etats participants).

6.3.5 Groupe de travail sur les méthodes permettant d'augmenter le nombre d'Etats participants

GC/33/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/33/8 décrivant les diverses façons selon lesquelles la participation au CIRC pourrait être élargie,

1. DECIDE d'établir un groupe de travail, composé du Dr Somers, en tant que Président, du Professeur Huttunen et du Professeur Tubiana, chargé d'examiner cette question ;
2. PRIE le groupe de travail de présenter ses recommandations à la trente-quatrième session du Conseil de Direction.

Avril 1992

6.3.6 Participation de la Fédération de Russie

GC/38/R7 Le Conseil de Direction,

Considérant qu'il serait souhaitable que la Fédération de Russie reprenne sa participation active aux travaux du CIRC,

1. DONNE mandat au Président du Conseil de Direction et au Directeur du Centre pour entreprendre des négociations afin de déterminer selon quelles conditions une telle reprise pourrait avoir lieu,

2. DEMANDE au Président et au Directeur de faire rapport sur ce point dès que possible et, au plus tard, à la prochaine session du Conseil de Direction.

Mai 1997

GC/39/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/39/14,

Notant le souhait de la Fédération de Russie de reprendre une participation active au Centre international de Recherche sur le Cancer à la suite de la dissolution de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques en 1991,

1. ACCEPTE à titre exceptionnel d'échelonner le paiement des arriérés de contributions accumulés par la Fédération de Russie, actuellement d'un montant de 7 599 129 $ US, sur une période de 15 années au maximum, par annuités égales à partir de 1998, la durée de cette période devant faire l'objet d'un accord unique et final entre le Directeur et le Gouvernement de la Fédération de Russie avant la fin de cette année, et

2. DECIDE que, à la condition que la contribution de la Fédération de Russie pour 1998, ainsi que les annuités mentionnées plus haut soient réglées en temps opportun, elle ne sera pas considérée, aux fins de l'alinéa 5 de l'Article VIII du Statut du Centre, comme étant redevable d'arriérés de contribution pour les années précédant 1998.

Mai 1998

GC/40/R3 Le Conseil de Direction,

Rappelant la résolution GC/38/R7,

Reconnaissant les difficultés économiques actuellement rencontrées par la Fédération de Russie,

Notant que l'offre contenue dans la Résolution GC/39/R13 d'étaler le paiement des contributions passées sur une période allant jusqu'à 15 ans par annuités égales n'a pas été acceptée par la Fédération de Russie et a maintenant expiré,

Constatant avec regret le souhait de la Fédération de Russie de suspendre sa participation et notant avec intérêt son désir de reprendre une participation pleine et entière au fonctionnement du Centre dès que sa situation financière et économique le permettra,

Reconnaissant que la suspension des contributions fixées pour la Fédération de Russie aiderait le Gouvernement à reprendre une participation active aux activités du Centre le plus tôt possible,

1. CONVIENT, à titre très exceptionnel, de suspendre de façon temporaire la participation active de la Fédération de Russie, jusqu'à ce que le Gouvernement de la Fédération de Russie en demande la reprise,

2. DECIDE qu'au cours de la suspension de cette participation, la Fédération de Russie ne participera pas aux activités du Centre en tant qu'Etat participant et, quel que soit le montant de ses arriérés actuels, ne sera pas redevable de contributions annuelles dans le cadre du budget du Centre pendant cette période de suspension,

3. DEMANDE au Directeur

   i) de demeurer en discussion avec le Ministre de la Santé en ce qui concerne le statut de membre de la Fédération de Russie, et

   ii) de tenir le Conseil de Direction au courant de tout progrès en la matière.

Mai 1999

GC/48/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/48/5,

Notant le souhait de la Fédération de Russie de reprendre une participation active au Centre international de Recherche sur le Cancer,

Gardant à l'esprit la longue et fructueuse histoire de coopération entre les parties et la situation particulière de la Fédération de Russie,

1. ACCEPTE que la Fédération de Russie reprenne une participation active au Centre international de Recherche sur le Cancer à partir du 1er janvier 2007 ;

2. APPROUVE de façon exceptionnelle la proposition de la Fédération de Russie de rembourser ses arriérés de contribution pour un montant de 9 767 866 $ US au 31 décembre 2005 en dix versements annuels, soit neuf versements de 976 787 $ US et un versement final de 976 783 $ US. Le premier versement de 976 787 $ US est dû au 1er janvier 2007 ;

3. CONVIENT que, au cours de l'une quelconque des années de remboursement, le montant de 976 787 $ US représentant le versement annuel des arriérés (976 783 $ US pour le versement final), doit être reçu dans son intégralité et crédité au Compte pour arriérés de contributions de la Fédération de Russie, avant que toute contribution ne puisse être créditée au Fonds général et être ainsi employée pour les activités du programme en cours ;

4. DECIDE que, pour 2007, la Fédération de Russie paiera une contribution non budgétisée de 979 700 $ US au budget ordinaire ; et

5. DECIDE en outre qu'à partir de 2008, le calcul de la contribution de la Fédération de Russie sera fait de la façon usuelle.

Mai 2006

Voir également la résolution **GC/48/R15** – Questions financières (utilisation de contributions non budgétisées).

GC/49/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/49/4,

Rappelant sa Résolution GC/48/R3, par laquelle le Conseil de Direction acceptait que la Fédération de Russie reprenne une participation active au Centre international de Recherche sur le Cancer à partir du 1er janvier 2007 et par laquelle il acceptait exceptionnellement la proposition de la Fédération de Russie de rembourser ses arriérés de contributions en dix versements annuels,

Notant le désir de la Fédération de Russie de participer pleinement aux travaux du Centre international de Recherche sur le Cancer,

DECIDE que, sous réserve du paiement en temps utile de la contribution due par la Fédération de Russie conformément à la Résolution GC/48/R3 et conformément au Statut et au Règlement financier du Centre international de Recherche sur le Cancer, elle ne sera pas considérée aux termes de l'Article VIII.5 du Statut comme étant redevable d'arriérés de contributions.

Mai 2007

6.3.7 Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants

a) Création et mandat

GC/15/R19 Le Conseil de Direction,

DECIDE de créer un Sous-comité, sous la présidence du Dr J. Spaander, qui siègera jusqu'à la prochaine session du Conseil de Direction,

Ce Sous-comité sera composé des personnalités ci-après :

Professeur E.J. Aujaleu

Professeur N.N. Blokhin ou Dr N.N. Fetisov (suppléant)

Sir John Gray

Le mandat du Sous-comité sera le suivant :

a) déterminer les éléments d'information qui, de l'avis du Sous-comité, devraient nécessairement être fournis par tout Etat Membre désireux d'adhérer au Centre ;

b) examiner dans quelle mesure un Etat candidat satisfait aux dispositions de l'Article XII du Statut du Centre et faire rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil de Direction.

Avril 1976

GC/16/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Sous-comité du Conseil de Direction sur l'admission de nouveaux Etats participants (document GC/Sous-comité/WP/2),

1. PREND NOTE du rapport ;
2. APPROUVE les recommandations du Sous-comité concernant les procédures à adopter en la matière et les éléments d'information à fournir par un Etat candidat ; et
3. FELICITE le Sous-comité de son rapport constructif.

Avril 1977

Voir également la résolution **GC/54/R17** – Questions statutaires et juridiques (admission de nouveaux Etats participants).

b) Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants

GC/18/R14 Le Conseil de Direction,

Rappelant la résolution GC/15/R19 par laquelle il a créé un Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la résolution GC/16/R8 par laquelle il a établi des procédures pour ce Sous-comité,

DECIDE ce qui suit :

1. le Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants sera composé du Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et de deux membres (avec suppléants) à désigner par le Conseil de Direction à la fin de chacune de ses sessions ; et
2. le Dr J. Spaander et le Dr R.C. Norton demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil et, au cas où l'un ou l'autre ou les deux ne pourraient siéger au comité, ils seraient suppléés par le Professeur R. Vannugli et le Dr A.M. Garin.

Mai 1979

GC/23/R14 Le Conseil de Direction,

Rappelant la résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants du Canada et de la Suède qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Avril 1982

GC/24/R11 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants du Canada et de la Suède qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Avril 1983

GC/25/R10 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants du Canada et des Pays-Bas qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 1984

GC/26/R10 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants de la France et des Pays-Bas qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 1985

GC/27/R15 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants de la France et des Pays-Bas, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Avril 1986

GC/28/R13 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants de la France et des Pays-Bas qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Avril 1987

GC/29/R7 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants du Canada et de la France qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Avril 1988

GC/30/R15 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants du Canada et de la France qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 1989

GC/31/R14 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants de la France et du Canada qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 1990

GC/32/R13 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants de la France et du Canada qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 1991

GC/33/R14 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants du Canada et de la Suisse qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Avril 1992

GC/34/R10 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants de la Finlande et la Suisse qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Avril 1993

GC/35/R9 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE de désigner le Président du Conseil de Direction, agissant *ès qualités*, et les représentants de la Finlande, du Japon et de la Suisse qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Avril 1994

GC/36/R13 Rév. Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) d'élire les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, du Japon, des Pays-Bas et de la Suisse qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil, et demande à ce Sous-comité de réexaminer la quote-part des nouveaux Etats participants dans la structure des contributions.

Avril 1995

GC/37/R10 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande et de la France, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 1996

GC/38/R12 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de la France, des Pays-Bas et de la Suisse qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 1997

GC/39/R17 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants du Brésil et de la France qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 1998

GC/40/R9 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Italie qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 1999

GC/41/R7 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique et de la France qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2000

GC/42/R16 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre la Présidente du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, de la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2001

GC/43/R15 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre la Présidente du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, de la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2002

GC/44/R13 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, de la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2003

GC/45/R10 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de la République fédérale d'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2004

GC/47/R13 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2005

GC/48/R13 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, de l'Inde, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2006

GC/49/R18 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, de l'Inde, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2007

GC/50/R20 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, du Canada, du Japon et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2008

GC/51/R18 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, du Canada, du Japon et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2009

GC/52/R15 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, du Canada, du Japon et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2010

GC/53/R20 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

1. DECIDE que ce Sous-comité sera composé des représentants des Etats participants intéressés, en plus du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*). Les représentants, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil, seront ceux de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume-Uni.
2. DECIDE également que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction.

Mai 2011

GC/54/R19 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Mai 2012

GC/55/R24 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Mai 2013

GC/56/R19 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique et du Japon, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Mai 2014

GC/57/R20 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, de l'Inde et de la Turquie, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Mai 2015

GC/58/R18 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, de l'Italie et de la Suède, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Mai 2016

GC/59/R14 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de l'Espagne et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

Mai 2017

GC/60/R20 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, de la République islamique d'Iran et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Mai 2018

GC/61/R15 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) et des représentants du Brésil, du Canada, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Mai 2019

GC/62/R19 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Mai 2020

GC/63/R15 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) et des représentants du Brésil, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Mai 2021

GC/64/R15 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) et des représentants du Brésil, du Japon, du Qatar, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Mai 2022

c) Conséquences financières de l'acceptation de nouveaux Etats participants

GC/50/R17 Le Conseil de Direction,

DEMANDE au Directeur, en consultation avec le Sous-comité sur l'Admission de nouveaux Etats participants, de :

1) ANALYSER les conséquences financières de l'admission de nouveaux Etats participants sur les contributions dues par les Etats participants existants pour les budgets-programmes futurs ;
2) PROPOSER des alternatives permettant d'atténuer toute implication financière négative sur les Etats participants existants ;
3) AVISER la prochaine session du Conseil de Direction concernant le bien-fondé ou non de la Résolution GC/37/R9 ("Augmentation progressive des contributions pour les nouveaux Etats participants") ;
4) FAIRE RAPPORT sur cette question à la prochaine session du Conseil de Direction ; et
5) S'ASSURER que pour la période biennale suivante, aucun Etat participant ne verra sa contribution augmenter en conséquence de l'admission d'un nouvel Etat participant.

Mai 2008

GC/51/R7 Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/50/R17,

Ayant examiné le Document GC/51/9 sur les conséquences financières de l'admission de nouveaux Etats participants,

1. REMERCIE le Secrétariat et le Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants de leur analyse des conséquences financières de l'admission de nouveaux Etats participants sur les contributions des Etats participants existants dans les futurs budgets programmes ;

2. DECIDE de maintenir la méthodologie actuelle pour le calcul des contributions au budget, telle qu'elle est décrite à la Résolution GC/15/R9 ;

3. DECIDE de maintenir l'augmentation progressive des contributions pour les nouveaux Etats participants, telle qu'elle est décrite à la Résolution GC/37/R9 ; et

4. DECIDE en outre qu'aucun Etat participant ne verra ses contributions augmenter du fait de l'admission d'un nouvel Etat participant.

Mai 2009

7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

7.1 LOCAUX

7.1.1 Lieu du Siège du Centre

Voir la Résolution **GC/1/R4** – Questions statutaires et juridiques (accord de Siège).

7.1.2 Locaux permanents du Centre

GC/4/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les documents relatifs aux locaux permanents du Centre (SC/3/5, SC/3/5 Add.1, SC/3/5 Add.2 et GC/4/6),

1. EXPRIME sa profonde gratitude au Gouvernement français et à la Municipalité de Lyon, grâce auxquels le Centre pourra disposer d'un bâtiment aussi moderne, aussi séduisant et d'une telle souplesse d'utilisation ;

2. ESTIME, comme le Directeur, que ce bâtiment devra comporter des laboratoires dont les travaux seront associés aux programmes de recherche concernant la biologie écologique du cancer ou résulteront directement de ces programmes ;

3. PRIE le Directeur de soumettre à la prochaine session du Conseil de Direction un document définissant les travaux de laboratoire qui peuvent être considérés comme répondant aux conditions spécifiées au paragraphe 2 ci-dessus ;

4. DECIDE de nommer un Comité du bâtiment qui aidera le Directeur de ses conseils et sera composé du Professeur E.J. Aujaleu, du Dr J.A.B. Gray et du Président du Conseil scientifique ; et charge le Directeur de prévoir le crédit budgétaire destiné à couvrir les frais de voyage et de subsistance des membres de ce comité, ainsi que d'opérer un prélèvement à cet effet sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;

5. APPROUVE la demande présentée par le Directeur dans le document GC/4/6 en vue de la nomination d'un architecte-conseil et autorise le Directeur à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de Direction les sommes nécessaires pour le paiement des honoraires et des dépenses de cet architecte.

Novembre 1967

7.1.3 Rapports du Comité du bâtiment du Conseil de Direction

GC/5/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les deux rapports du Comité du bâtiment du Conseil de Direction (Document GC/5/7),

1. REMERCIE le Comité du bâtiment du Conseil de Direction de sa précieuse assistance ;

2. INVITE le Directeur à convoquer, selon les besoins, de nouvelles réunions du Comité du bâtiment du Conseil de Direction ; et

3. PRIE le Directeur et le Comité du bâtiment du Conseil de Direction de soumettre d'autres rapports à la sixième session du Conseil de Direction.

Octobre 1968

GC/7/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les locaux permanents du Centre (Document GC/7/7), ainsi que les rapports des troisième et quatrième réunions du Comité du bâtiment du Conseil de Direction,

1. REMERCIE le Comité du bâtiment du Conseil de Direction du contrôle suivi qu'il exerce sur les progrès du bâtiment ;

2. INVITE le Directeur à convoquer de temps à autre, selon les besoins, de nouvelles réunions du Comité du bâtiment du Conseil de Direction ;

3. CONSTATE avec satisfaction que les travaux de construction ont effectivement commencé ; et

4. PRIE le Directeur et le Comité du bâtiment du Conseil de Direction de soumettre un nouveau rapport à la huitième session du Conseil de Direction.

Octobre 1969

GC/8/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur les locaux permanents du Centre (Document GC/8/7), ainsi que le rapport de la cinquième réunion du Comité du bâtiment du Conseil de Direction,

1. REMERCIE le Comité du bâtiment du Conseil de Direction du temps qu'il a consacré à exercer un contrôle suivi sur les progrès du bâtiment ;

2. INVITE le Directeur à convoquer de temps à autre, selon les besoins, de nouvelles réunions du Comité du bâtiment du Conseil de Direction ;

3. PREND NOTE avec satisfaction du stade atteint par les travaux de construction ; et

4. PRIE le Directeur et le Comité du bâtiment du Conseil de Direction de soumettre un nouveau rapport à la neuvième session du Conseil de Direction.

Octobre 1970

7.1.4 Bureaux et laboratoires temporaires

GC/7/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/7/14,

Conscient des problèmes urgents auxquels le Centre doit faire face pour disposer de bureaux et de laboratoires avant l'achèvement du nouveau bâtiment,

1. AUTORISE le Directeur à utiliser des économies réalisées sur le présent budget approuvé de 1969 pour construire un bâtiment préfabriqué ;

2. AUTORISE le Directeur à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de Direction une somme n'excédant pas 85 000 $ US qui sera expressément consacrée à l'achat du mobilier et du matériel nécessaires pour équiper ce bâtiment préfabriqué ; et

3. PRIE le Directeur de présenter un rapport complet à ce sujet à la huitième session du Conseil de Direction.

Octobre 1969

7.1.5 Rénovation et expansion du bâtiment du Centre

Voir également la Résolution **GC/16/R17** – Questions financières (sources de recettes complémentaires).

a) Renforcement du dispositif de sécurité

GC/20/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant noté la nécessité de renforcer le dispositif de sécurité pour satisfaire à la récente réglementation française et d'entreprendre un programme planifié de rénovation des locaux,

Vu le caractère particulier de ces dépenses,

DECIDE qu'au cours de la période biennale 1982/1983 lesdites dépenses pourront être imputées, jusqu'à concurrence de 300 000 $ US, sur le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Avril 1981

Voir également les Résolutions **GC/45/R7** et **GC/58/R16** – Questions financières (Fonds spécial du Conseil de Direction).

b) Modifications de l'installation de climatisation

GC/23/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/23/13 concernant les modifications du système de climatisation du bâtiment du Centre,

Notant que ces modifications permettront de réaliser, dans l'avenir, des économies substantielles sur les dépenses courantes du Centre,

DECIDE de prélever à cette fin un montant maximal de 67 000 $ US sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour la période biennale 1982/1983.

Avril 1982

c) Expansion du bâtiment du Centre

GC/27/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/27/7 – Expansion du bâtiment du Centre,

1. APPROUVE, sous réserve que des contributions bénévoles suffisantes soient reçues, le plan de construction du bâtiment pour l'installation de salles de réunions et de locaux de stockage, tel qu'il est présenté dans le document GC/27/7 ;

2. PRIE INSTAMMENT le Directeur de déployer de nouveaux efforts pour rechercher d'éventuels donateurs et demander au Directeur général d'apporter ses conseils et son soutien à cette fin ;

3. AUTORISE le Directeur à accepter des contributions bénévoles pour financer en totalité le coût de la construction ;

4. DECIDE que le coût du mobilier et du matériel ainsi que les frais d'entretien de l'annexe du bâtiment seront imputés sur le compte spécial pour les dépenses de soutien des projets.

Avril 1986

GC/28/R9 Le Conseil de Direction,

Rappelant la résolution GC/27/R10 autorisant le Directeur à accepter une contribution bénévole couvrant le coût total de la construction d'un bâtiment destiné à des salles de conférences et des locaux de stockage,

1. PREND NOTE avec satisfaction que la Fondation japonaise de l'Industrie de la Construction navale a fait don de 7,3 millions de francs français pour la construction de cette extension, qui s'appellera le Sasakawa Memorial Hall ;

2. EXPRIME ses remerciements à la Fondation japonaise de l'Industrie de la Construction navale pour sa très précieuse contribution ;

3. DECIDE que les intérêts perçus sur ce compte seront crédités audit compte nonobstant les dispositions de l'Article 5.6 du Règlement financier du Centre.

Avril 1987

Voir également les résolutions **GC/34/R9** et **GC/35/R8** – Questions financières (utilisation du Compte spécial sans objet spécifié).

GC/36/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/36/15 Révision 1 et ses annexes,

AUTORISE le Directeur à

1) poursuivre le développement des projets de l'installation pour la biologie des tumeurs proposée, et

2) identifier d'éventuelles sources de fonds pour cette installation.

Avril 1995

Voir également les résolutions **GC/39/R10** et **GC/40/R12** – Questions financières (utilisation du Compte Spécial du Conseil de Direction).

d) Elimination de l'amiante

GC/31/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur la fermeture temporaire du bâtiment du Centre, distribué sous la cote GC/31/11,

Prenant acte de l'urgente nécessité d'éliminer l'amiante présente dans les locaux occupés par le Centre,

1. REMERCIE la ville de Lyon de financer les travaux d'élimination de l'amiante qui seront effectués dans le bâtiment occupé par le Centre ; et

2. AUTORISE le Directeur à imputer le coût du déménagement et de la réinstallation provisoires du Centre, jusqu'à concurrence de 950 000 $ US sur :

- le Compte spécial pour les dépenses d'appui aux projets pour un montant de 450 000 $ US ;
- le Fonds spécial du Conseil de Direction jusqu'à concurrence d'un montant de 500 000 $ US.

Mai 1990

GC/32/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport financier intérimaire du Directeur (Document GC/32/5),

1. CONSTATE que la Ville de Lyon a fait procéder à l'enlèvement de l'amiante présent dans le bâtiment du Centre ;

2. EXPRIME sa gratitude pour l'enlèvement effectif et total de cette substance dangereuse pour la santé publique ;

3. ADRESSE ses vifs remerciements à la Ville de Lyon qui a pris à sa charge la totalité du coût de l'opération et contribué au financement de la location de bureaux provisoires pendant les travaux d'enlèvement de l'amiante.

Mai 1991

e) Remplacement du système d'air conditionné

Voir les résolutions **GC/52/R8** – Questions administratives (plan cadre d'infrastructure) et **GC/54/R6** – Questions administratives (projet « Nouveau Centre »).

7.1.6 Groupe de travail pour examiner les projets d'infrastructure

GC/49/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/49/12 sur la création d'un Fonds de développement de capital (FDC),

Notant le besoin, notamment dans le contexte de l'élargissement de la composition du CIRC et de ses activités, de prévoir le financement de grands projets de maintenance, ainsi que de projets de transformation, de mise en valeur et de construction,

1. DECIDE de créer un groupe de travail pour examiner, y compris dans leurs aspects financiers, les projets d'infrastructure qui sont considérés comme essentiels dans les prochaines années si le Centre doit fonctionner convenablement ;

2. NOMME les Représentants suivants comme membres du groupe de travail : l'Allemagne, le Canada, la France et la Suisse ;

3. DEMANDE au groupe de travail de faire rapport et de formuler des recommandations lors de la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction.

Mai 2007

GC/51/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/51/10 des progrès réalisés par le Groupe de travail discutant des projets d'infrastructure (y compris les aspects financiers),

1. REMERCIE le Groupe de travail, la Ville de Lyon et la France de leur aide constructive ;

2. RECOMMANDE que le CIRC poursuive ses négociations avec la Ville de Lyon et le pays hôte pour que l'une et l'autre prévoient des ressources suffisantes dans leurs budgets respectifs à partir de 2010 pour les travaux mentionnés au tableau "Projets d'entretien des bâtiments", page 6 du Document GC/51/10 ; et

3. RECOMMANDE en outre que le Directeur élabore un plan cadre d'infrastructure, basé sur sa vision des activités futures du Centre, qui comprenne différents scénarios de financement, par exemple par le pays hôte, la Ville de Lyon, des institutions publiques, des fondations, les Etats participants et d'autres Etats.

Mai 2009

Voir toutes les résolutions – Questions administratives (projet « Nouveau Centre »).

7.1.7 Plan cadre d'infrastructure

Voir la résolution **GC/51/R8** – Questions administratives (Groupe de travail pour examiner les projets d'infrastructure).

GC/52/R8 Le Conseil de Direction,

Après avoir été informé par le document GC/52/11 "Plan cadre d'infrastructure (y compris les options de financement)" sur les progrès réalisés,

Tenant compte des changements importants dans la structure organique du Centre et dans la stratégie,

1. REMERCIE la Ville de Lyon de son dialogue avec le Centre et de son implication et son soutien à la planification des réparations les plus urgentes et à l'entretien de la tour du Centre ;

2. DEMANDE qu'une analyse détaillée des besoins en espace de bureaux et de laboratoires et un plan des futurs projets d'infrastructure, y compris les options de financement, soient présentés et discutés à la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction ; et

3. AUTORISE le Secrétariat à utiliser jusqu'à 1 050 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction à titre d'avance pour remplacer le système d'air conditionné en cas de risque de panne majeure. L'objectif est que cette somme (en partie ou *in toto*) utilisée pour remplacer le système d'air conditionné soit remboursée au Fonds spécial du Conseil de Direction par des fonds devant être levés par la Ville de Lyon à cet effet. Aucuns travaux ne se feraient sans l'accord de la Ville de Lyon, sous réserve de soldes liquides suffisants dans le Fonds.

Mai 2010

GC/53/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant considéré le « Plan des futurs projets d'infrastructure, y compris les options de financement », tel qu'il figure au Document GC/53/11,

Rappelant ses Résolutions GC/51/R8 et GC/52/R8,

1. REMERCIE la Ville de Lyon et la France, pays hôte du CIRC, pour leur soutien continu au Centre ;

2. NOTE les risques encourus par le Centre en raison de l'état de dégradation actuel de la tour et de son inadaptation à la stratégie future du Centre ;

3. AUTORISE le Centre à collaborer avec la France, son pays hôte, et la Ville de Lyon, afin d'examiner en détail les alternatives possibles à la rénovation complète de la tour et de l'auditorium, y compris l'option de la construction d'un nouveau bâtiment, pour examen lors de la 54ème session du Conseil de Direction ;

4. PRIE le Directeur de demander à la Ville de Lyon d'accepter la responsabilité, aux termes de la Convention actuelle entre le Centre et la Ville de Lyon, de fournir une infrastructure adaptée et les réparations nécessaires, afin de préserver les activités scientifiques du Centre jusqu'à ce que cette situation soit résolue ; et

5. DEMANDE également qu'une analyse détaillée des alternatives possibles, y compris les options de financement et les implications financières pour les Etats participants, soit présentée et discutée lors de la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction.

Mai 2011

7.1.8 Projet « Nouveau Centre »

GC/54/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/54/6 « Plan des futurs projets d'infrastructure (y compris les options de financement) »,

Rappelant ses Résolutions GC/51/R8, GC/52/R8 et GC/53/R11,

Constatant les risques posés par l'état de dégradation actuel de la tour et son inadaptation à la stratégie future du Centre,

1. REMERCIE la Ville de Lyon d'accepter la responsabilité, aux termes de la convention actuelle conclue avec le Centre, de fournir des infrastructures adéquates au Centre et de procéder aux réparations nécessaires sur la tour, afin d'atténuer les risques pesant sur les infrastructures essentielles ;

2. REMERCIE également la Ville de Lyon et le Grand Lyon du soutien exceptionnel qu'ils ont apporté au CIRC pour la sauvegarde de ses activités scientifiques, tant sur le court que le long terme ;

3. APPROUVE la poursuite de la coopération entre le Secrétariat et la France en tant que pays hôte, les autorités régionales et la Ville de Lyon pour faire avancer le projet du « Nouveau Centre » ainsi que la levée de fonds qui y est associée – sans que cela soit interprété comme une approbation préalable ;

4. NOTE que les Etats participants ne sont pas en position de verser des contributions obligatoires pour les coûts d'immobilisation du futur projet d'infrastructure ;

5. NOTE que des Etats, participants ou autres, sont susceptibles d'effectuer des contributions financières volontaires pour le futur projet d'infrastructure ;

6. PRIE le Directeur de s'entretenir avec les représentants du Groupe de travail sur les projets d'infrastructure (Allemagne, Canada, France, Suisse), le Conseil de Direction (par l'intermédiaire de son Président et de son Vice-président), le Conseil scientifique (par l'intermédiaire de son Président et de son Vice-président) et l'Organisation mondiale de la Santé pour veiller à ce que les décisions du Conseil de Direction sur la construction d'un nouveau bâtiment visant à abriter le CIRC satisfassent les besoins du Centre, tant actuels qu'à venir ; et

7. PRIE le Directeur de consulter le Groupe de Travail sur les projets d'infrastructure régulièrement et en temps opportun, notamment avant que le CIRC ne décide d'autres mesures importantes à propos du projet d'infrastructure.

Mai 2012

GC/54/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/54/6 « Plan des futurs projets d'infrastructure (y compris les options de financement) »,

Rappelant ses Résolutions GC/51/R8, GC/52/R8 et GC/53/R11,

Constatant qu'il est nécessaire pour le Centre de garantir la continuité de ses activités pendant cette période incertaine et de prendre des dispositions financières pour faire face à d'éventuelles dépenses liées au conseil juridique et aux expertises relatifs au projet du « Nouveau Centre »,

1. AUTORISE l'attribution d'une somme de 240 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction comme suit :
   - 125 000€ pour une connexion supplémentaire au réseau électrique pour le bâtiment Latarjet, et
   - 115 000€, constituant une réserve financière d'un an pour financer d'éventuelles dépenses relatives à la continuité des activités (70 000€) et recourir, si nécessaire, à un avis juridique et un conseil spécialisé dans la conception architecturale (45 000€) ;

2. APPROUVE la restitution de 1,05 million d'euros au Fonds spécial du Conseil de Direction, comme autorisé par la Résolution GC/52/R8.

Mai 2012

GC/55/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les documents GC/55/9A (Point sur le projet du « Nouveau Centre ») et GC/55/9B (Bâtir l'avenir : la vision scientifique portant le « Nouveau Centre »),

1. RECONNAIT le besoin urgent d'avancement du projet de « Nouveau Centre » ;

2. SOUTIENT les efforts permanents pour sécuriser les financements et faire avancer le projet de « Nouveau Centre », notamment en ce qui concerne le lieu et les structures de gestion du projet ;

3. AFFIRME la nécessité d'une décision rapide sur les engagements financiers concrets du gouvernement français et des partenaires locaux ;

4. S'ENGAGE, si le pays hôte et les partenaires locaux mettent à disposition des locaux adaptés aux besoins du Centre, et selon des dispositions à fixer avec le Secrétariat et les partenaires locaux, à restituer les bâtiments actuellement propriété du CIRC sans compensation ;

5. CONVIENT, en accord avec les communications du pays hôte et des partenaires locaux, que le Bureau de l'OMS à Lyon sera inclus au projet de « Nouveau Centre », en fonctions de dispositions à convenir, qui ne sauraient compromettre les besoins du CIRC ;

6. DELEGUE au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure, au titre des décisions courantes sur les principales étapes du projet, l'autorité de recommander la validation du projet de « Nouveau Centre » au cas où le pays hôte et les partenaires locaux confirment son financement avant la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction ;

7. DECIDE qu'avant toute décision du Groupe de travail sur les projets d'infrastructure sur les étapes à venir développées au Paragraphe 6, celui-ci devra, par l'entremise du Directeur, informer le Conseil de Direction par écrit de l'avancement du projet et de ses recommandations, auxquelles le Conseil devra répondre par « oui » ou par « non » avec un délai de réponse. Le Groupe de travail devra se soumettre à la majorité exprimée par le Conseil de Direction dans le délai de réponse imparti ;

8. RECONNAIT que les principes décrits dans le Document GC/55/9B (Bâtir l'avenir : la vision scientifique portant le « Nouveau Centre ») correspondent à la vision des activités futures du Centre ;

9. DEMANDE au Directeur de conserver le plus de flexibilité possible en ce qui concerne le nouveau bâtiment, afin de créer un environnement favorisant au mieux la collaboration entre les Sections et de faire en sorte que son impact architectural soit cohérent avec le statut, le rôle et les succès du Centre ;

10. RAPPELLE que les Etats participants ne peuvent pas apporter de contributions obligatoires concernant les coûts en termes de capitaux dus au projet d'infrastructures ; et

11. REMERCIE le Conseil scientifique de ses recommandations portant sur l'architecture du « Nouveau Centre » (Document GC/55/4).

Mai 2013

Voir également la résolution **GC/55/R14** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

GC/56/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/10 « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' », et rappelant sa Résolution GC/55/R12,

1. AFFIRME la nécessité d'une décision rapide sur les engagements financiers du Gouvernement français et des partenaires locaux ;

2. RECONNAIT les efforts du pays hôte, et tout particulièrement des partenaires de Lyon, pour assurer la continuité de la présence du Centre en France ;

3. APPROUVE la nouvelle version du projet telle que décrite dans le document ;

4. PREND NOTE du calendrier prévu pour la réalisation du projet ;

5. INVITE deux membres du Conseil scientifique [qui seront sélectionnés par le Directeur sur avis du Président et du Vice-Président du Conseil scientifique] à participer aux réunions du Groupe de travail du Conseil de Direction sur les projets d'infrastructure, et à prodiguer des conseils techniques lors des discussions sur le cahier des charges et la conception architecturale du projet de « Nouveau Centre » ; et

6. DEMANDE au Directeur de consulter le Groupe de travail sur les projets d'infrastructure régulièrement et en temps opportun pour l'avancement du projet de « Nouveau Centre ».

Mai 2014

GC/57/R15 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/12 « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' »,

1. REMERCIE les représentants de la Métropole de Lyon pour leur présentation des dernières informations et des derniers développements, ainsi que pour leurs recommandations relatives à la finalisation du cahier des charges pour le bâtiment, à la conception et à l'estimation des coûts de l'ensemble du projet de « Nouveau Centre » ;

2. RECONNAIT, avec satisfaction, les engagements pris par le pays hôte et le soutien important des autorités locales pour maintenir la présence du CIRC en France et à Lyon, et leurs efforts constants pour assurer des conditions satisfaisantes d'occupation des locaux actuels ;

3. NOTE avec satisfaction qu'il n'est pas demandé aux Etats participants de contribution obligatoire en participation au coût de la construction de l'infrastructure ; et

4. AUTORISE le Secrétariat à signer avec la Métropole de Lyon un contrat par lequel il accepte le projet d'infrastructure, qui correspond à ce qui a été approuvé dans la Résolution GC/56/R7.

Mai 2015

GC/58/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/8 « Point sur le projet 'Nouveau Centre' »,

1. ADRESSE ses remerciements aux autorités nationales françaises, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à la Métropole de Lyon et à la Ville de Lyon pour leurs efforts constants en faveur du projet de « Nouveau Centre » ;

2. SE FELICITE de la coopération constante du Secrétariat avec la France en tant que pays hôte et avec les partenaires locaux, permettant l'avancement du projet de « Nouveau Centre » ; et

3. PRIE le Directeur de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur les infrastructures au courant des avancées majeures à venir, dans le cadre du projet « Nouveau Centre ».

Mai 2016

GC/59/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/12 « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' »,

1. EXPRIME ses vifs remerciements à la Ville de Lyon pour les efforts constants qu'elle déploie pour assurer des conditions adéquates aux locaux actuels, ainsi qu'aux autorités françaises, à savoir l'Etat français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole et la Ville de Lyon, pour la progression du projet de « Nouveau Centre » ;

2. SE FELICITE de la constante collaboration du Secrétariat avec la France, pays hôte du Centre, et avec les autorités locales, ce qui a permis l'avancement du projet de « Nouveau Centre » ;

3. RECONNAIT qu'il convient de trouver, avant la date prévue pour le déménagement, le solde non financé de 5,04 millions d'euros et invite les Etats participants à y contribuer volontairement ; et

4. PRIE le Directeur de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur l'infrastructure informés de la progression du projet de « Nouveau Centre ».

Mai 2017

GC/60/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/11 (Point sur le « Nouveau Centre »),

1. EXPRIME sa gratitude envers les autorités françaises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour le soutien indéfectible qu'elles lui ont manifesté tant pour assurer des conditions de fonctionnement correctes aux locaux actuels que pour les progrès réalisés sur le projet de « Nouveau Centre » ;

2. RECONNAIT que le solde non capitalisé qui s'élève, selon les estimations, à 5,04 millions d'euros, devra être rassemblé avant le déménagement dans le « Nouveau Centre » prévu pour 2021, et INVITE les Etats participants à verser des contributions volontaires pour atteindre cet objectif commun ;

3. PERMET, à titre exceptionnel, d'utiliser pour le projet de « Nouveau Centre » les recettes diverses provenant de la vente de matériel et de mobilier au cours de la période 2018–2021 et portées au crédit du Fonds spécial du Conseil de Direction ;

4. AUTORISE le Directeur à signer un accord (ou des accords) avec la Ville de Lyon au sujet de la vente du bâtiment Latarjet et du bâtiment du Centre de Ressources Biologiques (BRC) ;

5. PRIE le Directeur de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur les infrastructures informés des principales avancées concernant le « Nouveau Centre » ; et

6. INVITE le Directeur à rechercher activement des contributions volontaires supplémentaires.

Mai 2018

GC/61/R9 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/61/10 « Point sur le 'Nouveau Centre' »,

1. EXPRIME sa gratitude envers la Ville de Lyon pour les efforts constants qu'elle déploie pour assurer des conditions adéquates aux locaux actuels ;

2. EXPRIME sa gratitude envers tous les partenaires français, à savoir le Gouvernement français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, pour leur soutien indéfectible et leur coopération avec le Secrétariat sur le projet de « Nouveau Centre » ;

3. RECONNAIT qu'il convient de rassembler, avant le déménagement dans le « Nouveau Centre » prévu pour 2021, le solde non capitalisé qui s'élève à au moins 5,96 millions d'euros ;

4. INVITE les Etats participants à contribuer à cet objectif par le biais de contributions volontaires ;

5. PRIE la Directrice du CIRC d'étudier d'autres pistes de financement et de présenter, lors de la prochaine session du Conseil de Direction, une stratégie de financement avec les prévisions en termes de mobilisation des ressources et d'éventuels plans d'urgence ; et

6. PRIE la Directrice de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur les infrastructures informés des principales avancées concernant le projet de « Nouveau Centre ».

Mai 2019

GC/62/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/62/8 (Point sur le « Nouveau Centre » et argumentaire d'investissement),

1. EXPRIME sa gratitude envers les autorités françaises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour le soutien indéfectible qu'elles lui ont manifesté tant pour assurer des conditions de fonctionnement correctes aux locaux actuels que pour les progrès réalisés sur le projet de « Nouveau Centre » ;

2. RECONNAIT qu'un déficit de financement de 9,16 millions d'euros subsiste pour obtenir un bâtiment moderne, intelligent et ouvert entièrement opérationnel, ce montant devant être rassemblé avant le déménagement dans le « Nouveau Centre », désormais prévu pour 2022 ;

Rappelant le paragraphe 5 de sa Résolution GC/61/R9 demandant à la Directrice du CIRC d'étudier d'autres pistes de financement pour le « Nouveau Centre »,

3. PREND NOTE avec grand intérêt de la stratégie de mobilisation de ressources présentée dans le Document GC/62/8 ;

4. AUTORISE la Directrice à accepter les dons en espèces ou en nature destinés à meubler et à équiper le « Nouveau Centre », sous réserve de l'application des règlements intérieurs et en conformité avec ceux-ci, notamment en ce qui concerne le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'OMS (FENSA) et la reconnaissance des partenaires ;

5. ENCOURAGE les Etats participants à effectuer des contributions volontaires et à soutenir les efforts de mobilisation de ressources en faveur du « Nouveau Centre » ; et

6. PRIE la Directrice de rendre compte régulièrement, tous les six mois, de ces efforts de mobilisation de ressources au Conseil de Direction et de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur les infrastructures informés des principales avancées concernant le « Nouveau Centre ».

Mai 2020

GC/63/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/63/11 « Point sur le "Nouveau Centre" et la campagne de levée de fonds associée »,

1. EXPRIME sa gratitude envers les autorités françaises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour le soutien indéfectible qu'elles lui ont manifesté tant pour assurer des conditions de fonctionnement correctes aux locaux actuels que pour les progrès réalisés sur le projet de « Nouveau Centre » ;

2. EXPRIME sa gratitude au Secrétariat du CIRC pour le suivi des travaux de construction et pour ses efforts visant à mobiliser des fonds ;

3. RECONNAIT qu'un déficit de financement de 7,6 millions d'euros subsiste pour obtenir un bâtiment moderne, intelligent et ouvert entièrement opérationnel, un montant de 2,6 millions d'euros devant être mobilisé avant le mois de septembre 2021 pour permettre l'achat de l'équipement opérationnel de « priorité 1 » avant le déménagement dans le « Nouveau Centre », actuellement prévu pour le dernier trimestre de l'année 2022 ;

4. AUTORISE la Directrice à accepter les dons en espèces ou en nature destinés à meubler et à équiper le « Nouveau Centre », sous réserve de l'application des règlements intérieurs et en conformité avec ceux-ci, notamment en ce qui concerne le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'OMS (FENSA) et la reconnaissance des partenaires ;

5. AUTORISE un emprunt d'un montant maximum d'1 million d'euros sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de financer les éléments de « priorité 1 », si toutefois un déficit de financement subsistait pour ces éléments indispensables avant le mois de septembre 2021. Cet emprunt devra être remboursé sur une période de cinq ans sur le budget de fonctionnement et/ou sur les résultats des efforts de mobilisation de ressources ;

6. ENCOURAGE les Etats participants à effectuer des contributions volontaires et à soutenir les efforts de mobilisation de ressources en faveur du « Nouveau Centre » ; et

7. PRIE la Directrice de rendre compte régulièrement, tous les six mois, de ces efforts de mobilisation de ressources et de tenir le Groupe de travail sur les infrastructures du Conseil de Direction informé des principales avancées concernant le « Nouveau Centre ».

Mai 2021

GC/64/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/64/7 « Point sur le "Nouveau Centre" et la mobilisation des ressources »,

1. EXPRIME sa gratitude envers la Ville de Lyon pour les efforts constants qu'elle a déployés et pour le solide soutien qu'elle lui a témoigné pendant la période difficile précédant le déménagement dans le nouveau bâtiment, ainsi qu'envers les autorités françaises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour le soutien indéfectible qu'elles lui ont manifesté et pour les progrès réalisés sur le projet de « Nouveau Centre » ;

2. EXPRIME sa gratitude au Secrétariat du CIRC pour le suivi des travaux de construction et pour ses efforts visant à mobiliser des fonds ;

3. EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leurs généreuses contributions, en espèces ou en nature, au projet « Nouveau Centre » ;

4. RECONNAIT qu'un déficit de financement de 4,59 millions d'euros, hors éléments de « priorité 1 », subsiste pour obtenir un bâtiment moderne, intelligent et ouvert entièrement opérationnel avant le déménagement dans le « Nouveau Centre », actuellement prévu pour le dernier trimestre de l'année 2022 ;

5. AUTORISE la Directrice à accepter d'autres dons en espèces ou en nature destinés à meubler et à équiper le « Nouveau Centre », sous réserve de l'application des règlements intérieurs et en conformité avec ceux-ci, notamment en ce qui concerne le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'OMS (FENSA) et la reconnaissance des partenaires ;

Rappelant sa Résolution GC/60/R10 par laquelle il a autorisé à utiliser pour le projet de « Nouveau Centre » les recettes diverses provenant de la vente de matériel et de mobilier au cours de la période 2018–2021 et portées au crédit du Fonds spécial du Conseil de Direction,

6. DECIDE d'étendre l'autorisation susmentionnée aux futures recettes diverses provenant de la vente de matériel et de mobilier au cours de la période biennale 2022–2023 ;

7. ENCOURAGE les Etats participants à effectuer des contributions volontaires et à soutenir les efforts de mobilisation de ressources en faveur du « Nouveau Centre » ; et

8. PRIE la Directrice de rendre compte régulièrement, tous les six mois, de ces efforts de mobilisation de ressources et de tenir le Groupe de travail sur les infrastructures du Conseil de Direction informé des principales avancées concernant le « Nouveau Centre ».

Mai 2022

7.2 EQUIPEMENT DU NOUVEAU BATIMENT

GC/8/R8 Le Conseil de Direction,

Notant que, de l'avis du Conseil scientifique, la liste du matériel scientifique proposé pour le nouveau bâtiment est raisonnable et réaliste,

Notant que, de l'avis du Directeur, le coût de ce matériel ainsi que du mobilier et de l'équipement administratifs pourrait s'élever à 992 500 $ US,

Notant qu'une somme de 575 000 $ US a été prélevée sur le Fonds spécial pour faire face au budget de 1970,

Notant en outre que le montant du Fonds spécial au 30 septembre 1970 s'établissait à 434 222 $ US, et

Tenant compte du fait que des recettes occasionnelles peuvent devenir disponibles,

1. PRIE le Directeur de préparer et de mettre en œuvre un programme d'achat de matériel s'étendant sur une période telle qu'elle permette le financement de ce programme à l'aide des ressources du Centre, compte tenu des activités prioritaires ;

2. DECIDE que l'achat du matériel pour l'équipement du nouveau bâtiment sera financé par les moyens suivants :
   1) Fonds spécial du Conseil de Direction
   2) recettes occasionnelles
   3) économies réalisées sur la gestion administrative et l'exécution du programme
   4) dons et subventions spéciales ; et

3. PRIE le Directeur de faire rapport en temps opportun sur toute autre mesure qu'il estimerait nécessaire pour exécuter le programme d'équipement du nouveau bâtiment.

Octobre 1970

Voir également la résolution **GC/8/R13** – Questions budgétaires (Exercice 1971).

GC/19/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du rapport du Directeur sur les besoins en matériel (document GC/19/9) et de son addendum,

AUTORISE le Directeur à prélever les sommes ci-après sur le Fonds spécial du Conseil de Direction au cours de la période biennale 1980/81 :

1) un maximum de 149 000 $ US en vue de l'achat d'un ordinateur de moyennes dimensions Digital Vax 11/780 et du matériel (hardware) associé ;
2) un maximum de 30 300 $ US pour couvrir le coût de la préparation de l'emplacement et les dépenses annexes nécessitées par l'installation de l'ordinateur ;
3) un maximum de 44 000 $ US en vue de l'achat de matériel (hardware) et de logiciel (software) de traitement de texte ;
4) un maximum de 80 000 $ US en vue de l'achat de matériel (hardware) et de logiciel (software) de représentation graphique ;
5) un maximum de 59 000 $ US pour couvrir l'achat et l'installation d'un incinérateur et les modifications des locaux du Centre ainsi rendues nécessaires.

Mai 1980

GC/31/R13 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le chapitre VI.6 du rapport du Conseil scientifique publié sous la cote GC/31/5,

Prenant acte de l'urgence qu'il y a à remplacer la configuration informatique actuelle,

Notant également que l'on ne dispose pas pour le moment de ressources suffisantes pour financer dans sa totalité l'acquisition d'une nouvelle configuration,

AUTORISE le Directeur à prélever jusqu'à concurrence de 100 000 $ US sur le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié pour acquérir dès à présent certains des éléments considérés comme nécessaires par le Conseil scientifique dans la nouvelle configuration prévue, étant entendu que cette somme sera intégrée au montant total que le Conseil scientifique recommande de consacrer à l'acquisition de la nouvelle configuration.

Mai 1990

Voir également les résolutions **GC/35/R7** – Questions financières (utilisation du Compte spécial sans objet spécifié) et **GC/36/R9** (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

7.3 DIRECTEUR/DIRECTRICE DU CENTRE

7.3.1 Choix du Directeur/de la Directrice

Voir la résolution **GC/23/R12** – Conseil de Direction (amendements au Règlement intérieur).

GC/56/R18 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/20 « Mise au point sur la procédure d'élection du Directeur »,

Notant qu'il conviendrait de définir un ensemble uniforme de procédures pour la sélection du Directeur du Centre,

1. REMERCIE le Secrétariat de son rapport ; et

2. DEMANDE au Secrétariat de rendre compte au Conseil de Direction des options et propositions pour discussion et/ou action lors de sa Cinquante-huitième session en mai 2016.

Mai 2014

GC/58/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/14 « Alternatives et propositions relatives à la procédure d'élection du Directeur »,

Notant qu'il serait utile de définir un ensemble uniforme de procédures pour la sélection du Directeur du Centre,

1. REMERCIE le Bureau du Conseiller juridique de l'OMS et le Secrétariat du CIRC pour leur rapport ;

2. DEMANDE au Secrétariat de faire rapport au Conseil de Direction lors de sa cinquante-neuvième session de mai 2017 avec des propositions spécifiques, reflétant les vues exprimées par le Conseil de Direction lors de sa cinquante-huitième session, le Conseil de Direction devant prendre une décision lors de sa cinquante-neuvième session ; et

3. NOTE que, en fonctions des décisions du Conseil de Direction concernant la sélection du Directeur lors de sa cinquante-neuvième session, il pourrait être nécessaire de revoir le Règlement intérieur du Conseil de Direction.

Mai 2016

GC/59/R7 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/9 « Procédure pour l'élection du Directeur »,

Rappelant sa Résolution GC/58/R11,

1. ADOPTE la procédure présentée en détails en annexe ; et

2. DECIDE de suivre la procédure jointe en annexe pour la prochaine élection du Directeur, qui aura lieu lors de sa soixantième session de mai 2018.

Annexe à la Résolution GC/59/R7

Procédure pour l'élection du Directeur

Ière Partie – Soumission des candidatures

1. Tout Etat Membre de l'OMS peut proposer un ou plusieurs candidats, en annexant à cette proposition le *curriculum vitæ* du ou des candidats. Des propositions, accompagnées du *curriculum vitæ* correspondant, peuvent également être soumises directement par des particuliers. S'il le désire, et à condition qu'il soit rééligible, le Directeur du Centre en fonctions présente sa candidature sans avoir à être proposé[1].

(i) Critères de sélection

2. Le Statut et les Règlements du CIRC ne donnent pas de critères pour la sélection du Directeur. Les fois précédentes, cette question était restée sans réponse, sauf à deux occasions, quand le Conseil de Direction avait décidé d'établir un comité chargé d'aider à identifier des candidats appropriés (c'est-à-dire pour les sélections qui ont eu lieu en 1993 et 2003).

3. Pour définir les critères de sélection du Directeur du CIRC qui figurent dans l'Annexe 3 [Document GC/59/9, page 6], le Conseil de Direction avait décidé de s'appuyer sur la description des « qualités et compétences » utilisée pour la sélection du Directeur en 1993 et en 2003, sur les critères utilisés pour guider les Etats Membres lors de l'élection du Directeur général de l'OMS, sur les critères utilisés pour sélectionner les directeurs d'autres grands instituts de recherche et diverses autres sources d'information pertinentes (par exemple les critères retenus pour la sélection du directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS)).

(ii) Curriculum vitæ – formulaire type

4. D'après le Règlement intérieur, les candidats au poste de Directeur doivent fournir un *curriculum vitæ* (Article 46.2). Lors des deux dernières sélections (en 2008 et en 2013), les candidats ont été invités à utiliser, sans que cela soit obligatoire, un formulaire type disponible

[1] L'éligibilité est définie dans l'Article 46.6 du Statut et Règlement du CIRC.

sur le site internet du CIRC/de l'OMS. Le Conseil de Direction a décidé de demander à tous les candidats d'utiliser le formulaire type déjà utilisé pour la sélection du Directeur du CIRC en 2013 (Annexe 4) [Document GC/59/9, pages 7–13], complété par une Déclaration écrite (voir la section débutant par « Veuillez évaluer vos qualifications et votre aptitude… »), en faisant référence aux « qualités et compétences » requises pour le poste (Annexe 3) [Document GC/59/9, page 6].

(iii) Curriculum vitæ – Directeur en fonctions candidat à un second mandat

5. Le Règlement intérieur ne précise pas si le directeur en fonctions qui souhaite postuler pour un second mandat doit soumettre un *curriculum vitæ*.

6. Le Conseil de Direction a décidé de demander à tous les candidats de soumettre un *curriculum vitæ*, même au Directeur en fonctions. Cela s'applique également au cas où le Directeur en fonctions serait le seul à se présenter.

(iv) Publication des noms/des curricula vitarum des candidats

7. Dans sa Résolution GC/54/R21, le Conseil de Direction avait décidé que, pour la sélection 2013, « *… le nom des candidats invités à participer à ces entretiens sera publié sur le site internet du CIRC, à moins qu'un candidat n'en fasse la demande contraire.* »

8. Le Conseil de Direction décide de ne pas maintenir cette pratique et que le nom et le *curriculum vitæ* des candidats ne seront pas publiés.

IIème Partie – Liste restreinte des candidats retenus

9. Le Règlement intérieur ne précise pas s'il convient d'établir une liste restreinte à partir de la liste complète des candidats proposés ni comment, dans ce cas, il conviendrait de déterminer la liste. L'article 46.5 stipule simplement que *« … Le Conseil de Direction élit à bulletin secret une personne choisie parmi les candidats proposés. … »*

10. Le Conseil de Direction décide de continuer à établir une liste restreinte de candidats selon l'approche utilisée lors des deux dernières sélections du Directeur, en 2008 et 2013.

11. Le Conseil de Direction décide que, peu après la réception de toutes les candidatures recevables (telles qu'elles sont décrites dans l'Article 46.3 du Règlement intérieur), chaque Etat participant devra transmettre au Président du Conseil de Direction le nom de cinq candidats (maximum) à auditionner. Le Président sélectionnera les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de propositions d'entretien émanant d'au moins quatre Etats participants, sachant que le nombre de candidats retenus ne pourra être supérieur à cinq.

IIIème Partie – Audition des candidats

12. L'audition des candidats par l'instance dirigeante compétente, ou par un comité émanant de l'instance dirigeante, est la norme au sein de l'OMS, y compris au CIRC, dont le Conseil de Direction a auditionné les candidats figurant sur la liste retreinte lors des deux sélections précédentes[1].

Modalités de l'entretien

13. Les modalités des entretiens passés au CIRC impliquent la participation de tous les Etats participants. Les entretiens ont lieu le jour précédant l'élection ; chaque candidat doit faire un exposé pour présenter sa vision du CIRC, lequel exposé sera suivi d'une séance de questions-réponses. Les procédures en place visent à assurer le traitement juste et équitable de tous les candidats, par exemple en ce qui concerne l'ordre des entretiens, leur durée et la méthode utilisée pour le choix des questions. Ces procédures doivent toutes avoir été approuvées par le Conseil de Direction à l'ouverture de la session au cours de laquelle les entretiens auront lieu[2].

14. Le Conseil de Direction décide qu'il conviendra d'auditionner jusqu'à cinq candidats présélectionnés selon les procédures et le format déjà utilisés au CIRC pour les sélections de 2008 et 2013.

Mai 2017

GC/64/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/64/15 « Procédure pour l'élection du Directeur du CIRC en 2023 »,

Rappelant sa Résolution GC/59/R7 par laquelle il a adopté la procédure à suivre pour l'élection du Directeur,

DECIDE de maintenir la procédure existante pour la prochaine élection du Directeur, qui aura lieu lors de sa Soixante-cinquième Session, en mai 2023.

Mai 2022

[1] En 2008, neuf candidats ont été auditionnés ; en 2013 l'unique candidat figurant sur la liste restreinte (le Directeur en fonctions) a été auditionné.

[2] Les procédures sont décrites dans une lettre envoyée par le Président du Conseil de Direction aux Etats participants avant la session (Annexe 5) [Document GC/59/9, pages 14–17].

7.3.2 Conditions d'emploi

GC/1/R5 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné, conformément à l'Article VII, paragraphe 3 du Statut, les conditions de nomination du Directeur du Centre,

DECIDE que le Directeur sera nommé au grade D.2 pour une période de cinq ans, éventuellement renouvelable par le Conseil de Direction, et que ses conditions d'emploi seront régies par le Statut et le Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé.

Septembre 1965

GC/15/R6 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné, conformément à l'Article VII, paragraphe 3 du Statut, les conditions de nomination du Directeur du Centre,

DECIDE que le Directeur du Centre sera nommé suivant des conditions d'emploi équivalant à celles d'un Sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, pour une période de cinq ans, éventuellement renouvelable par le Conseil de Direction, et que ces conditions d'emploi seront régies par les dispositions du Statut du Personnel et les Articles appropriés du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé.

Avril 1976

7.3.3 Durée du mandat du Directeur/de la Directrice du CIRC

GC/38/R6 Le Conseil de Direction,

Constatant que l'Assemblée mondiale de la Santé a décidé de limiter à deux le nombre des mandats du Directeur général,

Considérant qu'un principe semblable devrait s'appliquer au CIRC,

DECIDE de modifier l'alinéa 6 de l'Article 46 de son règlement intérieur en insérant à la fin de ce paragraphe la phrase suivante : "La durée du mandat du Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer est de cinq ans, ce mandat ne pouvant être renouvelé qu'une seule fois."

Mai 1997

7.3.4 Nomination du Directeur/de la Directrice du Centre

GC/9/R1 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre,

Considérant sa résolution GC/1/R5 relative aux conditions d'emploi du Directeur du Centre,

Considérant que le mandat de cinq ans du Directeur a pris fin le 30 juin 1971, et

Compte tenu de la décision provisoire prise par le Directeur général de prolonger le contrat du Directeur jusqu'au 31 décembre 1971,

PRIE le Directeur général de nommer le Dr J. Higginson en qualité de Directeur du Centre pour une nouvelle période de cinq ans à partir du 1er juillet 1971, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé.

Octobre 1971

GC/15/R7 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre,

Considérant sa résolution GC/15/R6 relative aux conditions d'emploi du Directeur du Centre,

Considérant que le mandat de cinq ans du Directeur prendra fin le 30 juin 1976,

PRIE le Directeur général de nommer le Dr John Higginson en qualité de Directeur du Centre pour une période de cinq ans à partir du 1er juillet 1976, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé.

Avril 1976

GC/19/R5 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre,

Considérant que le mandat de cinq ans du Directeur a pris fin le 30 juin 1981,

PRIE le Directeur général de nommer le Dr J. Higginson en qualité de Directeur du Centre, pour une période s'achevant le 31 octobre 1982, conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé.

Mai 1980

GC/21/R1 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre,

PRIE le Directeur général de nommer le Dr L. Tomatis, en qualité de Directeur du Centre, pour une période de cinq ans et suivant des conditions d'emploi équivalant à celles d'un Sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, ces conditions d'emploi étant régies par les dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé.

Octobre 1981

GC/27/R5 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre et les dispositions de l'Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction,

1. CHOISIT à nouveau le Dr L. Tomatis en qualité de Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer ; et

2. PRIE le Directeur général de renouveler le contrat du Dr Tomatis en qualité de Directeur du Centre, pour une période de cinq ans et suivant des conditions d'emploi équivalant à celles d'un Sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, ces conditions d'emploi étant régies par les dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé.

Avril 1986

GC/32/R4 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre et les dispositions de l'Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction,

1. CHOISIT à nouveau le Dr L. Tomatis en qualité de Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer ; et

2. PRIE le Directeur général de renouveler le contrat du Dr Tomatis en qualité de Directeur du Centre, pour une période de deux ans et suivant des conditions d'emploi équivalant à celles d'un Sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, ces conditions d'emploi étant régies par les dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé.

Mai 1991

GC/34/R1 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre et les dispositions de l'Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction,

PRIE le Directeur général de nommer le Professeur P. Kleihues en qualité de Directeur du Centre, pour une période de cinq ans et suivant des conditions d'emploi équivalant à celles d'un Sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, ces conditions d'emploi étant régies par les dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé.

Avril 1993

GC/39/R6 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre et de l'Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction,

1. CHOISIT à nouveau le Dr Kleihues en qualité de Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer ; et

2. PRIE le Directeur général de nommer le Dr Kleihues en qualité de Directeur du Centre pour une période de cinq ans et suivant des conditions d'emploi équivalant à celles d'un Sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, ces conditions d'emploi étant régies par les dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé.

Mai 1998

GC/44/R2 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre et les dispositions de l'Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction,

1. PRIE le Directeur général de nommer le Professeur Peter Boyle en qualité de Directeur du Centre pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2004 et suivant des conditions d'emploi équivalant à celles d'un Responsable hors classe de l'Organisation mondiale de la Santé, ces conditions d'emploi étant régies par les dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé ; et

2. AUTORISE le Directeur général à consulter le Professeur Peter Boyle sur la question des dispositions liées à la pension de retraite et à inclure dans son contrat, le cas échéant, une clause supplémentaire à la lumière de cette consultation.

Mai 2003

GC/50/R1 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre et l'Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction,

1. CHOISIT le Professeur Christopher Wild en qualité de Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer ;

2. PRIE le Directeur général de nommer le Professeur Christopher Wild en qualité de Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer pour une période de cinq ans à dater du 1er janvier 2009 suivant des conditions d'emploi équivalant à celles d'un Sous-Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, ces conditions d'emploi étant régies par les dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé ; et

3. AUTORISE le Directeur général à consulter le Professeur Christopher Wild sur la question des dispositions liées à la pension de retraite et à inclure dans son contrat, le cas échéant, une clause supplémentaire à la lumière de cette consultation.

Mai 2008

GC/55/R3 Le Conseil de Direction

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'Article VII du Statut du Centre et l'Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction,

1. CHOISIT à nouveau le Dr Christopher P. Wild en qualité de Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer ;

2. PRIE le Directeur général de renouveler le contrat du Dr Christopher P. Wild en qualité de Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer pour une période de cinq ans à dater du 1er janvier 2014 suivant des conditions d'emploi équivalant à celles d'un Sous-Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, ces conditions d'emploi étant régies par les dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé ; et

3. AUTORISE le Directeur général à consulter le Dr Christopher P. Wild sur la question des dispositions liées à la pension de retraite et à inclure dans son contrat, le cas échéant, une clause supplémentaire à la lumière de cette consultation.

Mai 2013

GC/60/R2 Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'article VII du Statut du Centre et l'article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction,

1. CHOISIT le Dr Elisabete Weiderpass en qualité de Directrice du Centre international de Recherche sur le Cancer ;

2. PRIE le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé de nommer le Dr Elisabete Weiderpass en qualité de Directrice du Centre international de Recherche sur le Cancer pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2019, suivant les conditions d'emploi équivalant à celles d'un Sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, ces conditions d'emploi étant régies par les dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé ; et

3. AUTORISE le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé à consulter le Dr Elisabete Weiderpass sur la question des dispositions liées à la pension de retraite et à inclure dans son contrat, le cas échéant, une clause supplémentaire à la lumière de cette consultation.

Mai 2018

7.3.5 Départ du Directeur du Centre

GC/21/R2 Le Conseil de Direction,

Considérant que le Directeur du Centre a prié le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé de le décharger de ses obligations à dater du 1er janvier 1982,

EXPRIME au Dr Higginson sa profonde gratitude pour l'œuvre qu'il a accomplie dans les fonctions de Directeur pendant ses quinze années de service, œuvre grâce à laquelle le Centre a pleinement rempli les tâches qui lui avaient été confiées lors de sa création et a obtenu un prestige international reconnu de tous.

Octobre 1981

GC/34/R2 Le Conseil de Direction,

En témoignage de sa profonde reconnaissance pour les services rendus par le Dr Lorenzo Tomatis en matière de recherche sur le cancer, tout au long de ses vingt-six ans de service au Centre international de Recherche sur le Cancer, et en particulier en tant que Directeur du Centre de 1982 à 1993,

EXPRIME au Dr Tomatis sa profonde gratitude pour son travail exceptionnel tout au long de sa carrière, qui a permis au Centre d'élargir son rôle de promotion et de coordination de la collaboration internationale en matière de recherche sur le cancer.

Avril 1993

GC/44/R3 Le Conseil de Direction,

En reconnaissance des services rendus au Centre par le Dr Paul Kleihues au cours de son mandat de Directeur, de 1994 à 2003,

1. EXPRIME sa profonde gratitude au Dr Kleihues pour la contribution exceptionnelle qu'il a faite au Centre qui a mis en valeur son rôle et sa réputation dans la promotion et la coordination internationale en matière de recherche sur le cancer ; et
2. DECIDE de conférer le titre de Directeur émérite au Dr Kleihues et de lui décerner la Médaille d'Honneur du Centre international de Recherche sur le Cancer.

Mai 2003

GC/50/R2 Le Conseil de Direction,

En témoignage de sa profonde reconnaissance pour les services rendus par le Dr Peter Boyle au Centre en tant que Directeur du Centre de 2004 à 2008,

EXPRIME au Dr Peter Boyle sa profonde gratitude pour la contribution exceptionnelle qu'il a faite au Centre, qui a mis en valeur son rôle et sa réputation dans la promotion et la coordination internationale en matière de recherche sur le cancer.

Mai 2008

GC/60/R3 Le Conseil de Direction,

En reconnaissance des services rendus au Centre par le Dr Christopher P. Wild au cours de son mandat de Directeur, de 2009 à 2018,

1. EXPRIME au Dr Wild sa profonde gratitude pour la contribution exceptionnelle qu'il a faite au Centre, qui a mis en valeur son rôle et sa réputation dans la promotion et la coordination de la collaboration internationale en matière de recherche sur le cancer ; et
2. DECIDE de conférer le titre de Directeur émérite au Dr Wild et de lui décerner la Médaille d'Honneur du Centre international de Recherche sur le Cancer.

Mai 2018

7.3.6 Comité exploratoire pour la nomination du Directeur en 1993

GC/33/R11 Le Conseil de Direction,

Rappelant que, durant sa trente-deuxième session, il a décidé de créer un comité exploratoire pour la nomination du Directeur du Centre en 1993,

Rappelant également que ce Comité devrait être composé du Dr D.C. Evered (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) comme responsable, du Dr Berit Mørland (Norvège), du Dr T. Toguchi (Japon), de Mr H. Voigtländer (Allemagne), du Dr F. Welsch (Etats-Unis d'Amérique) et d'un représentant du siège de l'OMS désigné par le Directeur général,

1. DECIDE de nommer deux membres du Conseil scientifique à ce Comité, à savoir son nouveau président, le Professeur L.G. Israels et un autre membre du Conseil qui sera désigné par celui-ci ;

2. APPROUVE le Rapport du Comité exploratoire (Document GC/33/Inf. Doc. No 6 Rév.2).

Avril 1992

7.3.7 Comité exploratoire pour la nomination du Directeur en 2003

GC/42/R15 Le Conseil de Direction,

Notant que :

a) le mandat de l'actuel Directeur court jusqu'au 31 décembre 2003,

b) la recherche d'un nouveau Directeur devra débuter en 2002, et que

c) la nomination du nouveau Directeur devra intervenir lors de la quarante-quatrième session du Conseil de Direction,

DECIDE de former un groupe de travail composé de la Présidente du Conseil de Direction (Dr D. Dunstan) et des représentants de l'Allemagne (M. H. Voigtländer), de l'Australie (Dr J. Mathews), du Japon (Dr T. Shimoda) et de la Suisse (Dr T. Zeltner), qui devra formuler des recommandations lors de la quarante-troisième session du Conseil de Direction quant aux caractéristiques de la personne, aux différentes possibilités d'annonces pour mener à bien le processus de recherche, et aux mécanismes de consultation du personnel et du Conseil scientifique, et d'information des membres du Conseil de Direction. Le groupe de travail devra aussi tenir compte des discussions parallèles sur les perspectives stratégiques à moyen terme pour le Centre.

Mai 2001

GC/43/R14 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le rapport du Groupe de Travail sur le dispositif de recherche d'un successeur au Directeur actuel (Document GC/43/18),

1. APPROUVE le rapport du Groupe de Travail, avec un certain nombre de changements mineurs ;

2. DECIDE de mettre sur pied un Comité de Recherche, conformément aux recommandations du Groupe de Travail, comprenant les membres suivants :

- cinq membres du Conseil de Direction : Madame Feuillet, les Drs Harford, Mørland, Smallwood et, comme Président, le D Zeltner ;
- deux membres du Conseil scientifique, de préférence l'un ayant une formation en épidémiologie et l'autre en recherche en laboratoire et complétant la répartition géographique des membres du Conseil de Direction ci-dessus, sélectionnés par le Président du Conseil scientifique ; et
- un représentant nommé par le Directeur général de l'OMS.

Mai 2002

7.3.8 Mise en place d'un processus de sélection pour le poste de Directeur

GC/49/R20

Le Conseil de Direction décide que, à réception des propositions auxquelles il est fait référence à l'alinéa 3 de l'Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction, chaque Etat participant transmettra au Président du Conseil de Direction le nom de huit candidats au maximum qu'il propose de rencontrer pour des entretiens de sélection au poste de Directeur.

Le Président du Conseil de Direction identifiera les huit candidats qui totaliseront le plus grand nombre de demandes de la part des Etats participants pour se prêter aux entretiens menés par le Conseil de Direction lors de sa session de mai 2008. Dans l'éventualité d'ex aequo, le Président du Conseil de Direction peut décider d'inviter plus de huit candidats à ces entretiens.

Le Directeur en poste sera automatiquement invité à ces entretiens, en dehors du cadre du processus décrit ici.

Le Conseil de Direction élira à bulletin secret un des candidats invités à ces entretiens.

Mai 2007

GC/54/R21 Le Conseil de Direction,

1. DECIDE qu'à réception des propositions auxquelles il est fait référence à l'alinéa 3 de l'Article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction, chaque Etat participant devra transmettre au Président du Conseil de Direction, outre le nom du Directeur actuel, les noms de trois candidats au maximum, qu'il proposera de rencontrer pour des entretiens de sélection au poste de Directeur ;
2. APPROUVE le fait que le Président du Conseil de Direction et le Directeur général de l'OMS désignent les trois candidats ayant reçu le plus grand nombre de demandes d'entretien ainsi que le soutien de quatre Etats participants au minimum et accepte que ces derniers se prêtent à des entretiens avec le Conseil de Direction lors de sa session de mai 2013. En cas d'égalité, le Président du Conseil de Direction, ainsi que le Directeur général de l'OMS, peuvent décider d'inviter plus de trois candidats à ces entretiens ;
3. CONVIENT en outre que le Directeur en poste sera automatiquement invité à ces entretiens, sans qu'il soit soumis au processus décrit dans cette Résolution, s'il en exprime le souhait ;
4. CONVIENT également que le Conseil de Direction élira à bulletin secret l'un des candidats invités à ces entretiens ; et
5. DECIDE que le nom des candidats invités à ces entretiens sera publié sur le site internet du CIRC, à moins qu'un candidat n'en fasse la demande contraire.

Mai 2012

7.4 PROCESSUS DE RECRUTEMENT

7.4.1 Autorisation pour le Directeur d'opérer des ajustements d'effectifs

GC/8/R5 Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le document GC/8/13, et notamment les aspects juridiques et statutaires de la question,

1. ESTIME qu'il est dans l'intérêt de la bonne exécution du programme scientifique que le Directeur dispose de la latitude suffisante pour opérer les ajustements d'effectifs nécessaires ;

2. AUTORISE le Directeur à opérer les ajustements qui lui semblent nécessaires, pour répondre à l'évolution des besoins du programme et dans les limites globales approuvées du budget ; et

3. PRIE le Directeur de rendre compte à la neuvième session du Conseil de Direction des ajustements qu'il a approuvés au cours de l'année précédente.

Octobre 1970

7.4.2 Eviter le risque de conflit d'intérêts dans la gestion du Centre

GC/39/R15 Le Conseil de Direction,

Reconnaissant qu'il est souhaitable de garantir la complète indépendance et l'impartialité totale de l'évaluation scientifique des activités du Centre réalisée par le Conseil scientifique ; et

Reconnaissant également qu'il est souhaitable de garantir la parfaite objectivité du Conseil de Direction dans ses prises de décisions concernant le Centre,

1. ESTIME qu'il est hautement souhaitable de garder une durée minimale, d'une année par exemple, entre la fin du mandat d'un membre du Conseil scientifique ou de Direction, ou la fin de la dernière réunion du Conseil scientifique ou de la dernière session du Conseil de Direction à laquelle la personne a siégé en tant que représentant, suppléant ou conseiller de la délégation d'un Etat participant, selon le cas, et le recrutement de cette personne comme membre du Secrétariat, y compris comme consultant,

2. DEMANDE au Directeur de garder cette considération à l'esprit dans le processus de recrutement du personnel.

Mai 1998

GC/47/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/47/14 Rév.1, relatif à la politique globale sur la déclaration et les conflits d'intérêts,

Notant le besoin pour les Groupes de travail d'être exempts de toute tentative d'immixtion, avant et pendant leurs réunions,

Notant le besoin pour les membres de chacun des examens scientifiques des Secteurs de recherche d'être indépendants du programme passé en revue pour en garantir la valeur scientifique la plus haute,

1. DEMANDE au Directeur de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que tous les membres des Groupes de travail du CIRC soient exempts de tout conflit d'intérêts, et de tout conflit d'intérêts apparent tel que ces termes sont définis par l'OMS ;

2. DECIDE qu'au moment de leur nomination au Conseil scientifique, les nouveaux membres seront priés de remplir la déclaration d'intérêts standard de l'OMS et, à partir de là tous les ans, une déclaration spécifique portant sur leur participation éventuelle au programme du Centre ;

3. DECIDE en outre qu'une fois que les membres du Conseil scientifique ont été élus, ils doivent démissionner de leurs fonctions et être remplacés s'ils prennent une part majeure à une activité du Centre.

Mai 2005

8. DIVERS

8.1 VOTE DE REMERCIEMENTS AU MAIRE ET A LA MUNICIPALITE DE LYON

GC/5/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant eu connaissance des nombreux rapports et commentaires du Directeur au sujet de l'obligeance et de la collaboration dont le CIRC a bénéficié de la part de M. Louis Pradel, Maire de Lyon, et concernant le généreux accueil réservé au Centre et à son personnel par la Municipalité de la Ville de Lyon en général pendant la phase initiale de développement du Centre,

PRIE le Directeur d'exprimer au Maire et à la Municipalité de Lyon la vive gratitude du Conseil de Direction pour les témoignages de collaboration et de générosité qu'ils ont manifestés à l'égard du Centre.

Octobre 1968

Voir également la Résolution **GC/43/R12** – Questions statutaires et juridiques (convention avec la Ville de Lyon).

8.2 EMISSION D'UN TIMBRE-POSTE SPECIAL

GC/5/R7 Le Conseil de Direction,

Considérant que :

1) le programme du CIRC sera solidement établi ;
2) la construction du Siège du Centre, à Lyon, touchera à sa fin ;
3) de nombreux pays manifestent un intérêt croissant pour les activités cancérologiques ; et
4) le Dixième Congrès international du Cancer de l'Union internationale contre le Cancer, qui doit avoir lieu en 1970, marquera le dixième anniversaire de ces conférences,

PRIE le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé de proposer au Secrétaire général des Nations Unies l'émission, en 1970, d'un timbre-poste spécial commémoratif sur le sujet de la lutte anticancéreuse.

Octobre 1968

8.3 EVENEMENTS SPECIAUX

GC/11/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du décès du Professeur Marcel Dargent,

EXPRIME sa profonde tristesse à l'annonce du décès de cet éminent savant dont l'aide a été si précieuse pour l'installation du Centre à Lyon.

Octobre 1972

GC/16/R1 Le Conseil de Direction,

Ayant appris avec grande tristesse le décès de M. Louis Pradel ;

Considérant la grande dette de reconnaissance qu'avait le Centre envers feu M. Pradel pour les efforts qu'il avait déployés, tant lors de la création du CIRC que dans les années ultérieures de son développement,

1. EXPRIME son profond chagrin du décès du regretté Maire de Lyon ; et
2. PRIE le Directeur de faire part de ses sentiments à Madame Pradel ainsi qu'au Maire et à la Municipalité actuels de la Ville de Lyon.

Avril 1977

GC/32/R16 Le Conseil de Direction,

Ayant appris le décès du Professeur E. Aujaleu,

EXPRIME sa profonde tristesse à l'annonce du décès de cet éminent savant ainsi que sa gratitude pour le rôle décisif qu'il a joué lors de la création du Centre.

Mai 1991

GC/32/R17 Le Conseil de Direction,

Ayant appris le décès du Professeur P. Denoix,

EXPRIME sa profonde tristesse à l'annonce du décès de cet éminent savant, dont l'aide a été si précieuse au moment de la fondation du Centre et lors des délibérations du Conseil scientifique.

Mai 1991

GC/33/R2 Le Conseil de Direction,

Ayant appris le décès du Dr O.M. Jensen,

EXPRIME sa profonde tristesse à l'annonce du décès de cet homme de science brillant dont la collaboration de longue date a été si précieuse au Centre.

Avril 1992

GC/33/R3 Le Conseil de Direction,

Ayant appris le décès du Professeur R. Sohier,

EXPRIME sa profonde tristesse à l'annonce du décès de cet éminent savant dont la collaboration de longue date a été si précieuse au Centre.

Avril 1992

GC/45/R8 Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la proposition de festivités pour le 40ème Anniversaire du CIRC (Document GC/45/12),

AUTORISE le Directeur à prendre les mesures nécessaires pour organiser cet événement.

Mai 2004

GC/50/R10 Le Conseil de Direction,

Ayant pris note du décès du Dr Lorenzo Tomatis,

EXPRIME sa profonde tristesse devant le décès de ce chercheur renommé et sa gratitude pour la contribution très importante qu'il a faite au développement du Centre au cours de la période où il l'a dirigé, de 1981 à 1993.

Mai 2008

GC/50/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant pris note du décès du Dr Brian MacMahon,

EXPRIME sa profonde tristesse devant le décès de ce chercheur éminent, membre du Conseil scientifique de 1968 à 1971, et collaborateur de longue date du Centre.

Mai 2008

GC/50/R12 Le Conseil de Direction,

Ayant pris note du décès du Dr Nikolai Napalkov,

EXPRIME sa profonde tristesse devant le décès de ce chercheur et promoteur éminent de la Santé publique, ancien Sous-Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, membre permanent du Secrétariat du Programme des Monographies du CIRC depuis 2001 (Volume 80) et ancien membre du Conseil scientifique comme du Conseil de Direction du Centre.

Mai 2008

GC/56/R11 Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/56/14 des projets pour la célébration du 50ème anniversaire du CIRC,

1. SOUTIENT vivement les projets du Directeur pour la célébration du 50ème anniversaire du CIRC ;

2. ACCEPTE d'attribuer jusqu'à 150 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour permettre : a) la production, l'impression et la traduction de l'ouvrage sur les 50 premières années du CIRC (1965–2015) et la traduction du document technique sur la genèse du CIRC (jusqu'à 50 000€ sur les 150 000€ alloués) ; b) l'organisation de la conférence internationale sur les causes et la prévention du cancer, incluant le recrutement d'une société organisatrice et le dépôt de garantie pour la réservation de la salle, etc. (jusqu'à 100 000€ sur les 150 000€ alloués). Toute somme non utilisée sera rendue au Fonds spécial du Conseil de Direction ; et

3. SOUTIENT la demande du Directeur adressée à chaque Etat participant de bien vouloir verser une contribution volontaire pour l'organisation de la conférence, sachant qu'ils peuvent spécifier l'affectation d'une partie de cette contribution aux bourses « 50 pour 50 » pour les chercheurs des pays à revenu faible et intermédiaire.

Mai 2014

Voir également la résolution **GC/57/R13** – Questions financières (utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction).

GC/64/R17 Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du décès du Dr Paul Kleihues, Directeur émérite du CIRC,

EXPRIME son profond regret suite au décès de ce chercheur de renommée internationale ainsi que sa gratitude pour le rôle qu'il a joué dans le rayonnement du Centre, notamment au travers de contributions majeures à la collaboration internationale, de la consolidation de la collection Classification OMS des Tumeurs et du lancement de la collection *World Cancer Report*, pendant son mandat de Directeur, de 1994 à 2003.

Mai 2022

8.4 ALLOCATIONS SPECIALES

8.4.1 Fondation Isabelle Decazes-de-Noüe

Voir la résolution **GC/16/R13** – Questions financières (acceptation de contrats et de subventions).

8.4.2 Création d'une conférence Professeur Sohier

Voir la résolution **GC/33/R10** – Questions financières (utilisation du Compte spécial pour Contributions sans objet spécifié).

WHA18.44	Création d'un Centre international de Recherche sur le Cancer	6
GC/1/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Australie	245
GC/1/R2	Admission d'un nouvel Etat participant – URSS	245
GC/1/R3	Règlement intérieur du Conseil de Direction	57
GC/1/R4	Lieu du Siège du Centre	241
GC/1/R5	Conditions d'emploi du Directeur	280
GC/1/R6	Programme général provisoire de travail	13
GC/1/R7	Composition du Conseil scientifique	81
GC/1/R8	Règlement financier du Centre	151
GC/1/R9	Création d'un fonds de roulement	188
GC/1/R10	Versement des Etats participants pour l'exercice 1965	158
GC/1/R11	Offre de donation d'un terrain au Centre	198
GC/1/R12	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1965	119
GC/1/R13	Dispositions financières transitoires pour l'exercice 1965	119
GC/1/R14	Date et lieu de la seconde session du Conseil de Direction	72
GC/2/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Israël	245
GC/2/R2	Accord entre le Gouvernement français et l'OMS concernant le Siège du Centre	241
GC/2/R3 Rév.1	Rapport du Conseil scientifique sur sa première session	79
GC/2/R4 Rév.1	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1966	119
GC/2/R5 Rév.1	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1967	120
GC/2/R6 Rév.1	Rapport sur les opérations financières du Centre pendant l'exercice 1965	232
GC/2/R7 Rév.1	Composition du Conseil scientifique	81
GC/2/R8	Date et lieu de la troisième session du Conseil de Direction	72
GC/3/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Pays-Bas	245
GC/3/R2	Rapport annuel du Directeur pour 1966	42
GC/3/R3	Rapport du Conseil scientifique sur sa deuxième session	79
GC/3/R4	Rapport sur les opérations financières du Centre pendant l'exercice 1966	232
GC/3/R5	Virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1967	120
GC/3/R6	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1968	121
GC/3/R7	Dons en espèces	199
GC/3/R8	Offre de donation d'un terrain	198
GC/3/R9	Accord entre le Gouvernement français et l'OMS concernant le Siège du Centre	241
GC/3/R10	Remplacement des membres du Conseil scientifique dont le mandat arrive à expiration	81
GC/3/R11	Calendrier pour la présentation des projets de programme et de budget	111
GC/3/R12	Date et lieu de la quatrième session du Conseil de Direction	72
GC/4/R1	Rapport provisoire du Directeur pour 1967	42
GC/4/R2	Examen des dons ou subventions spéciales offerts au Centre	199
GC/4/R3	Acceptation des dons	196
GC/4/R4	Sollicitation et acceptation des dons	196
GC/4/R5	Programme de bourses d'études	19
GC/4/R6	Plans de recherche à long terme et besoins budgétaires futurs	111
GC/4/R7	Date et lieu de la cinquième session du Conseil de Direction	72
GC/4/R8	Rapport du Conseil scientifique sur sa troisième session	96
GC/4/R9	Locaux permanents du Centre	265

GC/5/R1	Rapport annuel du Directeur pour 1968	42
GC/5/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa quatrième session	96
GC/5/R3	Rapport sur les opérations financières du Centre pendant l'exercice 1967	232
GC/5/R4	Planification et financement à long terme des activités du Centre	111
GC/5/R5	Locaux permanents du Centre et rapports du Comité du Bâtiment du Conseil de Direction	265
GC/5/R6	Propositions relatives à l'établissement d'une liaison plus étroite entre le Conseil de Direction et le Conseil scientifique du CIRC	72
GC/5/R7	Emission d'un timbre-poste spécial	287
GC/5/R8	Date et lieu de la sixième session du Conseil de Direction	72
GC/5/R9	Examen des dons ou subventions spéciales offerts au Centre	199
GC/5/R10	Planification et financement à long terme des activités du Centre : nomination d'un sous-comité	112
GC/5/R11	Virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1968	121
GC/5/R12	Vote de remerciements au Maire et à la Municipalité de Lyon	287
GC/5/R13	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1969	122
GC/5/R14	Versements au fonds de roulement	188
GC/5/R15	Remplacement des membres du Conseil scientifique dont le mandat arrive à expiration	81
GC/6/R1	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1969 – Virements entre sections	122
GC/6/R2	Projet de contrat entre le Centre international de Recherche sur le Cancer et les National Institutes of Health, Department of Health, Education and Welfare, Etats-Unis, pour le financement en commun d'enquêtes séro-épidémiologiques et d'études en laboratoire sur l'origine virale du lymphome de Burkitt et du cancer du rhinopharynx	206
GC/6/R3	Proposition de base d'accord pour le financement à long terme du Centre	158
GC/7/R1	Rapport annuel du Directeur pour 1968	42
GC/7/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa cinquième session	96
GC/7/R3	Rapport sur les opérations financières du Centre	232
GC/7/R4	Financement à long terme du Centre	113
GC/7/R5	Financement à long terme du Centre	159
GC/7/R6	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1970	123
GC/7/R7	Locaux permanents du Centre	265
GC/7/R8	Bureaux et laboratoires temporaires	266
GC/7/R9	Remplacement des membres du Conseil scientifique dont le mandat arrive à expiration	82
GC/7/R10	Date et lieu de la huitième session du Conseil de Direction	72
GC/7/R11	Acceptation des dons	199
GC/7/R12	Virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits pour 1969	122
GC/8/R1	Rapport annuel du Directeur pour 1969	42
GC/8/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa sixième session	96
GC/8/R3	Rapport sur les opérations financières du Centre	232
GC/8/R4	Virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits pour 1970	123
GC/8/R5	Création de postes au secrétariat	286
GC/8/R6	Acceptation des dons	199
GC/8/R7	Remplacement des membres du Conseil scientifique dont le mandat arrive à expiration	82
GC/8/R8	Equipement du nouveau bâtiment	277
GC/8/R9	Date et lieu de la neuvième session du Conseil de Direction	72
GC/8/R10	Admission d'un nouvel Etat participant – Belgique	245
GC/8/R11	Locaux permanents et provisoires du Centre	266
GC/8/R12	Cancérogènes du milieu	14
GC/8/R13	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1971	124

GC/9/R1	Nomination du Directeur du Centre	280
GC/9/R2	Remplacement des membres du Conseil scientifique dont le mandat arrive à expiration	82
GC/9/R3	Révision du mode de calcul des contributions	160
GC/9/R4	Réception de contributions spéciales	206
GC/9/R5	Montant du budget de 1972	124
GC/9/R6	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1972	124
GC/9/R7	Relations entre le Centre et les autres organisations dans le domaine du cancer	37
GC/9/R8	Contacts avec d'éventuels Etats participants	252
GC/9/R9	Rapport du Conseil scientifique	13
GC/9/R10	Rôle consultatif du Centre dans le domaine des cancérogènes du milieu	14
GC/9/R11	Composition du Centre	251
GC/9/R12	Rapport annuel du Directeur pour 1970	43
GC/9/R13	Statut du Centre	79
GC/9/R14	Rapport sur les opérations financières du Centre	233
GC/9/R15	Date et lieu de la dixième session du Conseil de Direction	72
GC/10/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Japon	245
GC/10/R2	Conseils techniques en matière financière	157
GC/11/R1	Paiement des contributions	163
GC/11/R2	Emprunts pour le financement du budget du Centre	166
GC/11/R3	Rapport sur les opérations financières du Centre	233
GC/11/R4	Rapport annuel du Directeur pour 1971	43
GC/11/R5	Rapport du Conseil scientifique sur sa huitième session	96
GC/11/R6	Programmes à moyen et à long terme	113
GC/11/R7	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1973	125
GC/11/R8	Décès du Professeur M. Dargent	287
GC/11/R9	Publications	184
GC/11/R10	Contrat entre le Centre international de Recherche sur le Cancer et les National Institutes of Health, Etats-Unis d'Amérique, pour le financement en commun d'enquêtes séro-épidémiologiques et d'études en laboratoire sur l'origine virale du lymphome de Burkitt et du cancer du rhinopharynx	206
GC/11/R11	Remplacement des membres du Conseil scientifique dont le mandat arrive à expiration	83
GC/11/R12	Date de la douzième session du Conseil scientifique	73
GC/12/R1	Priorités dans le choix des programmes du Centre	13
GC/12/R2	Rapport sur les opérations financières du Centre	233
GC/12/R3	Prévisions de dépenses supplémentaires pour l'année 1973	125
GC/12/R4	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1974	126
GC/12/R5	Critères destinés à établir les priorités dans le choix des programmes du Centre	14
GC/12/R6	Développement d'une coopération entre laboratoires nationaux	37
GC/12/R7	Remboursement bénévole des prévisions supplémentaires pour l'année 1973	125
GC/12/R8	Recouvrement des contributions annuelles	163
GC/12/R9	Remplacement de membres du Conseil scientifique	83
GC/12/R10	Futur financement du Centre	157
GC/12/R11	Financement du quinquennat 1971-1975	113
GC/12/R12	Election du Président du Conseil de Direction	72
GC/12/R13	Sources éventuelles de financement additionnel – Sollicitation et acceptation des subventions	196
GC/12/R14	Acceptation des dons	199
GC/12/R15	Date de la treizième session du Conseil de Direction	73

GC/13/R1	Rapport annuel du Directeur pour 1972-73	43
GC/13/R2	Rapport sur les opérations financières du Centre	233
GC/13/R3	Futur financement du Centre	114
GC/13/R4	Rapport du Conseil scientifique sur sa dixième session	96
GC/13/R5	Publications	184
GC/13/R6	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1975	127
GC/13/R7	Développement d'une coopération entre laboratoires nationaux	37
GC/13/R8	Développement d'une coopération entre laboratoires nationaux	38
GC/13/R9	Développement d'une coopération entre laboratoires nationaux en application de la résolution GC/12/R6	39
GC/13/R10	Remplacement des membres du Conseil scientifique dont le mandat arrive à expiration	83
GC/13/R11	Acceptation des dons	199
GC/13/R12	Evaluation de la cancérogénicité pour l'homme des substances chimiques	206
GC/13/R13	Etude de la relation éventuelle entre les boissons alcooliques et le cancer	206
GC/13/R14	Etiologie du cancer œsophagien sur le littoral iranien de la mer Caspienne	206
GC/13/R15	Contrat de partage des frais en matière de cancérogenèse chimique	207
GC/13/R16	Classification du cancer par type histologique	39
GC/13/R17	Date de la quatorzième session du Conseil de Direction	73
GC/14/R1	Rapport sur les opérations financières du Centre	234
GC/14/R2	Prévisions de dépenses supplémentaires pour 1975	127
GC/14/R3	Programme pour 1976-79 et projet de budget pour 1976-77	128
GC/14/R4	Publications	184
GC/14/R5	Rapport annuel du Directeur pour 1974	43
GC/14/R6	Rapport du Conseil scientifique sur sa onzième session	96
GC/14/R7	Cancer professionnel	19
GC/14/R8	Acceptation de fonds proposés par des industries	229
GC/14/R9 Rév.	Rôle du Centre dans le programme international de recherche cancérologique	40
GC/14/R10	Legs Corvissiano	190
GC/14/R11	Contrats pour des études sur les causes écologiques du cancer des voies digestives	207
GC/14/R12	Acceptation des dons et subventions	200
GC/14/R13	Remplacement de membres du Conseil scientifique	83
GC/14/R14	Date de la quinzième session du Conseil de Direction	73
GC/14/R15	Admission au Centre de petits Etats	252
GC/14/R16	Contributions bénévoles au Fonds spécial du Conseil de Direction	167
GC/15/R1	Rapport annuel du Directeur pour 1975	43
GC/15/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa douzième session	97
GC/15/R3	Rapport sur les opérations financières du Centre	234
GC/15/R4	Etat du recouvrement des contributions et situation du Fonds spécial du Conseil de Direction	163
GC/15/R5	Amendement au Règlement financier du Centre	151
GC/15/R6	Conditions d'emploi du Directeur	280
GC/15/R7	Nomination du Directeur du Centre	280
GC/15/R8	Remplacement de membres du Conseil scientifique	84
GC/15/R9	Rapport du Groupe de travail du Conseil de Direction – Modification du mode de calcul des contributions	161
GC/15/R10	Publications	185
GC/15/R11	Acceptation des dons et subventions	200
GC/15/R12	Contrat pour des études sur les causes écologiques du cancer des voies digestives	207
GC/15/R13	Contrat pour des études séro-épidémiologiques sur le cancer du rhinopharynx et le lymphome de Burkitt	207
GC/15/R14	Contrat pour des études sur la signification pour l'homme des données de cancérogenèse expérimentale	207
GC/15/R15	Contrat pour une étude de l'étiologie du cancer œsophagien sur le littoral iranien de la mer Caspienne	207

GC/15/R16	Contrat pour un centre d'échanges d'informations sur les travaux en cours dans le domaine de l'épidémiologie du cancer	207
GC/15/R17	Date de la seizième session du Conseil de Direction	73
GC/15/R18	Relations entre l'OMS et le CIRC	40
GC/15/R19	Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	255
GC/16/R1	Décès de M. Louis Pradel, Maire de Lyon	287
GC/16/R2	Rapport annuel du Directeur pour 1976	43
GC/16/R3	Rapport du Conseil scientifique sur sa treizième session	97
GC/16/R4	Rapport sur les opérations financières du Centre	234
GC/16/R5	Programme pour 1978-81 et projet de budget pour 1978-79	129
GC/16/R6	Remplacement de membres du Conseil scientifique	84
GC/16/R7	Etudes de faisabilité : réseau visant à améliorer la collecte et la coordination des données épidémiologiques d'origine nationale afin de permettre une meilleure évaluation des relations entre l'environnement et le cancer	38
GC/16/R8	Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	255
GC/16/R9	Acceptation des dons et subventions	200
GC/16/R10	Etude de l'étiologie du cancer œsophagien sur le littoral iranien de la mer Caspienne	208
GC/16/R11	Centre d'échanges d'information sur les travaux en cours dans le domaine de l'épidémiologie du cancer	208
GC/16/R12	Etudes sur la signification pour l'homme des données de cancérogenèse expérimentale	208
GC/16/R13	Subvention de la Fondation Isabelle Decazes-de-Noüe	208
GC/16/R14	Production de monographies sur l'évaluation de la cancérogénicité pour l'homme des substances chimiques	208
GC/16/R15	Production de monographies sur les méthodes de limitation, de destruction et d'élimination des déchets cancérogènes de laboratoire	208
GC/16/R16	Etudes sur les causes écologiques du cancer des voies digestives	209
GC/16/R17	Acceptation d'un contrat pour l'équipement des cinquième et sixième étages du bâtiment du Centre	209
GC/16/R18	Date de la dix-septième session du Conseil de Direction	73
GC/17/R1	Rapport annuel du Directeur pour 1977	43
GC/17/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa quatorzième session	97
GC/17/R3	Rapport sur les opérations financières du Centre	234
GC/17/R4	Compte spécial pour les dépenses de soutien des projets	189
GC/17/R5	Autorisation de virement de fonds entre sections du budget	152
GC/17/R6	Acceptation de contrats	209
GC/17/R7	Acceptation des dons et subventions	200
GC/17/R8	Rapport sur le programme des publications	185
GC/17/R9	Collaboration avec les Bureaux régionaux de l'OMS en matière de recherche	168
GC/17/R10	Etude d'intervention concernant l'aflatoxine au Swaziland	209
GC/17/R11	Etude de faisabilité pour l'expansion d'un programme international visant à tester la cancérogénicité des substances chimiques environnementales	168
GC/17/R12	Coopération internationale en matière de recherche sur le cancer	40
GC/17/R13	Remplacement de membres du Conseil scientifique	86
GC/17/R14	Date de la dix-huitième session du Conseil de Direction	73
GC/17/R15	Collaboration avec le National Cancer Institute des Etats-Unis d'Amérique	209
GC/18/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Suède	245
GC/18/R2	Rapport annuel du Directeur pour 1978	43
GC/18/R3	Rapport du Conseil scientifique sur sa quinzième session	97
GC/18/R4	Rapport sur les opérations financières du Centre	234
GC/18/R5	Incidences des rajustements monétaires sur le programme et le budget	117

GC/18/R6	Prévisions de dépenses supplémentaires pour la période budgétaire biennale 1978/79	129
GC/18/R7	Programme pour 1980-83 et projet de budget pour 1980-81	130
GC/18/R8	Acceptation des dons et subventions	200
GC/18/R9	Acceptation des contrats	197
GC/18/R10	Acceptation des contrats	210
GC/18/R11	Etudes de faisabilité pour l'amélioration de la collecte et de la coordination des données épidémiologiques	169
GC/18/R12	Remplacement de membres du Conseil scientifique	84
GC/18/R13	Date de la dix-neuvième session du Conseil de Direction	73
GC/18/R14	Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	255
GC/19/R1	Rapport annuel du Directeur pour 1979	44
GC/19/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa seizième session	97
GC/19/R3	Rapport sur les opérations financières du Centre	234
GC/19/R4	Remplacement de membres du Conseil scientifique	84
GC/19/R5	Nomination du Directeur du Centre	281
GC/19/R6	Amendements au Règlement financier du Centre	153
GC/19/R7	Acceptation des dons	200
GC/19/R8	Acceptation des dons, subventions et contrats	210
GC/19/R9	Emprunts pour le financement du budget du Centre	166
GC/19/R10	Etude de faisabilité pour l'expansion d'un programme international visant à tester les substances chimiques environnementales	169
GC/19/R11	Rapport sur le programme de publications	185
GC/19/R12	Rapport sur les besoins en matériel	277
GC/19/R13	Rapport sur les études de faisabilité pour l'amélioration de la collecte et de la coordination des données épidémiologiques	169
GC/19/R14	Rapport sur les études de faisabilité pour l'amélioration de la collecte et de la coordination des données épidémiologiques	229
GC/19/R15	Date de la vingtième session du Conseil de Direction	73
GC/20/R1	Rapport annuel du Directeur pour 1980	44
GC/20/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa dix-septième session	97
GC/20/R3	Acceptation des dons	200
GC/20/R4	Acceptation des subventions et contrats	210
GC/20/R5	Remplacement de membres du Conseil scientifique	85
GC/20/R6	Date de la vingt et unième session du Conseil de Direction	73
GC/20/R7	Propositions de programme pour 1982-85 et de budget pour 1982-83	130
GC/20/R8	Dépenses spéciales pour le bâtiment	266
GC/20/R9	Le caractère confidentiel des archives médicales : obstacle à la détection des risques de cancer humain dus à l'environnement	19
GC/20/R10	Surveillance des aspects de l'environnement liés au cancer humain (SEARCH)	169
GC/21/R1	Nomination du Directeur du Centre	281
GC/21/R2	Départ du Directeur du Centre	283
GC/22/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Canada	246

GC/23/R1	Rapport annuel du CIRC pour 1981	44
GC/23/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa dix-huitième session	97
GC/23/R3	Rapport sur les opérations financières du Centre	234
GC/23/R4	Demande de financement, par le Fonds spécial du Conseil de Direction, de projets recommandés par le Conseil scientifique	169
GC/23/R5	Acceptation des dons	200
GC/23/R6	Création d'un compte spécial pour contributions sans objet spécifié	190
GC/23/R7	Acceptation d'un contrat	210
GC/23/R8	Programme de publications	185
GC/23/R9	Surveillance des aspects de l'environnement liés au cancer humain (SEARCH)	170
GC/23/R10	Remplacement de membres du Conseil scientifique	85
GC/23/R11	Date de la vingt-quatrième session du Conseil de Direction	73
GC/23/R12	Amendement au Règlement intérieur du Conseil de Direction du CIRC (article 46)	57
GC/23/R13	Modifications de l'installation de climatisation	266
GC/23/R14	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	255
GC/24/R1	Rapport annuel du CIRC pour 1982	44
GC/24/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa dix-neuvième session	97
GC/24/R3	Remplacement de membres du Conseil scientifique	85
GC/24/R4	Demande de financement, par le Fonds spécial du Conseil de Direction, de projets recommandés par le Conseil scientifique	170
GC/24/R5	Utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction	167
GC/24/R6	Projet de programme (1984-87) et de budget (1984-85)	131
GC/24/R7	Demande de financement, par le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié de projets recommandés par le Conseil scientifique	190
GC/24/R8	Acceptation des dons	200
GC/24/R9	Acceptation d'un contrat	211
GC/24/R10	Date de la vingt-cinquième session du Conseil de Direction	73
GC/24/R11	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	256
GC/25/R1	Rapport annuel du CIRC pour 1983	44
GC/25/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa vingtième session	97
GC/25/R3	Projets financés par le Fonds spécial du Conseil de Direction	170
GC/25/R4	Rapport sur les opérations financières du Centre	235
GC/25/R5	Paiement des contributions annuelles	163
GC/25/R6	Utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction	167
GC/25/R7	Demande de financement par le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié de projets recommandés par le Conseil scientifique	190
GC/25/R8	Remplacement de membres du Conseil scientifique	85
GC/25/R9	Acceptation des dons	201
GC/25/R10	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	256
GC/25/R11	Date de la vingt-sixième session du Conseil de Direction	73
GC/26/R1	Rapport annuel du CIRC pour 1984	44
GC/26/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa vingt et unième session	98
GC/26/R3	Acceptation d'une subvention du Gouvernement de l'Italie pour une étude d'intervention contre l'HBV et la création d'un registre du cancer en Gambie	211
GC/26/R4	Rapport sur les opérations financières du Centre	235
GC/26/R5	Projet de programme (1986-89) et de budget (1986-87)	132

GC/26/R6	Demande de financement par le Fonds spécial du Conseil de Direction, de projets recommandés par le Conseil scientifique	170
GC/26/R7	Acceptation des dons	201
GC/26/R8	Date de la vingt-septième session du Conseil de Direction	73
GC/26/R9	Remplacement de membres du Conseil scientifique	85
GC/26/R10	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	256
GC/27/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Finlande	246
GC/27/R2	Rapport annuel du CIRC pour 1985	44
GC/27/R3	Rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-deuxième session	98
GC/27/R4	Rapport biennal	42
GC/27/R5	Nomination du Directeur du Centre	281
GC/27/R6	Rapport sur le opérations financières du Centre	235
GC/27/R7	Intérêts perçus sur les fonds reçus au titre d'une subvention du Gouvernement de l'Italie pour une étude d'intervention contre l'HBV et la création d'un registre du cancer en Gambie	211
GC/27/R8	Acceptation des dons	201
GC/27/R9	Acceptation de contrats	211
GC/27/R10	Expansion du bâtiment du Centre	267
GC/27/R11	Demande de financement supplémentaire par le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de combler un déficit, dû aux rajustements monétaires, du budget du projet relatif aux moyens informatiques	170
GC/27/R12	Demande de financement, par le Fonds spécial du Conseil de Direction, de projets recommandés par le Conseil scientifique	171
GC/27/R13	Remplacement de membres du Conseil scientifique	86
GC/27/R14	Augmentation du nombre des membres du Conseil scientifique	80
GC/27/R15	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	256
GC/27/R16	Date de la vingt-huitième session du Conseil de Direction	74
GC/28/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Norvège	246
GC/28/R2	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1986	44
GC/28/R3	Rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-troisième session	98
GC/28/R4	Rapport intérimaire sur les opérations financières du Centre	235
GC/28/R5 Rév.	Rajustement monétaire pour la période biennale 1986/87	117
GC/28/R6	Acceptation des dons	201
GC/28/R7	Acceptation d'une subvention	211
GC/28/R8	Acceptation d'une subvention	211
GC/28/R9	Expansion du bâtiment du Centre	267
GC/28/R10	Demande de financement par le Compte spécial pour contributions sans objet spécifié – bibliothèque	191
GC/28/R11	Projet de programme (1988-1991) et de budget (1988-1989)	133
GC/28/R12	Remplacement de membres du Conseil scientifique	86
GC/28/R13	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	256
GC/28/R14	Date de la vingt-neuvième session du Conseil de Direction	74
GC/29/R1	Rapport biennal du CIRC pour 1986-87	45
GC/29/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-quatrième session	98
GC/29/R3	Rapport sur les opérations financières du Centre	235
GC/29/R4	Acceptation des dons	201
GC/29/R5	Acceptation d'une subvention	212
GC/29/R6	Remplacement de membres du Conseil scientifique	86
GC/29/R7	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	256

GC/29/R8	Date de la trentième session du Conseil de Direction	74
GC/29/R9	Acceptation de subventions	212
GC/30/R1	Rapport annuel intérimaire pour 1988	45
GC/30/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-cinquième session	98
GC/30/R3	Rapport intérimaire sur les opérations financières du Centre	235
GC/30/R4	Acceptation de subventions et de contrats	212
GC/30/R5	Acceptation de subventions et de contrats	212
GC/30/R6	Acceptation de subventions et de contrats	212
GC/30/R7	Acceptation de subventions et de contrats	212
GC/30/R8	Acceptation de subventions et de contrats	213
GC/30/R9	Acceptation des dons	201
GC/30/R10	Affectation des intérêts produits par l'étude d'intervention contre l'hépatite en Gambie	213
GC/30/R11	Projet de programme (1990-1993) et de budget (1990-1991)	134
GC/30/R12	Possibilité de demander une contribution financière aux participants à certains cours	171
GC/30/R13	Augmentation des montants destinés à l'allocation pour spécialistes scientifiques extérieurs	191
GC/30/R14	Remplacement de membres du Conseil scientifique	86
GC/30/R15	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	256
GC/30/R16	Date de la trente et unième session du Conseil de Direction	74
GC/31/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Danemark	246
GC/31/R2	Admission d'un nouvel Etat participant – Suisse	246
GC/31/R3	Rapport biennal du CIRC pour 1988/89	45
GC/31/R4	Rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-sixième session	98
GC/31/R5	Rapport sur les opérations financières du Centre	235
GC/31/R6	Recouvrement des contributions annuelles au budget ordinaire	163
GC/31/R7	Elargissement de la composition du Conseil scientifique	80
GC/31/R8	Mesures qui permettraient de pallier les effets de l'instabilité monétaire au cours de la mise en œuvre du budget-programme approuvé	118
GC/31/R9	Acceptation de subventions et contrats	213
GC/31/R10	Acceptation des dons	201
GC/31/R11	Remplacement de membres du Conseil scientifique	87
GC/31/R12	Fermeture temporaire du bâtiment du Centre	268
GC/31/R13	Acquisition d'un nouvel ordinateur	277
GC/31/R14	Composition du sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	257
GC/31/R15	Date de la trente-deuxième session du Conseil de Direction	74
GC/32/R1	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1990	45
GC/32/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-septième session	98
GC/32/R3	Rapport intérimaire sur les opérations financières du Centre	235
GC/32/R4	Nomination du Directeur du Centre	281
GC/32/R5	Rajustement monétaire au cours de l'exercice biennal 1990-1991	118
GC/32/R6	Groupe de travail spécial chargé d'étudier les mécanismes de planification du Centre	112
GC/32/R7	Projet de programme (1992-1995) et de budget (1992-1993)	135
GC/32/R8	Remplacement de membres du Conseil scientifique	87
GC/32/R9	Acceptation des dons	201
GC/32/R10	Acceptation de subventions et de contrats	214
GC/32/R11	Modalités de l'appui financier au projet de recherche sur les fibres minérales artificielles	229
GC/32/R12	Actualisation du système informatique	191

GC/32/R13	Composition du sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	257
GC/32/R14	Date de la trente troisième session du Conseil de Direction	74
GC/32/R15	Contribution spéciale accordée au Centre par la Ville de Lyon	268
GC/32/R16	Décès du Professeur E. Aujaleu	287
GC/32/R17	Décès du Professeur P. Denoix	288
GC/32/R18	Acceptation de subventions du Gouvernement italien et du Conseil suédois de la recherche médicale	214
GC/33/R1	Rapport biennal du CIRC pour 1990-91	45
GC/33/R2	Décès de Dr O.M. Jensen	288
GC/33/R3	Décès du Professeur R. Sohier	288
GC/33/R4	Rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-huitième session	99
GC/33/R5	Remplacement de membres du Conseil scientifique	87
GC/33/R6	Mécanismes de planification du Centre et stratégie scientifique pour 1992-1995	59
GC/33/R7	Rapport sur les opérations financières du Centre	236
GC/33/R8	Acceptation des dons	201
GC/33/R9	Aide financière pour le programme de recherche approuvé	135
GC/33/R10	Utilisation du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié	191
GC/33/R11	Comité exploratoire pour la nomination du Directeur en 1993	284
GC/33/R12	Acceptation de contrats	215
GC/33/R13	Méthodes permettant d'augmenter le nombre d'Etats participants au Centre international de Recherche sur le Cancer	252
GC/33/R14	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	257
GC/33/R15	Date de la trente-quatrième session du Conseil de Direction	74
GC/34/R1	Nomination du Directeur du Centre	281
GC/34/R2	Départ du Directeur du Centre	283
GC/34/R3	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1992	45
GC/34/R4	Rapport du Conseil scientifique sur sa vingt-neuvième session	99
GC/34/R5	Rapport sur les opérations financières du Centre	236
GC/34/R6	Acceptation des dons	202
GC/34/R7	Acceptation des subventions et contrats	216
GC/34/R8	Projet de programme (1994-1997) et de budget (1994-1995)	136
GC/34/R9	Activités à financer grâce au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié	192
GC/34/R10	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	257
GC/34/R11	Remplacement de membres du Conseil scientifique	87
GC/34/R12	Date de la trente-cinquième session du Conseil de Direction	74
GC/35/R1	Rapport biennal du CIRC pour 1992-93	45
GC/35/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa trentième session	99
GC/35/R3	Rapport sur les opérations financières du Centre	236
GC/35/R4	Acceptation des dons	202
GC/35/R5	Acceptation des subventions et contrats	217
GC/35/R6	Acceptation de fonds de la part de sources industrielles	229
GC/35/R7	Activités à financer grâce au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié	192
GC/35/R8	Activités à financer grâce au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié	192
GC/35/R9	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux états participants	257
GC/35/R10	Remplacement de membres du Conseil scientifique	88
GC/35/R11	Date de la trente-sixième session du Conseil de Direction	74

GC/36/R1	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1994	45
GC/36/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa trente et unième session	99
GC/36/R3	Rapport intérimaire sur les opérations financières du Centre	236
GC/36/R4	Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes	236
GC/36/R5	Coopération OMS/CIRC en matière de lutte contre le cancer	40
GC/36/R6	Projet de programme (1996-1999) et de budget (1996-1997)	137
GC/36/R7	Acceptation des dons	202
GC/36/R8	Acceptation des subventions et contrats	218
GC/36/R9	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	171
GC/36/R10	Demande de financement grâce au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié	193
GC/36/R11	Demande de financement grâce au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié	193
GC/36/R12	Installation pour la biologie des tumeurs	267
GC/36/R13 Rév.	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux états participants	257
GC/36/R14	Remplacement de membres du Conseil scientifique	88
GC/36/R15	Date de la trente-septième session du Conseil de Direction	74
GC/37/R1	Programme OMS de lutte contre le cancer	41
GC/37/R2	Rapport biennal du CIRC pour 1994-95	45
GC/37/R3	Rapport du Conseil scientifique sur sa trente-deuxième session	99
GC/37/R4	Rapport sur les opérations financières du Centre	236
GC/37/R5	Délégation de pouvoir permettant au Directeur d'accepter des financements extra-budgétaires	197
GC/37/R6	Acceptation des subventions et contrats	219
GC/37/R7	Acceptation des dons	202
GC/37/R8	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	171
GC/37/R9	Augmentation progressive des contributions pour les nouveaux Etats participants	162
GC/37/R10	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	257
GC/37/R11	Election de nouveaux membres du Conseil scientifique	88
GC/37/R12	Date de la trente-huitième session du Conseil de Direction	74
GC/38/R1	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1996	46
GC/38/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa trente-troisième session	99
GC/38/R3	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	88
GC/38/R4	Projet de programme (1998-2001) et de budget (1998-1999)	138
GC/38/R5	Rapport intérimaire sur les opérations financières du Centre	236
GC/38/R6	Durée du mandat du Directeur du CIRC	280
GC/38/R7	Participation de la Fédération de Russie	253
GC/38/R8	Amendement au Règlement financier	155
GC/38/R9	Acceptation des dons	202
GC/38/R10	Acceptation des subventions et contrats	219
GC/38/R11	Demande de financement grâce au Fonds du Conseil de Direction	171
GC/38/R12	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	258
GC/38/R13 Rév.1	Date de la trente-neuvième session du Conseil de Direction	74
GC/39/R1	Admission d'un nouvel Etat participant : l'Argentine	246
GC/39/R2	Admission d'un nouvel Etat participant : le Brésil	247
GC/39/R3	Rapport biennal du CIRC pour 1996-97	46
GC/39/R4	Rapport du Conseil scientifique sur sa trente-quatrième session	99
GC/39/R5	Rapport sur les opérations financières du Centre	237
GC/39/R6	Nomination du Directeur du Centre	281

GC/39/R7	Acceptation des subventions et contrats	220
GC/39/R8	Acceptation des dons	202
GC/39/R9	Utilisation des revenus des ventes des publications du CIRC	186
GC/39/R10	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – Remplacement du bâtiment préfabriqué	171
GC/39/R11	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – Acquisition d'équipement scientifique	172
GC/39/R12	Demande de financement grâce au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié	193
GC/39/R13	Participation de la Fédération de Russie	253
GC/39/R14	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	88
GC/39/R15	Eviter le risque de conflit d'intérêts dans la gestion du Centre	286
GC/39/R16	Plan stratégique 1999-2003	59
GC/39/R17	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	258
GC/39/R18	Date de la quarantième session du Conseil de Direction	74
GC/40/R1	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 1998	46
GC/40/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa trente-cinquième session	99
GC/40/R3	Participation de la Fédération de Russie	253
GC/40/R4	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	89
GC/40/R5	Rapport sur les opérations financières du Centre	237
GC/40/R6	Convention avec la Ville de Lyon	241
GC/40/R7	Acceptation des dons	202
GC/40/R8	Projet de programme (2000-2003) et de budget (2000-2001)	139
GC/40/R9	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	258
GC/40/R10	Acceptation des subventions et contrats	220
GC/40/R11	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction (Etude d'intervention contre l'hépatite en Gambie)	172
GC/40/R12	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction (Equipement scientifique et nouveau bâtiment)	172
GC/40/R13	Date de la quarante et unième session du Conseil de direction	74
GC/41/R1	Rapport biennal du CIRC pour 1998/99	46
GC/41/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa trente-sixième session	100
GC/41/R3	Acceptation des subventions et contrats	220
GC/41/R4	Acceptation des dons	202
GC/41/R5	Utilisation des revenus des ventes des publications du CIRC	186
GC/41/R6	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction	172
GC/41/R7	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	258
GC/41/R8	Paiement des contributions des Etats participants	164
GC/41/R9	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	89
GC/41/R10	Rapport sur les opérations financières du Centre	237
GC/41/R11	Convention avec la Ville de Lyon	241
GC/41/R12	Date de la quarante-deuxième session du Conseil de direction	75
GC/42/R1	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2000	46
GC/42/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa trente-septième session	100
GC/42/R3	Rapport sur la composition du Centre – Retrait de l'Argentine	251
GC/42/R4	Rapport sur la composition du Centre – Retrait du Brésil	251
GC/42/R5	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	89
GC/42/R6	Rapport sur les opérations financières du Centre	237

GC/42/R7	Fonds de roulement	188
GC/42/R8	Compte spécial pour contributions sans objet spécifié	193
GC/42/R9	Projet de programme (2002-2005) et de budget (2002-2003)	140
GC/42/R10	Acceptation des dons	203
GC/42/R11	Acceptation des subventions et contrats	221
GC/42/R12	Convention avec la Ville de Lyon	242
GC/42/R13	Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction	173
GC/42/R14	Perspective stratégique à moyen terme pour le Centre	59
GC/42/R15	Groupe de travail de préparation à la recherche d'un successeur au Directeur du Centre	284
GC/42/R16	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	258
GC/42/R17	Date de la quarante-troisième session du Conseil de direction	75
GC/43/R1	Rapport biennal du CIRC pour 2000/2001	46
GC/43/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa trente-huitième session	100
GC/43/R3	Rapport sur la politique et les pratiques en matière d'hygiène et de sécurité	17
GC/43/R4	Rapport sur l'examen des questions éthiques	15
GC/43/R5	Vision stratégique à moyen terme	59
GC/43/R6	Rapport financier biennal et Rapport du Commissaire aux Comptes pour la période financière 1er janvier 2000 – 31 décembre 2001	237
GC/43/R7	Amendements apportés au Règlement financier	154
GC/43/R8	Acceptation des subventions et contrats	221
GC/43/R9	Acceptation des dons	203
GC/43/R10	Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction	173
GC/43/R11	IARC*Press* – Examen et projet commercial	186
GC/43/R12	Convention avec la Ville de Lyon	242
GC/43/R13	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	89
GC/43/R14	Mise sur pied d'un Comité de recherche d'un successeur au Directeur du Centre	284
GC/43/R15	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	258
GC/43/R16	Date de la quarante-quatrième session du Conseil de direction	75
GC/44/R1	Admission d'un nouvel Etat participant : l'Espagne	247
GC/44/R2	Nomination du Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer	282
GC/44/R3	Fin du mandat du Directeur du Centre	283
GC/44/R4	Rapport financier intérimaire pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2002	237
GC/44/R5	Projet de programme (2004-2007) et de budget (2004-2005)	141
GC/44/R6	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2002	46
GC/44/R7	Rapport du Conseil scientifique sur sa trente-neuvième session	100
GC/44/R8	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	90
GC/44/R9	Réunion conjointe des Conseils scientifique et de Direction	75
GC/44/R10	Acceptation des dons	203
GC/44/R11	Acceptation des subventions et contrats	221
GC/44/R12	Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction	174
GC/44/R13	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	258
GC/44/R14	Date de la quarante-cinquième session du Conseil de direction	75
GC/45/R1	Rapport biennal du CIRC pour 2002/2003	46
GC/45/R2	Rapport du Conseil scientifique sur sa quarantième session	100
GC/45/R3	Rapport du Comité de Santé et Sécurité au Travail	17
GC/45/R4	Rapport du Comité d'Ethique du CIRC	15

GC/45/R5	Acceptation des subventions et contrats	222
GC/45/R6	Acceptation des dons	203
GC/45/R7	Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction	174
GC/45/R8	Célébration du 40ème anniversaire du CIRC	288
GC/45/R9	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	90
GC/45/R10	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	259
GC/45/R11	Rapport financier biennal et Rapport du Commissaire aux Comptes pour la période financière 1er janvier 2002 – 31 décembre 2003	237
GC/45/R12	Date de la quarante-septième session du Conseil de direction	75
GC/46/R1	Stratégie à moyen terme et vision du Directeur	60
GC/47/R1	Développement de la stratégie scientifique au CIRC	60
GC/47/R2	Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2004	237
GC/47/R3	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2004	46
GC/47/R4	Projet de programme (2006-2009) et de budget (2006-2007)	142
GC/47/R5	Acceptation des dons	203
GC/47/R6	Acceptation des subventions et contrats	222
GC/47/R7	Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction	175
GC/47/R8	Rapport du Conseil scientifique sur sa quarante et unième session	101
GC/47/R9	Résultats de l'examen du Comité d'Ethique du CIRC	15
GC/47/R10	Procédures d'audit scientifique au CIRC	20
GC/47/R11	Politique globale concernant la déclaration et les conflits d'intérêts	286
GC/47/R12	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	90
GC/47/R13	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	259
GC/47/R14	Date de la quarante-huitième session du Conseil de direction	75
GC/48/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – L'Inde	247
GC/48/R2	Admission d'un nouvel Etat participant – La République de Corée	247
GC/48/R3	Proposition de la Fédération de Russie de reprendre une participation active au CIRC	254
GC/48/R4	Rapport biennal du CIRC pour 2004/2005	47
GC/48/R5	Rapport financier biennal et Rapport du Commissaire aux Comptes pour la période financière 1er janvier 2004 – 31 décembre 2005	238
GC/48/R6	Devise du budget, des contributions et de la comptabilité pour le CIRC	156
GC/48/R7	Remplacement du système d'information administrative et financière du CIRC	175
GC/48/R8	Acceptation des subventions et contrats	223
GC/48/R9	Acceptation des dons	203
GC/48/R10	Rapport sur les activités du Conseil institutionnel d'Examen éthique du CIRC (CIEE) et du Comité d'Ethique du CIRC (CE)	15
GC/48/R11	Rapport du Comité d'Hygiène et de Sécurité au travail du CIRC	17
GC/48/R12	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	90
GC/48/R13	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	259
GC/48/R14	Date de la quarante-neuvième session du Conseil de direction	75
GC/48/R15	Utilisation de contributions non budgétisées pour 2006 et 2007	165
GC/49/R1	Droit de vote de la Fédération de Russie au Conseil de Direction	254
GC/49/R2	Admission d'un nouvel Etat participant – L'Irlande	247
GC/49/R3	Utilisation d'une contribution non budgétisée	165
GC/49/R4	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2006	47

GC/49/R5	Rapport du Conseil scientifique	101
GC/49/R6	Rapport du Comité spécial sur la « Communication avec le Conseil scientifique »	104
GC/49/R7	Rôle et responsabilités du Conseil scientifique	105
GC/49/R8	Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2006	238
GC/49/R9	Projet de programme (2008–2011) et de budget (2008–2009)	143
GC/49/R10	Proposition d'augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement	189
GC/49/R11	Création d'un groupe de travail du CIRC pour examiner les projets d'infrastructure	269
GC/49/R12	Demandes d'achat d'équipement scientifique et de soutien pour un projet spécial	175
GC/49/R13	Acceptation de fonds de sources industrielles	230
GC/49/R14	Rapport du Comité d'Ethique du CIRC (CE)	15
GC/49/R15	Acceptation des dons	203
GC/49/R16	Acceptation des subventions et contrats	223
GC/49/R17	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	91
GC/49/R18	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	259
GC/49/R19	Date de la cinquantième session du Conseil de direction	76
GC/49/R20	Mise en place d'un processus de sélection pour le poste de Directeur	285
GC/50/R1	Nomination du Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer	282
GC/50/R2	Départ du Directeur du Centre	283
GC/50/R3	Rapport financier biennal et Rapport du Commissaire aux Comptes pour la période financière 1er janvier 2006 – 31 décembre 2007	238
GC/50/R4	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction	175
GC/50/R5	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction	186
GC/50/R6	Acceptation des subventions et contrats	223
GC/50/R7	Acceptation des dons	203
GC/50/R8	Rapport biennal du Comité d'Hygiène et Sécurité du CIRC, 2006–2007	17
GC/50/R9	Rapport biennal du CIRC 2006–2007	47
GC/50/R10	Décès du Dr Lorenzo Tomatis	288
GC/50/R11	Décès du Dr Brian MacMahon	288
GC/50/R12	Décès du Dr Nikolai Napalkov	288
GC/50/R13	Rapport du Conseil scientifique	101
GC/50/R14	Rapport du Sous-comité du Conseil de Direction sur le rôle et les responsabilités du Conseil scientifique	105
GC/50/R15	Amendement au Statut du Centre	110
GC/50/R16	Révision des procédures d'audit scientifique du CIRC	20
GC/50/R17	Conséquences financières de l'acceptation de nouveaux Etats participants	262
GC/50/R18	Admission d'un nouvel Etat participant – L'Autriche	247
GC/50/R19	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	91
GC/50/R20	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	259
GC/50/R21	Date de la cinquante et unième session du Conseil de direction	76
GC/51/R1	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2008	47
GC/51/R2	Rapport du Directeur	49
GC/51/R3	Rapport du Conseil scientifique	101
GC/51/R4	Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2008	238
GC/51/R5	Demande d'augmentation de la réserve permettant de faire face aux frais budgétaires imprévus résultant de rajustements monétaires	118
GC/51/R6	Projet de programme (2010–2013) et de budget (2010–2011)	144
GC/51/R7	Conséquences financières de l'admission de nouveaux Etats participants	263
GC/51/R8	Rapport du Groupe de travail discutant des projets d'infrastructure du CIRC (y compris les aspects financiers)	269

GC/51/R9	Suggestions de projets spéciaux à financer à partir du Compte des Contributions volontaires sans objet spécifié	193
GC/51/R10	Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	176
GC/51/R11	Procédures d'audit scientifique du CIRC	27
GC/51/R12	Processus de définition et d'adoption de la Stratégie à moyen terme et du plan de mise en œuvre pour 2010–2014	60
GC/51/R13	Rapport biennal du Comité d'Ethique (CE), 2007–2008	16
GC/51/R14	Projet de changement de la structure Comité d'Ethique du CIRC (CE)/Conseil institutionnel d'Examen éthique (CIEE)	16
GC/51/R15	Acceptation des dons	204
GC/51/R16	Acceptation des subventions et contrats	223
GC/51/R17	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	91
GC/51/R18	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	259
GC/51/R19	Date de la cinquantième-deuxième session du Conseil de direction	76
GC/52/R1	Rapport biennal du CIRC 2008–2009	47
GC/52/R2	Rapport du Directeur	49
GC/52/R3	Rapport du Conseil scientifique	101
GC/52/R4	Stratégie à moyen terme et du plan de mise en œuvre pour 2010 – 2014	61
GC/52/R5	Programme d'Education et de Formation du CIRC	34
GC/52/R6	Indicateurs de Performance (IP) pour le Centre	35
GC/52/R7	Rapport financier biennal et Rapport du Commissaire aux Comptes pour la période financière 1er janvier 2008 – 31 décembre 2009	238
GC/52/R8	Plan cadre d'infrastructure (y compris les options de financement)	269
GC/52/R9	Rapport sur les activités de publication	53
GC/52/R10	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction (A)	187
GC/52/R11	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction (B)	176
GC/52/R12	Acceptation des subventions et contrats	224
GC/52/R13	Acceptation des subventions et contrats (seuils)	198
GC/52/R14	Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail du CIRC, 2008–2009	18
GC/52/R15	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	260
GC/52/R16	Acceptation des dons	204
GC/52/R17	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	91
GC/52/R18	Date de la cinquante-troisième session du Conseil de direction	76
GC/53/R1	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2010	47
GC/53/R2	Rapport du Directeur (1)	49
GC/53/R3	Rapport du Directeur (2)	49
GC/53/R4	Rapport du Conseil scientifique (1)	101
GC/53/R5	Rapport du Conseil scientifique (2)	102
GC/53/R6	Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2010	238
GC/53/R7	Projet de programme (2012–2015) et de budget (2012–2013)	145
GC/53/R8	Amendement au Règlement financier du CIRC	154
GC/53/R9	Amendement au Statut du CIRC	243
GC/53/R10	Coopération entre le CIRC et l'OMS	41
GC/53/R11	Plan des futurs projets d'infrastructure, y compris les options de financement	270
GC/53/R12	Rapport biennal du Conseil institutionnel d'Examen éthique du CIRC (CIEE), 2009–2010 (Comité d'Ethique du CIRC (CEC) depuis septembre 2010)	16
GC/53/R13	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – A. Equipement scientifique	177

GC/53/R14	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – B. Soutien financier supplémentaire pour chercheurs seniors invités	177
GC/53/R15	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – C. Augmentation temporaire du niveau du Fonds de roulement	189
GC/53/R16	Rapport sur les activités de publication	53
GC/53/R17	Acceptation des dons	204
GC/53/R18	Acceptation des subventions et contrats	224
GC/53/R19	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	92
GC/53/R20	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	260
GC/53/R21	Date de la cinquante-quatrième session du Conseil de Direction	76
GC/53/R22	Admission d'un nouvel Etat participant – La Turquie	248
GC/53/R23	Règlement des arriérés de contributions de l'Espagne	164
GC/54/R1	Rapport biennal du CIRC 2010–2011	47
GC/54/R2	Rapport du Directeur (1)	49
GC/54/R3	Rapport du Directeur (2)	49
GC/54/R4	Rapport du Conseil scientifique	102
GC/54/R5	Plan des futurs projets d'infrastructure, y compris les options de financement (1)	271
GC/54/R6	Plan des futurs projets d'infrastructure, y compris les options de financement (2)	271
GC/54/R7	Amendement au Règlement financier du CIRC	152
GC/54/R8	Rapport financier biennal et Rapport du Commissaire aux Comptes pour la période financière 1er janvier 2010 – 31 décembre 2011	238
GC/54/R9	Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail du CIRC, 2010–2011	18
GC/54/R10	Acceptation des subventions et contrats	224
GC/54/R11	Acceptation des dons	204
GC/54/R12	Rapport sur les activités de publication	53
GC/54/R13	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – A. Publications	187
GC/54/R14	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – B. Equipement scientifique	177
GC/54/R15	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – C. Révision du soutien financier pour chercheurs seniors invités	177
GC/54/R16	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	92
GC/54/R17	Rapport du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants concernant les critères d'admission et ses implications (1)	248
GC/54/R18	Rapport du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants concernant les critères d'admission et ses implications (2)	162
GC/54/R19	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	260
GC/54/R20	Date de la cinquante-cinquième session du Conseil de Direction	76
GC/54/R21	Mise en place d'un processus de sélection pour le poste de Directeur	285
GC/55/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Brésil	248
GC/55/R2	Admission d'un nouvel Etat participant – Qatar	249
GC/55/R3	Nomination du Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer	282
GC/55/R4	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2012	47
GC/55/R5	Rapport du Directeur	50
GC/55/R6	Rapport du Conseil scientifique (1) – Calendrier des Audits	102
GC/55/R7	Rapport du Conseil scientifique (2) – Nouveau système de notation des Audits	28
GC/55/R8	Rapport du Conseil scientifique (3) – Orientations futures du Groupe Education et Formation (ETR)	34
GC/55/R9	Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012	239
GC/55/R10	Projet de programme (2014–2017) et de budget (2014–2015)	146

GC/55/R11	Proposition visant à aligner les cycles du programme, du budget et de la Stratégie à moyen terme	115
GC/55/R12	Point sur le projet du « Nouveau Centre » : bâtir l'avenir	272
GC/55/R13	Rapport sur les activités de publication	53
GC/55/R14	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – A. Prolongation de deux ans de l'allocation de fonds approuvée pour un conseil juridique et architectural concernant le projet du « Nouveau Centre »	178
GC/55/R15	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – B. Recettes des publications	187
GC/55/R16	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – D. Equipement scientifique	178
GC/55/R17	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – E. Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS	178
GC/55/R18	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – F. Financement d'une capacité de calcul haute performance (HPC)	179
GC/55/R19	Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC, 2011–2012	16
GC/55/R20	Acceptation des dons	204
GC/55/R21	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	92
GC/55/R22	Acceptation des subventions et contrats	225
GC/55/R23	Versement des revenus d'intérêts aux subventions – autorisation permanente	231
GC/55/R24	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	260
GC/55/R25	Date de la cinquante-sixième session du Conseil de Direction	76
GC/55/R26	Création d'un Groupe de Travail pour l'évaluation de la méthode de calcul des contributions	160
GC/56/R1	Rapport biennal du CIRC 2012–2013	48
GC/56/R2	Rapport du Directeur	50
GC/56/R3	Rapport du Conseil scientifique	102
GC/56/R4	Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	239
GC/56/R5	Amendement au Règlement financier du CIRC	155
GC/56/R6	Rapport du Groupe de Travail du Conseil de Direction sur l'examen de la méthode de calcul des contributions	160
GC/56/R7	Point sur le projet de « Nouveau Centre »	272
GC/56/R8	Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail du CIRC, 2012–2013	18
GC/56/R9	Acceptation des subventions et contrats	225
GC/56/R10	Acceptation des dons	204
GC/56/R11	Projets pour le 50ème anniversaire du CIRC en 2015	289
GC/56/R12	Rapport sur les activités de publication	53
GC/56/R13	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – A. Equipements scientifiques	179
GC/56/R14	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – B. Mise en œuvre des normes IPSAS	179
GC/56/R15	Proposition de nouvelle structure pour la présentation du programme et du budget du CIRC	115
GC/56/R16	Projets pour la préparation de la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020	61
GC/56/R17	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	92
GC/56/R18	Mise au point sur la procédure d'élection du Directeur	278
GC/56/R19	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	260
GC/56/R20	Date de la cinquante-septième session du Conseil de Direction	76
GC/57/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Maroc	249
GC/57/R2	Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2014	48
GC/57/R3	Rapport du Directeur	50
GC/57/R4	Rapport du Conseil scientifique (1) – Utilité du nouveau système de notation pour les Audits	28
GC/57/R5	Rapport du Conseil scientifique (2) – Mise en place d'un Groupe de Travail chargé d'examiner la production des rapports statutaires	104
GC/57/R6	Rapport du Conseil scientifique (3) – Rapport biennal des activités du Groupe Education et Formation (ETR)	34

GC/57/R7	Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014	239
GC/57/R8	Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020, et plans de mise en œuvre	61
GC/57/R9	Projet de programme et de budget (2016–2017)	147
GC/57/R10	Rapport sur les activités de publication, et sur l'affectation des fonds	53
GC/57/R11	Politique du CIRC en matière de libre accès aux publications dans les revues scientifiques	35
GC/57/R12	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – A. Equipement scientifique	180
GC/57/R13	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – B. Conférence de juin 2016	180
GC/57/R14	Rapport de situation après la mise en application des normes IPSAS	180
GC/57/R15	Point sur le projet de « Nouveau Centre »	273
GC/57/R16	Acceptation des subventions et contrats, et rapport sur la répartition des intérêts	226
GC/57/R17	Acceptation des dons	204
GC/57/R18	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	93
GC/57/R19	Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC, 2013–2014	16
GC/57/R20	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	261
GC/57/R21	Date de la cinquante-huitième session du Conseil de Direction	76
GC/58/R1	Rapport biennal du CIRC 2014–2015	48
GC/58/R2	Rapport du Directeur	50
GC/58/R3	Rapport du Conseil scientifique	103
GC/58/R4	Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015	239
GC/58/R5	Point sur le projet de « Nouveau Centre »	273
GC/58/R6	Production des rapports statutaires, Rapport biennal et Rapport annuel intérimaire du CIRC inclus	55
GC/58/R7	Proposition relative à une méthode d'évaluation de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020)	64
GC/58/R8	Mise à jour des directives pour les Audits effectués au CIRC	29
GC/58/R9	Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail du CIRC, 2014–2015	18
GC/58/R10	Rapport sur les activités de publication, et sur l'affectation des fonds	54
GC/58/R11	Alternatives et propositions relatives à la procédure d'élection du Directeur	278
GC/58/R12	Priorités proposées pour les ressources mobilisées activement comme contributions volontaires sans objet spécifié	194
GC/58/R13	Acceptation des subventions et contrats, et rapport sur la répartition des intérêts	226
GC/58/R14	Acceptation des dons	204
GC/58/R15	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – A. Equipement scientifique – Soutien à moyen terme pour la Biobanque	181
GC/58/R16	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction – B. Mises à niveau des systèmes de sécurité des locaux du CIRC	181
GC/58/R17	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	93
GC/58/R18	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	261
GC/58/R19	Date de la cinquante-neuvième session du Conseil de Direction	77
GC/58/R20	Proposition de l'Espagne pour le règlement de ses arriérés de contributions	164
GC/59/R1	Rapport du Directeur	50
GC/59/R2	Rapport du Conseil scientifique	103
GC/59/R3	Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	239
GC/59/R4	Projet de programme et de budget (2018–2019)	148
GC/59/R5	Collaboration avec les acteurs non étatiques, notamment les entités du secteur privé, et efforts de mobilisation de ressources	36

GC/59/R6	Proposition d'un cadre pour l'évaluation de la mise en application de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020)	65
GC/59/R7	Procédure pour l'élection du Directeur	278
GC/59/R8	Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC, 2015–2016	17
GC/59/R9	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : Equipement scientifique	181
GC/59/R10	Point sur le projet de « Nouveau Centre »	273
GC/59/R11	Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts	227
GC/59/R12	Acceptation des dons	204
GC/59/R13	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	93
GC/59/R14	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	261
GC/59/R15	Date de la soixantième session du Conseil de Direction	77
GC/59/R16	Acceptation de nouveaux Etats participants entre deux sessions du Conseil de Direction	249
GC/60/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – Iran (République islamique d')	249
GC/60/R2	Nomination du Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer	282
GC/60/R3	Départ du Directeur du Centre	283
GC/60/R4	Rapport biennal du CIRC 2016–2017	48
GC/60/R5	Rapport du Directeur	50
GC/60/R6	Rapport du Conseil scientifique	103
GC/60/R7	Mécanismes de coordination et de communication entre le CIRC et l'OMS – au niveau opérationnel et de la Direction	41
GC/60/R8	Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	239
GC/60/R9	Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail du CIRC, 2016–2017	18
GC/60/R10	Point sur le « Nouveau Centre »	274
GC/60/R11	Proposition de procéder à une évaluation du CIRC	62
GC/60/R12	Rapport sur la politique du CIRC en matière de publication en libre accès	35
GC/60/R13	Rapport biennal sur les activités de publication	54
GC/60/R14	Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts	227
GC/60/R15	Acceptation des dons	205
GC/60/R16	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	182
GC/60/R17	Mise en application au CIRC du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA)	36
GC/60/R18	Rapport sur les activités du Groupe Education et Formation (ETR)	34
GC/60/R19	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	93
GC/60/R20	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	261
GC/60/R21	Date de la soixante et unième session du Conseil de Direction	77
GC/61/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – La Hongrie	249
GC/61/R2	Rapport de la Directrice	51
GC/61/R3	Rapport du Conseil scientifique	103
GC/61/R4	Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	240
GC/61/R5	Projet de programme et de budget (2020–2021)	149
GC/61/R6	Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020)	67
GC/61/R7	Procédure pour la préparation de la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025, comprenant la portée et les termes de référence à utiliser pour l'évaluation du CIRC	62
GC/61/R8	Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC, 2017–2018	17
GC/61/R9	Point sur le « Nouveau Centre »	274
GC/61/R10	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	182
GC/61/R11	Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts	227
GC/61/R12	Acceptation des dons (1)	205

GC/61/R13	Acceptation des dons (2)	205
GC/61/R14	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	94
GC/61/R15	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	261
GC/61/R16	Date de la soixante-deuxième session du Conseil de Direction	77
GC/61/R17	Retrait d'un Etat participant – La Turquie	251
GC/62/R1	Procédures spéciales applicables à cette session	58
GC/62/R2	Demande d'admission en qualité d'Etat participant – La République populaire de Chine	250
GC/62/R3	Rapport biennal du CIRC 2018–2019	48
GC/62/R4	Rapport de la Directrice	51
GC/62/R5	Rapport du Conseil scientifique	103
GC/62/R6	Point sur le « Nouveau Centre » et argumentaire d'investissement	275
GC/62/R7	Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	240
GC/62/R8	Rapport d'évaluation du Groupe consultatif sur les activités du CIRC et point sur la Stratégie à moyen terme 2021–2025 du CIRC	63
GC/62/R9	Alignement de la structure du Programme et du Budget 2022–2023 du CIRC sur le projet de Stratégie à moyen terme 2021–2025	116
GC/62/R10	Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail, 2018–2019	18
GC/62/R11	Rapport biennal sur les activités de publication, 2018–2019	54
GC/62/R12	Publication en libre accès	35
GC/62/R13	Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts	228
GC/62/R14	Acceptation des dons	205
GC/62/R15	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : plateforme informatique scientifique et restitution des fonds inutilisés	183
GC/62/R16	Demande de suspension de la participation d'un Etat participant (et implications financières) – La Turquie	251
GC/62/R17	Proposition d'amendement de l'Article XIII du Statut du CIRC	243
GC/62/R18	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	94
GC/62/R19	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	262
GC/62/R20	Date de la soixante-troisième session du Conseil de Direction	77
GC/63/R1	Admission d'un nouvel Etat participant – La République populaire de Chine	250
GC/63/R2	Rapport de la Directrice	51
GC/63/R3	Rapport du Conseil scientifique	104
GC/63/R4	Stratégie à moyen terme du CIRC, 2021–2025	63
GC/63/R5	Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	240
GC/63/R6	Projet de programme et de budget (2022–2023)	150
GC/63/R7	Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts	228
GC/63/R8	Acceptation des dons	205
GC/63/R9	Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	183
GC/63/R10	Priorités proposées pour les ressources mobilisées comme Contributions volontaires sans objet spécifié	194
GC/63/R11	Point sur le « Nouveau Centre » et la campagne de levée de fonds associée	275
GC/63/R12	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	94
GC/63/R13	Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC, 2019–2020	17
GC/63/R14	Proposition d'amendement de l'Article XIII du Statut du CIRC	244
GC/63/R15	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	262
GC/63/R16	Date de la soixante-quatrième session du Conseil de Direction	77
GC/63/R17	Souligner l'importance de la recherche scientifique et de la collaboration sur le cancer dans le contexte de la pandémie de COVID-19	39

GC/64/R1	Rapport biennal du CIRC 2020–2021	48
GC/64/R2	Rapport de la Directrice	52
GC/64/R3	Rapport du Conseil scientifique	104
GC/64/R4	Remplacement de l'allocation pour chercheur extérieur senior du CIRC par l'allocation pour chercheur extérieur en milieu de carrière du CIRC	195
GC/64/R5	Initiative COVID-19 et cancer du CIRC : demande de soutien et de financement	165
GC/64/R6	Point sur le « Nouveau Centre » et la mobilisation des ressources	276
GC/64/R7	Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail, 2020–2021	19
GC/64/R8	Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	240
GC/64/R9	Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts	228
GC/64/R10	Acceptation des dons	205
GC/64/R11	Rapport biennal sur les activités de publication, 2020–2021	54
GC/64/R12	Cadre d'évaluation de la Stratégie à moyen terme du CIRC 2021–2025 et ses indicateurs clés de performance	67
GC/64/R13	Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique	95
GC/64/R14	Procédure pour l'élection du Directeur du CIRC en 2023	279
GC/64/R15	Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	262
GC/64/R16	Date de la soixante-cinquième session du Conseil de Direction	77
GC/64/R17	Décès du Dr Paul Kleihues, Directeur émérite du CIRC	289